

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



30^{ans}

1994 / 2024

L'Insertion Autrement



Le mot du Président

2023 aura encore été une année intense pour l'équipe CeCler !

L'évènement phare de 2023 restera sans nul doute la confiance de l'État qui a choisi CeCler comme opérateur du programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés AGIR63.

2023 aura également été l'année du lancement d'un nouveau partenariat prometteur avec le Ministère de la Justice dans le cadre du programme de Juridiction Résolutive de Problèmes.

CeCler a résolument poursuivi une transformation qui nous tient à cœur, Mettre les principes du rétablissement au cœur de notre projet d'accompagnement.

Vous retrouverez dans ce Rapport d'Activité le détail de ces grandes transformations, mais également un bilan des résultats de nos 7 Pôles d'expertise.

7 Pôles qui continuent à se développer en améliorant en permanence la qualité de leur accompagnement... et en déployant des actions innovantes au service des 5 000 personnes que nous avons accompagnés en 2023.

2023 aura été une année d'investissement sur de nombreux projets qui verront le jour en 2024, année où nous célébrons les 30 ans d'engagement pour l'Insertion Autrement dans le Puy-de-Dôme de notre Association. A suivre...

Je tiens à remercier toute l'équipe CeCler de professionnels et de bénévoles dont l'engagement sans faille est à l'origine de toutes ces actions pour le Vivre Ensemble dans notre Puy-de-Dôme.

Rien de tout cela n'aurait été possible sans la confiance et le support de tous nos partenaires, Financeurs Publics (les services de l'État, du Conseil Départemental et les Collectivités Territoriales), Financeurs Privées, Collectivités publiques, et tous nos fidèles partenaires associatifs. En cette 30ème année de l'Association CeCler, nous espérons pouvoir compter sur votre soutien pour poursuivre ensemble toutes ces actions.

Bonne lecture.

Olivier STABAT

Président du Conseil d'Administration





Projet Associatif

LE COEUR DE NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Accompagner les personnes vulnérables à réussir leur insertion au sein de la société

NOS VALEURS

Humanistes, Responsables, Agiles

Pour CECLER, être HUMANISTE :

- ⊙ Accompagner chaque personne dans le respect de sa dignité
- ⊙ Activer les clés de motivation de chaque bénéficiaire vers ses objectifs personnels
- ⊙ Permettre à chacun de retrouver sa place de citoyen participant à la société par le sport, l'écoresponsabilité, le bénévolat, le travail

Pour CECLER, être RESPONSABLE :

- ⊙ Agir avec la conscience de notre impact sur notre environnement
 - *le territoire*
 - *les institutions*
 - *le réseau associatif*
 - *la planète*
- ⊙ Donner des repères de droits et devoirs aux personnes accompagnées
- ⊙ Développer et reconnaître notre équipe

Pour CECLER, être AGILE :

- ⊙ Apporter des solutions rapides aux crises
- ⊙ S'adapter sans perdre de vue nos fondamentaux
- ⊙ Expérimenter, évaluer et ajuster

NOTRE FAÇON D'ÊTRE

Nous sommes Appréciatifs :

- ⊙ *Mettre les personnes accompagnées au cœur de nos actions en bâtissant l'accompagnement des personnes sur leurs forces*
- ⊙ *Développer l'engagement et les compétences de notre équipe*
- ⊙ *Construire avec notre écosystème institutionnel et associatif en s'appuyant sur les forces de nos salariés, mécènes, bénévoles et partenaires pour développer nos actions*

NOTRE AMBITION

Activer les clefs de motivation pour permettre à chaque personne accompagnée d'atteindre ses objectifs

3 priorités:

- ⊙ *Offrir des solutions adaptées à TOUS les publics en situation de vulnérabilité*
- ⊙ *Être une référence dans l'insertion sociale et professionnelle par des résultats toujours plus qualitatifs*
- ⊙ *Être un partenaire fiable des pouvoirs publics, des collectivités territoriales, du tissu associatif et des entreprises*

Une vision caractérisée par notre signature "l'Insertion Autrement !"

NOS MISSIONS :

Offrir des solutions à TOUS les publics en situation de vulnérabilité

- ⊙ Sans-abri, femme victime de violence, demandeur d'asile ou réfugiés ...
- ⊙ avec ou sans problèmes de santé,
- ⊙ jeunes ou plus âgés,
- ⊙ isolé ou en famille.

Avec un ancrage territorial affirmé

La mission de CeCler est d'accompagner ces personnes via une prise en charge individualisée avec pour objectif leur insertion sociale et professionnelle.

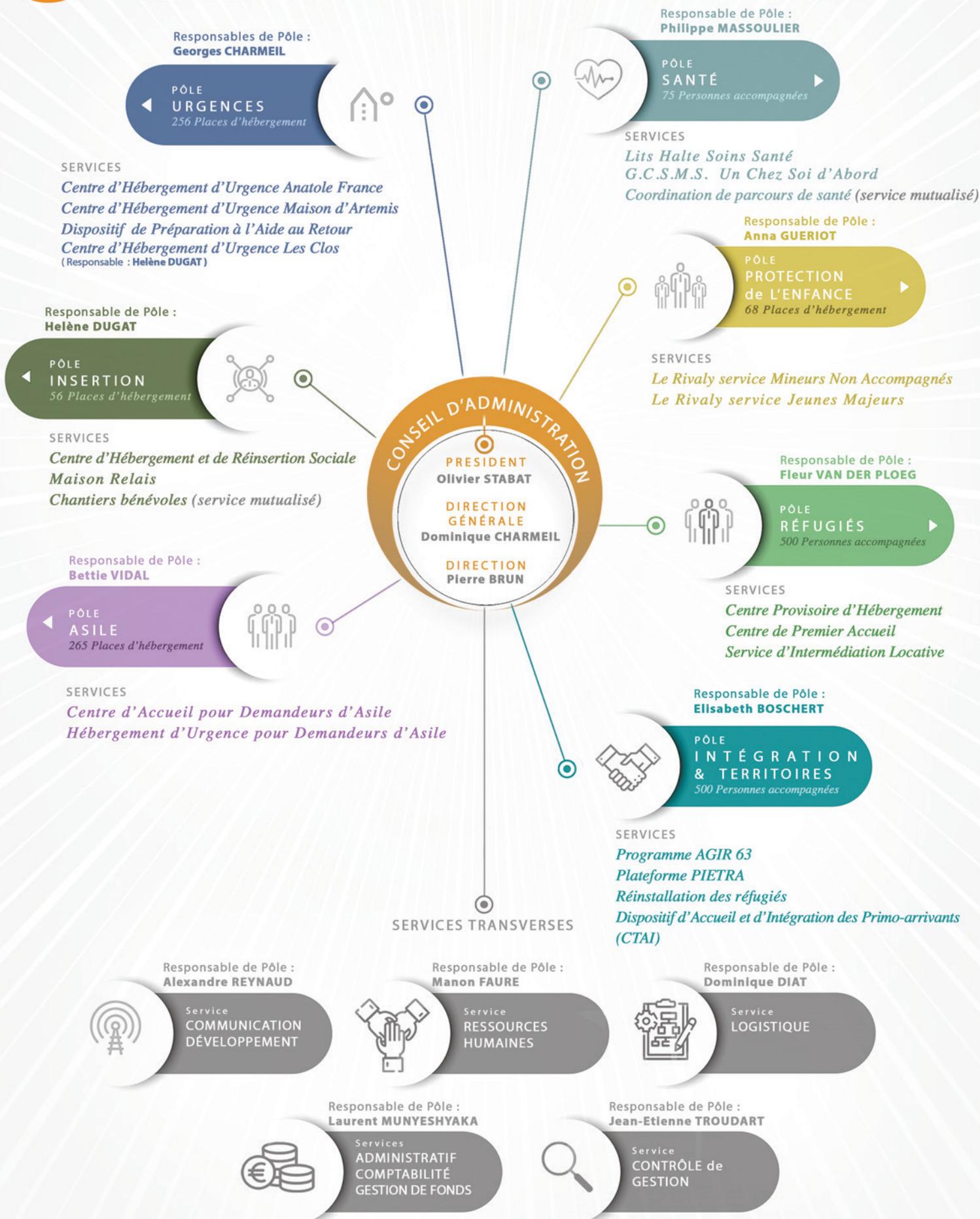
L'association veille au respect des droits et des devoirs de chacun, dans un cadre d'égalité entre les personnes.

Notre équipe pluridisciplinaire, enrichie d'une communauté de mécènes en compétences et de bénévoles exerce cette mission en fixant le cadre du vivre ensemble, un cadre bienveillant et responsabilisant engageant chaque personne accompagnée à devenir pleinement acteur de sa réinsertion.

De part son ancrage territorial, l'association CeCler évolue en partenariat et en coopération avec un réseau local d'acteurs institutionnels, associatifs et privés stables et solides.



Organisation de l'association



Partenariats de l'association

PARTENARIATS CONVENTIONNÉS

SANTÉ ACCÈS AUX DROITS CITOYENNETÉ MOBILITÉ CULTURE ECORESPONSABILITÉ ...



GROUPEMENTS SOLIDAIRES



RÉSEAU ET COORDINATION



RÉSEAUX INSTITUTIONNELS



ACTUALITÉS 2023





CeCler lauréat de l'appel à projet 2023 !

CeCler, dans le cadre du groupement solidaire porté par l'Entraide Pierre Valdo, déploie le programme d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR) dans le département du Puy-de-Dôme depuis le mois de septembre 2023.

Ce programme vise à l'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés, ayant pour but d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'agit d'un complément de mesures déployées par les différents services publics dans le cadre du droit commun et en articulation avec le contrat d'intégration républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII).



L'accompagnement proposé par le programme AGIR s'articule autour de 3 piliers :

Grâce au programme AGIR, chaque BPI, qu'il soit hébergé ou non dans le dispositif national d'accueil (DNA), se voit proposer un accompagnement vers l'accès à un logement autonome et l'emploi durable.

Pour faciliter le parcours d'intégration des BPI sur le département du Puy-de-Dôme, AGIR propose également une seconde prestation sur l'appui à la coordination opérationnelle des acteurs de l'intégration.

Des permanences territorialisées sont mises en place sur le département pour proposer un accompagnement au plus près du public : Clermont-Ferrand, Riom, Thiers, Ambert, Saint-Eloy les mines...

Chaque bénéficiaire est accompagné par un binôme de référents composé d'un travailleur social et d'un conseiller en insertion professionnelle.

L'accompagnement social

AGIR met en place un accompagnement social global, axé particulièrement sur la sécurisation des droits spécifiques. Les BPI disposent ainsi d'un accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux, l'accès à la santé, le soutien à la parentalité, la mobilité... Cet accompagnement se fait en coordination avec les différents acteurs qui interviennent dans la situation du ménage.

L'accompagnement vers le logement

L'accompagnement dans la recherche d'un logement est amorcé dès l'entrée dans le dispositif via la mise en place d'un plan d'action partagé. Il est issu d'un croisement systématique avec les acteurs et partenaires qui interviennent autour de la situation et vise à accompagner les bénéficiaires vers l'accès à un logement autonome, issu du secteur privé ou social. Les BPI sont accompagnés par AGIR dans l'accès et la gestion d'un logement (bail direct).

L'accompagnement vers la formation qualifiante et l'emploi durable

La construction du projet professionnel est travaillée en lien avec le bénéficiaire dès l'entretien de premier accueil. Chaque BPI souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel est accompagné en lien le SPE (France Travail, Missions Locales, CAP Emploi, APEC). En fonction de son niveau de langue (inférieur ou supérieur au niveau A2), une articulation avec l'acteur du SPE concerné est mise en place.



CeCler s'engage dans une trajectoire portée par les principes du rétablissement

Le rétablissement qu'est-ce que c'est ?

Le rétablissement est une démarche capacitante qui vise à développer le pouvoir d'agir des parties prenantes et d'accroître leur capacité d'initiative. Pour le secteur social, il s'agit d'un nouveau modèle à inventer. La personne accompagnée est placée, non plus au centre, mais autour de la table. Aux côtés des professionnels, elle est actrice des solutions à apporter.

Du côté des professionnels, l'approche sera axée sur la multi référence et l'horizontalité, c'est à dire la capacité qu'auront les personnes de champs de compétences différents à mutualiser leurs compétences, permettant dès le départ une dynamique de décloisonnement, là où d'habitude les enjeux de catégorisation de publics ou de métiers sont souvent très présents.

La trajectoire de rétablissement repose également sur une entraide entre personnes ayant eu le même parcours, en salariant des pairs aidants, les plaçant ainsi dans une relation d'égal à égal. Cette approche holistique de l'accompagnement bouscule les cultures professionnelles, chacun étant invité, gouvernance comprise, à s'aventurer au-delà des certitudes de sa pratique professionnelle.



Et concrètement ?

C'est d'abord un programme de formation qui s'étale sur 3 ans et qui concerne l'ensemble des salariés de l'association, quelles que soient leur mission, leur métier ou leur poste. Car l'un des principes du rétablissement c'est que chacun est acteur du projet éducatif.

Ce sont des groupes de travail et de réflexion associant les salariés, les cadres et les personnes accompagnées pour réformer nos outils et nos pratiques professionnelles.

C'est développer le recrutement de pair-aidants sur les établissements et les intégrer pleinement aux équipes éducatives.

C'est surtout avoir conscience que Rome ne s'est pas faite en un jour et qu'essayer est déjà le meilleur moyen de réussir...



Un partenariat protéiforme avec le ministère de la Justice :

2023 aura été l'année du lancement d'un nouveau partenariat avec le ministère de la Justice. Ce partenariat prend plusieurs formes :

La Juridiction Résolutive de Problèmes (JRP)

Porté par le Tribunal Judiciaire et sa Présidente Catherine Grosjean, le programme de Justice Résolutive de problèmes est un parcours de justice qui se fait avec l'aide des acteurs du soin et du social. Le principal objectif de la JRP est d'engager la personne concernée dans un parcours de désistance (ou sortie de la délinquance) sans stigmatiser les consommations de toxiques, en mettant l'accent sur le rétablissement et la réduction des risques.

- Il s'adresse à des personnes soumises à des poursuites judiciaires et souffrant d'addictions
- Il articule la prise en charge judiciaire avec celle des soins et de la réinsertion et permet de mieux lutter contre la récidive
- L'approche motivationnelle et la participation sont des éléments clés de réussite ainsi que la régularité des suivis et des bilans

L'association CeCler participe à ce dispositif inspiré par des modèles anglosaxons des « drug courts » américaines ou des « tribunaux en santé mentale » canadiens et propose, notamment, la possibilité d'un hébergement et d'un accompagnement social pour les situations les plus complexes.

Pour la réinsertion sociale et la prévention de la récidive :

Le 21 octobre 2022, CeCler et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Puy-de-Dôme signaient pour la première fois une convention commune. Cette collaboration avait pour objet l'accompagnement professionnel de 5 personnes placées sous-main de justice sur l'année 2023, dans le cadre du placement extérieur.

Le placement extérieur fait partie des mesures de réinsertion sociale et de prévention de la récidive des personnes placées sous-main de justice et permet aux personnes condamnées d'exercer des activités en dehors de l'établissement pénitentiaire. Il vise à engager les personnes dans un parcours vers une réinsertion durable.

Via le programme PIETRA, il s'agit d'inscrire pleinement ce nouveau public dans la philosophie portée par le service depuis 2019 : « L'emploi d'abord ! ».

Grâce à un entretien tripartite préalable qui réunit le Conseiller Pénitentiaire en Insertion et Probation (CPIP) référent, le bénéficiaire et l'équipe PIETRA, un plan d'action adapté à chaque placement extérieur est défini. Ce plan d'action, base du projet d'accompagnement, pourra être axé sur une dimension socio-professionnelle ou professionnelle. Cette variable s'ajustera notamment en fonction des besoins identifiés, des souhaits de la personne concernant son projet d'insertion et de la durée de son placement extérieur.

A cet accompagnement individuel s'ajoute également plus d'une dizaine d'ateliers différents pouvant ainsi s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire afin de créer un parcours pleinement individualisé. Ils ont pour but de maintenir une mobilisation active, de confirmer et de développer des compétences.



Travail d'Intérêt Général et Travail non rémunéré : l'action sociale comme alternative à la prison

En 2023 le Travail d'Intérêt Général (TIG) fêtait ses 40 ans, démontrant sa pertinence et son efficacité sociale.

C'est cette année très symbolique que l'association CeCler a signé une convention avec le Ministère de la Justice pour ouvrir une dizaine de postes en TIG (alternative à la peine) ou en Travail Non Rémunéré (alternative à la procédure judiciaire) dans les métiers de l'entretien, de la cuisine, des espaces verts mais également auprès des services administratifs et logistiques.

Au-delà de permettre aux bénéficiaires de purger leur peine en faisant action sociale, ils peuvent également découvrir un métier, un secteur et, pourquoi pas, une vocation et donner un nouveau rebond à leur insertion par le travail.



LES PÔLES DE L'ASSOCIATION





Les services

Le C.A.D.A. Le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile se situe en plein cœur de la ville de Royat. Il dispose d'un agrément pour accueillir 70 résidents. La structure héberge des demandeurs d'asile tout au long de leur procédure administrative.

L'H.U.D.A. Cet Hébergement d'Urgence pour Demandeurs d'Asile dispose d'un agrément pour accueillir 195 résidents, dans des logements autonomes et en diffus sur la métropole clermontoise. Les bénéficiaires sont accompagnés jusqu'à leur transfert en CADA ou, le cas échéant, jusqu'au terme de la procédure de demande d'asile.



Statistiques 2023

Agrément : 70 places CADA, 195 places HUDA
(dont 11 sont labélisées LGBTQIA+)

Taux d'occupation : 88% ↘

HUDA : 66% de Dublin* ↗

**(procédure de détermination de l'état responsable)*

HUDA : 27% d'accueil de personnes isolées ↗

HUDA : 41% d'accès à une protection ↗

CADA : 51% d'accès à une protection ↗

Durée de séjour :

38 % de séjours supérieur à un an en HUDA ↘

45 % de séjours supérieur à un an en CADA ↘

Les tendances 2023

Une baisse importante du taux d'occupation qui s'explique par :

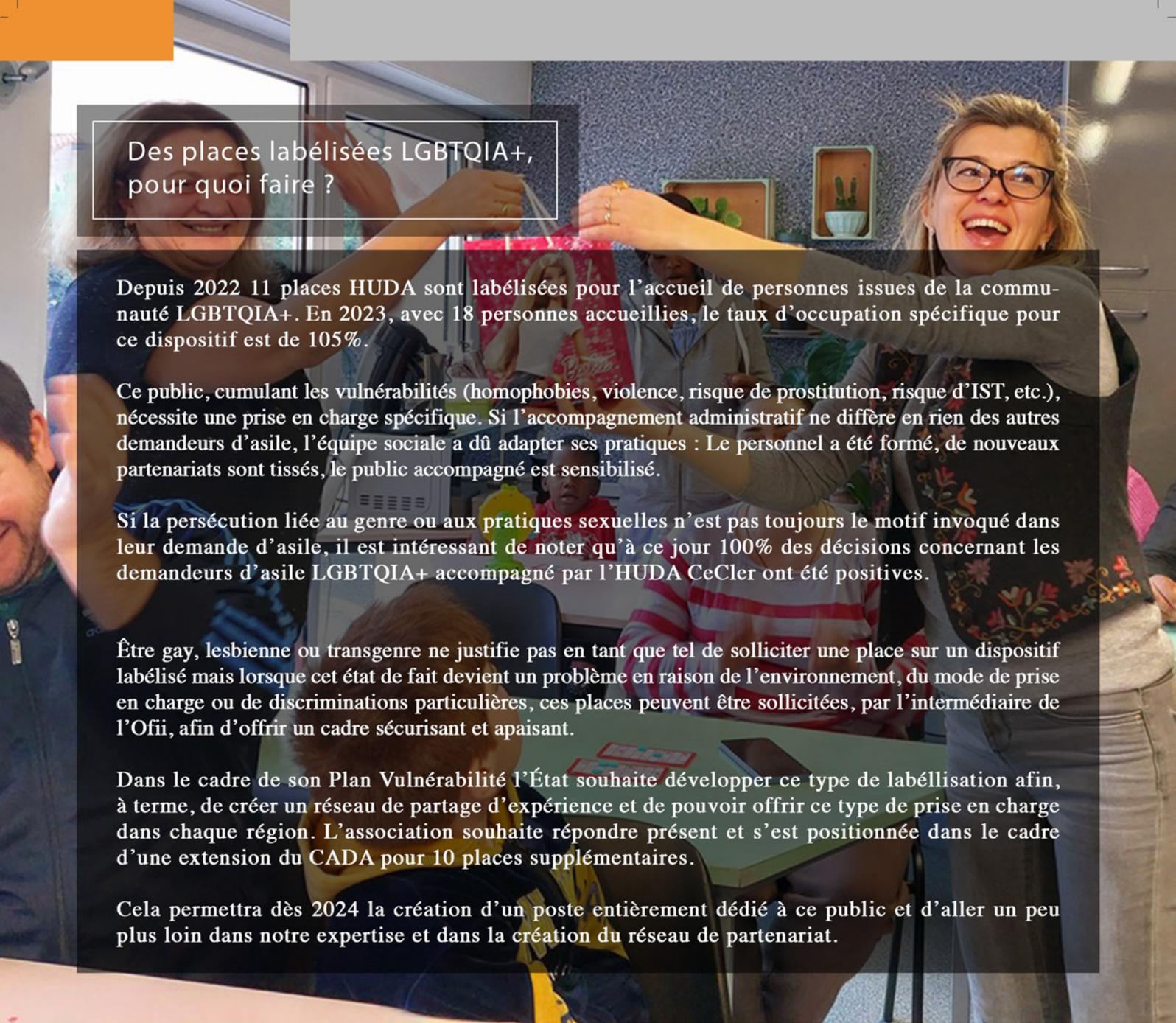
- L'arrivée importante de personnes isolées qui a impliqué une forte modulation du parc de logements
- Des orientations en sous-occupation
- Le taux important de rotation : 90%

Le taux de remplissage (occupation des logements mis à disposition) lui est proche de 100% sur la structure du CADA et de 95% sur l'HUDA.

Une augmentation significative des personnes accueillies en procédure DUBLIN. (66% contre 53%) qui a de réels impacts sur la durée de séjour des bénéficiaires, qui se fera particulièrement ressentir en 2024.

Malgré des durées de séjours en forte baisse, plus de 60% des personnes bénéficiaires d'une protection internationale ont des durées de séjours supérieures à un an et sont considérées comme étant en présence indue, 6 mois après l'obtention de leur statut. Tous sont dans l'attente d'une orientation en CPH ou logement accompagné





Des places labélisées LGBTQIA+, pour quoi faire ?

Depuis 2022 11 places HUDA sont labélisées pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+. En 2023, avec 18 personnes accueillies, le taux d'occupation spécifique pour ce dispositif est de 105%.

Ce public, cumulant les vulnérabilités (homophobies, violence, risque de prostitution, risque d'IST, etc.), nécessite une prise en charge spécifique. Si l'accompagnement administratif ne diffère en rien des autres demandeurs d'asile, l'équipe sociale a dû adapter ses pratiques : Le personnel a été formé, de nouveaux partenariats sont tissés, le public accompagné est sensibilisé.

Si la persécution liée au genre ou aux pratiques sexuelles n'est pas toujours le motif invoqué dans leur demande d'asile, il est intéressant de noter qu'à ce jour 100% des décisions concernant les demandeurs d'asile LGBTQIA+ accompagnés par l'HUDA CeCler ont été positives.

Être gay, lesbienne ou transgenre ne justifie pas en tant que tel de solliciter une place sur un dispositif labélisé mais lorsque cet état de fait devient un problème en raison de l'environnement, du mode de prise en charge ou de discriminations particulières, ces places peuvent être sollicitées, par l'intermédiaire de l'Ofii, afin d'offrir un cadre sécurisant et apaisant.

Dans le cadre de son Plan Vulnérabilité l'État souhaite développer ce type de labéllisation afin, à terme, de créer un réseau de partage d'expérience et de pouvoir offrir ce type de prise en charge dans chaque région. L'association souhaite répondre présent et s'est positionnée dans le cadre d'une extension du CADA pour 10 places supplémentaires.

Cela permettra dès 2024 la création d'un poste entièrement dédié à ce public et d'aller un peu plus loin dans notre expertise et dans la création du réseau de partenariat.

Action citoyenne au festival du court métrage

Le festival du court métrage de Clermont-Ferrand est une institution locale et le point d'orgue de la saison culturelle locale. En partenariat avec l'association « Sauve qui peut le Court » certains résidents du Pôle Asile, demandeurs d'asile ou bénéficiaire d'une protection internationale ont eu la possibilité de participer activement à cet évènement en tant que bénévoles. Seul critère de sélection : Savoir parler français ou anglais.

Pendant 7 jours, ils ont été intégrés à l'équipe de bénévoles (plus de 100 bénévoles sur l'ensemble du festival) et ont accueilli et orientés le public sur les différents sites de projections.

Se sentir utile et reconnu, faire partie d'un collectif, maîtriser son stress et se faire comprendre.

Mais également faire de belles rencontres et valoriser l'image des réfugiés et demandeurs d'asile auprès du public : Le contrat est rempli et rendez-vous est déjà pris pour l'année prochaine !



Les services

Le **RIVALY** propose un accompagnement global et multi-forme, prenant en compte tous les aspects fondamentaux des jeunes mineurs non accompagnés et jeunes majeurs pour l'apprentissage de l'autonomie en France: administratif, social, sanitaire, psychologique, éducatif, scolaire, professionnel et sortie du dispositif.



Statistiques 2023

Agrément : 68 places MNA et Jeune majeurs
(dont 4 places filles)

- 2 appartements PMR

Taux d'occupation : 100% =

16 nationalités représentées ↗

Age moyen : 17,6 ans ↘

Durée moyenne de prise en charge : 23,5 mois ↘

61 contrats jeunes majeurs ↗

70% des jeunes en situation d'emploi ↗

84,7% de sortie en logement autonome ou accompagné ↗

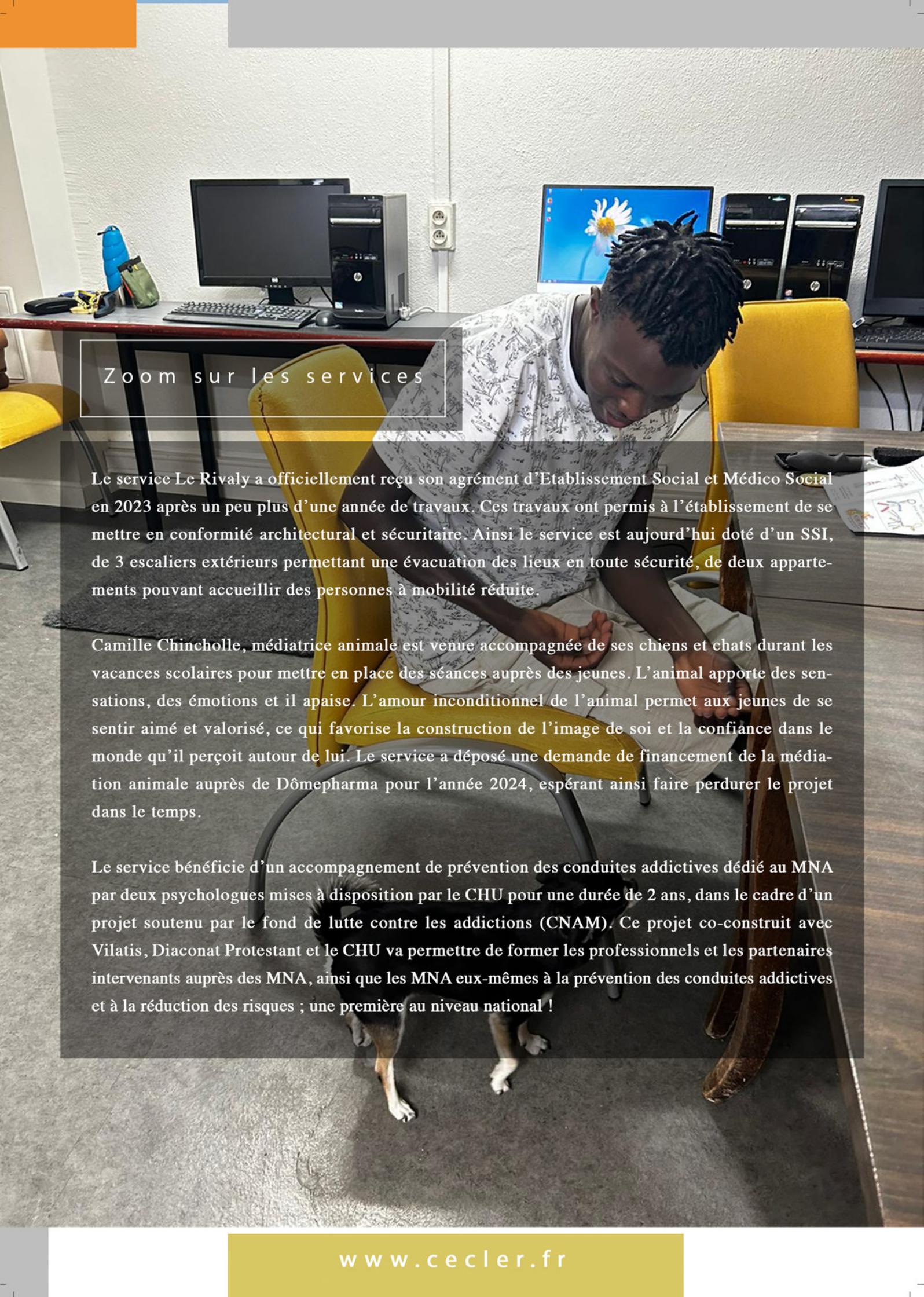
Les tendances 2023

Le service accueille des mineurs plus jeunes, 14ans.

Les contrats jeunes majeurs ont été plus courts qu'en 2022, faisant baisser la durée moyenne de prise en charge de 7 mois.

Les deux appartements PMR créés dans le cadre de la mise aux normes ont été utilisés pour des suites post-opératoires pour des jeunes.

L'année a été marquée par l'absence de remise de titre de séjour pour les jeunes ayant déposé une demande en 2022 et en 2023



Zoom sur les services

Le service Le Rivaly a officiellement reçu son agrément d'Établissement Social et Médico Social en 2023 après un peu plus d'une année de travaux. Ces travaux ont permis à l'établissement de se mettre en conformité architectural et sécuritaire. Ainsi le service est aujourd'hui doté d'un SSI, de 3 escaliers extérieurs permettant une évacuation des lieux en toute sécurité, de deux appartements pouvant accueillir des personnes à mobilité réduite.

Camille Chincholle, médiatrice animale est venue accompagnée de ses chiens et chats durant les vacances scolaires pour mettre en place des séances auprès des jeunes. L'animal apporte des sensations, des émotions et il apaise. L'amour inconditionnel de l'animal permet aux jeunes de se sentir aimé et valorisé, ce qui favorise la construction de l'image de soi et la confiance dans le monde qu'il perçoit autour de lui. Le service a déposé une demande de financement de la médiation animale auprès de Dômepharma pour l'année 2024, espérant ainsi faire perdurer le projet dans le temps.

Le service bénéficie d'un accompagnement de prévention des conduites addictives dédié au MNA par deux psychologues mises à disposition par le CHU pour une durée de 2 ans, dans le cadre d'un projet soutenu par le fond de lutte contre les addictions (CNAM). Ce projet co-construit avec Vilatis, Diaconat Protestant et le CHU va permettre de former les professionnels et les partenaires intervenants auprès des MNA, ainsi que les MNA eux-mêmes à la prévention des conduites addictives et à la réduction des risques ; une première au niveau national !



Les services

ARTEMIS Assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale de femmes vulnérables et femmes victimes de violences, avec ou sans enfants, et les soutenir dans la réappropriation de leur parcours de vie.

ANATOLE FRANCE Accueillir les familles sans domicile fixe, les héberger et les accompagner dans leurs démarches.

LES CLOS Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées, les familles, les victimes de violences, dans le cadre d'une mise à l'abri et les inscrire dans un parcours d'insertion.



Statistiques 2023

Agrément : 191 places

(ouverture de 65 places DPAR sur le site d'Anatole France)

CHU Anatole France

45 places familles

46% des familles sont sorties du dispositif d'urgence au terme de leur prise en charge ↗

64% du public accueilli sans droits ni titres ↘

CHU Les Clos

98 places tout public

(dont 20 places victimes de violences)

43% d'accueil de femmes isolées ↗

¼ du public isolé a moins de 25 ans et la majorité moins de 35 ans

190 personnes accueillies dans le cadre du dispositif FVV ↗

Maison d'Artémis

50 places femmes vulnérables

99% de taux d'occupation ↗

61% des femmes accueillies en tant que victimes de violences =

96% des personnes accueillies disposent d'un droit au séjour ↗

Les tendances 2023

Anatole France :

Des prises en charge plus longues et des sorties plus qualitatives

Les Clos :

Ouverture d'un appartement pour femmes seules et labellisation de 4 places « JRP » (public justice)

Artémis :

Des séjours plus longs liés pour partie à un public toujours plus fragile psychologiquement.

DPAR :

Le Dispositif d'Aide au Retour Volontaire propose un hébergement et un accompagnement social aux étrangers sous le coup d'une obligation à quitter le territoire français, volontaires au retour.

Ouvert en 2022 le service a poursuivi sa montée en charge en mettant à disposition 25 places supplémentaires pour atteindre son objectif de 65 places.

Zoom sur un dispositif :

DPAR :

Ouvert en 2022 le service a poursuivi sa montée en charge en mettant à disposition 25 places supplémentaires pour atteindre son objectif de 65 places.

Avec un taux d'occupation de 53% le dispositif, pour sa première année pleine, n'est pas encore bien inscrit dans le paysage. L'affirmation du volontariat comme préalable à l'entrée sur le dispositif est toutefois un facteur clé de réussite : Avec moins de 20% d'abandon, **le DPAR affiche un taux de réussite de 82%**. La moitié des abandons sont liés à une impossibilité administrative de mettre en œuvre la procédure (défaut de documents consulaires, la plupart du temps).

Avec seulement 42 jours de séjour de moyenne, permettant un fort taux de rotation ce sont 204 retours volontaires qui ont pu être réalisés dans l'année. Sur les 253 personnes accueillies sur la structure en 2023, seuls 20 ont mis fin volontairement à la démarche.

Maison d'Artémis : Site pilote pour l'accueil des animaux

Refuser d'accueillir les animaux de compagnie, c'est souvent refuser d'accueillir les personnes. Les accepter sans condition pose des problèmes d'hygiène, de sécurité et de cohabitation qui obligent souvent les structures à une impossibilité d'accueillir.

La configuration des nouveaux locaux d'Artemis a permis à l'équipe de s'emparer du problème et de servir de site pilote pour les années 2023 et 2024 :

Formation du personnel, sensibilisation des personnes accompagnées, adaptation des locaux et des règles de vie, ouverture à de nouveaux partenariats, l'objectif est d'apprendre ensemble comment bien accueillir et à quel moment il n'est pas prudent de le faire, puis d'accumuler suffisamment d'expérience pour envisager la généralisation sur d'autres sites et prévoir les nécessaires adaptations.

En 2023 11 chiens de toutes espèces et de toutes tailles (hors 1ere catégorie) ont été accueillis avec leurs maîtresses.

Le duo étant systématiquement reçu en amont de la prise en charge afin de déterminer les conditions de la vie en collectivité.

SOLIVET a dispensé une formation sur 3 niveaux :

- Juridique
- Comportemental
- Habiter une structure collective avec un animal

L'expérience se poursuivra en 2024 avec :

- Des interventions de comportementalistes
- Des projets d'éducation à la relation maître / chien
- Des activités et animation pour canaliser et occuper les animaux

Une articulation avec le Collectif Partage et Projet, qui bénéficie d'une forte expérience sur le sujet, est en cours pour partager les expériences, mutualiser les expertises et anticiper sur la prise en charge.

A ce jour seules 3 bénéficiaires n'ont pas pu être accompagnées de leur animal sur la structure. Des solutions de garde ont systématiquement été trouvées.



Le service

Le dispositif **Lits Halte Soins Santé (LHSS)** permet une prise en charge sanitaire et sociale des personnes sans domicile fixe (ou sans logement adapté) dont l'état de santé physique ou psychique nécessite des soins ou un temps de convalescence sans justifier d'une hospitalisation. Le service LHSS de l'association dispose de 20 places.



Statistiques 2023

- Agrément : 20 places (LHSS)
- Taux d'occupation : 90% =
- 40% du public sans droit au séjour ↘
- 47% de maladies psychiatriques ↗
- Durée moyenne de séjour : 9 mois ↘
- 48% de sortie sur logement autonome ou adapté ↘

Les tendances 2023

L'activité est stable avec des tendances qui s'inscrivent dans la durée, en très légère hausse ou très légère baisse.

Seul indicateur significativement en hausse, depuis plusieurs années, le nombre de bénéficiaires souffrant de troubles psychiatriques atteint presque la moitié de l'effectif.

Si le pourcentage de sortie sur logement est en baisse de plusieurs points, il faut noter que pour plus de 80% du public sorti en 2023 elles correspondent à un choix de la personnes (et sont adaptées à leur situations.)

Les 39% de sorties en hébergement d'urgence sont à corréliser avec les 40% de public sans droit ni titre.



La Coordination du parcours de soin :

Une action à destination de l'ensemble des bénéficiaires de l'association

L'infirmière coordinatrice joue un rôle majeur dans le parcours de soins dit, « complexe » auprès de l'ensemble des résidents de l'association (sur tous les services) . Elle met en lien les différents professionnels de santé, mais aussi, permet de mettre en relation le secteur médical et le secteur social.

Les permanences mensuelles dans chaque service, lui permettent de rencontrer les usagers et de répondre à leurs demandes en matière de santé. Les travailleurs sociaux peuvent également orienter les personnes sur les permanences.

Les différentes problématiques rencontrées lors des permanences :

- Coordination de parcours de soins
- Aide à la prise de RDV
- Recherche de médecins traitants
- Evaluation ide (psychologique, psychiatrique, somatique) + orientation si nécessaire.

En dehors des permanences, l'ide répond à des problématiques ponctuelles et/ou urgentes telles que :

- Demande de consultation urgente devant décompensation d'un usager, en général soldée par une orientation vers les urgences.
- Problématiques addictives, notamment besoin urgent de traitements => orientation vers CSAPA, SATIS, PASS de Clermont-Ferrand ou Riom.

L'IDE a un rôle de prévention santé auprès des usagers à travers des ateliers :

- Addictions
- Parcours de soins
- Santé sexuelle
- Dépistage cancer du sein

Les différents partenaires rencontrés :

- Salon Joséphine
- CUMP 63
- CLCV
- CSS de Riom
- France Victimes
- CPP
- EMPP (AHSM)
- Solidarité Santé



Les services

PIETRA Répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme tout en donnant un accès à l'emploi pérenne et de qualité aux bénéficiaires accompagnés.

AGIR Accompagner les réfugiés primo-arrivant du département autour de 3 piliers : l'accompagnement social, l'accompagnement vers et dans le logement et l'accompagnement vers la formation professionnelle et l'emploi durable.

Réinstallation Accueillir des réfugiés identifiés comme vulnérables par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés des Nations Unies (HCR) dans des pays de premier asile où ils ont trouvé refuge. Proposer un accompagnement global dans leur logement.

DAIP Accompagner des publics primo-arrivants dans leur autonomie pour une intégration réussie sur leur territoire d'accueil. Le dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants s'inscrit dans le Contrat Territoriale d'Accueil et d'intégration (CTAI) de Thiers Dore et Montagne.



Pôle INTÉGRATION & TERRITOIRES

Les tendances 2023

AGIR

Le programme Agir se déploie sur le département depuis octobre 2023. Dès la mise en place du volet opérationnel permettant de convoquer les bénéficiaires via le logiciel partagé avec l'OFII, les premiers BPI ont pu intégrer le programme AGIR.

La montée en charge sur la fin 2023 a été importante : un des enjeux était notamment de permettre aux BPI statutaires en 2022 d'intégrer le programme, risquant de ne plus être éligible en 2024 : Entre le 31 octobre et le 31 décembre 2023, ce sont 221 personnes qui ont intégré le programme. Il s'agit majoritairement de personnes issues du flux secondaire – 76% - (personnes ayant signées le CIR avant le déploiement d'AGIR) pour une part de 24% de flux primaire (personnes orientées par AGIR dès la signature du CIR).

L'un des enjeux de cette première phase de déploiement était de faire connaître le programme AGIR au plus grand nombre. A cet effet, AGIR 63 a organisé des webinaires hebdomadaires de présentation du dispositif :

- 10 webinaires de présentation du dispositif organisés
- Environ 150 connexions ont été identifiées

Plusieurs partenaires nous ont fait remonter leur intérêt pour ce format qui permet à l'ensemble des acteurs d'avoir facilement accès à l'information, peu importe leur implantation territoriale.

D'autres temps d'échanges sont et seront prochainement organisés. Ils auront notamment pour but de construire des outils et mettre en place une synergie avec les différents acteurs.

2024 sera la première année pleine du programme qui devrait accompagner environ 400 bénéficiaires d'une protection internationale.

PIETRA

Historiquement financé dans le cadre du PIC IPR, PIETRA proposait depuis 2019 un accompagnement professionnel pour les bénéficiaires de la protection internationale. Le déploiement du programme Agir sur le département et la fin du financement PIC en aout 2023 ont impliqué la réorientation de tous les réfugiés en court d'accompagnement. Les actions de Pietra s'orientent vers d'autres publics :

Etrangers Primo-arrivants : Depuis 2021, PIETRA avait ouvert son programme au public primo-arrivants du département, avec une attention particulière portée sur l'accompagnement des femmes via l'action « Chemin vers l'insertion ». Cette action se poursuit sur l'année 2023 avec l'accompagnement de 50 bénéficiaires, dans l'objectif de mobiliser les publics dans une dynamique d'emploi dès la signature du CIR, plaçant ainsi l'emploi au même niveau que la formation linguistique et les formations civiques comme un levier fondamental vers l'inclusion sociale. Cet accompagnement des primo-arrivants est systématiquement complétée par des ateliers collectifs autour des valeurs de la république, de la laïcité et de la citoyenneté.

Placement extérieur : 2023 a été l'occasion d'expérimenter un nouveau partenariat avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation (SPIP). PIETRA assure un accompagnement vers et dans l'emploi des personnes placées sous-main de justice afin d'anticiper et de faciliter leur réinsertion. Cette expérimentation devrait s'étendre en 2024 et inclure un volet hébergement.

AddPro : En partenariat avec l'Hôpital de Jour d'Addictologie du CHU de Clermont-Ferrand une nouvelle expérimentation pour l'accompagnement des publics souffrants d'addictions. 5 personnes ont ainsi pu bénéficier d'un accompagnement proposé conjointement par l'HDJ, pour le volet médical, et par PIETRA pour l'insertion professionnelle. Si l'objectif de l'accompagnement n'est pas nécessairement l'accès à un emploi pérenne il permet, dans une logique de rétablissement, aux patients de l'Hôpital de jour du CHU de mieux gérer leur addiction et de renouer les liens sociaux.

Ces dernières années et les résultats obtenus ont confirmé à PIETRA la volonté de poursuivre dans la dynamique de « l'emploi d'abord » : l'emploi est l'un des piliers de l'intégration, nous en sommes convaincus, mais il peut également être une ressource dans la lutte contre la récidive, tout comme être l'élément de soin permettant à des personnes de s'éloigner de manière durable de leurs addictions.



Réinstallation

En 2023 :

39 personnes accompagnées =

35% du public souffre d'une pathologie lourde ↗

100% de captation de logement en bail privé ↗

Quasiment la totalité des ménages sont concernés par une problématique importante de santé ayant nécessité la mise en place d'une prise en charge hospitalière dès leurs arrivée.

Dispositif d'Accompagnement à l'Intégration des Primo-arrivants

En 2023 :

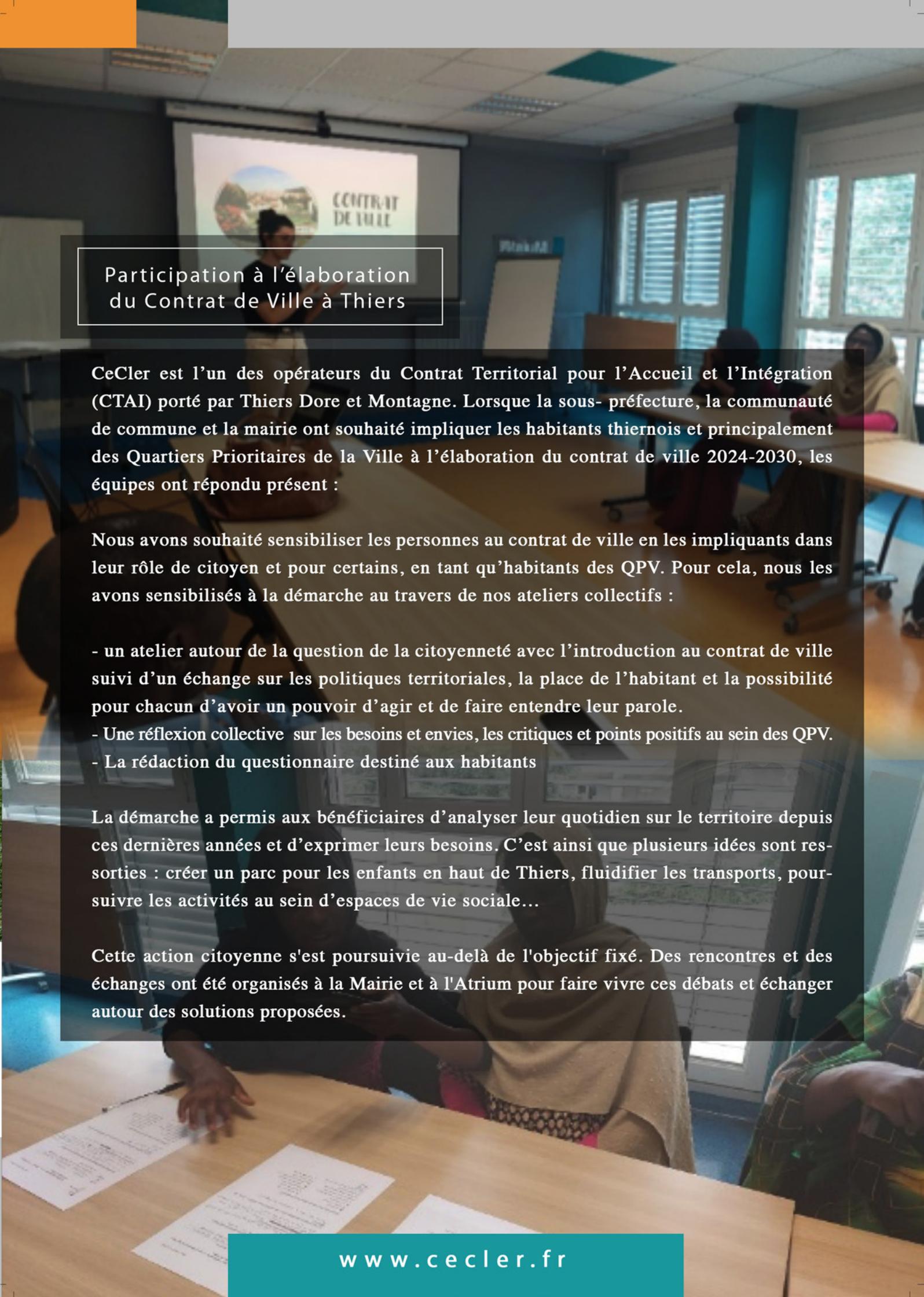
69 personnes accompagnées ↗

48 ateliers collectifs organisés sur le territoire ↗

32 interventions auprès des partenaires ↗

- Mise en place du choix dans la modalité d'accompagnement (individuel et/ou collectif)
- Organisation de permanence au CCAS de Thiers
- Animation d'ateliers sur les thématiques de la parentalité, la santé, les démarches administratives, l'intégration sur le territoire...





Participation à l'élaboration du Contrat de Ville à Thiers

CeCler est l'un des opérateurs du Contrat Territorial pour l'Accueil et l'Intégration (CTAI) porté par Thiers Dore et Montagne. Lorsque la sous-préfecture, la communauté de commune et la mairie ont souhaité impliquer les habitants thiernois et principalement des Quartiers Prioritaires de la Ville à l'élaboration du contrat de ville 2024-2030, les équipes ont répondu présent :

Nous avons souhaité sensibiliser les personnes au contrat de ville en les impliquant dans leur rôle de citoyen et pour certains, en tant qu'habitants des QPV. Pour cela, nous les avons sensibilisés à la démarche au travers de nos ateliers collectifs :

- un atelier autour de la question de la citoyenneté avec l'introduction au contrat de ville suivi d'un échange sur les politiques territoriales, la place de l'habitant et la possibilité pour chacun d'avoir un pouvoir d'agir et de faire entendre leur parole.
- Une réflexion collective sur les besoins et envies, les critiques et points positifs au sein des QPV.
- La rédaction du questionnaire destiné aux habitants

La démarche a permis aux bénéficiaires d'analyser leur quotidien sur le territoire depuis ces dernières années et d'exprimer leurs besoins. C'est ainsi que plusieurs idées sont ressorties : créer un parc pour les enfants en haut de Thiers, fluidifier les transports, poursuivre les activités au sein d'espaces de vie sociale...

Cette action citoyenne s'est poursuivie au-delà de l'objectif fixé. Des rencontres et des échanges ont été organisés à la Mairie et à l'Atrium pour faire vivre ces débats et échanger autour des solutions proposées.



+ **clermont
auvergne
métropole**



Plan local pour l'insertion par l'emploi PLIE

Depuis 2019 l'association CeCler est partenaire du PLIE et mobilise un demi-ETP de référents parcours pour un portefeuille de 50 bénéficiaires. En 2023 le partenariat s'est renforcé et mobilise désormais 2 Conseillères en insertion professionnelle (correspondant à 1 ETP) pour un accompagnement de 100 personnes et un nouveau lieu de permanence à l'Escale Solidaire, dans le quartier de la gare.

Nombre d'entrées nouvelles : 68 réalisées sur un objectif initial de 50

Nombre d'étapes à mobiliser : 395 réalisées sur un objectif initial de 300

Sortie sur emploi durable : 32 réalisées sur un objectif initial de 30

Le nombre d'étape correspond aux actions proposées aux bénéficiaires : stage, formation, orientation vers un partenaire, emploi temporaire, chantier d'insertion, etc.

Une sortie sur emploi durable correspond à la signature d'un CDI, CDD de plus de 6 mois ou à l'accès à une formation qualifiante.

Cette année encore les résultats sont très positifs avec des objectifs atteints et même dépassés.



Les services

Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale. Assurer l'accueil, le logement, l'accompagnement et l'insertion sociale des personnes ou familles connaissant de graves difficultés en vue de les aider à recouvrer leur autonomie personnelle et sociale.

Maison Relais Loger des personnes en difficultés sociales et les accompagner dans la durée afin qu'elles puissent accéder à terme à un logement autonome.

Chantiers Bénévoles Mettre les bénéficiaires en situation afin d'évaluer leurs compétences et soutenir leur insertion socio-professionnelle.



Statistiques 2023

Les tendances 2023

C.H.R.S.

Agrément : 26 places insertion

Taux d'occupation : 93% ↗

38% du public souffre de problèmes de santé, de santé mentale ou d'addictions ↘

60 % de sorties vers l'emploi =

62% de sorties vers logement autonome ↘

MAISON RELAIS

Agrément : 30 places

Taux d'occupation : 78% ↘

83% du public souffre de maladie psychiques ou d'addiction ↗

Durée moyenne de séjour : 3 ans

66% de sorties en pension de famille et EPHAD

33% de sortie en emploi ↘

C.H.R.S.

Une majorité d'accueil de femmes seules avec ou sans enfants

Plus de la moitié des personnes sortent d'un hébergement d'urgence

Le rallongement des durées de séjour et les diminutions de sortie sur logement autonome s'expliquent par des délais plus longs d'attributions de logement qui ont conduit en 2023 à déclencher 2 Droit Au Logement Opposable (DALO)

Des résultats d'insertion professionnelle qui restent très satisfaisants.



MAISON RELAIS

Une orientation croissante de femmes sur les 4 dernières années avec un accroissement de 65%

1/4 des orientations viennent des services thérapeutiques (LHSS/ACT) avec d'importantes problématiques médicales et 21% des personnes sont accueillies après une expérience compliquée en logement (IML, autonome ou temporaire) et subissent un retour en arrière en intégrant la Maison Relais.

Près de la moitié des personnes accompagnées sont bénéficiaires de l'AAH et 40% des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection ou mesure d'accompagnement spécifique

Seul 39% des bénéficiaires sont en âge ou en situation de travailler.

La Pair Aïdance

La pair-aïdance est un outil du rétablissement qui repose sur une entraide entre personnes étant ou ayant été atteintes d'une maladie somatique, psychique ou vivant une problématique sociale. C'est dans la recherche de similitudes, mais aussi dans le partage des différences et des expériences que nous pouvons lutter contre les fragilités individuelles.

Forte de son parcours de résilience, d'un diplôme universitaire et d'une première expérience dans l'équipe du « Un Chez Soi d'abord Clermont », Nancy Maniol intervient une fois par semaine sur les sites des Clos et sur la Maison d'Artémis pour témoigner de son vécu et de ses expériences. Les résidents peuvent se reconnaître et parler de leur parcours plus facilement. La pair-aïdance favorise donc la compréhension mutuelle, les échanges d'expériences et ainsi soutenir, éclairer ou donner du sens au discours des travailleurs sociaux ou professionnels de santé. Des conseils face à toutes ces problématiques peuvent également émerger de ces séances.

Nancy construit ses interventions autour du jeu, jeux de cartes ou jeux de rôles qui apportent confiance et liberté d'expression. Il s'agit bien sûr de rompre l'isolement social grâce à la création de liens autour de ces discussions mais aussi de partager ses expériences et se soutenir les uns les autres.

C'est la création d'un cadre non jugeant et bienveillant qui permet la libération de la parole et c'est un soutien émotionnel très important pour les personnes accompagnées. C'est un échange « gagnant-gagnant » : Le « pair aidé » ne se voit plus comme étranger au monde et bénéficie d'un modèle positif qui lui donne espoir dans son rétablissement ; le pair-aïdant poursuit le chemin de son rétablissement en voyant son parcours valorisé au cœur d'un projet où son savoir expérientiel prend toute sa place.

Se rendre compte de leurs addictions, de leurs problématiques leur servira à « avancer. » Ces aspects et l'intervention de Nancy illustre pour les personnes que nous accompagnons le sens de « l'Insertion Autrement ».

Zoom sur :

Prise en charge des personnes victimes de prostitution, de proxénétisme et d'exploitation sexuelle pour une sortie de la prostitution.

Détentrice de l'agrément depuis 2018, l'association CeCler accueille et accompagne de manière inconditionnelle et sans jugement les personnes sortantes de parcours de prostitution.

L'association CeCler a mis en place le protocole Accueil des Victimes de Prostitution (AVP) qui propose, pour les victimes de la prostitution, de :

- *Mettre en œuvre les conditions d'une mise à l'abri*
- *Protéger, accompagner, soutenir*
- *Inscrire la personne dans un processus d'autonomisation*

En 2023 la priorité a été de faire vivre et animer le réseau : Durant la "Semaine de la Santé Sexuelle" des actions de prévention et de sensibilisation ont été mises en place auprès des bénéficiaires et des professionnels des Maisons Des Solidarités (MDS) de Riom et Thiers afin d'animer des échanges autour de la prise en charge des victimes de violences et des personnes sortantes de la prostitution.

Cette dynamique portera ses fruits en 2024 avec, entre autres actions déjà programmées :

- *La mise en place d'une permanence mensuelle au 25. Gisèle Halimi*
- *La participation à la table ronde sur le thème du système porno-prostitutionnel dans le cadre du "Festival des Femmes" à Billom*

Avec, en point d'orgue l'organisation d'une journée de travail autour de la prostitution le 20/06/2024 qui comprendra :

- *L'organisation d'une conférence sur le système prostitutionnel avec des interventions de professionnels experts autour de la lutte contre la prostitution.*
- *La mise en place de groupes de réflexion et d'échanges aboutissant à la constitution de fiches actions à proposer à la Commission Départementale et aux différents acteurs*

Mieux repérer les personnes en situation de prostitution pour mieux sensibiliser

20 Juin 2024
09h00 / 16h30

Amphithéâtre
Centre Diocésain
Clermont-Fd

Prévenir
Protéger
Accompagner

Cadre législatif,
Évolution structurelle de la prostitution
et des pratiques professionnelles (maraudes numériques)

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ALMA

Entrée gratuite sur inscription :
contact@cecler.fr



Les services

Le Centre Provisoire d'Hébergement Accueillir, héberger et accompagner les personnes isolées ou les familles, bénéficiaires de la protection internationale, vers une intégration autonome sur le territoire.

Le Centre de Premier Accueil Accueillir en hébergement d'urgence et accompagner les déplacés ukrainiens, bénéficiaires du statut de la protection temporaire, délivrée dans le cadre du conflit en Ukraine.

L'Intermédiation Locative (IML Ukraine) Proposer des logements diffus aux déplacés ukrainiens tout en leur faisant bénéficier d'un accompagnement social renforcé.

L'accompagnement social (AS) Permettre aux déplacés ukrainiens, installés dans des logements mis à disposition gratuitement ou en bail direct, de bénéficier d'un accompagnement adapté à leur vulnérabilité.



Statistiques 2023

Centre Provisoire d'Hébergement

Agrément : 70 places + 4 places LGBTQIA+

Taux d'occupation : 98% =

47% d'accueil d'isolé.e.s ↗

24 nationalités représentées ↗

79 contrats de travaux signés avec des entreprises locales ↗

76% de sorties en emploi ou en formation qualifiante ↘

65% de séjours supérieur à 9 mois ↗

80% de sortie en logement autonome en bail direct ↗

Les tendances 2023

Centre Provisoire d'Hébergement

Le nombre d'accueils de personnes isolées augmente encore cette année.

Parmi les nationalités représentées, en 2023 il y a 40% de personnes originaires d'Afghanistan, pour l'essentiel des hommes isolés : 37 hommes sur 55 personnes afghanes.

Des durées de prise en charge stables, mais des sorties toujours rendues difficiles par des situations administratives complexes (parents d'enfants réfugiés, demandeurs d'asile, etc.).

Le taux de sortie vers l'emploi reste largement supérieur à 70%, bien qu'il soit en baisse.

Augmentation du nombre de personnes partant pour solution personnelle : 15,6% en 2023 contre 5%

Statistiques 2023

Centre de Premier Accueil

Agrément : 140 places

Taux d'occupation : 91% ↘

270 personnes accompagnées en 2023 ↘

58% de sorties (83 personnes) vers le logement, dont :

- 41% de sorties (34 personnes) vers le bail direct ↗
- 35% de sorties (30 personnes) vers l'IML ↘
- 23% vers de sorties (18 personnes) vers un hébergement citoyen/communal ↘

Accompagnement social sans hébergement

Taux d'occupation :

114 personnes accompagnées, dont 51 personnes entrées entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023. ↗

Logement :

45% (51 personnes) en bail direct ↗

50% (57 personnes) en hébergement citoyen ou communal ↗

Inter Médiation Locative

Agrément :

• 242 mesures IML 2023, pour 217 personnes accompagnées ↗

• 67 personnes entrées en IML entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023 ↘

86% (103 personnes) sont sorties de l'IML en 2023, ↗
dont :

- 27% (33 personnes) vers le bail direct ↗
- 20% (24 personnes) vers une solution personnelle ↘
- 14% (17 personnes) sont reparties en Ukraine ↘
- Depuis 2022, 71% des logements (47 logements) captés en IML étaient issus du parc privé et 29% (19 logements) du parc social

Les tendances 2023

Centre de Premier Accueil

La part des hommes accueillis augmente par rapport à 2022, mais reste minoritaire par rapport au nombre de femmes et enfants accueillis.

Moins de personnes sont entrées sur le dispositif comparé à 2022 : 69 personnes accueillies sur le CPA entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Le nombre de retours en Ukraine augmente : 22% (31 personnes sur 270) en 2023 contre 14% (57 personnes sur 514) en 2022.

Inter Médiation Locative

Le travail de prospection auprès de bailleurs privés effectué par les équipes a permis la captation de $\frac{3}{4}$ des logements en intermédiation locative.

La priorisation de l'accès à l'emploi des déplacés ukrainiens en 2023, a permis à plus d'un tiers des personnes accompagnées d'accéder à un logement autonome.

Accompagnement social sans hébergement

Le nombre de personnes accompagnées en logement autonome a fortement augmenté par rapport à l'année 2022.

Zoom sur le CPH

Le 20 juin 2023, à l'occasion de la journée mondiale des réfugiés, le CPH a ouvert ses portes. Cette journée fut l'occasion de réunir tous les acteurs du territoire, partenaires, réfugiés et pessatois.

Cet évènement fut l'occasion de présenter toutes les actions et missions d'accompagnement des professionnels du site de manière ludique, à travers une visite du centre, des activités, des jeux, des témoignages et un partage d'expérience.



Zoom sur le CPA

A la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine le 24 février 2022, l'Etat a confié à l'association CeCler l'ouverture d'un Centre de Premier Accueil (CPA) à destination des déplacés ukrainiens.

Ce CPA a ouvert le 14 mars 2022. C'est le dispositif pivot de l'intervention de l'Etat sur le département. Il est conçu comme un centre d'hébergement temporaire, permettant de mettre à l'abri, d'évaluer et de favoriser l'insertion sociale par un accès au logement, en lien avec la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).

Le CPA est divisé en deux sous-services composés d'équipes sociales de l'association entièrement dédiées à l'accompagnement de ce public : une équipe pour l'accompagnement des personnes en appartements diffus par le biais de l'intermédiation locative (IML) ou d'un logement autonome (Accompagnement Social) et une pour les personnes accueillies sur site (CPA).

ANNEXES





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle ASILE



LE POLE ASILE, DONNEES STATISTIQUES 2023

En 2023, 471 personnes en demande d'asile ont été hébergées sur le pôle Asile de l'Association CECLER. Cela représente 10% de résidents de plus, en comparaison avec l'année 2022.

Sur ces 471 personnes, 350 étaient hébergés sur l'HUDA et 121 sur le CADA. 42% d'entre elles étaient des enfants, soit 200 jeunes résidents.

2023 est marquée, cette année encore, par l'arrivée de nombreuses personnes isolées ou mère isolées. Elles représentent cette année 40% des adultes sur le service de l'HUDA et 19% sur le service du CADA. Ce phénomène s'explique en partie par le « desserement » de la capitale. Les services du pôle Asile ont dû s'adapter cette année encore, l'HUDA particulièrement. De nombreux appartements réservés aux familles nombreuses ont du être adaptés pour accueillir des personnes isolées ou des mères avec leurs enfants. Cette modularité imposée à eu un impact sur le taux d'occupation. Dans les appartements en colocation, chaque cellule familiale dispose de sa propre chambre, se fermant avec un verrou. Les résidents partagent la cuisine et les sanitaires.

Depuis 2022 11 places HUDA sont labélisées pour l'accueil de personnes issues de la communauté LGBTQIA+. En 2023, avec 18 personnes accueillies, le taux d'occupation spécifique pour ce dispositi est de 105%.

Ce public, cumulant les vulnérabilités (homophobies, violence, risque de prostituion, MST, IST, etc.), nécessite une prise en charge spécifique. Si l'accompagnement administratif ne diffère en rien des autres demandeurs d'asile, l'équipe sociale a du adapter ses pratiques. Le personnel a été formé. De nouveaux partenariats sont tissés. Le public accompagné est sensibilisé.

Forte de son expérience auprès du public LGBTQIA+, l'Association a répondu a un appel à projet visant à ouvrir 10 places supplémnetaires sur le service du CADA.

HEBERGEMENT D'URGENCE POUR DEMANDEURS D'ASILE (H.U.D.A.)

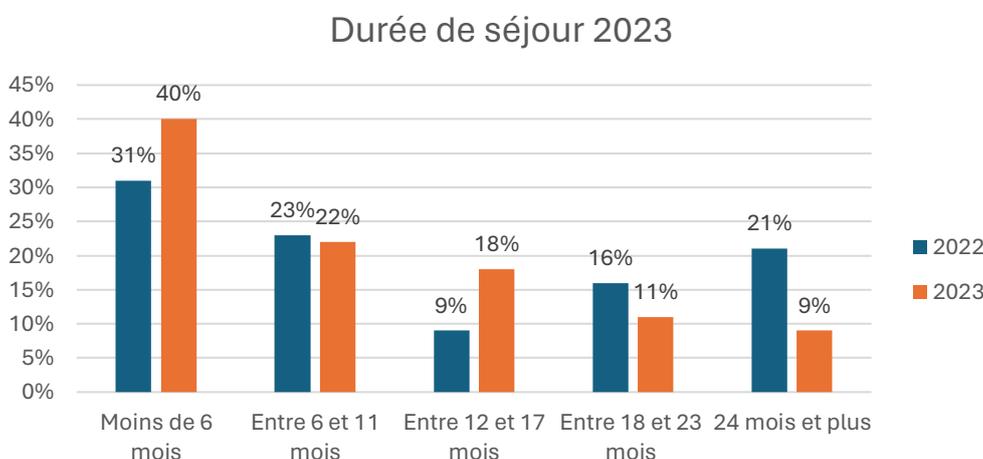
Pour rappel l'H.U.D.A dispose de 195 places dédiées à l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'asile :

- 15 places en collectif sur le site de Royat (appartements individuels)
- 180 places « en diffus », dans des appartements autonomes, sur les communes de Clermont-Ferrand, Royat et Cébazat (dont 11 places labélisées pour l'accompagnement des personnes issues de la communauté LGBTQIA+.).

Le service, composé de 5 travailleurs sociaux, accompagne des familles, des couples ou des personnes isolées en demande d'asile, durant le temps du traitement de la demande par les services compétents (OFPRA et CNDA) ou jusqu'à ce qu'une orientation en Centre d'Accueil pour Demandeur d'Asile (C.A.D.A) soit prononcée. L'HUDA fait partie du Dispositif National d'Accueil (DNA) et les orientations sont décidées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) au niveau local (Direction territoriale de Clermont-Ferrand).

Un agent d'accueil, un agent technique, un chef d'atelier et 4 veilleurs de nuit mutualisent leurs actions sur l'ensemble du pôle.

En 2023, le service HUDA a accueilli 350 résidents, contre 314 en 2022, soit 11% de plus. Sur ces 350 personnes en demandes d'asile, 174 ont intégrés le service cette même année.



En 2023, les durées de séjour ont drastiquement réduit. En 2022, les séjours de moins de 1 an représentaient 54%. Cette année, ils représentent 62% du total. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, qui seront abordés dans ce rapport d'activité :

- Nette augmentation des procédures DUBLIN et arrêtés de transferts
- Augmentation des abandons de demande d'asile par les résidents.

Le Covid-19, entre 2019 et 2021 avait fortement ralenti les procédures. En 2022, de nombreuses familles étaient hébergées depuis plus de deux ans, suite à ces évènements. 2023 témoigne d'un réel changement.

Les procédures sont plus rapides et les personnes en demande d'asile restent bien moins longtemps dans leur hébergement.

Le service de l'HUDA se compose de deux services distincts sur le DN@ :

- L'HUDA en diffus, comptant 180 places.
- Et l'HUDA en structure, comptant 15 places.

En 2023, le service de l'HUDA comptabilise 57 810 nuitées. Ainsi, le taux d'occupation de la structure en 2023 est de 82%.

A noter, le taux d'occupation sur l'HUDA sur site est de 100%. Le taux d'occupation de l'HUDA en diffus est de 80%. Cela s'explique par plusieurs facteurs :

- Le taux de rotation a été très important cette année : 90%. Les appartements ont alors été restaurés : peinture, changement de volets, rénovation de la cuisine, etc.
- Des dégâts des eaux ont touchés plusieurs appartements qui ont été neutralisés pendant plusieurs semaines.
- Enfin, des appartements destinés à des familles (allant du P4 au P8) ont été sollicités par l'OFII pour accueillir des personnes isolées. Effectivement cette année, de nombreuses personnes sont arrivées seules sur le territoire. Le pôle Asile et le service de l'HUDA particulièrement ont dû s'adapter pour faire face à cette nouvelle typologie de public.

➤ LE PUBLIC ACCUEILLI EN 2023

NATIONALITES DES RESIDENTS HEBERGES EN 2023 :



Comme en témoigne le graphique ci-dessous, des changements sont à noter quand à la provenance des résidents du service de l'HUDA.

(A noter que ce graphique prend en compte tous les résidents ayant été hébergés sur la structure durant l'année 2023).

CONTINENT AFRICAÏN : Tout d'abord, notons la forte augmentation des personnes ressortissantes de pays africains (160 personnes au total).

Il est important de noter que les résidents africains sont généralement en procédure DUBLIN, ce qui explique pourquoi les chiffres sont très différents sur le CADA de l'Association.

(Algérie : 2, Angola : 18, Azerbahidjan : 1, Burkina : 1, Cameroune : 13, Congo : 7, Djibouti : 1, Erythrée : 1, Ethiopie : 9, **Guinée : 38**, Cote d'Ivoire : 17, Malie : 1, Nigéria : 15, Sénégal : 1, **Sierra Léonne : 30**, Soudan : 4, Zimbabwe : 1).

CONTINENT ASIATIQUE : Concernant les ressortissants du continent asiatique, le taux reste stable. En revanche, nous devons noter la diminution des résidents arrivant d'Afghanistan (en 2022, 18% des résidents de l'HUDA, contre 14% en 2023) et une augmentation des personnes accompagnées arrivant de Géorgie (en 2022, 4% contre 8% en 2023).

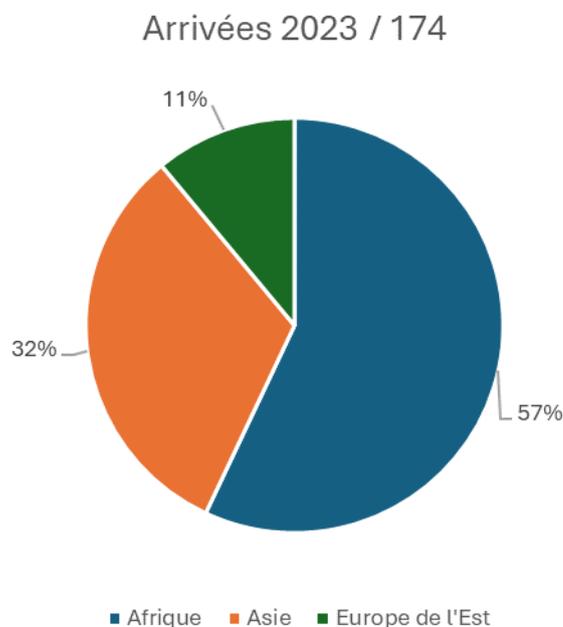
Enfin, des résidents venant de pays peu commun pour le service ont été accueillis en 2023 : Indi, Pakistan, Palestine, Chine.

(**Afghanistan : 50**, Azerbahidjan : 1, Chine : 1, **Géorgie : 29**, Inde : 3, Lybie : 1, Pakistan : 1, Palestine : 4, Russie : 22, Tadjikidtan : 17)

EUROPE DE L'EST : Pour terminer, le nombre de personnes arrivant des pays de l'Est a fortement baissé cette année. S'ils représentaient 27% de l'effectif total en 2022, ils sont dorénavant 17%.

(Albanie : 24, Kosovo : 9, Macédoine : 1, Serbie : 26, Ukraine : 1)

FOCUS SUR LES NATIONALITES DES RESIDENTS ARRIVES EN 2023 :



Demandeurs d'asile ayant intégrés le service HUDA en 2023,

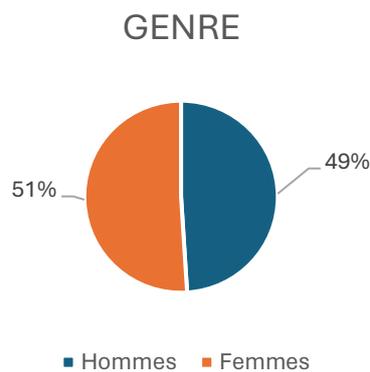
- 57% d'entre eux provenaient d'un pays africain, soit 98 personnes.
- 32% arrivaient d'Asie, soit 55 personnes
- 11% de pays de l'Est, soit 21 personnes.

Il faut noter ici un réel changement quant aux années précédentes : les ressortissants des pays africains représentent plus de la moitié des arrivées 2023.

Cela s'explique, en partie, par l'arrivée importante de personnes isolées en provenance de ce continent : 32 au total, soit 20% des personnes hébergées en provenance d'Afrique en 2023.

(Congo, 7 personnes, Guinée : 6 personnes, Cote d'Ivoire : 1 personne, Zimbabwe, 1 personne, Algérie : 2 personnes, Burkina : 1 personne, Cameroun : 3 personnes, Djibouti : 1 personne, Mali : 1 personne, Sierra-Léone, 4 personnes, Soudan, 4 personnes).

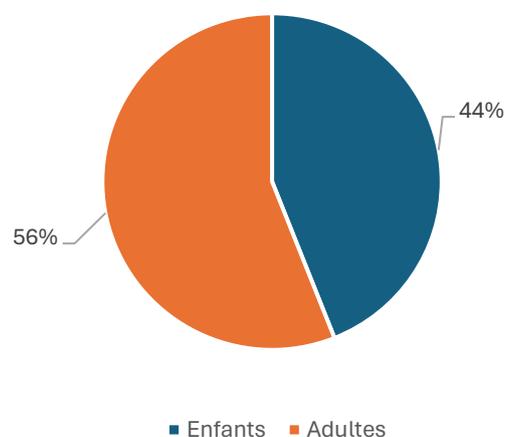
GENRE DES RESIDENTS :



2023 est synonyme de parité.

La labélisation de places LGBTQIA+ et sa possible extension en 2024 incite les équipes à modifier les caractérisations de genre et ajouter une catégorie « non généré ». Cette démarche ne sera effectuée que pour le Rapport d'Activité 2024. Les données 2023 ne tiennent compte que du genre administratif des personnes accompagnées

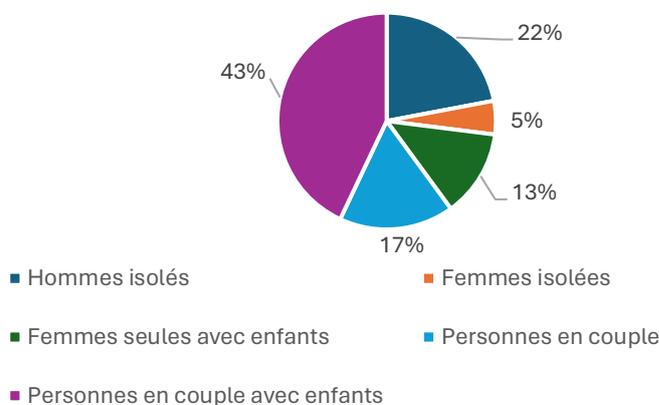
COMPOSITION FAMILIALE :



En 2022, sur le service de l'HUDA, 197 personnes adultes étaient hébergées et 153 enfants.

Sur ces 197 adultes, 43 étaient des hommes isolés, 11 des femmes isolées, 26 des femmes seules avec enfants, 33 étaient en couple et 84 en couple avec enfants.

A noter, sur les 54 personnes isolées, hommes et femmes, 60% d'entre eux provenaient d'un pays africain.



En 2022, les personnes isolées représentaient 20% de l'effectif total, contre 27% cette année. Le service a dû s'adapter, cette année encore, pour faire face au desserrement de la capitale et à l'arrivée importante de personnes seules / isolées, sur le territoire de Clermont-Ferrand.

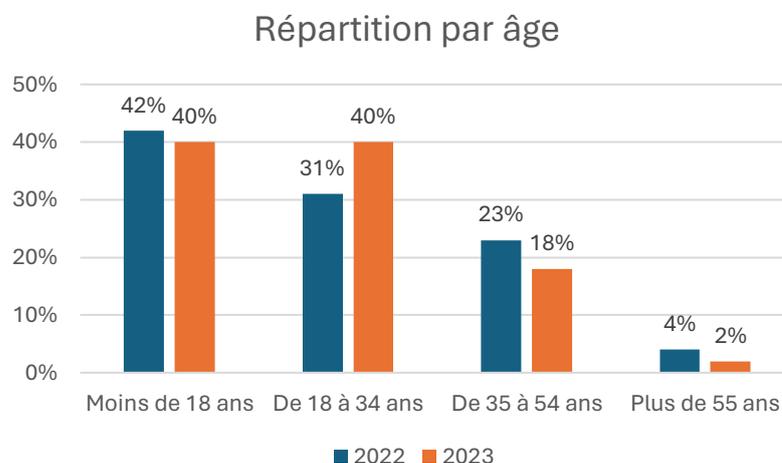
De nombreux appartements, habituellement prévu pour accueillir des familles nombreuses (allant du P6 au P8), ont dû être adaptés pour permettre à des personnes isolées de vivre en colocation, dans de grands appartements. Lorsque cela arrive, les résidents ont chacun leur chambre. Le Pôle Asile ne pratique pas la cohabitation. Les chambres sont toutes fermées par un verrou et chaque personne dispose : d'une armoire pour ranger ses affaires, d'un lit, d'une table et d'une chaise, dans son espace personnel. Les colocataires partagent la cuisine et les sanitaires.

MERE ISOLEES :



Pour aller plus loin dans l'analyse de ces chiffres, il semble important de mettre en lumière que 80% des mères célibataires sont originaires d'Afrique. 18% viennent des pays d'Europe de l'Est et seulement 2% d'Asie.

AGE DES RESIDENTS, des demandeurs d'asile de plus en plus jeunes :



En 2023, le public accueillis est plus jeune qu'en 2022. Effectivement, il est important de mettre en lumière les 9 points gagnés par la catégorie de résidents allant de 18 à 34 ans. L'augmentation des résidents isolés sur le service mais aussi des mères célibataires accueillies cette année expliquent le rajeunissement de l'effectif.

➤ DEMANDE D'ASILE 2023 :

PROCEDURE ADMINISTRATIVE A L'ARRIVEE DES RESIDENTS, une augmentation importante des procédures DUBLIN :

En 2023, 174 personnes ont été accueillies sur le service de l'HUDA. Voici la répartition par procédure à leur arrivée sur le territoire :



2023 marque une augmentation significative des personnes classées en procédure DUBLIN. De 53% en 2022, la structure affiche un taux de 66% des personnes accueillies en 2023. Ce résultat est un corrolaire

de l'arrivée importante de ressortissants de pays africains. Ces personnes arrivant généralement par la mer, débarquent dans d'autres pays européens, bordés par le littoral méditerranéen : Italie, portugale, etc.

QU'EST-CE QUE LA PROCEDURE DUBLIN ? Lorsqu'une personne étrangère arrive sur le territoire européen, ses empreintes vont être prises par les autorités du pays dans lequel elle se trouve. Pour autant, ce pays n'est pas obligatoirement celui où elle souhaite déposer une demande d'asile. Ainsi, lorsque cette personne sollicite l'asile dans le pays de son choix, la Préfecture va vérifier ses empreintes. Si ces empreintes ont déjà été prises dans un autre pays européen, la personne va être en « procédure DUBLIN ». Les deux Etats ont 6 mois pour statuer lequel prendra en charge la demande d'asile.

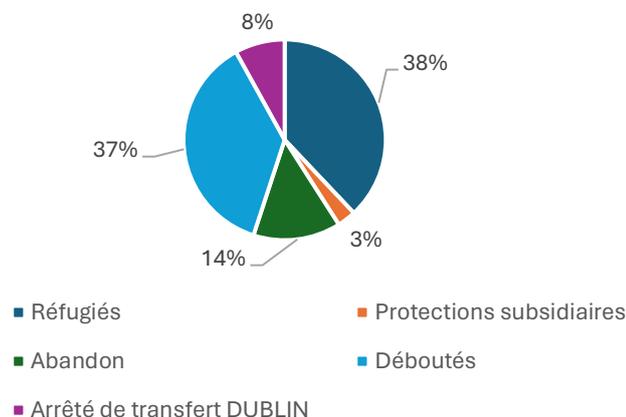
Durant ces 6 mois, la procédure d'asile est suspendue à la décision des Etats. Chaque mois, la personne doit se rendre dans un Pôle Régional Dublin (PRD), pour signer et assurer sa présence aux autorités.

Au terme de la procédure Dublin, la personne est autorisée à autoriser l'Asile en France ou est raccompagnée vers le pays responsable.

FIN DU DISPOSITIF DE DEMANDE D'ASILE :

En 2023, 191 personnes ont quitté le dispositif et 133 personnes ont vu leur parcours de demande d'asile se terminer :

Fin de parcours de demande d'asile



(Réfugiés : 51 personnes, Déboutés : 49 personnes, PS : 4 personnes, Arrêté de transfert DUBLIN : 10, Abandon : 19.)

BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE : Concernant les résidents bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés + protection subsidiaire), 67% d'entre eux étaient ressortissant d'un pays d'Asie, 33% d'un pays d'Afrique et aucun ressortissant des pays de l'Est n'a obtenu une protection.

ARRETE DE TRANSFERT DUBLIN : en 2023, 8% des résidents ont dû quitter le territoire français pour rejoindre le pays européen responsable de leurs demandes d'asile.

ABANDONS : il faut noter cette année un nombre important d'abandons. 7 cellules familiales ont décidé de rentrer dans leurs pays, avant la fin de leur procédure, sans bénéficier l'Aide au Retour Volontaire. Sur ces 7 familles, 3 ont expliqué avoir vécu une période de désillusion en arrivant en France.

Une personne a abandonné son hébergement suite à la réception d'un arrêté de transfert.

Enfin concernant les autres personnes ayant abandonnés leurs demandes d'asile, l'équipe sociale ne dispose pas d'éléments d'explication.

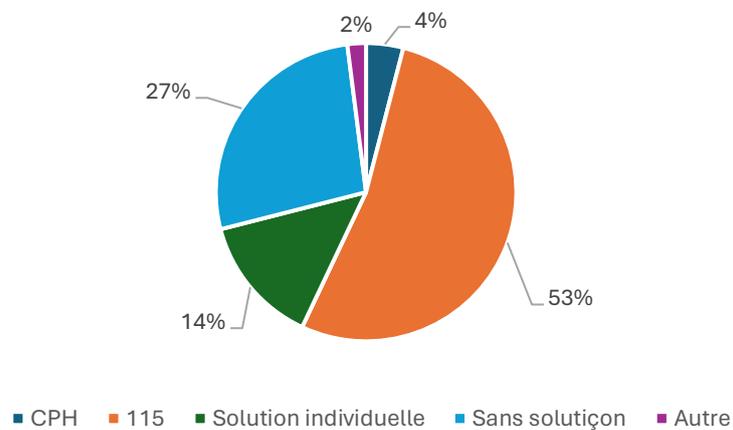
AIDE AU RETOUR VOLONTAIRE :

Sur les 191 personnes ayant quittées le service, 18 ont décidé de rentrer dans leurs pays d'origine en bénéficiant d'ARV (Aide aux Retours Volontaires) et 42 résidents « dédublinsés » ont été tranférés dans des CADA de la Région.

DEMANDEURS D'ASILE DEBOUTES DU DROIT D'ASILE :

Sur les 49 personnes déboutées :

Sortie des personnes déboutées

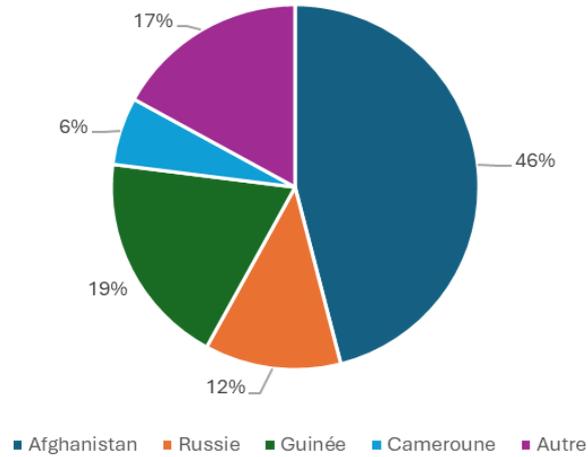


(115 : 26, Autre : 1, Sans solution : 13, CPH (parents d'enfants réfugiés) : 2, Solution individuelle : 7)

A noter ici : les 4% de résidents déboutés ayant accéder à une place en CPH, sont des parents d'enfants réfugiés, bénéficiant un titre de séjour pour ce motif.

BENEFICIAIRES DE LA PROTECTION INTERNATIONALE :

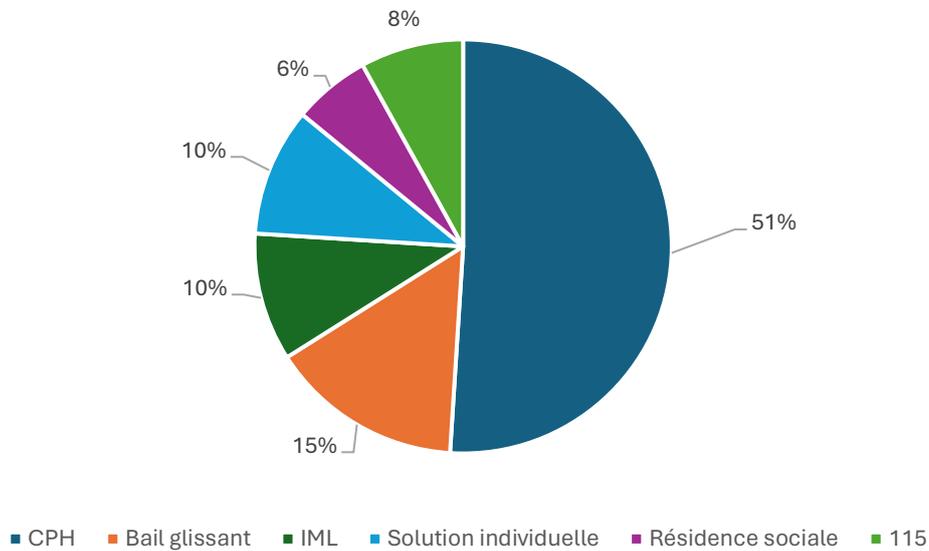
Nationalités majoritaires des BPI 2023



Concernant les résidents statutaires, 51 personnes ont quitté l'HUDA en 2023. Sont comptabilisées toutes les personnes ayant quittées la structure en 2023, incluant les personnes statutaires en 2022.

(CPH : 26 résidents, 115 : 4 résidents, IML : 5 résidents, Bail glissant : 7 résidents, ALT, 1 résident, Solution individuelle : 5 résidents, Résidence Sociale : 3 résidents).

Sorties des résidents statutaires



En 2023, la moitié des résidents bénéficiaires de la protection internationale ont quitté le service pour entrer en Centre Provisoire d'Hébergement (CPH). Cela s'explique en partie par le rétrécissement du délai de demande d'asile. La procédure allant de plus en plus vite, certaines familles ont besoin d'un accompagnement renforcé, de quelques mois supplémentaires, concernant l'apprentissage de la langue, la formation et l'emploi, ainsi que l'hébergement.

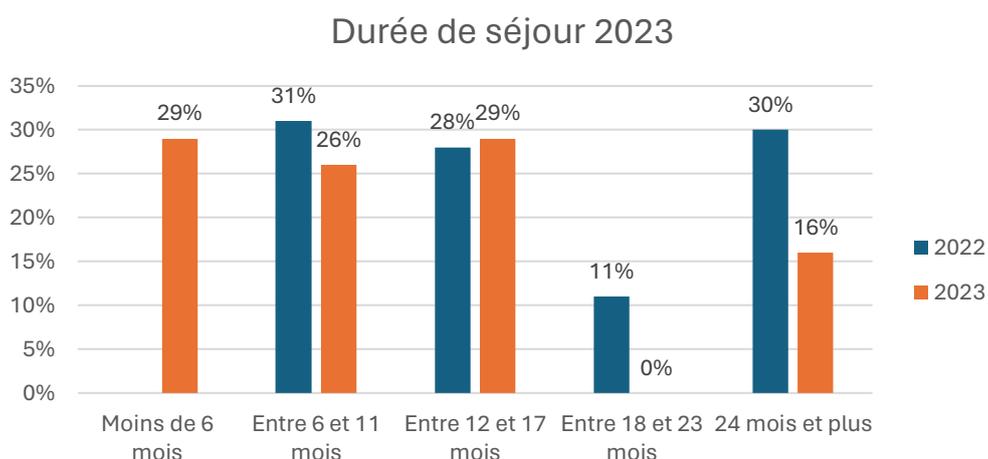
CENTRE D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (C.A.D.A.)

Pour rappel le Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (C.A.D.A) accompagne des familles, des couples ou des personnes isolées en demande d'asile, durant le temps du traitement de leur demande par les services compétents (O.F.P.R.A et .C.N.D.A). Le C.A.D.A fait partie du Dispositif National d'Accueil (D.N.A). Les orientations sont décidées par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (O.F.I.I) au niveau local ou national. Le service, situé sur la commune de Royat, accueille 70 personnes en résidence collectives dans des appartements individuels.

Le service est composé de trois travailleurs sociaux et d'une élève travailleur social en alternance.

Un agent d'accueil, un agent technique, un chef d'atelier et 4 veilleurs de nuit mutualisent leurs actions sur l'ensemble du pôle.

En 2023, le service CADA a accueillis 121 résidents, contre 111 en 2022, soit 9% de plus. Sur ces 121 personnes en demandes d'asile, 58 ont intégrés le service cette même année.



En 2023, les durées de séjour ont drastiquement réduit. En 2022, les séjours de moins de 1 an représentaient 31%. Cette année, ils représentent 55% du total. Cela peut s'expliquer par plusieurs facteurs, qui seront abordés dans ce rapport d'activité :

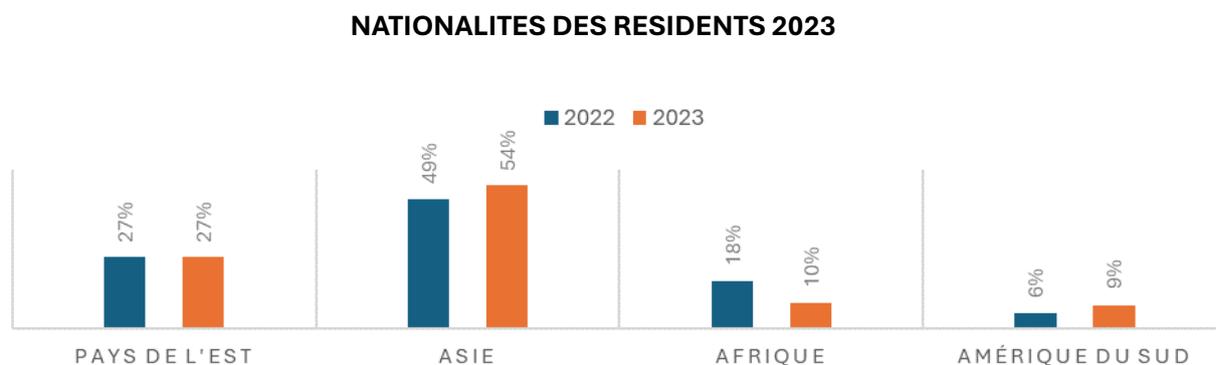
- Légère augmentation des procédures accélérée.
- Nette augmentation des abandons de demande d'asile par les résidents.
- Augmentation des rejets sur ordonnances délivrés par la CNDA.

Le Covid-19, entre 2019 et 2021 avait fortement ralenti les procédures. En 2022, de nombreuses familles étaient hébergées depuis plus de deux ans, suite à ces événements. 2023 témoigne d'un réel changement. Les procédures sont plus rapides et les personnes en demande d'asile restent bien moins longtemps dans leur hébergement.

Le service du CADA cumule en 2023 23 699 nuitées. Le taux d'occupation de la structure en 2023 est de 93%. Il est important de souligner que la structure s'est adaptée à la conjoncture démographique et accueillir des compositions familiales inférieures à celles prévues. Le taux de remplissage des logements en 2023 est proche de 100%, mais le taux d'occupation n'est que de 93%.

➤ LE PUBLIC ACCUEILLI EN 2023

NATIONALITES DES RESIDENTS HEBERGES EN 2023 :



Comme en témoigne le graphique ci-dessus, peu de changements sont à noter quant à la provenance des résidents.

(A noter que ce graphique prend en compte tous les résidents ayant été hébergés sur la structure durant l'année 2023).

Le nombre de personnes arrivant des pays de l'est est stable :

(Kosovo : 10 personnes, Serbie : 8 personnes, Albanie : 11 personnes, Ukraine : 4 personnes)

Une légère hausse est à noter quant aux ressortissants des pays d'Asie :

(Géorgie : 28, Syrie : 1 personne, Arménie : 3 personnes, Bangladesh : 11 personnes, Afghanistan : 14 personnes, Turquie : 4 personnes, Russie (Tchéchénie) : 4 personnes)

A noter qu'aucun demandeur d'asile afghan n'est entré sur le CADA en 2023. En 2022, ils représentaient 16 % de l'effectif total. En 2023, ils ne représentent que 11%.

De plus, de nombreuses personnes, arrivant de Géorgie avec de lourds problèmes de santé sont orientées sur la structure. Le bâtiment ayant un ascenseur et des sanitaires individuels, les familles souffrant de pathologies graves sont régulièrement orientées sur le CADA de l'Association CECLER. D'ailleurs, 100% des titres de séjour déposés en 2023, pour raison de santé, concernent des personnes géorgiennes.

Concernant les résidents arrivant d’Afrique, la tendance reste à la baisse. En 2020, les populations africaines représentées 45% de l’effectif total de la structure, contre 31% en 2021, 18% en 2022 et 10% en 2023.

(Sénégal : 1 personne, Guinée : 6 personnes, Algérie : 4 personnes, Tunisie : 1 personne)

Enfin, la tendance concernant ressortissants des pays d’Amérique du Sud reste à la hausse. De 0% en 2021, ils représentaient 6% de l’effectif total en 2022 et 9% en 2023. Ces derniers arrivent généralement avec un visa touristique sur le territoire français et déclarent fuir la corruption.

(Colombie : 7 personnes, Venezuela : 4 personnes)

FOCUS SUR LES ARRIVEES EN 2023 : Concernant les 58 résidents arrivés en 2023,

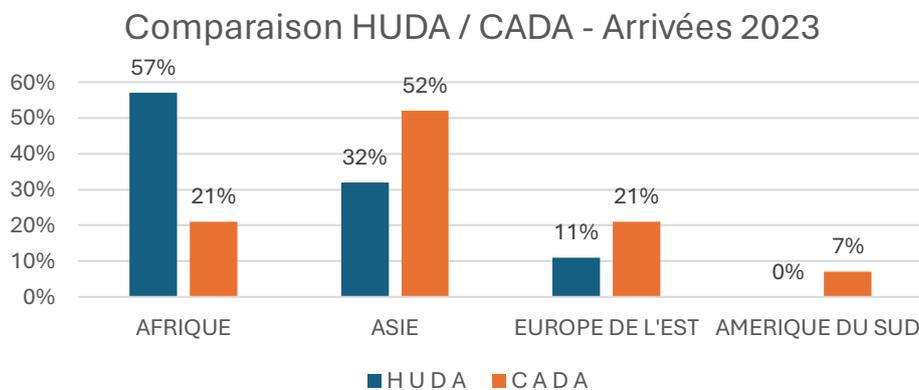
21% des résidents arrivent de l’Est de l’Europe (Albanie : 4, Arménie : 3, Serbie :5).

21% d’entre eux arrivent d’Afrique (Algérie : 4, Guinée : 6, Sénégal : 1, Tunisie : 1).

52% d’entre eux viennent de pays asiatiques (Bangladesh : 8, Géorgie : 17, Syrie : 1, Turquie : 1).

Et enfin, 7% arrivent d’Amérique du Sud (Colombie : 4).

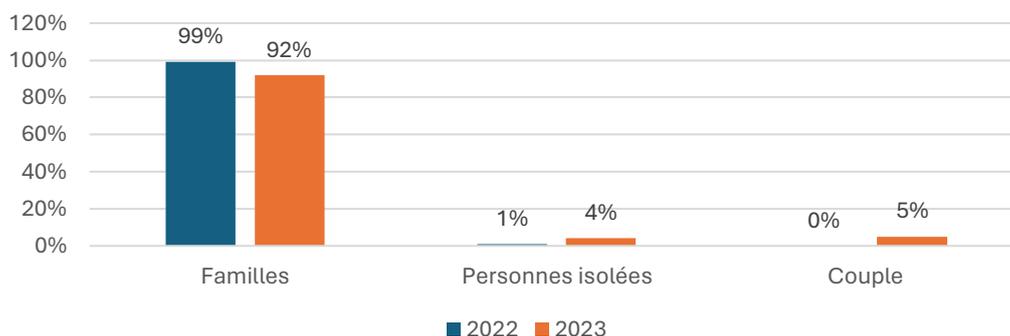
De fortes différences sont à mettre en lumière par rapports aux arrivées sur le service de l’HUDA en 2023 :



Sur le service HUDA, de nombreux ressortissants de pays africains ont été accueillis cette année. Cela s’explique par deux facteurs importants : la plupart sont en procédure DUBLIN, or, ces personnes ne peuvent accéder à une place sur une structure CADA, tant qu’ils n’ont pas officiellement déposé une demande d’asile. Ils arrivent souvent seul sur le territoire français. Or, la structure du CADA n’a pas de logement adapté pour la vie en colocation.

AGES ET COMPOSITIONS FAMILIALES :

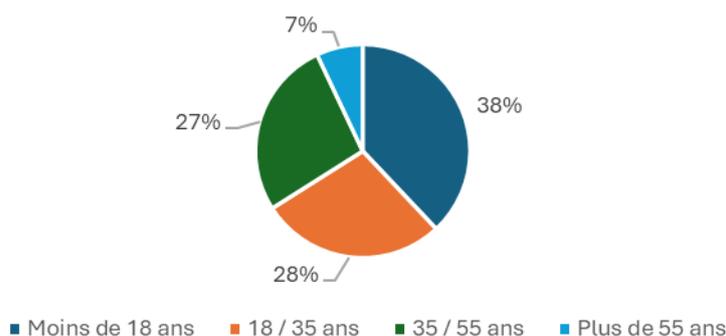
Compositions des ménages



En 2023, les tendances restent stables.

Du fait de la composition des appartements et de l'architecture de la structure, le CADA de Royat est adapté à l'accueil des familles, allant du P3 au P6. Il est important de noter qu'en 2023, 15% des familles accueillies étaient monoparentales.

Age des résidents

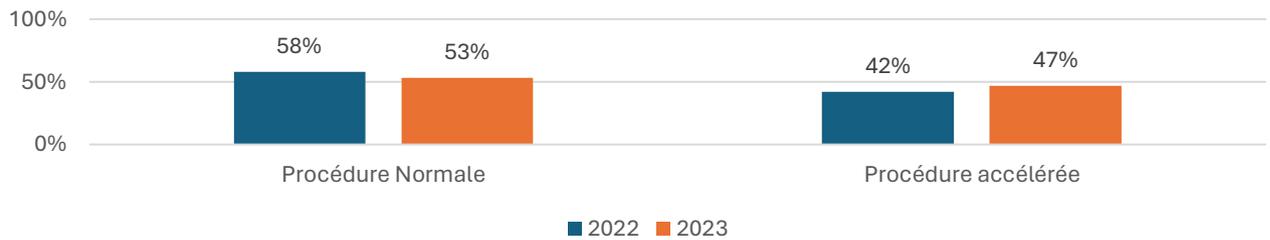


Le grand nombre de familles accueillies sur le CADA explique le fort taux de résidents de moins de 18 ans. (Soit 47 enfants (38%) et 74 adultes).

LA DEMANDE D'ASILE :

Une légère hausse des demandeurs d'asile en procédure accélérée est à souligner. Cette procédure concerne les ressortissants de pays dits « d'origine sûre ». Cette liste est actualisée tous les ans et concerne particulièrement les pays d'Europe, représentant 27% de l'effectif en 2023.

Situations administratives à l'entrée du CADA



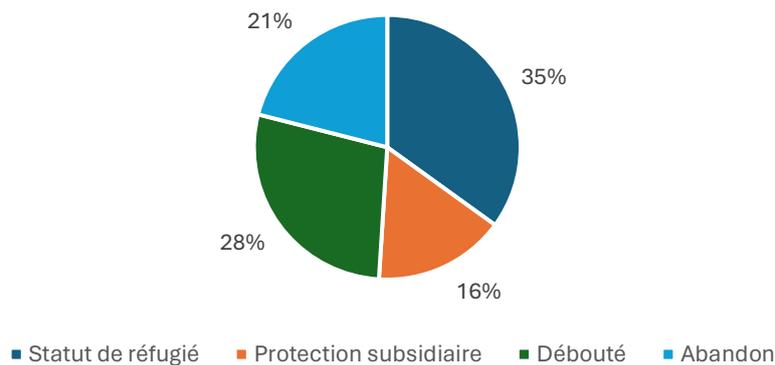
2023 est une année fortement marquée par l'obtention d'une protection internationale pour les résidents du CADA. Cela concerne 50% d'entre eux.

81 personnes ont terminées leur demande d'asile en 2023, ou on volontairement mis fin à cette dernière.

Sur les 64 personnes qui ont terminées leur procédure en 2023, 28 ont obtenu le statut de réfugiés. 13 ont obtenu une protection subsidiaire. (= 41 BPI). 23 ont été déboutés (soit 28%).

Enfin, 17 personnes ont abandonnées leur demande d'asile.

Fin de parcours

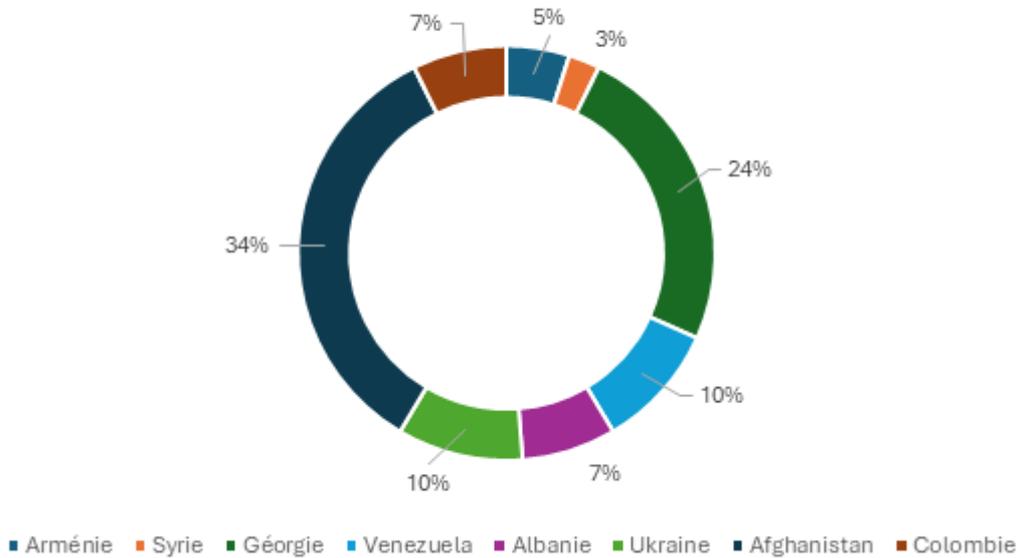


De nombreux résidents ont abandonnés leur demande d'asile en 2023. En 2022, aucun résident n'avait abandonné sa demande d'asile. Sur ces 17 personnes, 2 ont dû rentrer dans leur pays d'origine pour des raisons familiales (décès, maladie, mal du pays, etc). 3 ont été incarcérées. 6 d'entre eux ont quitté la structure pour fuir la justice. Et les 6 personnes restantes sont parties sans motiver leurs raisons auprès de l'équipe sociale.

Les BPI :

En 2021, 41 bénéficiaires ont obtenu une protection internationale.

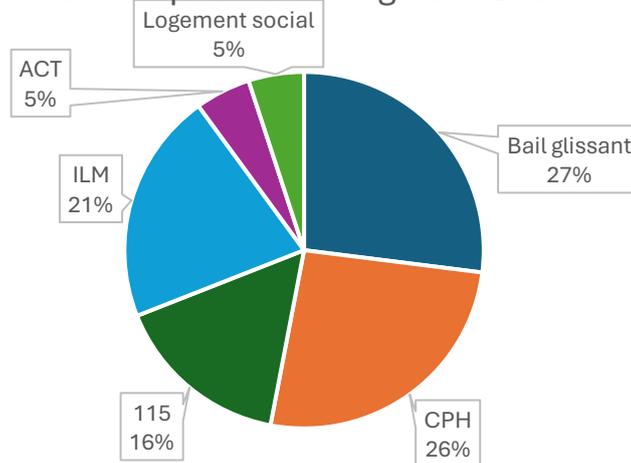
Pays de provenance des BPI



Nous pouvons observer que 34% des BPI présent en 2023 étaient Afghans et 24% étaient Géorgiens. Les deux pays qui suivent sont l'Ukraine et le Venezuela avec 10% des résidents statutaires.

Sur les 41 bénéficiaires de la protection internationale (réfugiés + protection subsidiaire), 19 ont quitté le CADA en 2023, soit seulement 46%.

Fin de prise en charge des BPI



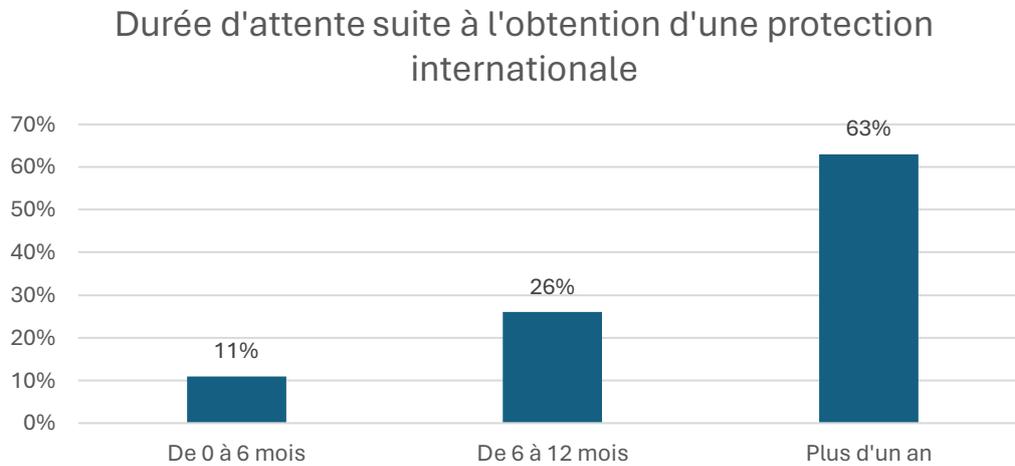
Le spectre est large en 2023, quand aux différents dispositifs sur lesquels sont sortis les bénéficiaires de la protection internationale.

58% des résidents ont pu intégrer un logement « autonome ». Bien que certains étaient accompagnés par un dispositif spécifique, (IML, bail glissant, ACT), cela témoigne de l'accompagnement à l'autonomie réalisé par l'équipe sociale tout au long de l'accompagnement en CADA.

26% d'entre eux ont eu besoin d'un accompagnement social renforcé, après l'obtention de leur statut. Ils ont donc été orientés en CPH. Pour la plupart, cela est dû au court séjour sur la structure. Ayant obtenu

une protection internationale rapidement, ils avaient besoin d'être soutenus sur différents volets : apprentissage de la langue, formation et emploi, autonomie au sein du logement.

Une famille ayant refusé un appartement en bail glissant, s'est retrouvée sur le 115, après une décision de fin de prise en charge, émanant de l'OFIL.



63 % des personnes statutaires sorties en 2023 ont attendus entre 12 mois et 24 mois une orientation sur un autre dispositif. 26% d'entre eux ont attendus entre 6 mois et 12 mois et 11% jusqu'à 6 mois.

Règlementairement, un bénéficiaire d'une protection internationale doit quitter le service dans un délai de 6 mois maximum. Au-delà sa présence est considérée comme indue. Cette situation modifie sensiblement la prise en charge et l'accompagnement des personnes, en l'orientant vers de l'insertion (accès au logement, ouverture des droits, apprentissage de la langue française, accès à l'emploi etc.)

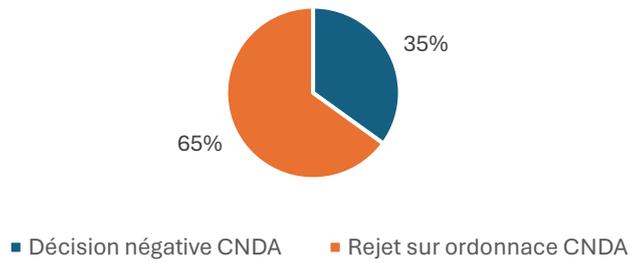
La mise en place du programme AGIR devrait fluidifier les sorties en 2024.

Les demandeurs d'asile déboutés

23 personnes ont été déboutées de leur demande d'asile en 2023. 15 personnes se sont vu notifier un rejet sur ordonnance (65%) et 14 personnes ont reçu une obligation de quitter le territoire.

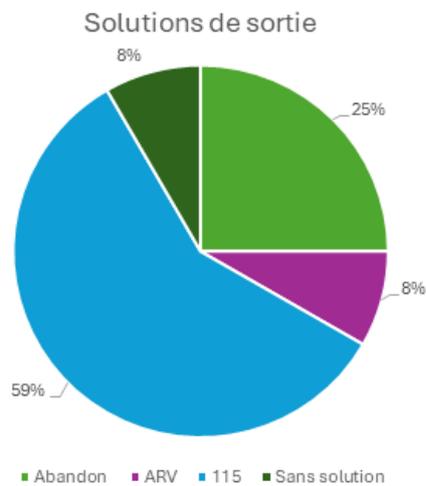
En cas de recours, si la CNDA estime le dossier insuffisamment étayé, la demande d'asile se voit rejetée sur ordonnance, c'est-à-dire sans audition des demandeurs.

Statistiques de rejets CNDA



Sur les 23 personnes déboutées, 59% ont obtenu une place sur le 115. Les déboutés du droit d'asile ne sont pas prioritaires pour accéder au dispositif d'hébergement d'urgence, dit « du 115 ». Toutefois, l'implication conjointe des équipes sociales du CADA et du SIAO a permis à 59% d'entre eux d'obtenir une mise à l'abris, justifiée par la situation familiale ou de santé.

4 résidents ont dû quitter le CADA alors que leur procédure n'était pas terminée, car la Préfecture leur avait délivré une OQTF. Les textes de loi ordonnent aux demandeurs d'asile de quitter un CADA, si une OQTF leur est remise, ce qui n'est pas le cas en HUDA.



Enfin, 32 résidents étaient toujours en procédure au 31.12.2023.



l'Insertion Autrement !

Retour au RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle

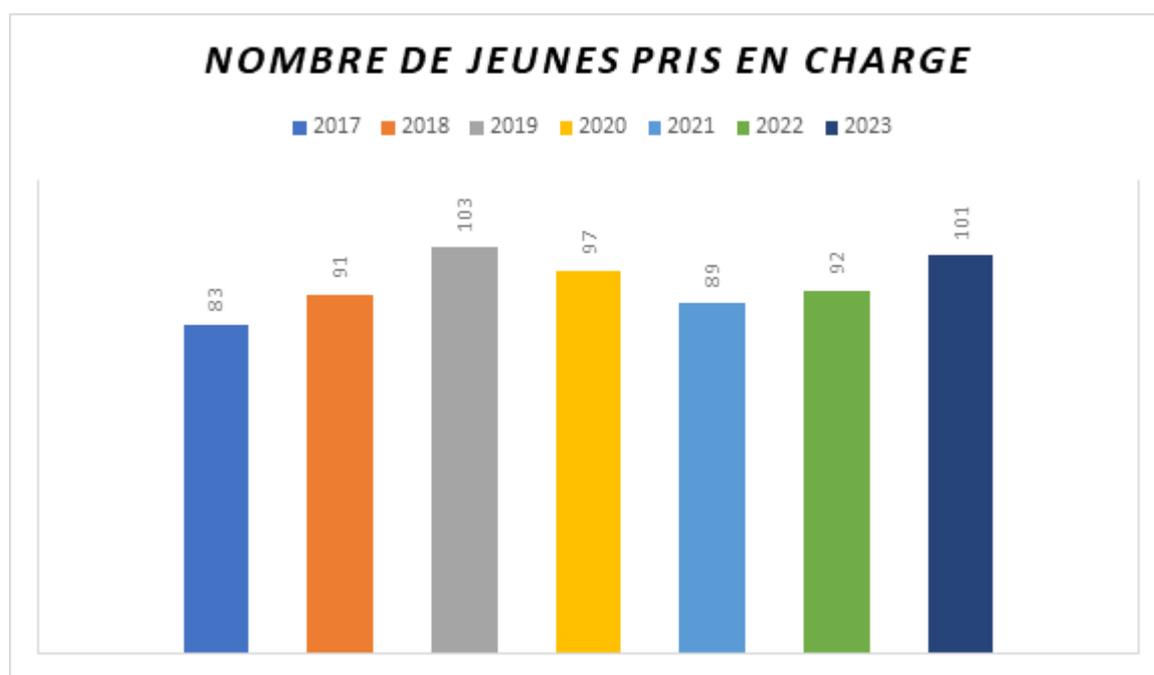
PROTECTION DE L'ENFANCE

:



Rapport d'activité 2023

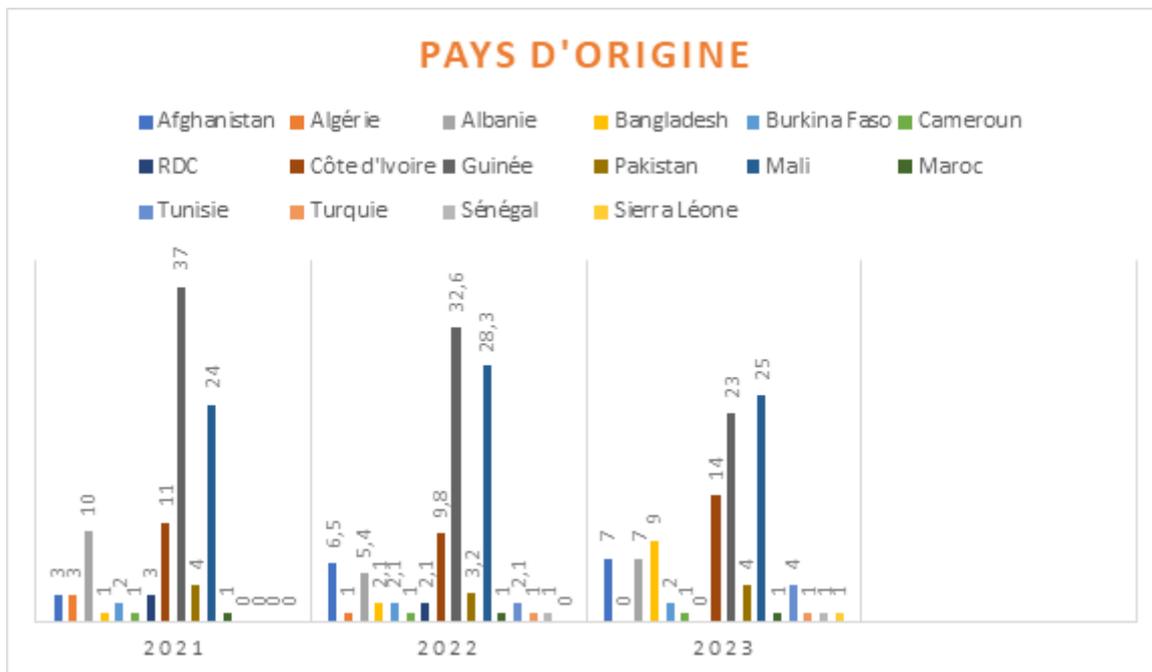
Pôle Protection de l'Enfance *Service MNA et JM Le Rivaly*



Taux d'occupation à 100%

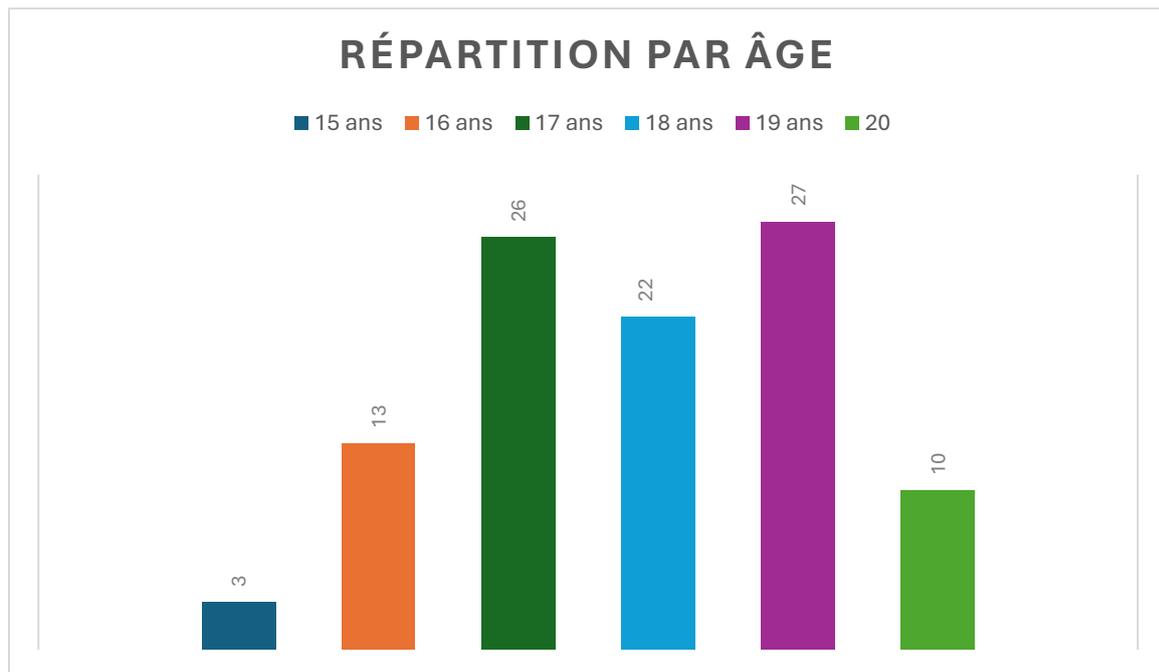
Profil des jeunes pris en charge

Les pays d'origine



En comparaison avec l'année 2022, nous pouvons constater que les jeunes de nationalité malienne et guinéenne sont toujours en supériorité mais ont légèrement baissé. Nous pouvons cependant observer que le nombre de jeunes originaire d'Afghanistan, du Bangladesh, d'Albanie, du Pakistan ainsi que de la Côte d'Ivoire a augmenté.

Les âges



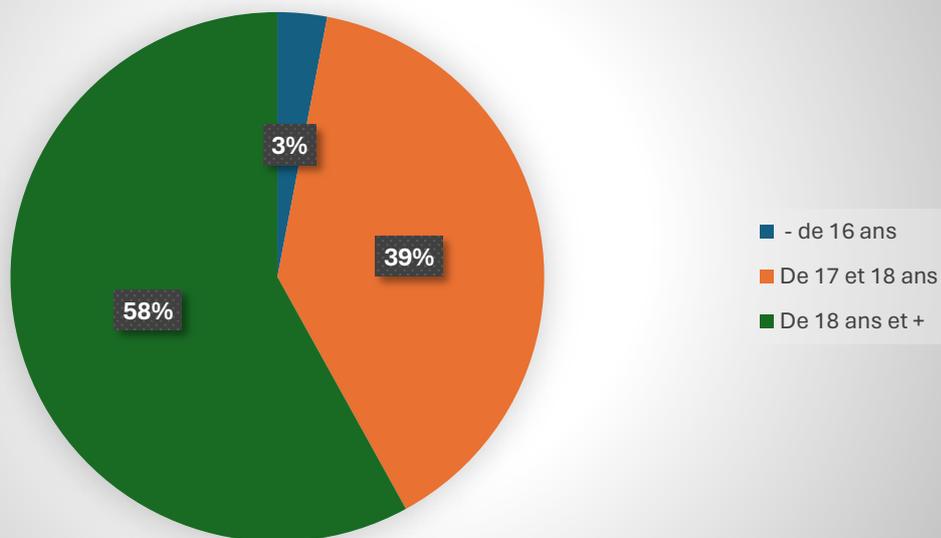
Durant l'année 2023, le Rivaly a référencé 101 jeunes dans son effectif.

-de 16 ans : 3 jeunes soit 3%

De 16 et 17 ans : 39 jeunes soit 39%

De 18 ans et + : 59 jeunes soit 58%

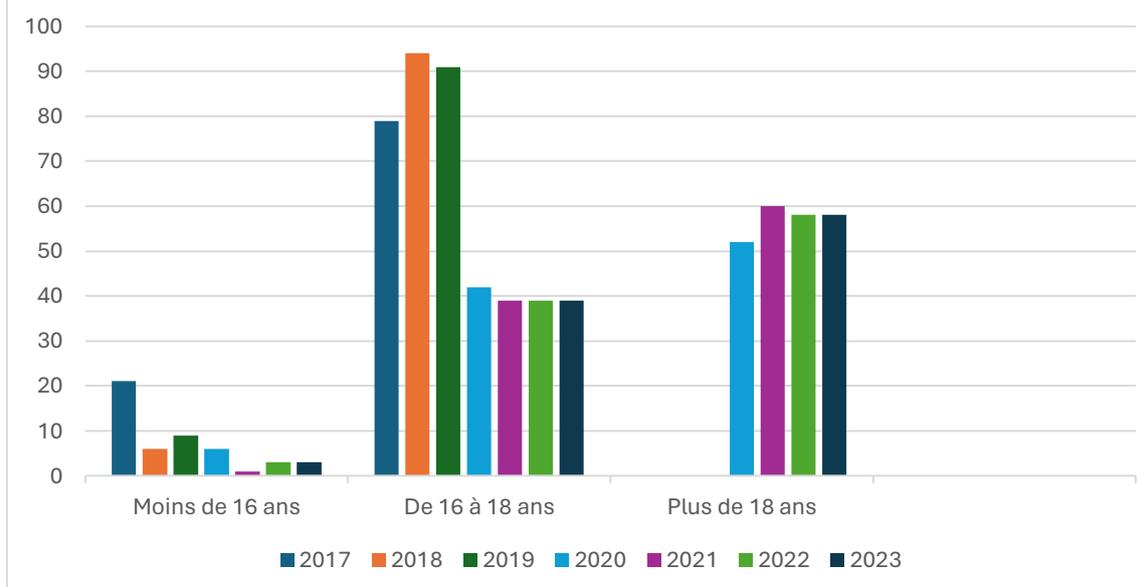
Pourcentage par tranche d'âge



L'âge moyen des jeunes présents sur la structure au 31.12.2023 était de **17,6 ans** (16 ans pour 2017, 2018, 2019, 17 ans pour 2020, 18 ans pour 2021 et 2022).

En 2023, le plus jeune avait 14 ans et le plus âgé 20 ans.

Répartition par âges depuis 2017



Situation administrative

Les titres de séjour

	Année 2022		Année 2023	
Total jeune	92		101	
Nouvelle demande de titre en 2023	VPVF	TT	VPVF	TT
	10	8	13	8
Récépissé reçu suite à une première demande de titre de séjour	10	8	8	6
Titre obtenu suite à une première demande faite en 2023	10	3	0	0

Sur les 101 jeunes qui ont été accompagné durant l'année 2023 :

- **21** (20,79 %) d'entre eux ont déposé une première de demande de titre de séjour.

Sur ces 21 jeunes :

- **13** (61,9%) ont déposé une demande de titre de séjour portant la mention « *vie privée vie familiale mineur prise en charge avant l'âge de 16 ans* », dont uniquement 8 ont reçu leur premier récépissé et aucun n'a reçu de convocation dans le cadre de la prise d'empreinte.

- **8** (38,1%) ont déposé une demande portant la mention « *travailleur temporaire mineur pris en charge par l'ASE après l'âge de 16 ans* », dont 6 d'entre eux ont reçu leur premier récépissé et aucun n'a reçu de convocation dans le cadre de la prise d'empreinte.

Sur ces 21 jeunes, tous n'ont pas encore reçu leur premier récépissé.

- **29** (28,7%) jeunes au sein du service avaient déposé une demande de titre de séjour avant 2023 :

- **15** (51,7%) d'entre eux ont reçu leur premier titre de séjour

- **14** (48,3%) d'entre eux sont toujours dans l'attente d'être reçu auprès des services de la préfecture afin de déposer leur empreinte et de recevoir leur premier titre de séjour.

L'année 2023 a été marquée par des difficultés liées à la situation administrative des jeunes. Il faut savoir que sur cette même année, aucun jeune n'a obtenu de titre de séjour qu'il s'agisse des demandes de titre de séjour « *Vie privée-Vie familiale* » ou des demandes de titre de séjour « *Travailleur temporaire* ».

Aussi, et bien que les demandes de titre de séjour soient initiées avant la majorité des jeunes, les délais d'obtention du premier récépissé ont duré plusieurs mois.

L'absence de récépissé ou de convocation à la prise d'empreintes ont un impact majeur sur le quotidien des jeunes, sur leur situation professionnelle, sur leur situation administrative et évidemment sur leur quotidien et/ou leur santé mentale.

Les projets des jeunes à l'orée de leur majorité sont souvent mis à mal par ces difficultés administratives.

Pour exemple, un jeune dont le projet est de s'établir de manière autonome ne peut prétendre à celui-ci en raison de l'absence de documents de régularisation.

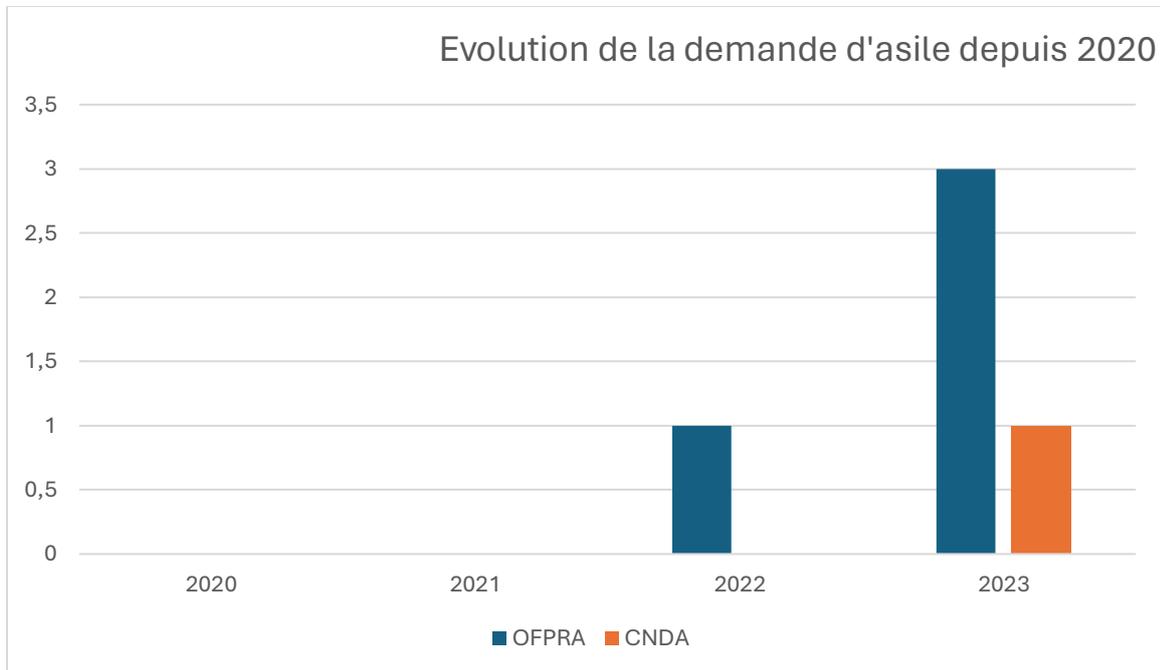
Il en va de même pour leur situation professionnelle. Des contrats d'apprentissage dont environ 60% des jeunes que nous accompagnons ont investi, peuvent être mis en péril. Des contrats de travail qui devaient s'établir ne peuvent voir le jour. Des mises en stage sont impossibles. Autant d'exemples qui freinent les jeunes dans leurs cursus professionnels et personnels.

Leur quotidien est également impacté. Des jeunes qui s'investissent depuis leur arrivée en France, qui répondent aux demandes administratives souvent lourdes, se sentent impuissants face à cette situation ; l'arrivée à la majorité étant de surcroît une étape cruciale dans leur avenir. Ceci peut donc impliquer un stress plus présent, des difficultés de sommeil, des difficultés médicales.

Les jeunes se sentent mésestimés.

La demande d'asile, la réunification familiale et la demande de nationalité

La demande d'asile :



En 2023, **3** demandes d'asile ont été déposées auprès de l'OFPRA (2,97%). Elles concernent toutes des jeunes de nationalité afghane.

Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'année précédente (1 en 2022).

A la suite de ces demandes, la reconnaissance du statut de réfugié a été accordée à l'un d'entre eux tandis que les autres sont toujours dans l'attente d'une réponse à leur demande.

Nous avons reçu un refus d'une demande initiée en 2022. Le recours établi en 2023 est toujours à l'étude auprès de l'CNDA.

Focus : la demande d'asile des mineurs non accompagnés

Sous l'abréviation MNA, nous entendons Mineurs Non Accompagnés. Au sens de la loi, il s'agit d'enfants étrangers présents sur le territoire français en l'absence d'un représentant légal. Ils sont de ce fait isolés. Ils dépendent de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Durant leur prise en charge, les MNA sont suivis quotidiennement par les équipes socio-éducatives jusqu'à leur majorité.

L'arrivée à la majorité implique des démarches de régularisation auprès des services de l'Immigration et de l'Intégration et en découlent des demandes de titre de séjour.

La demande de titre de séjour n'est pas exhaustive. La qualification des jeunes sous le statut MNA tend souvent à orienter les jeunes vers ces demandes.

La demande d'asile des MNA est encore méconnue et peu usitée dans notre secteur.

Le parcours d'exil est souvent connu mais les raisons qui ont poussé les jeunes à quitter leur pays d'origine sont encore peu décelées. Quel était leur contexte de vie ? Étaient-ils en danger ? Subissaient-ils des persécutions ?

Il est important voire nécessaire de présenter aux jeunes que nous accompagnons les possibilités qui s'ouvrent à eux.

Le traitement d'une demande d'asile déposée par un mineur auprès de l'OFPRA est souvent étudié attentivement avec des délais très raisonnables du fait de leur âge et de leur vulnérabilité. Pour ces raisons, les équipes socio-éducatives peuvent être présentes lors de l'entretien et peuvent intervenir. Il en va d'un côté rassurant et soutenant.

Il faut savoir que sur notre service, nous accompagnons toujours les jeunes à l'OFPRA.

L'obtention d'un statut de réfugié ou de protection subsidiaire ouvre les droits à un titre de séjour pluriannuel. Un document d'état-civil sera établi ; les jeunes faisant leur demande n'étant pas toujours en possession d'un document d'identité.

La demande de réunification familiale :

Une demande de réunification familiale est en cours **(0,99%)**.

Les chiffres tendent à stagner en matière de réunification familiale par rapport à 2022. Les procédures durent parfois plus d'une année. La réunification en cours en 2023 a été initiée en 2022.

Pour rappel, une demande de réunification familiale doit être effectuée avant la majorité du bénéficiaire de la protection internationale dès lors qu'il a fait une demande d'asile en tant que mineur.

La demande de nationalité :

Trois demandes de nationalité ont été initiées en 2023 **(2,97%)**.

En 2022, 5 demandes de nationalité avaient été faites. Si ce chiffre est en baisse en 2023, cela s'explique sur la durée de prise en charge des jeunes que nous accueillons mais également sur l'âge de l'accueil des jeunes sur notre structure.

Une demande de nationalité française peut être effectuée si le jeune mineur peut justifier de 3 ans de prise en charge par les services de l'Aide Sociale à l'Enfance ce qui implique une prise en charge avant l'âge de 15 ans.

L'insertion professionnelle

Nombre de jeunes pris en charge en 2023				
101 jeunes				
Apprentis	Scolaire	Préformation/Mission Locale	CDD long ou CDI	Sans situation
60	29	2	7	3
60 %	28 %	2 %	7 %	3 %

En grande majorité, les jeunes pris en charge au sein du Rivaly sont en contrat d'apprentissage (60%) et pour la plupart, dans le secteur du BTP (74%).

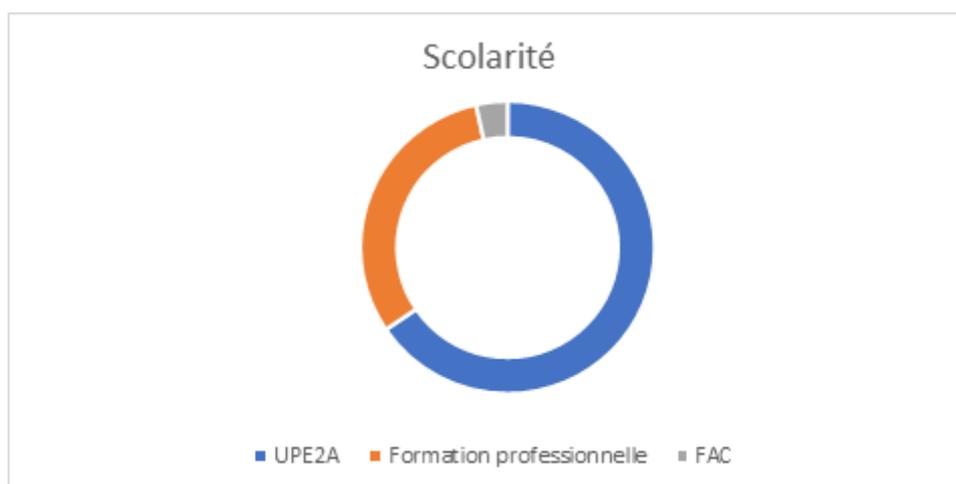
BTP	74 %
Métier de bouche	23 %
Mécanique	3 %

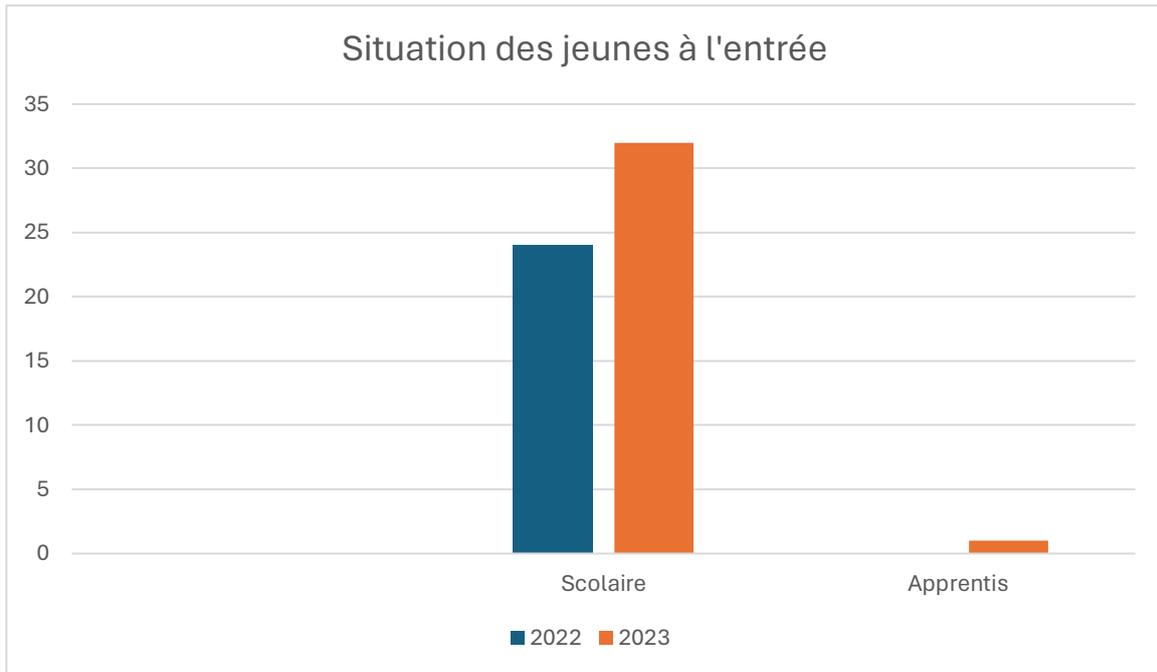
En 2023, sur **29 jeunes scolarisés** :

-19 jeunes étaient scolarisés en UPE2A afin d'obtenir leur diplôme de Français et Langues Etrangères, soit 65%.

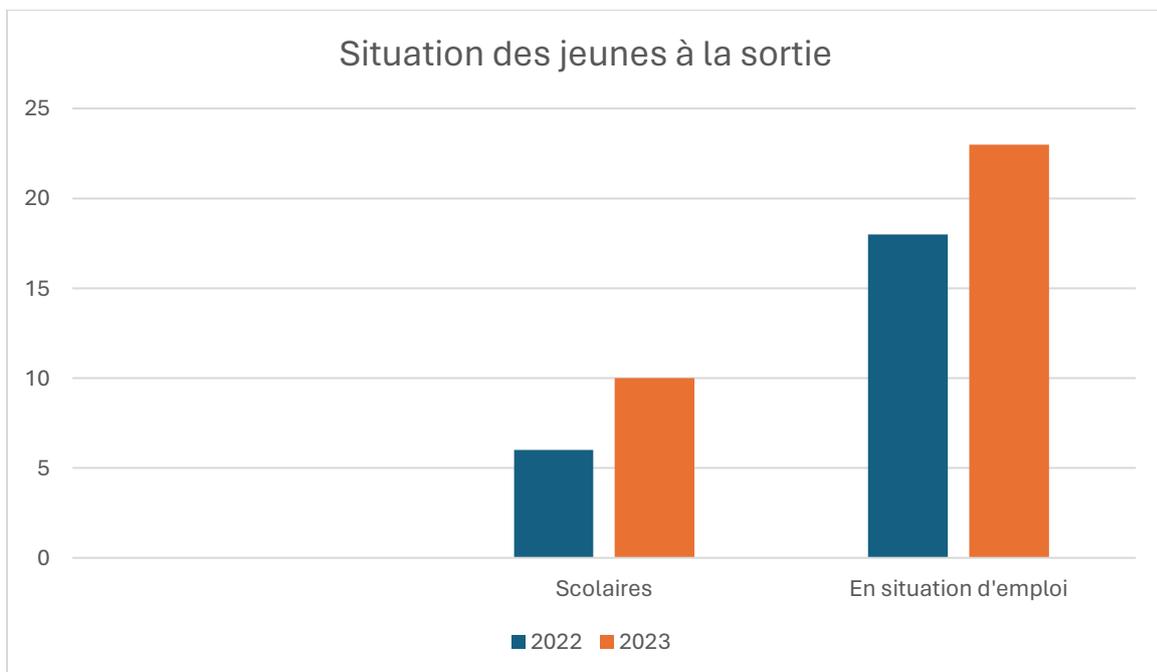
-9 jeunes ont été inscrits en formation professionnelle, afin de préparer leur CAP par la voie scolaire, soit 31%.

-1 jeune a été inscrit à la FAC soit 4%.





Situation à l'entrée	2022	2023
Nombre de jeunes entrés	24	33
Etudiants	24 (100%)	32 (97%)
Apprentis	0 (0%)	1 (3%)



Situation à la sortie	2022	2023
Nombre de jeunes sortis	24	33
Etudiants	24 (100%)	10 (30%)
Apprentis	0 (0%)	16 (49%)
Intérimaires	/	2(6%)
CDI-CDD long	/	5 (15%)

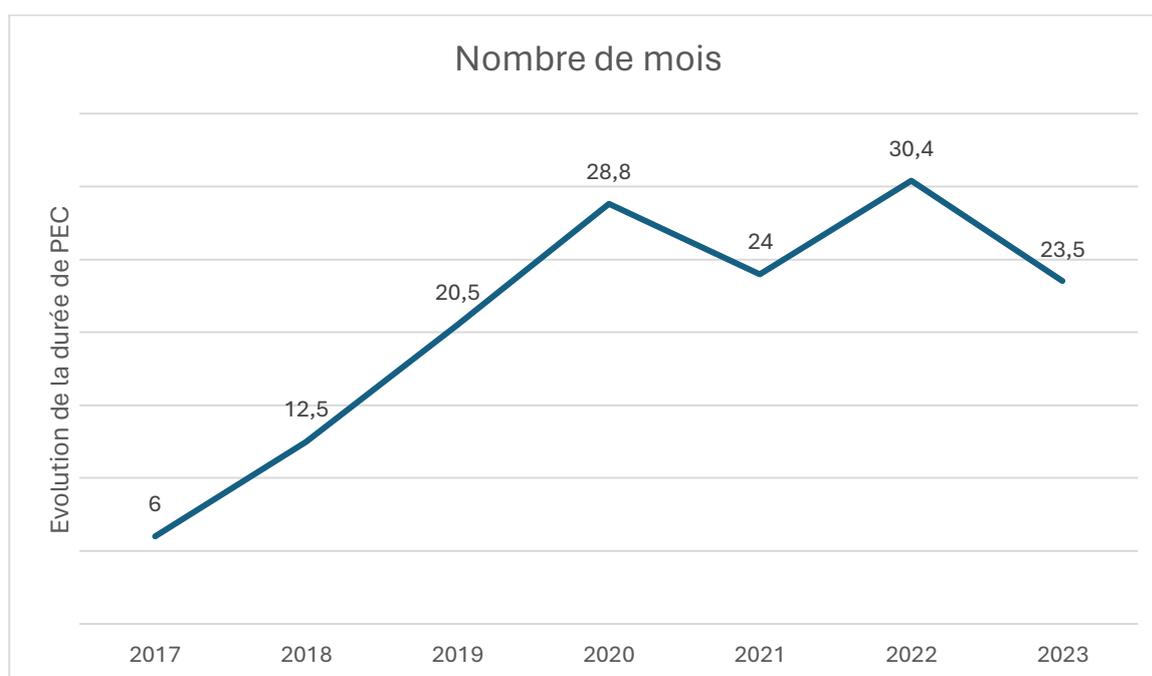
En 2022, 33 jeunes sont sortis du Rivaly dont 23 sont sortis en situation d'emploi soit 70%.

Lors de nos rencontres avec les employeurs et nos partenaires tels que la Chambre des Métiers du Puy-de-Dôme ou encore la Mission Locale, nous arrivons généralement à la même conclusion : les jeunes Mineurs Non Accompagnés ont peu de difficultés à trouver un contrat d'apprentissage. En effet, pour la grande majorité, les jeunes que nous accompagnons arrivent sur le territoire français avec le projet de travailler, pour des raisons économiques mais aussi parfois familiales. C'est donc par leur motivation sans faille, mais aussi de leur volonté à exercer des métiers qui peuvent être qualifiés de difficiles, que les jeunes trouvent des emplois pour la plupart dans le secteur du bâtiment.

Selon les employeurs, ces jeunes ont une volonté et une force d'esprit que d'autres n'ont pas et les entreprises peuvent les qualifier de "valeur sûre".

A côté de cela, c'est aussi de belles valeurs que nous tenons à étendre, que d'embaucher des jeunes qui n'ont ni ressources, ni réseau en France.

La durée moyenne de prise en charge

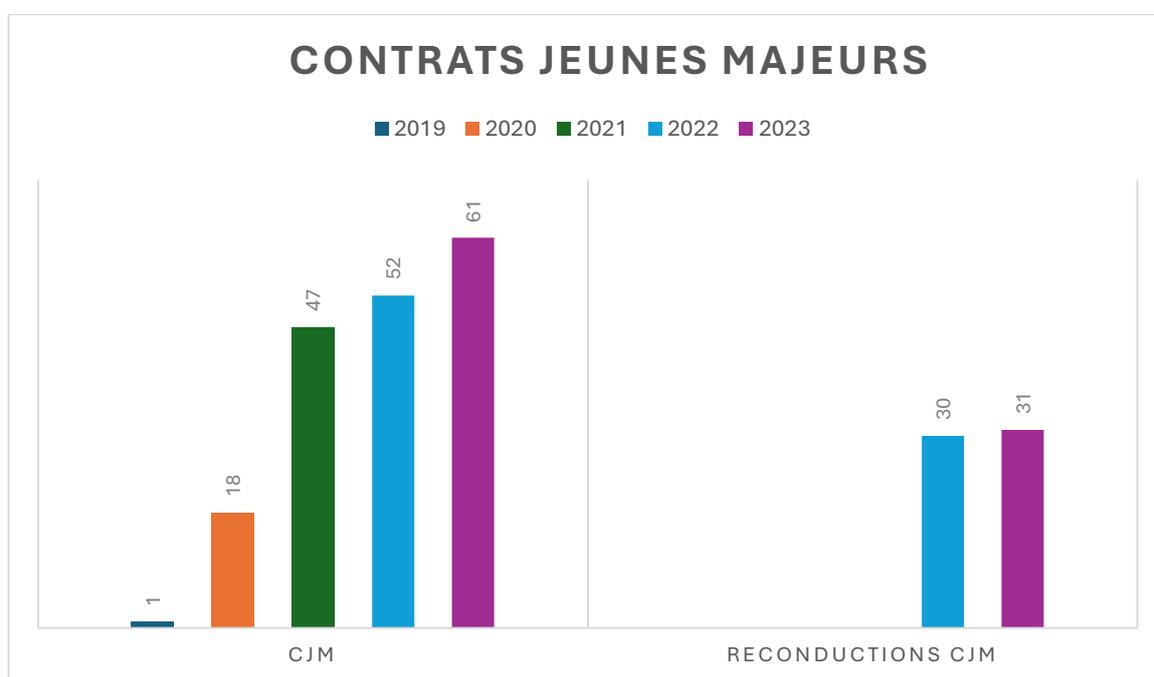


En 2023, la durée moyenne de prise en charge est de 23,5 mois. Nous constatons une nette diminution par rapport à l'année de 2022 qui était de 30,4 mois ; soit une baisse de 6,9 mois en moins de la durée de prise en charge moyenne.

Cette baisse s'explique premièrement par des jeunes MNA arrivant sur la structure en étant presque majeur.

Les Contrats Jeunes Majeurs

En 2023, **61** jeunes ont pu bénéficier d'un Contrat Jeune Majeur (dont 31 reconductions), soit 60.4%.



Nous constatons une forte progression du nombre des contrats jeunes majeurs depuis 2019.

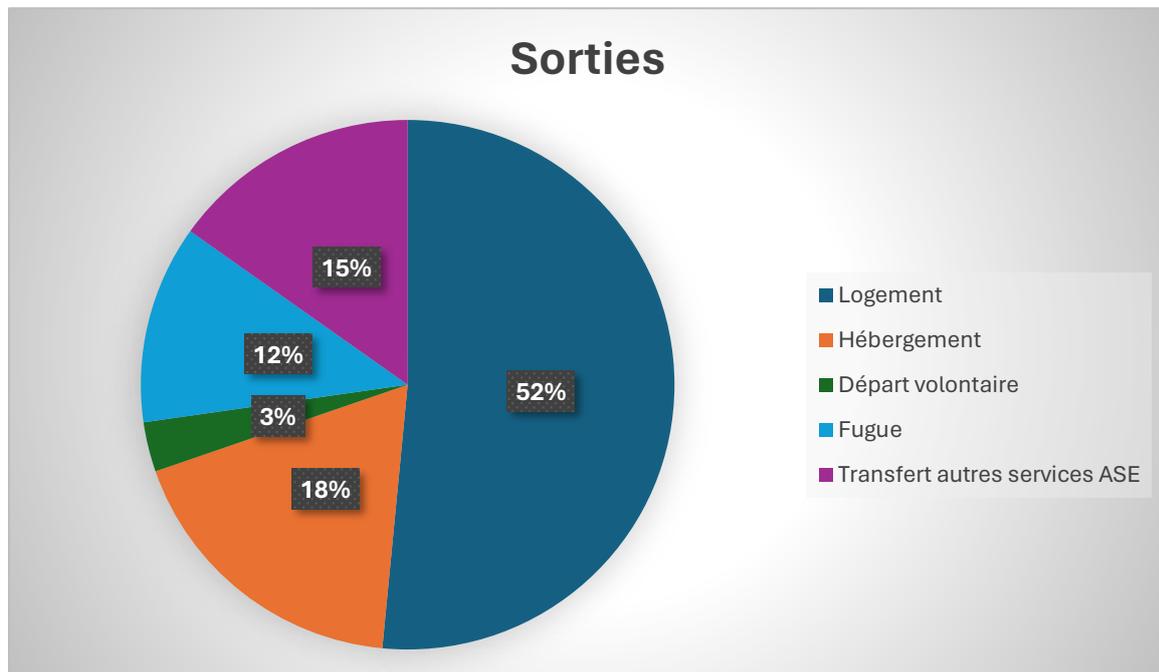
Le CJM permet aux jeunes de consolider leur sortie à la majorité, soit parce que leur situation reste encore trop fragile à plusieurs niveaux (situation au regard du séjour, situation financière, situation professionnelle...), soit parce qu'aucune solution d'hébergement ou de logement n'a été trouvée.

Au cours des 3 dernières années, nous observons que les demandes de CJM ne cessent d'augmenter.

En 2023, l'absence de récépissés ou de titre de séjour a mis en difficulté les jeunes et l'équipe éducative pour trouver des solutions de sorties adaptées, nécessitant des CJM.

Les sorties du dispositif :

Sur un effectif de 101 jeunes pris en charge, **33** sont sortis du service en 2023.



En 2023, **33** jeunes sont sortis du service :

- 17 jeunes sont sortis en appartement autonome auprès de bailleurs privés, soit 51,5%
- 3 jeunes sont sortis en FJT, soit 9,1%
- 1 jeune est parti en famille d'accueil, soit 3,1%
- 1 jeune ayant obtenu le statut de réfugié a été orienté en CPH, soit 3,1%
- 1 hébergé — $(1/33) * 100 = 3,1\%$
- 5 jeunes ont été réorientés auprès d'autres services de l'ASE, soit 15,2%
- 4 jeunes ont fugué, soit 12,1%
- 1 jeune est sorti sans solution — $(1/33) * 100 = 3,1\%$

84.7% des jeunes sont sortis du service en logement autonome ou accompagné.

Les animations et activités sportives

Les animations :

Pour l'année 2023, l'animation a principalement été orientée autour de **la médiation animale**. Cette activité a pu être mise en place pendant les vacances scolaires. Camille Chincholle, médiatrice animale est venue proposer plusieurs séances avec ses chiens et chats.

L'atelier écoresponsabilité a permis aux jeunes d'apprendre à trier les déchets. Cet atelier s'est finalisé par la visite au centre de tri le Valtom.

L'atelier informatique permet aux jeunes d'apprendre à utiliser différents logiciels comme Word et Excel pour leurs permettre de rédiger leur CV et leur lettre de motivation.

L'atelier de cuisine permet aux jeunes de pouvoir connaître les différents aliments autres que ceux de leurs pays pour confectionner des repas et aussi leurs apprendre avec un budget défini de réaliser cette recette.

Les chantiers inter-sites :

L'atelier vélo : cet atelier permet aux jeunes d'apprendre à réparer eux-mêmes leurs vélos, outils indispensables en termes de mobilité pour se rendre sur leur lieu d'apprentissage par exemple.

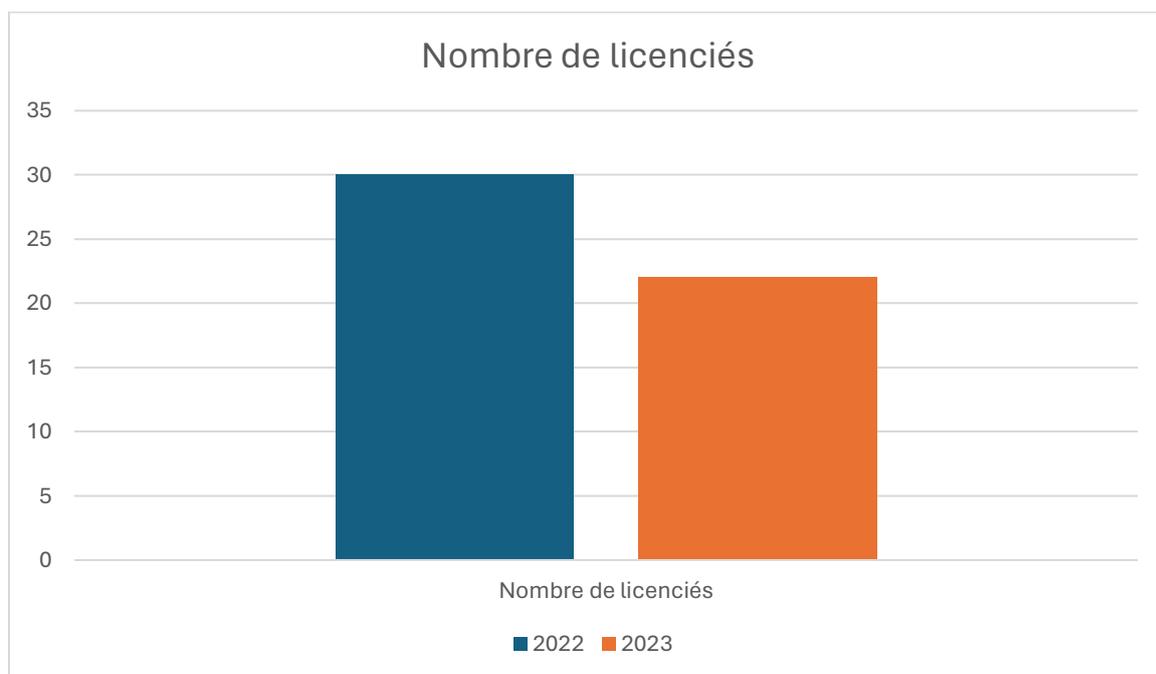
Elysium : ce chantier bénévole permet aux jeunes de découvrir le jardinage et de participer à une activité en extérieure.

Bénévoles

Prénom	Objet de l'intervention	Durée en Heures
Claudine	Français / Aide aux devoirs	65,00

L'année 2023 a été marquée par l'arrêt de 6 bénévoles sur 7.

Inclusion par le sport :



Cette année nous constatons une baisse du nombre de licenciés ; plusieurs facteurs peuvent en être la cause :

- Nous accueillons plus de jeunes approchant la majorité et donc plus focalisé sur leur projet professionnel que sur les loisirs.
- Les jeunes accueillis sont de moins en moins intéressés par la pratique du sport en club et préfèrent les activités individuelles comme les inscriptions en salle de sport du type « basic fit ». Cela concerne 8 jeunes majeurs en 2023.

Vers quels sport les jeunes se sont orientés en 2023 :

Licenciés ou inscrits en activité sportive	Football	Boxe	Musculation	Basket
21	14	1	5	1

21%	14%	1%	5%	1%
-----	-----	----	----	----

1 jeune a souhaité s'inscrire à des cours de chant.

Activité régulière au Rivaly en 2023 :

-Ouverture de la salle de sport les lundis et mercredis de 17h à 19h.

-Championnat de Foot et coupe FSGT les lundis soir de 20h à 21h ; championnat associatif composé d'une dizaine d'équipes.



l'Insertion Autrement !

Retour au
RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle URGENCE



Centre d'Hébergement d'Urgence CHU Les Clos – Isolés

Rappel : Le Centre d'Hébergement d'Urgence Les Clos compte **98 places** sur site, réparties comme suit :

- **49 places dédiées à l'accueil des familles.** Ces personnes sont orientées par le 115 et bénéficient d'un accord d'hébergement, délivré par la DDETS. Il s'agit du même public que celui décrit pour le Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France. Ces données ne seront donc pas traitées dans ce chapitre.
- **21 places dédiées aux personnes isolées**, hommes ou femmes. Ces personnes sont orientées par le 115 pour une prise en charge d'un mois.
- **20 places dédiées aux victimes de violences** incluant **19 places pour les femmes victimes de violences** (quelles que soient les violences et qui qu'en soit l'auteur) et 1 appartement pour des **personnes victimes de violences intrafamiliales**.
- **4 nouvelles places d'urgence ouvertes en 2023 dédiées aux femmes isolées.** Ces personnes sont orientées par le 115 en lien direct avec la maraude pour une mise à l'abri d'une semaine.
- **4 nouvelles places d'hébergement d'urgence ouvertes en 2023 dédiées aux personnes en parcours Juridiction Résolutive de Problèmes (JRP) :** ce programme est un parcours de justice qui se fait en alimentant des acteurs du soin et du social. Il s'adresse à des personnes soumis à des poursuites judiciaires et souffrant d'addictions. Il articule la prise en charge judiciaire avec celle des soins et de la réinsertion et permet de mieux lutter contre la récidive. Des hommes ou femmes sont orientées par la commission pluridisciplinaire d'accompagnement de la JRP et en lien direct avec le 115.

Les statistiques traitées dans ce chapitre concernent les 21 places du public isolé et le dispositif victimes de violences.

INTRODUCTION :

21 places dédiées aux femmes ou aux hommes isolés, pris en charge un mois renouvelable dans le cadre de la stabilisation, sur le site des Clos.

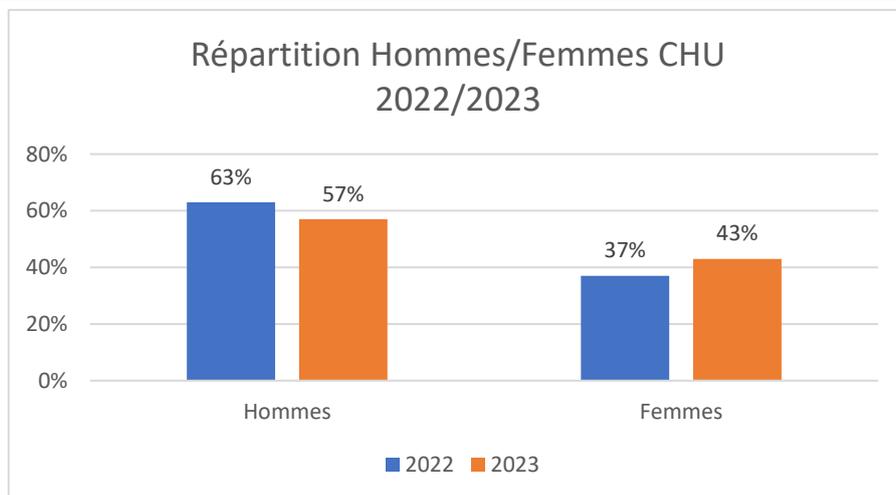
TAUX D'OCCUPATION : 100% (98% en 2022)

99 personnes isolées ont été accueillies en 2023 représentant 56 hommes et 43 femmes.

L'accueil des femmes a sensiblement augmenté confirmant l'augmentation des femmes isolées en rupture sociale et parcours d'errance qui a motivé l'ouverture de 4 places maraude dédiées aux femmes en 2023.

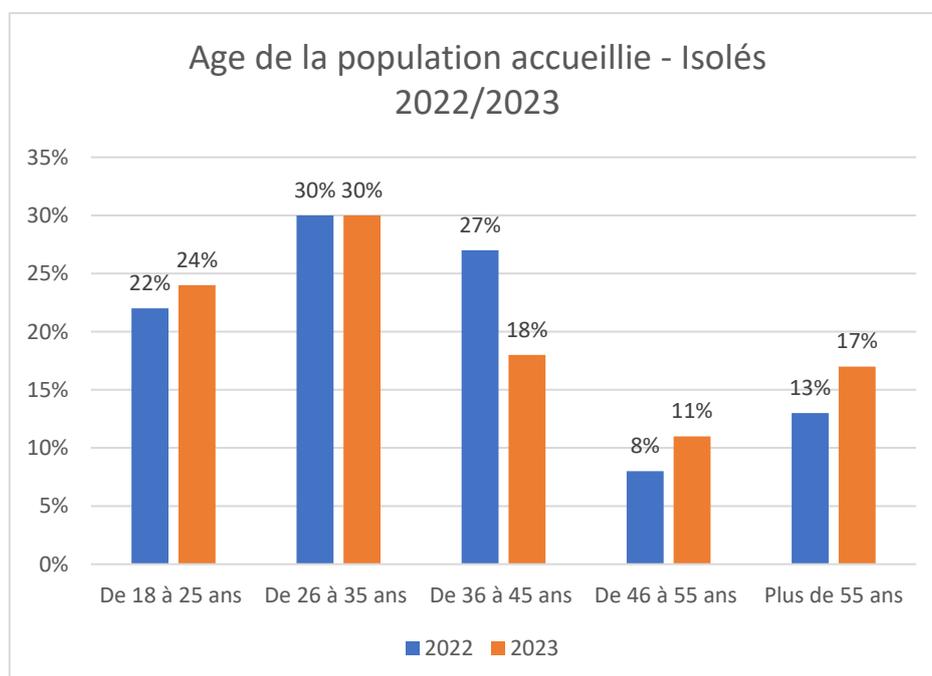
Le public accueilli : un public qui se féminise

	31/12/2022	%	31/12/2023	%
Homme	57	63%	56	57%
Femme	33	37%	43	43%
TOTAL	90	100%	99	100%



Age du public : Public jeune 1/4 a - de 25 ans et la majorité - de 35 ans

Age de la population	Nombre de personnes en 2022	%	Nombre de personnes en 2023	%
De 18 à 25 ans	20	22%	24	24%
De 26 à 35 ans	27	30%	30	30%
De 36 à 45 ans	24	27%	18	18%
De 46 à 55 ans	7	8%	10	11%
Plus de 55 ans	12	13%	17	17%
TOTAL	90	100%	99	100 %

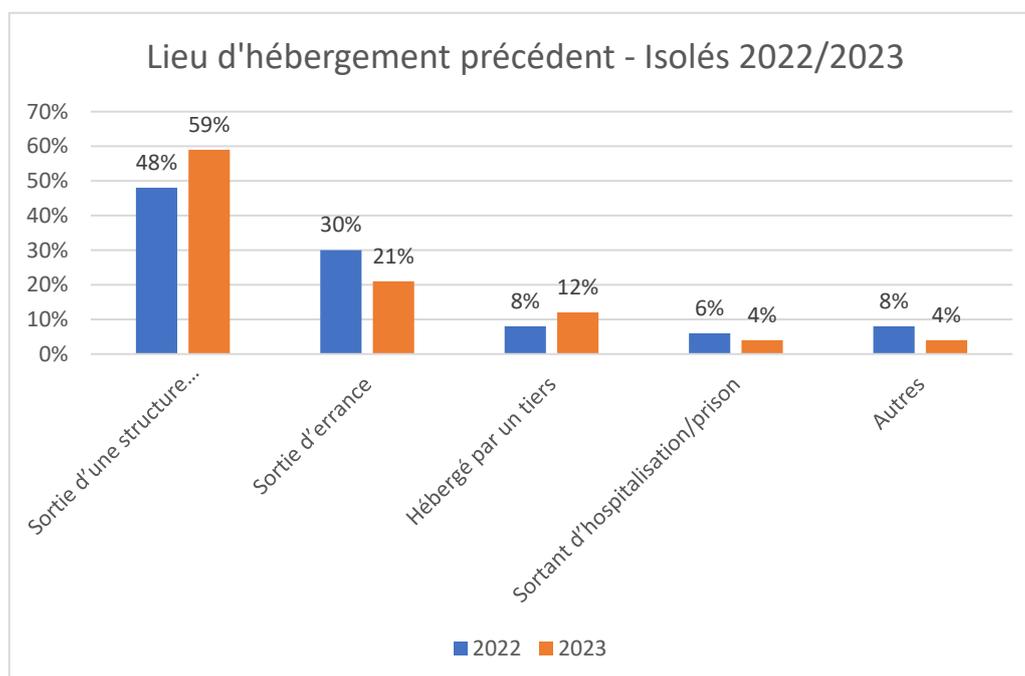
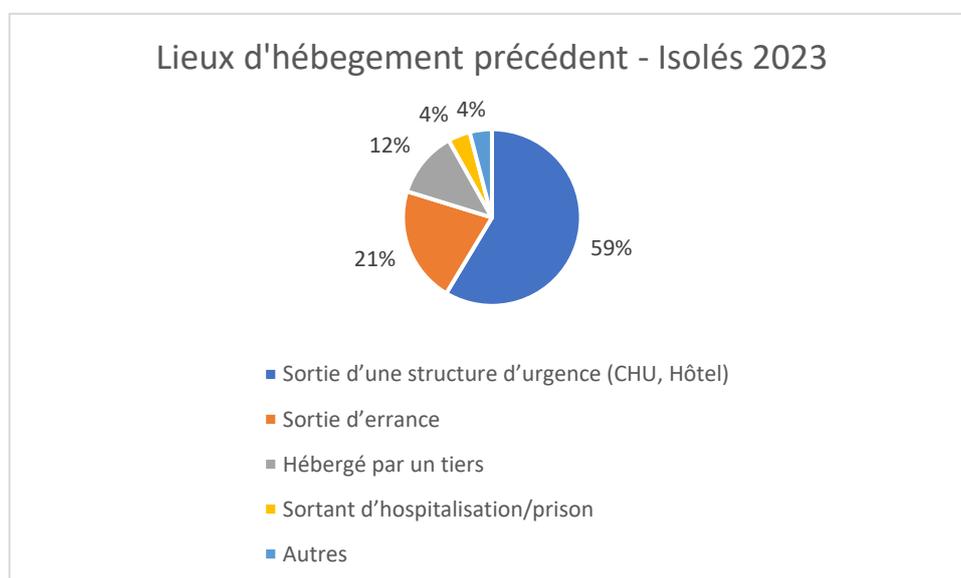


Nationalités : 32 nationalités représentées dont 1/3 de français

Nationalités	2022		2023	
	Nombres	%	Nombres	%
Afghane	/	/	1	1%
Angolaise	1	1%	1	1%
Albanaise	2	2%	1	1%
Algérienne	8	9%	8	8%
Américaine	1	1%	1	1%
Burkinabé	/	/	2	2%
Camerounaise	3	3%	3	3%
Comorienne	/		1	1%
Congolaise	2	2%	2	2%
Colombienne	/	/	1	1%
Djiboutienne	/	/	2	2%
Ethiopienne	2	2%	2	2%
Française	43	48%	33	33%
Gambienne	1	1%	1	1%
Géorgienne	4	4%	6	6%
Guinéenne (Bissau+Conakry)	6	7%	7	7%
Irakienne			1	1%
Italienne			1	1%
Ivoirienne	1	1%	2	2%
Kosovare	2	2%	1	1%
Macédonienne			1	1%
Malgache	1	1%	1	1%
Marocaine	4	4%	5	5%
Moldave	/	/	1	1%
Nigériane	1	1%	1	1%
Palestinien	1	1%	/	/
Portugaise	1	1%	3	3%
Russe	/	/	1	1%
Serbe	1	1%	1	1%
Sierra-Léonaise			4	4%
Somalienne	2	2%	1	1%
Soudanaise	2	2%	1	1%
Tunisienne			2	2%
Turque	1	1%		
TOTAL	90	100%	99	100%

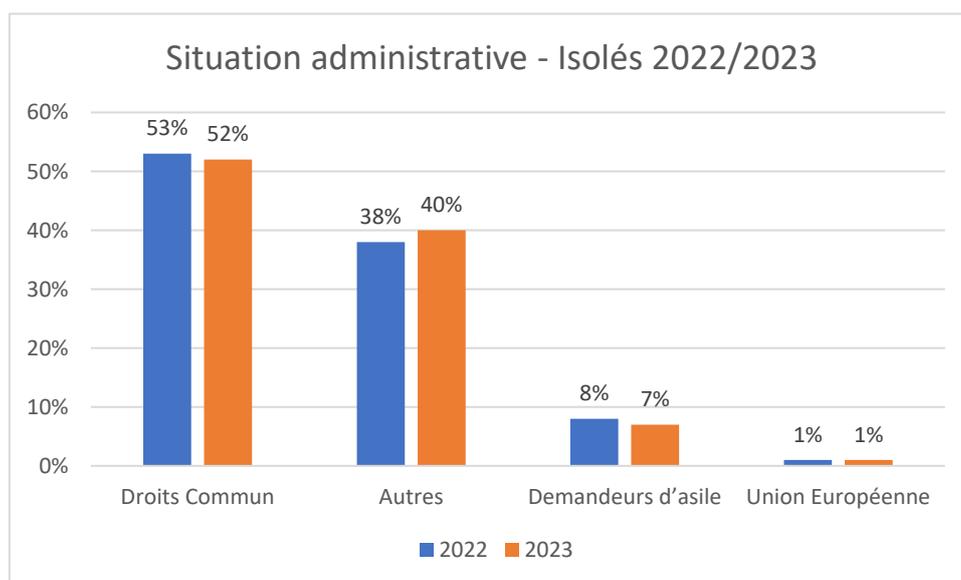
Lieu d'hébergement précédent : diminution de l'errance au profit de la stabilisation des personnes en structure

	31/12/2022	%	31/12/2023	%
Sortie d'une structure d'urgence (CHU, Hôtel)	43	48%	58	59%
Sortie d'errance	27	30%	21	21%
Hébergé par un tiers	7	8%	12	12%
Sortant d'hospitalisation/prison	5	6%	4	4%
Autres	8	8%	4	4%
Total	90	100%	99	100%



Situation administrative: la moitié des personnes sont de droits communs

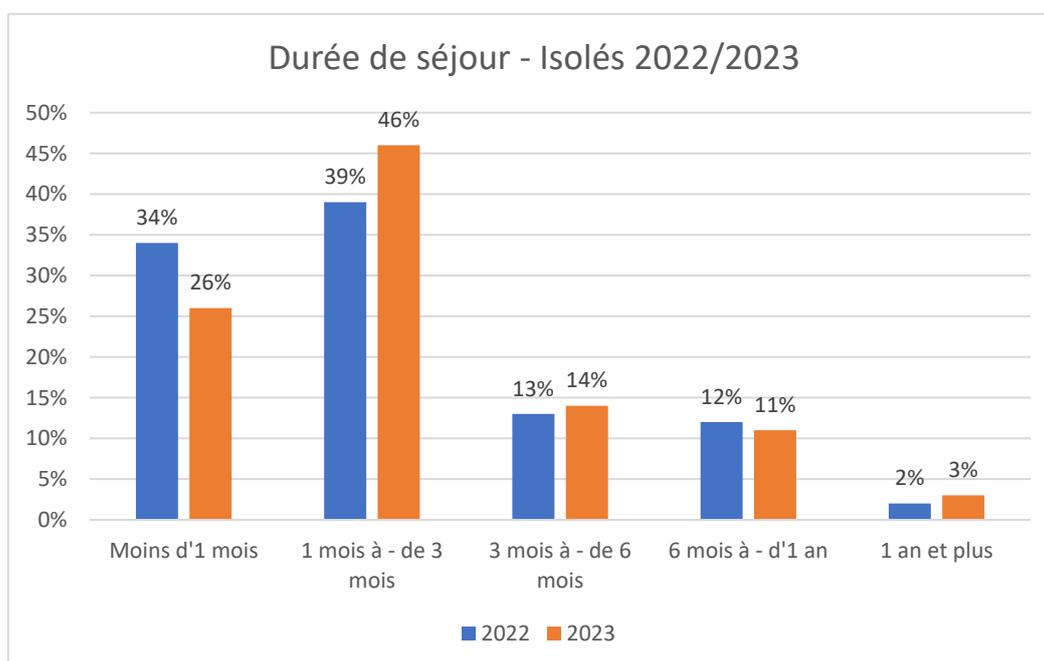
Situations administratives	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Droits Communs	48	53%	51	52%
Autres	34	38%	40	40%
Demandeurs d'asile	7	8%	7	7%
Union Européenne	1	1%	1	1%
Total	90	100%	99	100%



Les personnes dites de « droits communs » peuvent être stabilisées dans le cadre de leur projet d'accompagnement personnalisé et les personnes en « situation irrégulière » sont maintenues dans le cadre de leur détresse médicale afin de stabiliser les soins.

Durée de séjour :

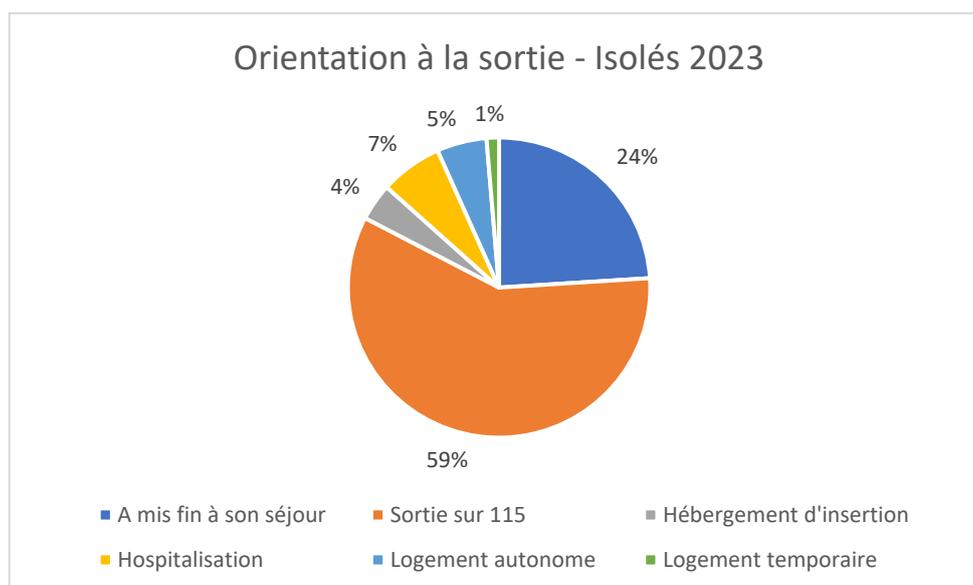
	2022		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 1 mois	30	34%	26	26%
De 1 mois à 3 mois	35	39%	45	46%
De 3 mois à 6 mois	12	13%	14	14%
Plus de 6 mois	11	12%	11	11%
1 an et plus	2	2%	3	3%
Total	90	100%	99	100%



La stabilisation des personnes sur l'urgence permet de proposer un accompagnement social adapté et progressif, de réactiver les droits fondamentaux, de sécuriser les parcours de soins, d'orienter les personnes vers les dispositifs de sortie adaptés et de les remobiliser à travers les différentes activités et les chantiers d'insertion socio-professionnelle.

Sortie du dispositif : 10% de sortie vers un logement ou un hébergement d'insertion

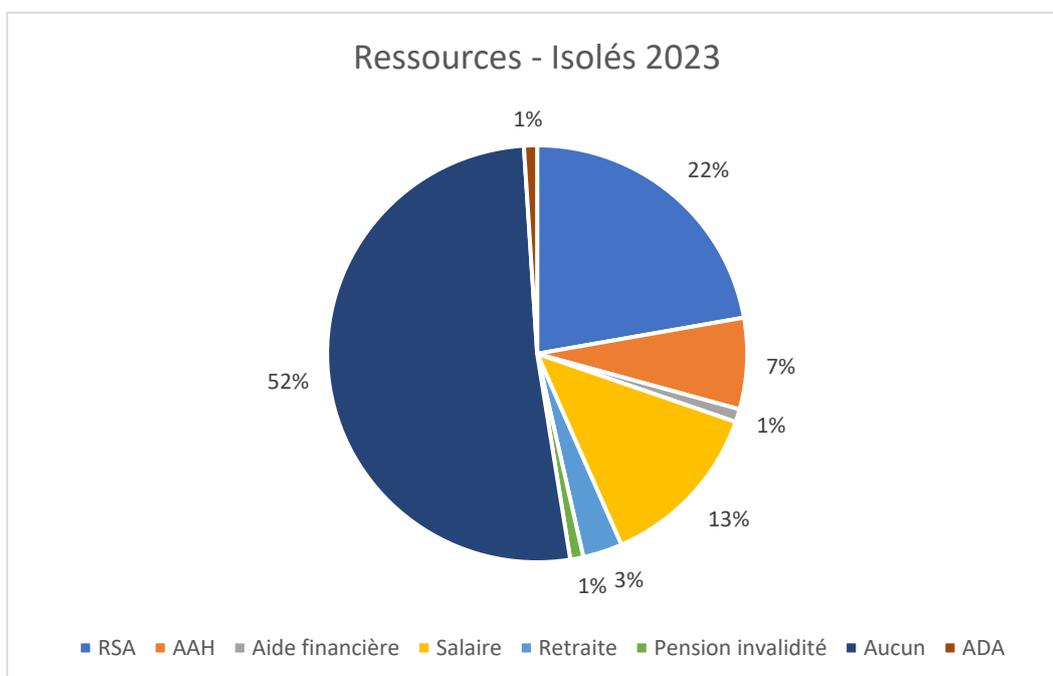
	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Sortie sur un logement autonome	1	1%	4	5%
Logement temporaire	2	3%	1	1%
Hébergement d'insertion	5	7%	3	4%
115	45	60%	44	59%
Hospitalisation	3	4%	5	7%
A mis fin à son séjour	19	25%	18	24%
Total	75	100%	75	100%



La stabilisation permet d'évaluer les situations des personnes et d'élaborer les dossiers de logements sociaux ou les dossiers SIAO vers des hébergements d'insertion ou logements temporaires en lien avec leurs besoins et souhaits.

Ressources : la moitié des personnes ont des ressources

	2023	
	Nombre	%
RSA	22	22%
AAH	7	7%
Aides financières	1	1%
Salaire	13	13%
Retraite	3	3%
Pension invalidité	1	1%
Aucun	51	52%
ADA	1	1%
Total	99	100%

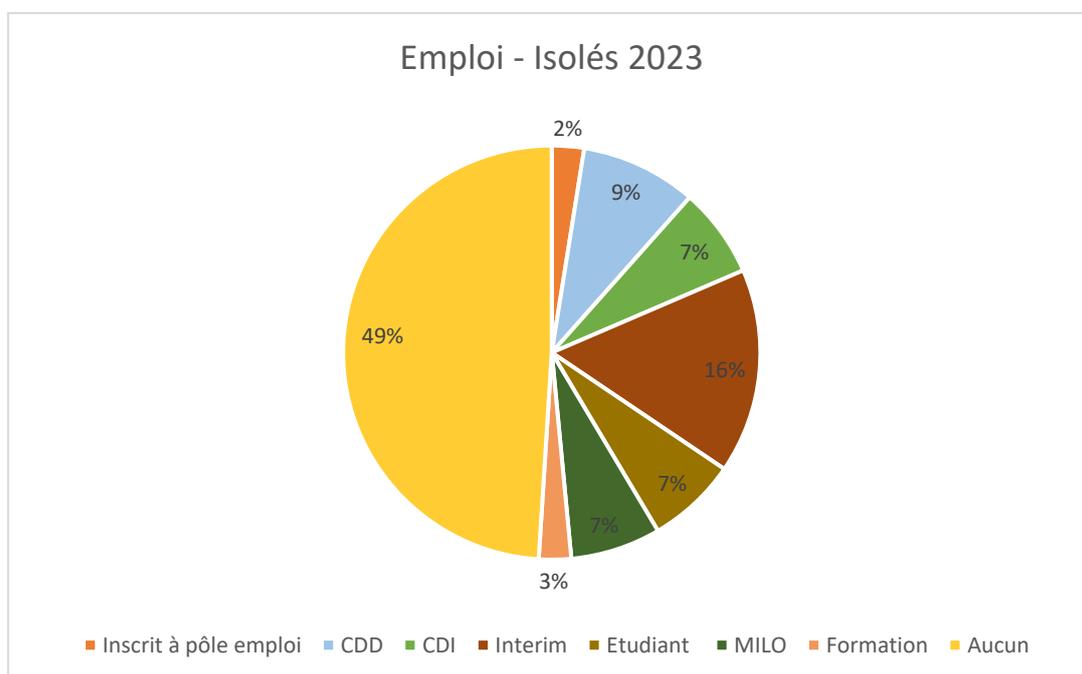


Emploi : La moitié des personnes sont en emploi ou formation

Sur les 99 personnes accueillies, 52 personnes sont autorisées à travailler au regard de leur situation administrative.

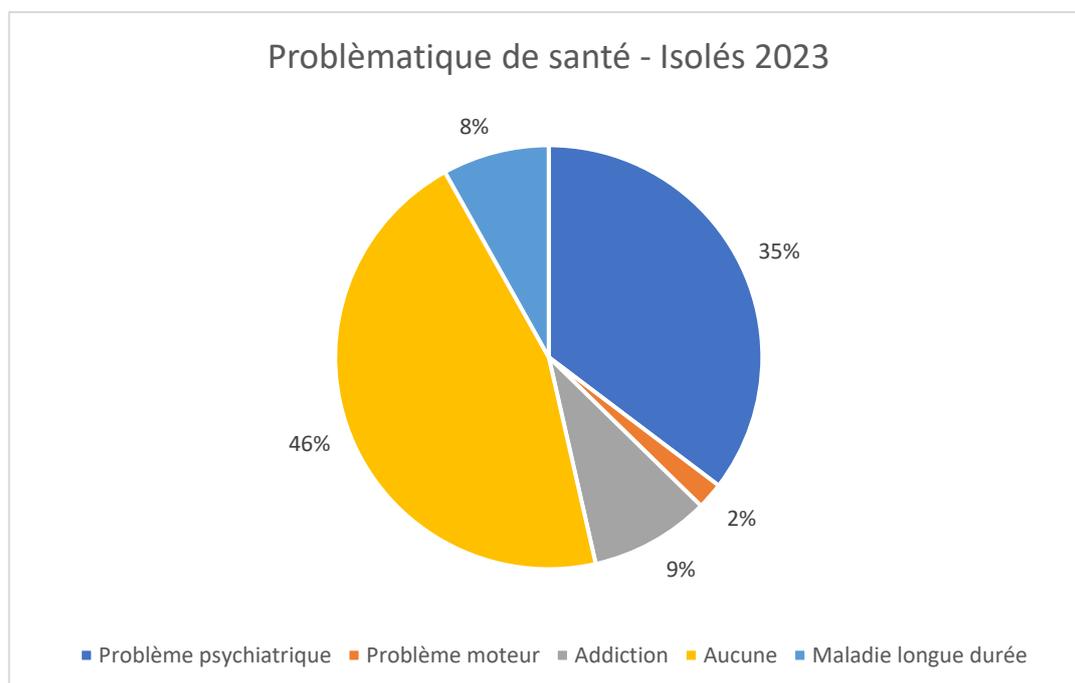
Seules 43 personnes ont la capacité de travailler (6 personnes en situation de handicap sévère, 2 personnes à la retraite et 1 en situation d'invalidité).

	2023	
	Nombre	%
Inscrit à pôle emploi	1	2.5%
CDD	4	9%
CDI	3	7%
Intérim	7	16%
Etudiant	3	7%
MILO	3	7%
Formation	1	2.5%
Aucun	21	49%
Total	43	100%



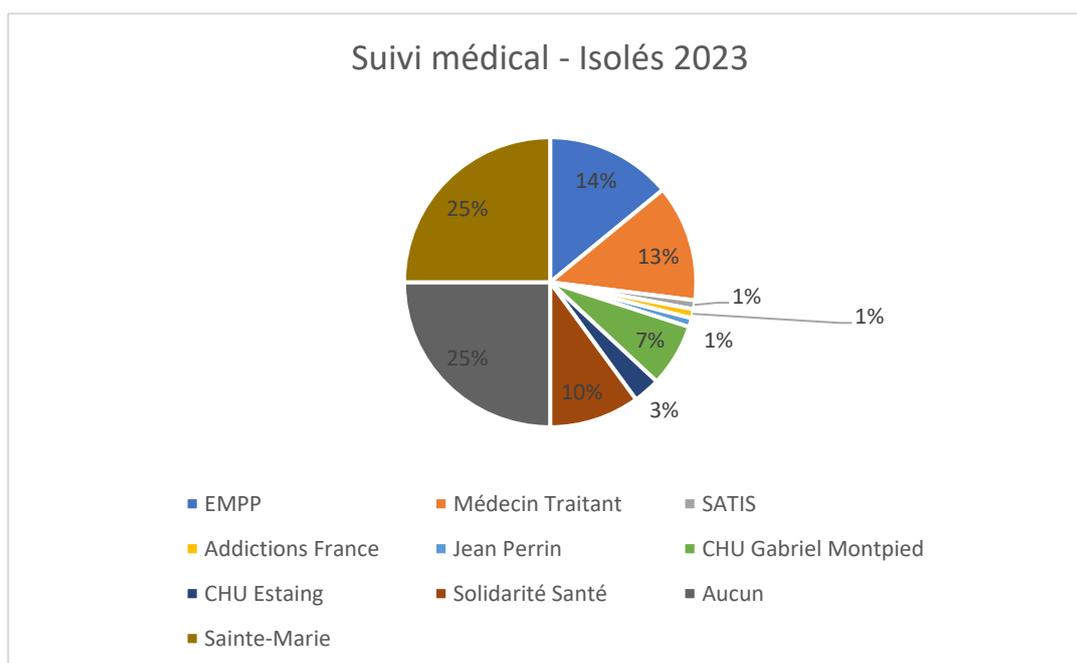
Problématique de santé :

	2023	
	Nombre	%
Problème psychiatrique	35	35%
Problème moteur	2	2%
Addiction	9	9%
Maladie longue durée	8	8%
Aucune	45	46%
Total	99	100%



Suivi médical : Chaque personne hébergée bénéficie d'un suivi médical individualisé

	2023	
	Nombre	%
EMPP	14	14%
Médecin traitant	13	13%
SATIS	1	1%
Addictions France	1	1%
Jean Perrin	1	1%
CHU Gabriel Montpied	7	7%
CHU Estaing	3	3%
Solidarité Santé	10	10%
Sainte-Marie	24	25%
Aucun	25	25%
Total	99	100%



Centre d'Hébergement d'Urgence – CHU

Femmes Victimes de Violences

Rappel :

Le dispositif compte 20 places dédiées aux victimes de violences (19 places pour femmes victimes de violences (FVV) en cohabitation dans 4 unités de vie et un dispositif dédié aux personnes victimes de violences intrafamiliales (PVVI) (mise à disposition d'un T2 pour une situation familiale).

Les victimes de violence sont prises en charge pour un mois, renouvelable jusqu'à ce qu'une solution adaptée puisse leur être proposée.

Taux d'occupation : 98% FVV/PVVI

Ce taux d'occupation est calculé à la personne et non la place. En effet, la modularité des places et l'augmentation du nombre de places en 2019 permet de ne jamais se retrouver en situation de refuser des orientations et de fluidifier le dispositif de mise à l'abri.

190 personnes ont été accueillies en 2023 (168 en 2022) pour **117 situations familiales** ce qui représente 73 femmes isolées, 43 femmes avec 73 enfants et 1 homme victime de violences intra-familiales.

L'orientation est faite par le 115 et l'accueil dans le cadre d'une mise à l'abri en urgence dès la sortie du domicile conjugal est possible 24h/24h.

L'accompagnement social est global : l'urgence est d'abord traitée, accueil, mise à l'abri, aide financière, aide au dépôt de plainte, soins médicaux, ouverture des droits. Puis le recours au partenariat d'experts est privilégié, AVEC 63 pour le juridique, l'Equipe Mobile de Psychiatrie (EMP) de l'hôpital psychiatrique de Sainte-Marie pour l'accompagnement médico-psychiatrique. Le recours au partenariat extérieur permet d'échanger avec des tiers, de mettre à distance, d'avoir recours à des expertises techniques fiables et d'éviter le risque du fonctionnement en vase clos. Après ces premières étapes, en fonction de la demande de la personne et de son autonomie, l'accompagnement devient plus spécifique, insertion professionnelle, recherche de logement ou hébergement en fonction des ressources.

Une infirmière Diplômée d'Etat est chargée de la coordination des parcours de soin aussi bien sur le plan somatique que sur le plan de la santé mentale.

Une Conseillère en Insertion Professionnelle est chargée de la construction du projet professionnel et des activités au travers d'ateliers et chantiers bénévoles.

Une pair aidante experte en addictologie anime des groupes de parole et différentes interventions en offrant un espace sécurisant et bienveillant.

Une psychologue est chargée d'une **permanence psychologique hebdomadaire** afin de répondre aux besoins psychologiques des femmes mais aussi des enfants qui sont également victimes.

Le **Centre de Soins et d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie** assure une permanence hebdomadaire sur site autour de la prévention en addictologie, de la réduction des risques et propose des consultations avancées par des infirmières

Des **groupes de parole et de soutien** se déroulent chaque mois avec la référente sociale, et a pour vocation de libérer la parole des femmes et de revaloriser leur estime de soi.

Des animations et sorties sont organisés toutes l'année par les travailleurs sociaux.

Un cours de sport (pilates, yoga, gym douce) est animé toutes les semaines par une professionnelle qualifiée.

Une bénévole anime toutes les semaines un **atelier estime de soi et loisirs créatifs**

Une bénévole anime toutes les semaines un **atelier aide aux devoirs**

Un bénévole anime toutes les semaines un **cours de bien-être et détente autour du sport adapté**

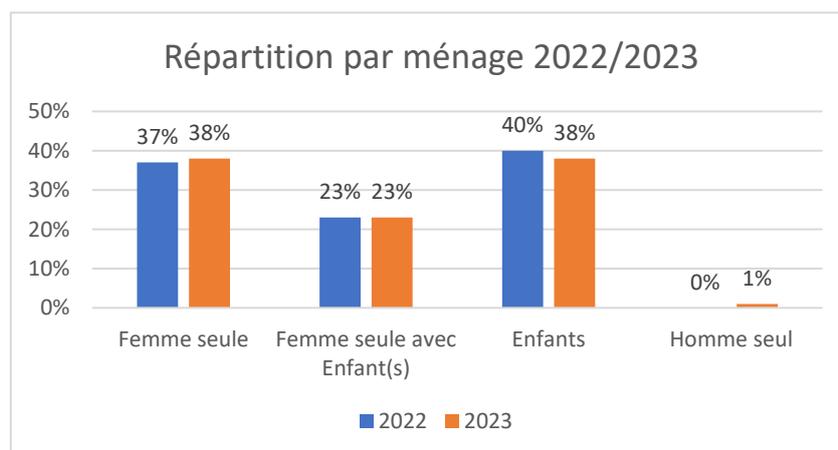
Les personnes accueillies bénéficient des partenariats existants de l'Association Cecler : un **accompagnement renforcé et un suivi médical spécifique** organisé avec **Solidarité Santé 63, le dispensaire Emile Roux, l'équipe mobile de psychiatrie de Sainte Marie, le service de psychiatrie du CHU, Association Addictions France, AIDES.**

Des ressources mutualisées : L'association CeCler mettra à disposition du service l'ensemble de ses ressources, qu'elles soient humaines, matérielles ou organisationnelles, en complément de ses ressources dédiées. Le service bénéficiera des partenariats existant de l'association, de son réseau de bénévoles et de mécènes en compétences par mutualisation.

Le public : un nombre de personnes accueillies en hausse de 13%

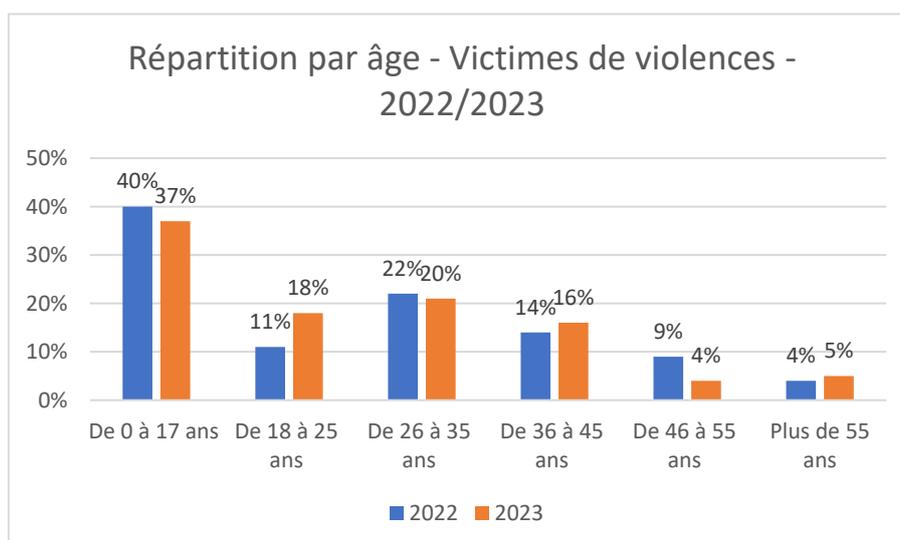
Le public

	31/12/2022	%	31/12/2023	%
Homme seul			1	1%
Femme seule	62	37%	73	38%
Femme seule avec enfants	39	23%	43	23%
Enfants	67	40%	73	38%
TOTAL	168	100%	190	100%



Age de la population :

Age de la population	Nombre personnes de en 2022	%	Nombre personnes de en 2023	%
De 0 à 17 ans	67	40%	70	37%
De 18 à 25 ans	18	11%	34	18%
De 26 à 35 ans	37	22%	39	20%
De 36 à 45 ans	25	14%	30	16%
De 46 à 55 ans	15	9%	7	4%
Plus de 55 ans	6	4%	10	5%
TOTAL	168	100%	190	100%

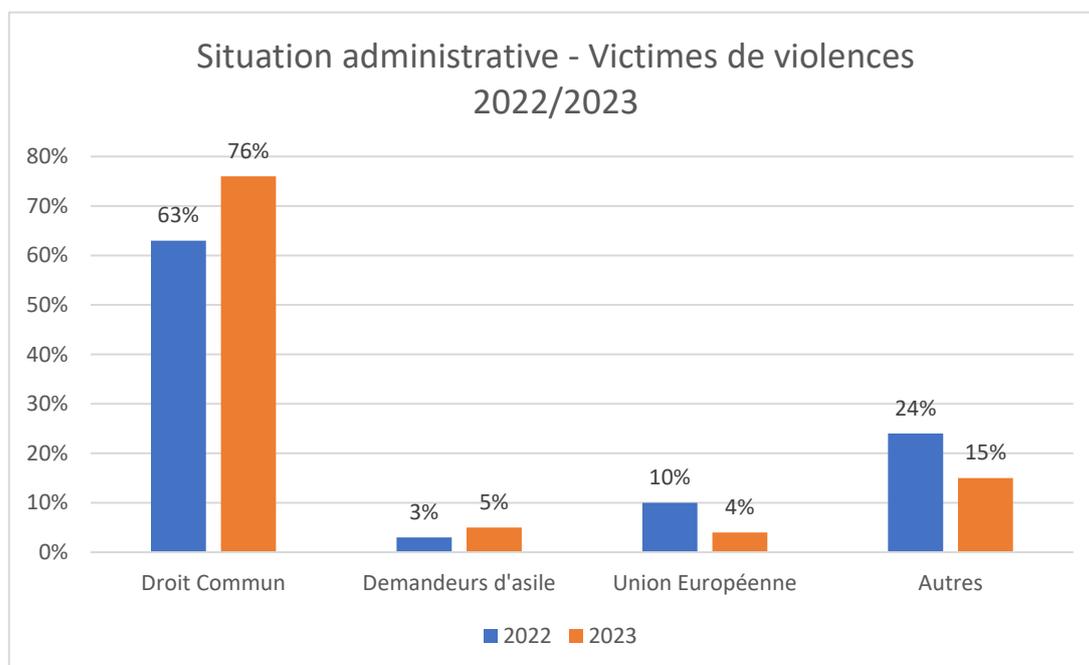


Nationalités : 26 nationalités représentées dont 59% de français

Nationalités	2022		2023	
	<u>Nombres</u>	<u>%</u>	<u>Nombres</u>	<u>%</u>
Afghane	2	1%	/	/
Angolaise	3	2%	/	/
Algérienne	18	11%	5	3%
Belge	1	1%	/	/
Béninoise	1	1%	/	/
Bosnienne	/	/	4	2%
Camerounaise	1	1%	3	2%
Centre-Afrique	/	/	3	2%
Chinoise	2	1%	/	/
Colombienne	2	1%	1	1%
Congolaise	1	1%	6	3%
Comorienne	2	1%	1	1%
Erythréenne	/	/	1	1%
Espagnol	1	1%	2	1%
Française	69	41%	113	59%
Gabonaise	3	2%	1	1%
Géorgienne	/	/	4	2%
Guinéenne (Bissau+Conakry)	9	5%	8	4%
Indienne	3	2%	/	/
Italienne	1	1%	3	2%
Ivoirienne	/	/	4	2%
Japonaise	/	/	1	1%
Kosovare	4	2%	/	/
Libérienne	1	1%	2	1%
Libyenne	3	2%	/	/
Macédonienne	/	/	3	2%
Malgache	2	1%	1	1%
Malienne	/	/	/	/
Marocaine	13	8%	10	5%
Mexicaine	/	/	1	1%
Pakistanaise	1	1%	/	/
Portugaise	2	1%	1	1%
Roumaine	1	1%	/	/
Serbe	2	1%	4	2%
Soudanaise	/	/	2	1%
Tunisienne	8	5%	2	1%
Turque	5	3%	4	2%
Ukrainienne	6	4%	/	/
TOTAL	168	100%	190	100%

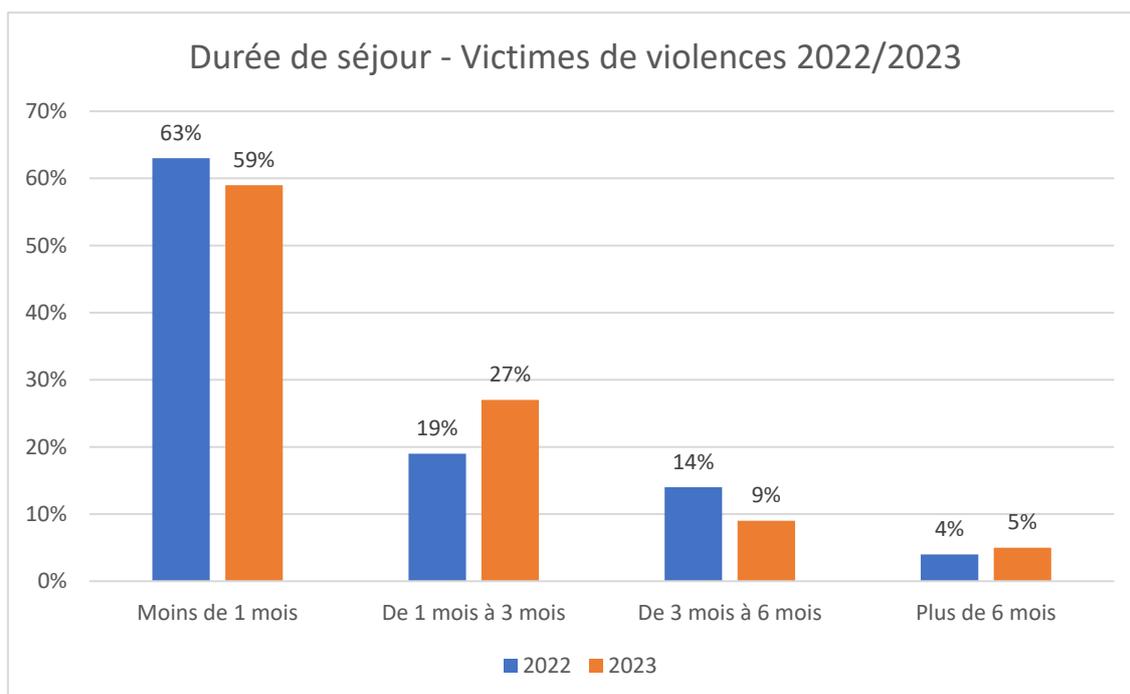
Situation administrative :

Situations administratives	2022		2023	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Droits Commun	106	63%	144	76%
Autres	41	24%	30	15%
Demandeurs d'asile	6	3%	9	5%
Union Européenne	16	10%	7	4%
Total	168	100%	190	100%



Durée de séjour :

	2022		2023	
	Nombre	%	Nombre	%
Moins de 1 mois	106	63%	107	59%
De 1 mois à 3 mois	33	19%	49	27%
De 3 mois à 6 mois	23	14%	16	9%
Plus de 6 mois	6	4%	10	5%
Total	168	100%	182	100%

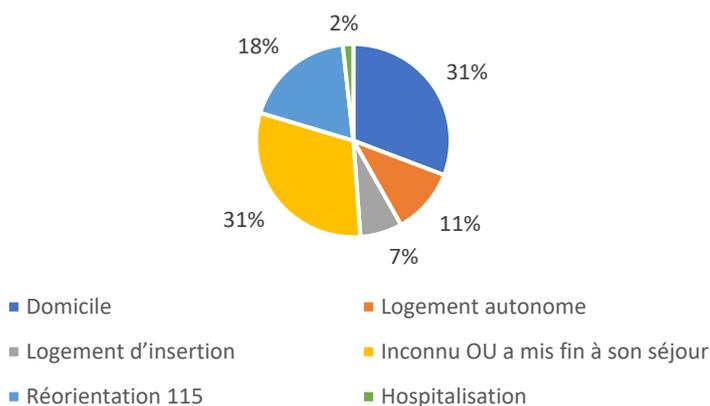


Sortie du dispositif :

	2022		2023	
	Nombres	%	Nombres	%
Domicile	51	37%	53	31%
Logement autonome	9	6%	19	11%
Logement d'insertion	16	11%	12	7%
Inconnu OU a mis fin à son séjour	32	24%	53	31%
Réorientation 115	31	22%	32	18%
Hospitalisation			3	2%
TOTAL	139	100 %	172	100%

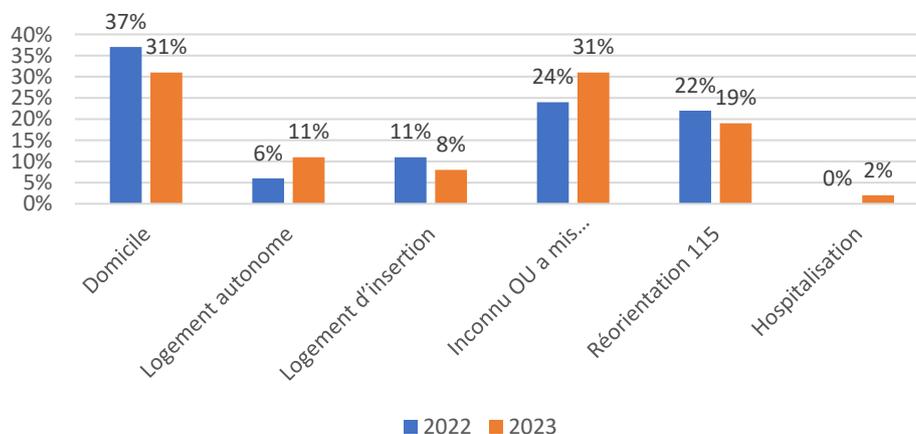
Orientation à la sortie - Victimes de violences

2023



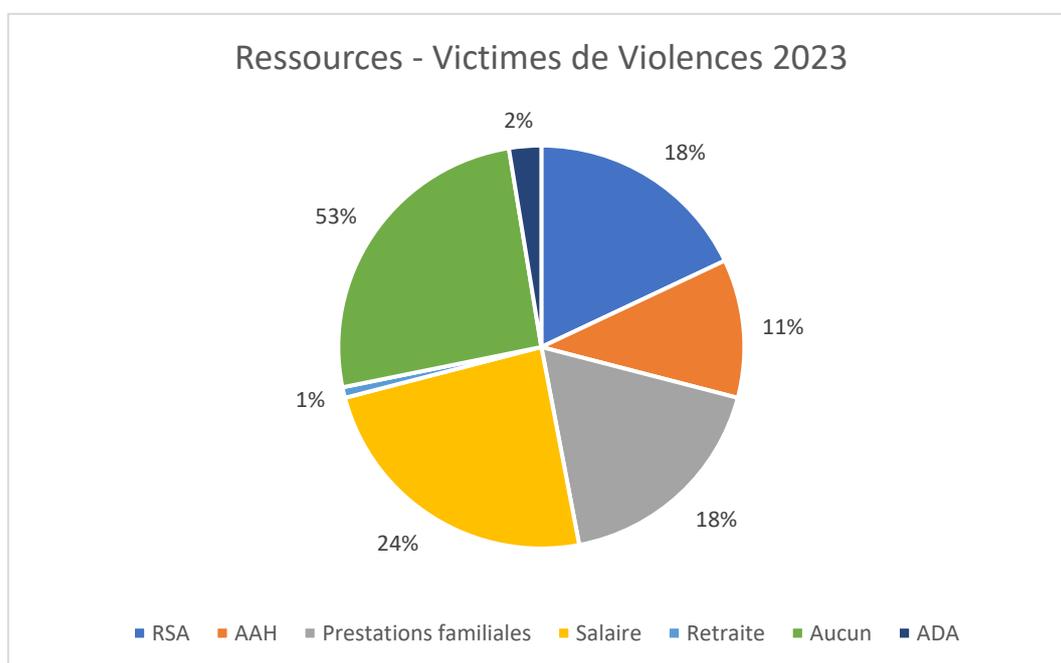
Orientation à la sortie - Victimes de violences

2022/2023



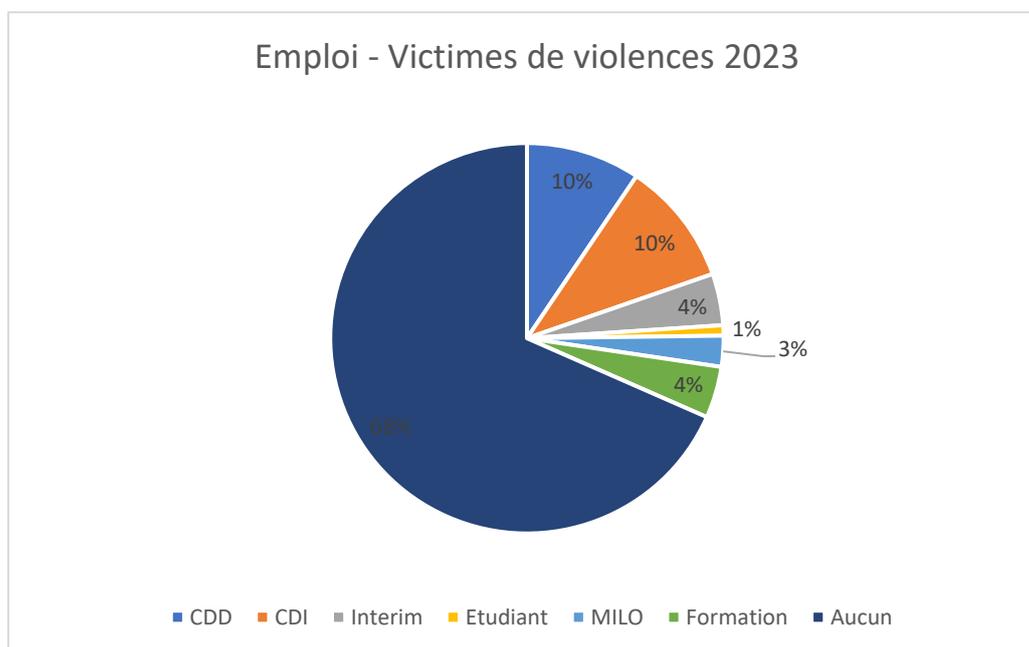
Ressources :

2023		
	Nombre	%
RSA	21	18%
AAH	13	11%
Prestations familiales	21	18%
Salaire	28	24%
Retraite	1	1%
Aucun	30	25%
ADA	3	3%
Total	117	100%



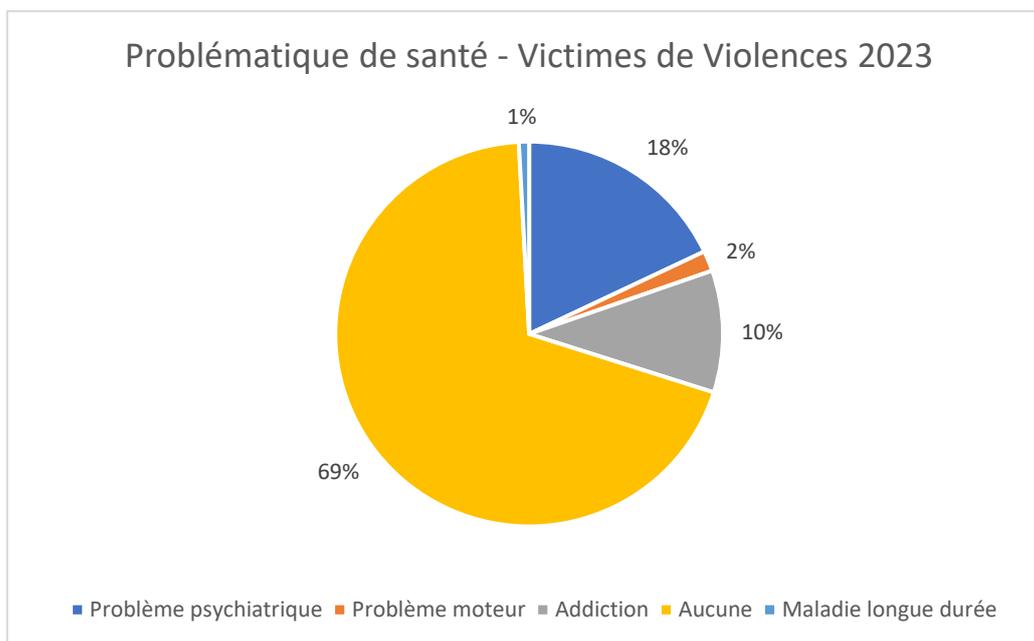
Emploi :

	2023	
	Nombre	%
CDD	11	10%
CDI	12	10%
Intérim	5	4%
Etudiant	1	1%
MILO	3	3%
Formation	5	4%
Aucun	80	68%
Total	117	100%



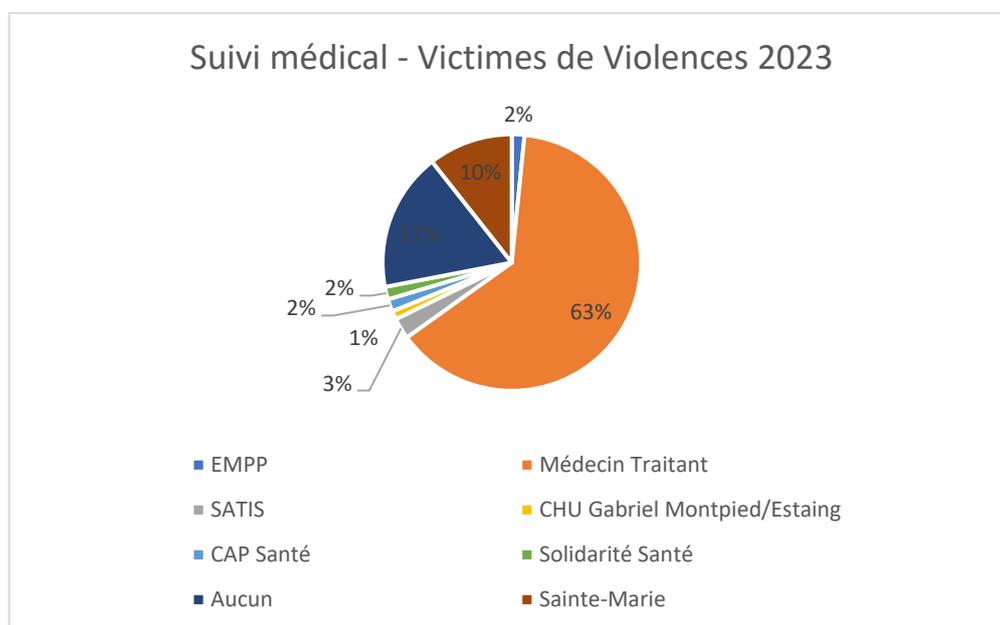
Problématique de santé : 31% des personnes ont une problématique de santé

	2023	
	Nombre	%
Problème psychiatrique	21	18%
Problème moteur	2	2%
Addiction	12	10%
Maladie longue durée	1	1%
Aucune	81	69%
Total	117	100%



Suivi médical :

	2023	
	Nombre	%
EMPP	3	2%
Médecin traitant	120	63%
SATIS	5	3%
CHU Gabriel Montpied/Estaing	2	1%
Solidarité Santé	3	2%
Sainte-Marie	20	10%
Aucun	34	17%
CAP Santé	3	2%
Total	190	100%



Le Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France a été ouvert en 2013. En 2023, il a été réorganisé : à la demande de l'Etat, l'ouverture d'un DPAR (Dispositif de Préparation à l'aide au retour – Voir plus loin) dans le bâtiment d'Anatole France a fait diminuer progressivement la capacité d'accueil.

Le nombre de places est passé de 70 (+5) à 45 afin de trouver un équilibre au niveau du nombre de personnes : 45 au CHU et 65 au DPAR63, soit 110 places au total.

Comme nous le verrons dans ce rapport d'activité, cette nouvelle organisation apporte des modifications dans l'accompagnement des personnes hébergées au CHU Anatole France.

Le taux d'occupation du service Anatole France sur l'année 2023 est de 100% pour l'hébergement d'urgence.

Orientation : « Les roulements du 115 »

Toutes les familles accueillies au CHU Anatole France sont orientées par le 115. Les personnes hébergées sur ces places « urgences familles » ont un accord d'hébergement délivré par la DDETS.

La préparation des orientations se fait en partenariat avec les équipes du 115 en fonction des compositions familiales et des situations sociales.

Les roulements ont lieu les lundis et les jeudis. Les sorties sont prévues le matin et les entrées de nouvelles familles s'organisent en fin d'après-midi (à partir de 17h00).

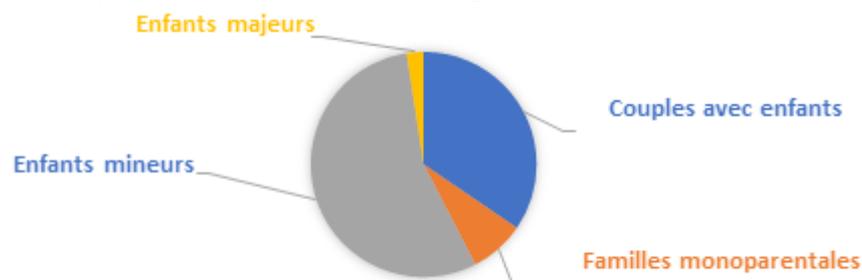
Motif de séjour

95% des personnes orientées à Anatole France étaient accueillies dans un autre lieu d'hébergement d'urgence (hôtels, structures, CADA, ...) avant leurs arrivées sur notre service.

Les 5% restants, soient 2 familles, étaient sans solution d'hébergement avant l'orientation par le 115.

Qui sont les personnes hébergées ?

En 2023, ce sont 163 personnes qui ont été hébergées, soit un total de 42 familles.



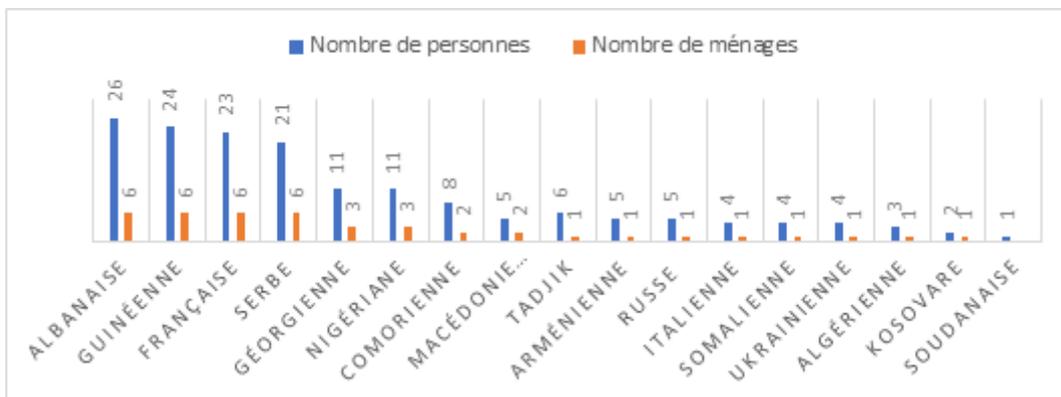
Nous avons accompagné 57 couples avec enfants (102 personnes) et 13 familles monoparentales. Au total, 91 enfants ont été accueillis au CHU Anatole France (87 mineurs et 4 majeurs).

En 2023, nous avons accueilli 91 enfants : 87 mineurs et 4 majeurs.
L'âge moyen des enfants accueillis était de 7 ans et demi.

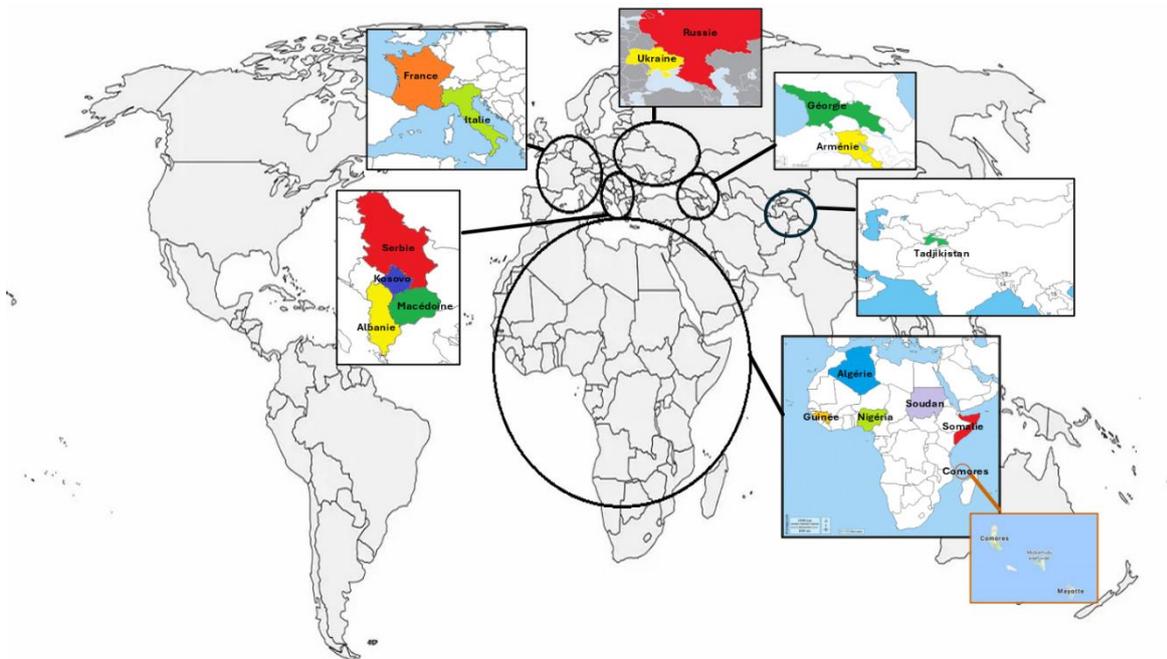
Depuis son ouverture en 2013, le CHU Anatole France a toujours eu un effectif moyen de 50% d'enfants. L'année 2023 ne fait pas exception : 56% des personnes hébergées étaient des enfants (53,5% d'enfants mineurs et 2,5% d'enfants majeurs).

Nationalités

En 2023, nous avons principalement accueilli des familles Albanaises, Guinéennes, Serbes et Françaises. (+ de 50% de notre effectif total).



Une grande variété de nationalités est représentée au CHU Anatole France.

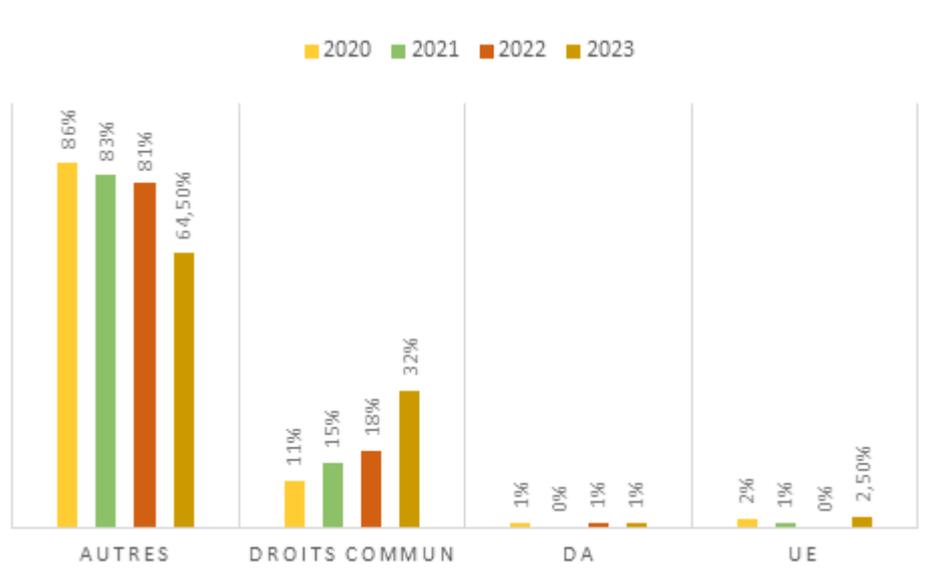


Cela demande des capacités d'adaptation aux équipes face aux spécificités rencontrées (barrière linguistique, régimes alimentaires, apports culturels, ...)

Cette grande diversité nous permet d'accompagner des familles ayant différentes situations administratives.

Situations administratives

Toutes les familles accompagnées sur le centre d'hébergement d'urgence Anatole France ont un accord de la DDETS.



64,50 % de nos hébergés sont dans une situation administrative « Autre ». Cela correspond principalement aux personnes déboutées de la demande d'asile qui vont ou ont déposé une demande de titre de séjour et qui n'ont pas de récépissé. Ces personnes, actuellement sans droit ni titre sur le territoire n'ont pas la possibilité de travailler, ni d'accéder à un logement autonome.

L'obtention de récépissés ou autorisations provisoires de séjour est soumise à condition et reste difficile.

Souvent, des demandes de titres de séjour sont déposées et les personnes attendent des réponses de la part de la Préfecture pendant plusieurs mois.

Depuis 2018, les demandeurs d'asile ne sont plus accueillis sur les structures d'urgence. Par conséquent, seuls les enfants de parents déboutés de leurs demandes d'asile peuvent être en cours de demande d'asile durant la période de prise en charge au CHU Anatole France.

Dans ce cadre, les familles ne bénéficient pas des conditions matérielles d'accueil (hébergement pour demandeur d'asile, allocation temporaire d'attente, ...).

En 2023, 2 enfants issus de famille serbe et guinéenne **ont fait une demande d'asile.**

Cette année, nous observons une augmentation du nombre de **personnes issues du droit commun**. **32 %** des personnes appartiennent à cette catégorie contre 18 % l'année précédente.

Ces personnes disposent d'un titre de séjour, du statut de réfugié, sont françaises ou ressortissantes d'un pays de l'Union européenne.

En 2023, 1 famille était originaire d'un pays de l'Union européenne : l'Italie.

Les personnes provenant de pays de l'Union européenne ont le droit de travailler en France et peuvent ouvrir des droits sous certaines conditions.

Les personnes dites de « droit commun » sont en situation régulière sur le territoire.

Cependant, il arrive que seul un des membres d'une famille ait une autorisation de séjour. Dans ce cas, les ascendants ou descendants réalisent des démarches afin d'obtenir une régularisation de leur situation administrative.

Durant l'attente d'instruction de leur demande, aucune démarche d'insertion par le logement n'est possible car elles n'appartiennent pas encore à la catégorie de « droit commun » et restent sans droit, ni titre.

Par conséquent, ces familles sont amenées à rester hébergées par le 115.

La hausse de prise en charge de famille de « droit commun » peut s'expliquer par la volonté d'héberger prioritairement en structures les personnes dans cette situation.

En effet, cela leur permet de bénéficier d'un accompagnement social dans le but d'accélérer leur insertion et l'accès au logement/hébergement hors 115.

La situation administrative des personnes a également un impact direct sur les ressources du ménage.

65 % des familles hébergées au CHU Anatole France sont sans ressources

Ressources

Les personnes déboutées de la demande d'asile et actuellement sans droit, ni titre ne peuvent bénéficier d'aucune ressource.

Les personnes titulaires d'autorisation provisoire de séjour ou de récépissé ont généralement une autorisation de travail mais n'ouvrent pas de droits aux prestations sociales et familiales.

Seules les personnes dites de « droit commun », titulaires d'un titre de séjour, d'un récépissé de plus de 6 mois ou de nationalités européennes sous conditions, peuvent prétendre aux prestations de la CAF.

En 2023, 65% des adultes hébergés n'avaient aucune ressource. Dans ce cas, les travailleurs sociaux orientent les familles vers les associations caritatives afin qu'elles bénéficient de colis alimentaires, d'hygiène et/ou vestimentaires.

Nous sollicitons également le CCAS de Clermont-Ferrand et le Conseil Départemental pour obtenir des aides financières afin de compléter les colis.

6 personnes, toutes de droits communs, ont été sous contrat de travail en 2023.

Les autres personnes, soient **18% des adultes hébergés, étaient bénéficiaires de prestations** de la CAF. Parmi ces 18%, 2 personnes ont été accompagnées de la Mission Locale dans le cadre d'un contrat d'engagement jeune.

Vie de la structure

Au CHU Anatole France, **chaque famille dispose d'une chambre** avec sa kitchenette (2 plaques de cuisson électrique, un évier et un petit réfrigérateur) et d'une salle de bain avec WC intégré.

Les seuls lieux partagés sont la laverie et une salle dédiée à la cuisine avec un four, un micro-ondes et un congélateur.

De plus, nous avons 4 chambres en rez-de-chaussée, dont une en accessibilité PMR.

Si nécessaire, nous pouvons attribuer deux ou trois chambres à une famille nombreuse.

Au cours de l'année, nous proposons des animations.

A chaque période de vacances scolaires, nous veillons à proposer des activités adaptées aux âges et aux profils des familles accueillies.

La situation administrative et financière des personnes hébergées ne permet pas la mise en place d'activités onéreuses.

Ainsi, nous réalisons principalement des **activités gratuites**.

Par exemple, nous participons aux animations sont proposées dans le hall du Conseil Départemental (festival connexion, mini ferme, jeux gonflables, ...).

Le CHU AF est équipé d'une salle d'animation permettant également d'organiser une multitude d'activités comme des ateliers cuisine, des tournois de tennis de table ou baby-foot, la diffusion de films, des activités manuelles...



Aussi, quand la météo nous le permet, nous faisons des **activités en extérieur** : chasse aux œufs de Pâques, jeux et balade au parc Fenestre, baignade au lacs Aydat, randonnées aux grottes du Clerziou ...



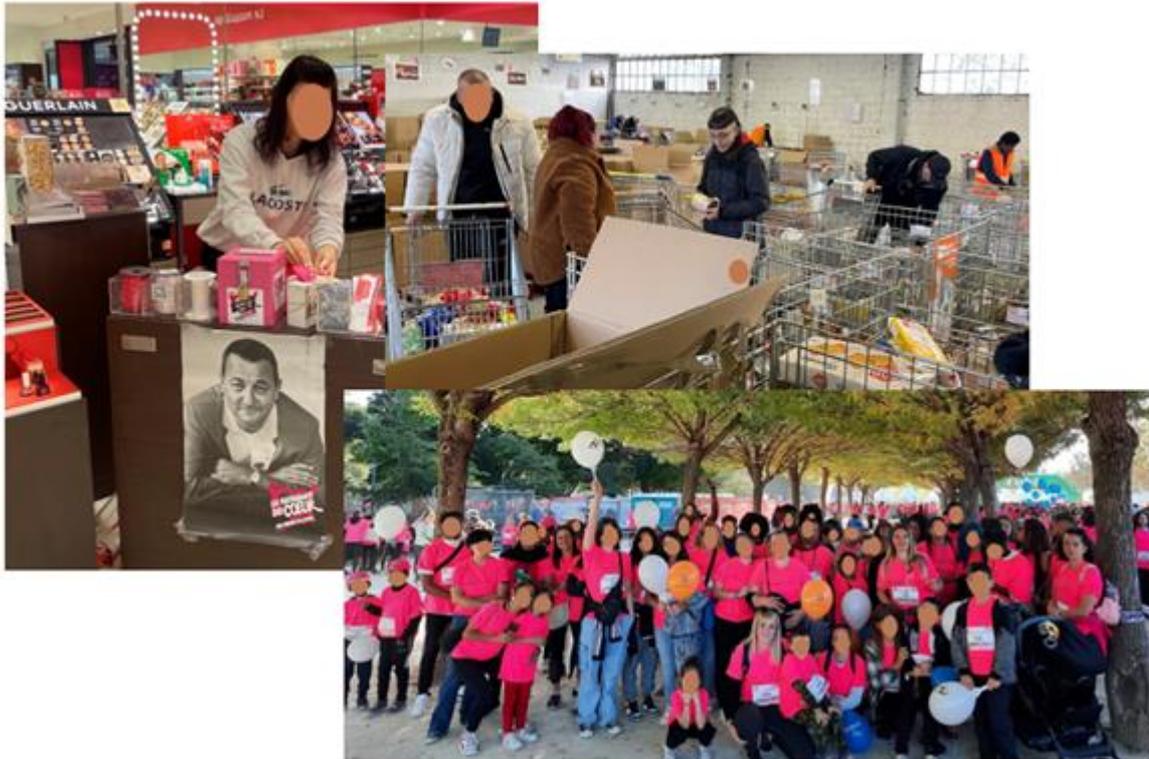
En 2023, l'association CeCler a financé des **sorties** pour les familles hébergées : spectacle pour enfants au P'tit festival et visite du zoo d'Ardes sur Couze.

Le CHU Anatole France a un partenariat avec la **mairie de Clermont-Ferrand** qui a offert des entrées pour le spectacle STOMP et des places pour aller voir les matchs de Clermont Foot Ligue 1.

De plus, des **animations sportives** sont proposées aux personnes hébergées par l'Association CeCler.

Pendant la période scolaire, la mairie de Clermont Ferrand nous offre l'accès à un gymnases. Nous pouvons ainsi pratiquer des sports en intérieur tel que le badminton, le basketball et du futsal.

En lien avec les autres services de l'Association, nous participons aussi aux **événements extérieurs**. Cette année, nous avons participé à VVX et avons fait partie de l'équipe CECLER lors de la course Clermont en Rose. Les résidents du service Anatole France ont également pu participer au tri des collectes de la banque alimentaire et aux actions du restaurant du cœur (emballage de paquet cadeau à Nocibé Jaude, pour les fêtes de fin d'année).



Le CHU Anatole France est engagé dans une démarche **éco-responsable**.

Nous demandons à toutes les familles de participer au tri des déchets en utilisant le sac jaune mis à disposition dans chaque chambre.

Dans ce cadre, une visite de l'incinérateur VERNEA a été organisée afin de sensibiliser les résidents et de donner du sens au tri.



Nous sensibilisons également les résidents à la gestion énergétique, notamment du chauffage, de la lumière et de l'eau.

Chaque semaine, les familles ont la possibilité d'obtenir des produits d'hygiène (produit sol, liquide vaisselle, papier toilette, sac poubelle).

Nous laissons également à disposition de la lessive pour les machines à laver.

De plus, à l'accueil, nous avons depuis plusieurs années mis en place une caisse « troc alimentaire ». Les familles peuvent s'échanger des denrées distribuées par les associations afin d'éviter le gaspillage.

L'équipe du CHU Anatole France est composée de 11 professionnels : un agent d'accueil, deux travailleurs sociaux, quatre veilleurs de nuit, un animateur / coordinateur, un chef de service et deux agents d'entretien.

Tous les salariés du service participent au suivi des personnes hébergées.

Ils peuvent observer et alerter sur des comportements, aider et accompagner les personnes dans des actes de la vie quotidienne (prise de rendez-vous médicaux, lecture des cahiers scolaires, ...). Ils sont parfois amenés à entrer dans les logements et ainsi constater l'occupation, l'hygiène et l'entretien de celui-ci.

Des réunions hebdomadaires sont organisées afin de favoriser les échanges entre les différents membres de l'équipe. Au quotidien, des outils sont mis à notre disposition pour assurer le partage d'informations (cahiers de transmission, TEAMS, mails, bannette personnelle ...).

La **présence continue de professionnels** (équipe de jour et veilleurs de nuit) permet d'assurer la sécurité et une continuité dans l'accompagnement social.

Un accompagnement global, tourné vers l'accès aux droits fondamentaux, en partenariat étroit avec les acteurs du territoire.

Accompagnement social

L'accompagnement social est obligatoire pendant toute la durée d'hébergement.

Deux travailleurs sociaux se répartissent les suivis afin de proposer un accompagnement personnalisé.

La mise en place des références permet aux personnes d'identifier un interlocuteur unique pour toutes les démarches des membres de leur famille. En cas d'urgence durant l'absence de la référente dédiée, les personnes peuvent s'adresser au deuxième travailleur social présent sur le site.

Les axes de travail sont variés et dépendent des problématiques rencontrées.

Plusieurs facteurs, comme la situation administrative des personnes, peuvent avoir un impact direct sur l'accompagnement proposé par les travailleurs sociaux.

En général, les professionnels peuvent intervenir sur plusieurs domaines :

- **Accès et maintien des droits de base** : colis alimentaires, aides financières, domiciliations, droits à l'assurance-maladie, pass' bus...,
- **Insertion sociale** : démarches liées à la régularisation (demande de titre de séjour, réexamen de la demande d'asile, ...), inscriptions scolaires et périscolaires, travail sur la régularité de la scolarité des enfants, inscriptions en crèche...,

- **Insertion socio-professionnelle** : cours de français, ateliers, formations, bénévolat, recherche d'emploi, ... en lien avec la Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) de l'association,
- **Gestion budgétaire** : épurement des dettes, mise en place de dossier de surendette, gestion du budget mensuel, ...,
- **Suivi médical** : mise en place d'un suivi IDE ou d'un parcours de soins, dossier MPDH, orientation vers les services spécialisés (Equipe mobile de psychiatrie, Solidarité Santé 63, CAP Santé Jeune, PICO CAP, CAMSP...),
- **Soutien éducatif** : soutien des suivis spécialisés (AEMO, PJJ, PMI...), soutien et accompagnement à la parentalité, ...,
- **Accès au logement / hébergement, hors 115** : demande de logement social, demande SIAO, garantie visale, FSL,

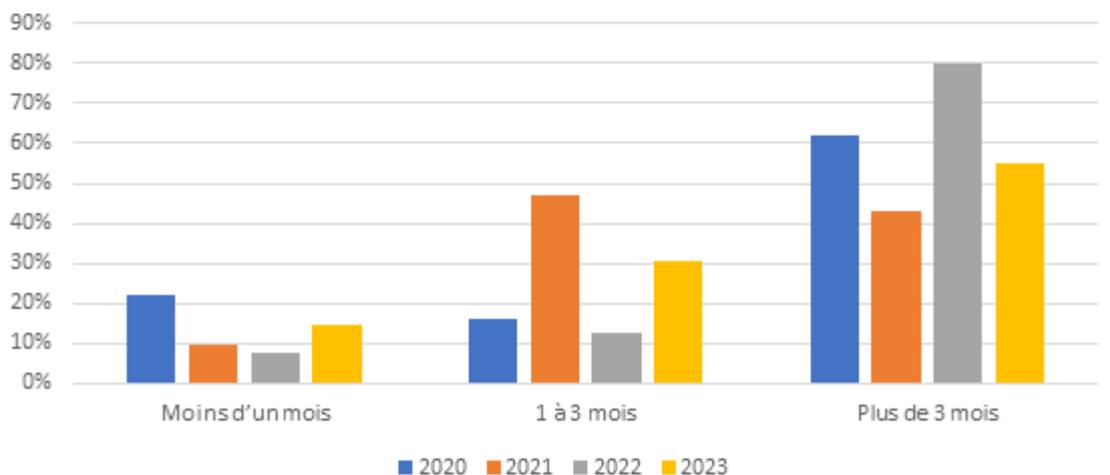
L'accompagnement est personnalisé. Les axes de travail sont modulables et adaptés à la situation familiale.

Durée de séjour

En principe, les personnes sont orientées par le 115 pour une durée d'un mois au CHU Anatole France.

En 2023, la durée moyenne d'hébergement au CHU AF était de 3 mois et demi.

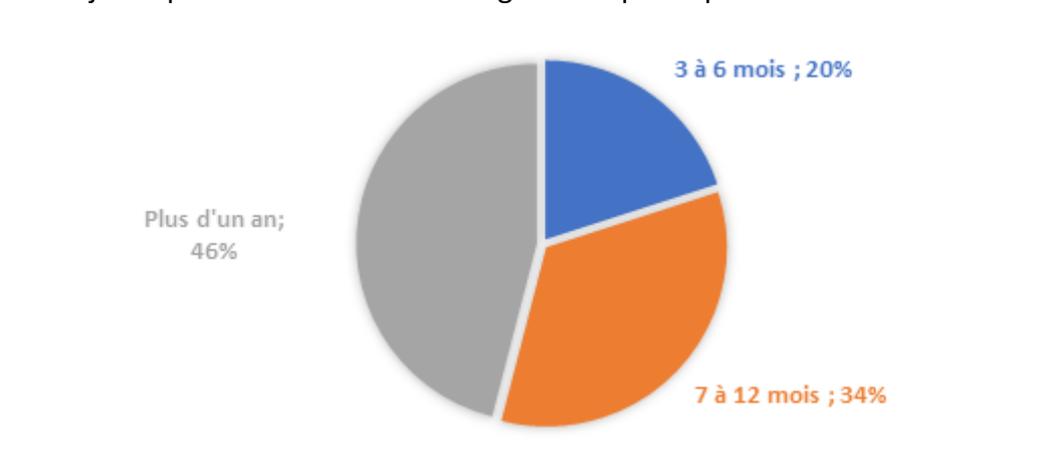
En réalité, les familles sont hébergées plus longtemps. Depuis plusieurs années, la durée moyenne d'hébergement au CHU AF était de 5 mois. Elle avait dépassé les 8 mois lors de la crise sanitaire liée au COVID19 en 2020.



Pour 2023, les données de la catégorie « de moins d'un mois » concernent :

- une famille arrivée en décembre 2023 et toujours hébergées en 2024.
- la dernière famille accueillie sur les places d'urgence nuit (prise en charge de 7 jours maximum dans une chambre dite « de mise à l'abri »).
- deux familles ayant refusé d'être hébergées par le CHU Anatole France.
- une famille sortie vers un dispositif d'insertion (appartement Habitat et Humanisme)
- une famille sortie vers un autre dispositif d'hébergement d'urgence.

Cette année, 6 familles, soit 23 personnes, ce sont trouvées dans une de ces situations.
12 familles, soit 49 personnes, sont restées hébergées entre 1 et 3 mois.
La majeure partie des familles hébergées ont passé plus de 3 mois au CHU Anatole France.

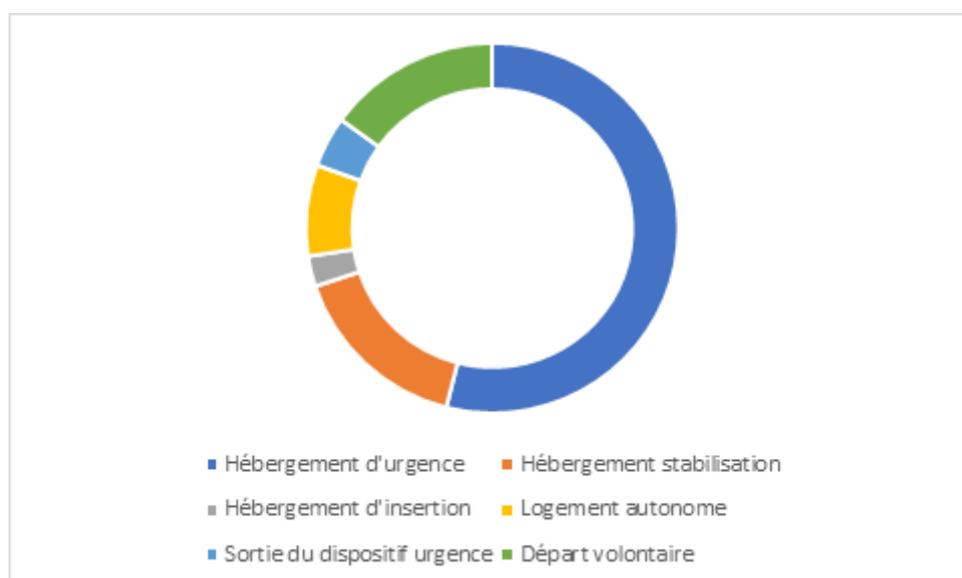


5 familles, soient 18 personnes, sont restées accueillie entre 3 et 6 mois.
8 familles, soient 31 personnes ont été hébergées entre 7 et 12 mois.
11 familles, soient 42 personnes, sont restées hébergées plus d'un an au CHU Anatole France.
En 2022, la volonté de stabiliser les personnes sur les lieux d'hébergement avait été émise par le 115. Pour 2022 et 2023, les durées d'hébergement tendent donc à augmenter. Il y a de moins en moins de roulements entre les lieux d'hébergements du 115.

Au 31/12/2023, 13 familles étaient toujours présentes au CHU Anatole France, soit 50 personnes.

Sortie du CHU Anatole France

En 2023, 113 personnes hébergées, soit 29 familles, sont parties du service.



→ **54% d'entre elles ont été orientées vers un autre dispositif d'hébergement d'urgence** : structure d'hébergement ou hôtel. Ces sorties peuvent être à la demande du 115 ou de notre structure.

→ **16 % des personnes accompagnées** restent sur le dispositif d'urgence du 115 et **intègrent des hébergements dits de « stabilisation »** : hébergement d'urgence/logement temporaire (HU/LT), appartements gérés par des associations partenaires (ANEF, SPF, CPP...).

Certaines familles sont également orientées vers des appartements « Alternatif'Hôtel » et sortent alors du dispositif d'urgence (1 famille de 4 personnes en 2023).

Ces hébergements visent à stabiliser des familles vulnérables. Cette orientation peut être un tremplin vers du logement autonome ou accompagné dès lors que la situation administrative est régularisée.

→ **2.5 % des personnes accueillies ont intégré un hébergement dit d'« insertion »**, 1 famille est rentrée en logement, accompagné par l'association Habitat et Humanisme.

→ **8 % des personnes ont intégré un logement autonome**, soit 2 familles (1 dans le parc public et l'autre vers le parc privé).

→ **4,5% des personnes accueillies ont choisi de sortir du dispositif d'urgence**, soit pour un retour vers la famille ou vers un tiers.

→ **15 % des personnes ont souhaité quitter le CHU Anatole France** : 1 famille est partie sans prévenir les équipes, 2 familles ont refusé d'intégrer le CHU Anatole France et 1 famille a décidé de quitter le territoire Français.

10^{ans} d'existence pour le CHU Anatole France.

Bilan 2023

Les familles hébergées au **Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France** sont orientées par le 115 pour une durée d'un mois minimum. Depuis plusieurs années, nous constatons que les personnes restent en général plusieurs mois.

Cette stabilisation permet un accompagnement social approfondi.

Elle apporte une stabilité aux personnes et favorise la relation de confiance entre les familles et les professionnels.

Une durée de prise en charge supérieure à un mois offre également l'opportunité d'accompagner les familles dans des démarches spécifiques.

De plus, le travailleur social est identifié comme référent de la famille : le partage d'informations et le travail en lien avec les partenaires en est favorisé.

Cependant, alors que certaines personnes sont stabilisées en structure, d'autres restent dans les hôtels et ne bénéficient d'aucun accompagnement social. Cela peut donc créer des disparités entre les personnes hébergées par le 115 et accentuer certaines fragilités pour les personnes vivants à l'hôtel.

En 2023, nous constatons que la durée d'hébergement est plus courte. En moyenne, les familles restent accueillies moins longtemps qu'en 2022.

En effet, la diminution du nombre de places d'urgence pour l'ouverture du DPAR a engendré de nombreuses sorties sans nouvelle entrée sur le service : 65 personnes ont quitté le service dans ce contexte.

Ces sorties ont demandé un travail partenarial avec le 115 afin d'organiser le relogement de ces personnes. Toutes les familles ont alors eu une proposition d'accueil vers un autre dispositif d'urgence (hôtel ou structure).

De plus, depuis 2023, les familles dites de « droit commun » sont prioritaires sur les structures. Durant le second semestre 2023, des roulements ont été organisés en ce sens.

Des familles sans droit, ni titre ont quitté notre CHU afin d'accueillir des personnes en situation régulière. Il s'agissait notamment de familles venant d'obtenir un titre de séjour ayant besoin d'accompagnement dans leurs démarches administratives. Un accueil en structure donne l'occasion aux personnes de rencontrer des travailleurs sociaux afin d'accélérer les démarches d'insertion (emploi, hébergement et logement hors 115, ...) et par conséquent de diminuer le nombre de personnes prises en charge par le 115.

La diminution du nombre de places d'hébergement d'urgence en 2023, passant de 110 places familles + 5 places d'urgence nuit à 45 places au total, a également eu un impact sur le fonctionnement du CHU AF.

En effet, les travailleurs sociaux ont la référence de moins de familles, ce qui permet un accompagnement social de proximité et d'autant plus renforcé.

La baisse du nombre de personnes hébergées au CHU Anatole France apporte d'autant plus un accompagnement qualitatif. Cette baisse permet de diversifier les pratiques d'accompagnement et emmène également une réflexion pour la mise en place d'actions en 2024 (mise en place d'atelier du quotidien : gestion du rythme de la famille, alimentation, ...)

DPAR63

L'activité a débuté en 2022 : 20 places ont été ouvertes au mois d'octobre 2022, puis 20 places supplémentaires au mois de décembre 2022.

25 nouvelles places ont été mises en place à partir du mois d'avril 2023.

Depuis avril 2023, le DPAR a la possibilité d'héberger 65 personnes en procédure d'ARV.

Le Dispositif de Préparation à l'Aide au Retour (DPAR63) peut désormais accueillir 65 personnes (+5 personnes en cas de mise à l'abri lors d'opérations de desserrement).

Il s'agit du premier Dispositif de Préparation à l'Aide au Retour (DPAR63) de l'ancienne région Auvergne.

Ce nouveau dispositif a vu le jour en réponse aux demandes d'aide au retour volontaire (ARV) de plus en plus nombreuses sur le territoire auvergnat.

Auparavant, les personnes demandant à bénéficier de l'ARV étaient maintenues sur leurs dispositifs d'hébergement en attente d'un transfert vers le DPAR de Lyon ou en attente de leur vol à destination du pays d'origine. Cette situation saturait les structures d'hébergement telles que les CADA et HUDA ; De surcroît, l'accompagnement de la procédure d'ARV était difficile pour les personnes sans hébergement ou prises en charge par le 115.

Orientation :

L'orientation se fait uniquement par la direction territoriale de l'OFII à Clermont-Ferrand.

Les personnes de nationalité étrangère (hors UE) peuvent solliciter leurs référents sociaux pour demander à bénéficier de l'Aide au Retour Volontaire (ARV). Le travailleur social transmet la demande à l'agent du retour et de la réinsertion de l'OFII du Puy de Dôme qui leur propose un premier RDV avec un interprète afin de présenter le dispositif et vérifier l'éligibilité. Les personnes intéressées par l'ARV peuvent également se présenter d'elles-mêmes dans les bureaux de l'OFII ou venir à la permanence proposée chaque jeudi de 13h30 à 16h00 au sein du DPAR 63.

L'agent va alors étudier la demande d'aide au retour de la personne et procéder au dépôt du dossier, si les critères le permettent.

Une orientation vers le DPAR63 sera ensuite proposée à la personne pour qu'elle soit hébergée pendant toute la durée de sa procédure.

Public :

L'hébergement au DPAR63 est accessible à tous : couple, isolé(e) ou famille.

Les personnes doivent répondre aux conditions de l'aide au retour volontaire :

- Toute personne étrangère en situation irrégulière ayant fait l'objet d'une obligation de quitter le territoire français (OQTF), demandeurs d'asile déboutés ou qui se sont désistés,
- Justifier de 6 mois de présence en France (exception pour les demandeurs d'asile en procédure accélérée déboutés).

Ne sont pas éligibles les ressortissants étrangers conjoints de français, les étrangers bénéficiant du regroupement familial, les étrangers en possession d'un titre de l'UE, les ressortissants de l'UE et les étrangers ayant déjà bénéficié d'une aide au retour.

Depuis l'application de l'arrêté du 9 octobre 2023, toutes les personnes souhaitant bénéficier de l'ARV doivent avoir reçu une OQTF.

Depuis son ouverture, toutes les personnes accueillies sur le dispositif sont volontaires pour retourner vivre dans leur pays d'origine.

Formalités :

L'OFII reçoit les personnes souhaitant rentrer dans leurs pays ;

Si ces personnes répondent aux critères pour bénéficier de l'ARV et ont besoin d'un hébergement, les agents de retour leur remet une convocation pour se présenter au centre d'hébergement DPAR.

Lors de l'entrée dans le dispositif, un contrat d'engagement d'une durée de 45 jours est signé entre le bénéficiaire et la structure d'hébergement.

Il peut être renouvelé une fois. Il formalise les conditions d'accueil et encadre les modalités d'attribution de l'allocation de subsistance.

A son arrivée, la personne s'engage à respecter les lieux et leur règlement.

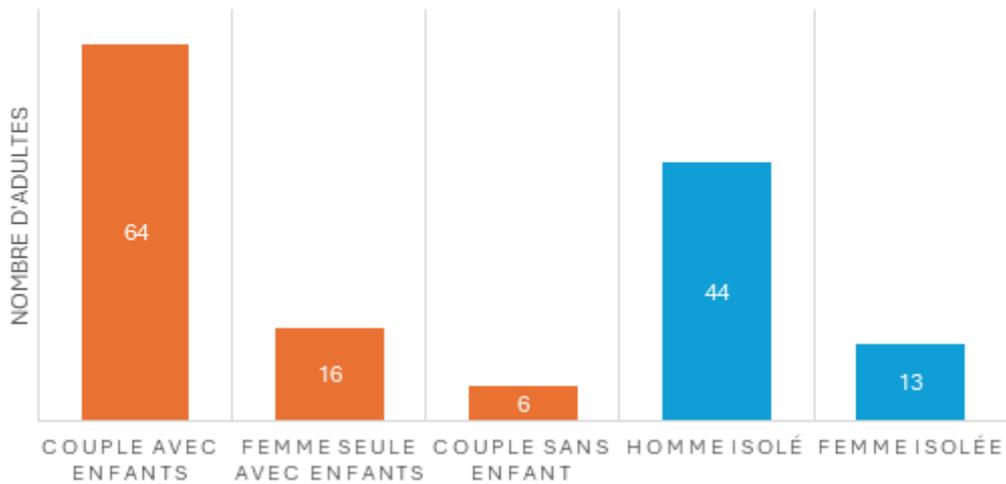
Profil des bénéficiaires :

En 2023, 253 personnes ont été hébergées.

Ce sont 51 familles et 57 isolé(e)s qui ont été accueillis, pour un total de 143 adultes et 110 enfants (103 mineurs et 7 majeurs).

En 2023, nous avons hébergé plus de familles que de personnes isolées :
51 familles, soit 86 adultes au total, contre 57 isolés.

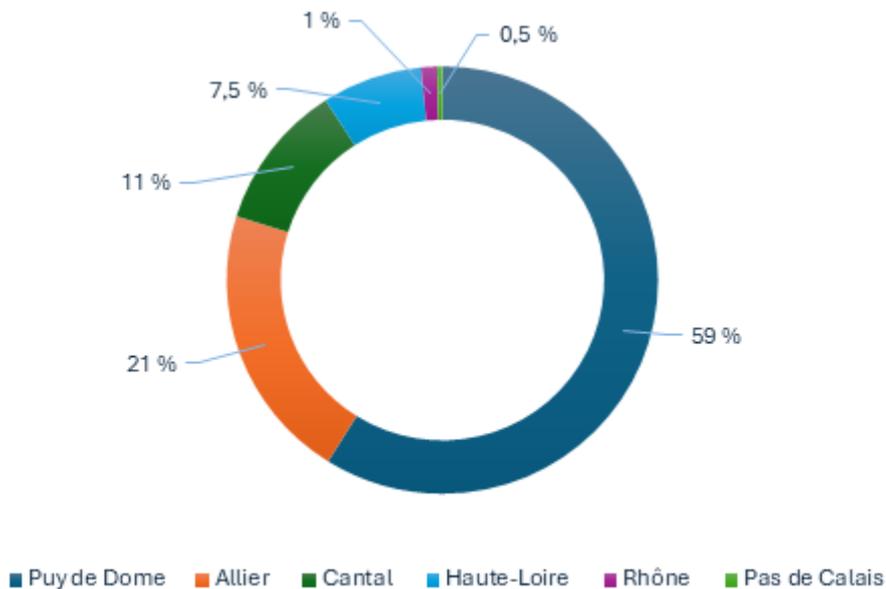
PERSONNES HÉBERGÉES EN 2023



33% des enfants hébergés avaient entre 0 et 3 ans, 44 % avaient entre 3 et 10 ans et 24% entre 10 et 18 ans.

Département d'origine :

Les personnes orientées au DPAR63 proviennent essentiellement des 4 départements de l'ancienne région Auvergne : Puy de Dôme, Allier, Haute Loire et Cantal.



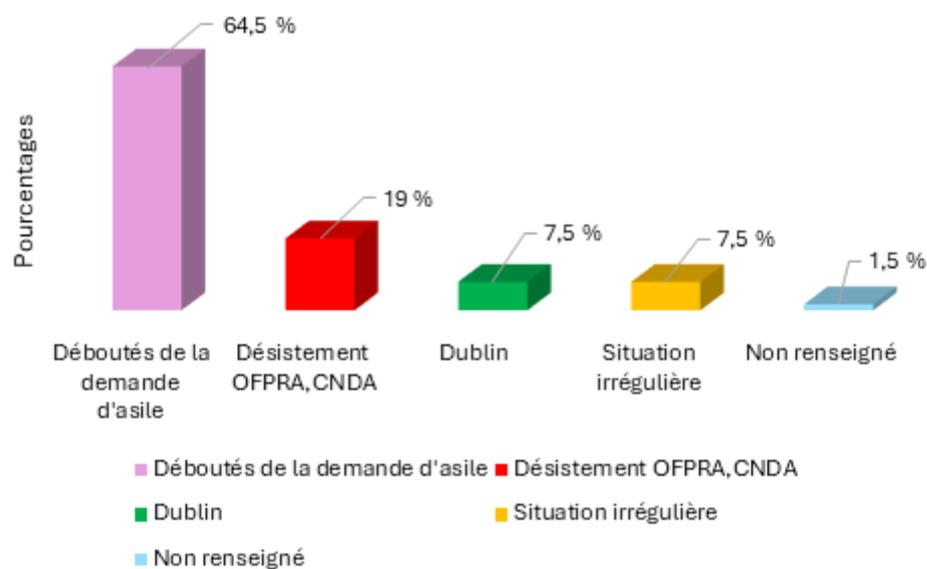
La majorité des personnes orientées viennent du Puy de Dôme (59%) ; Ensuite, c'est le département de l'Allier qui fait le plus d'orientations (21%) contre 11% pour le Cantal et 7,5% pour la Haute-Loire. Le cumul de celles-ci correspond à 98.50% de nos orientations.

Les 1,5% restants viennent :

- du Rhône (1%). Elles sont peu nombreuses du fait de la présence d'un DPAR à Lyon,
- du Nord Pas de Calais (0.50%). Ces personnes sont arrivées au DPAR dans le cadre d'une opération dite « de desserrement ».

Nous pensons que le nombre de demandes d'hébergement au DPAR63 est inférieure dans les départemental d'Haute Loire et Canal car ces deux départements sont plus éloignés de Clermont-Ferrand, et peut-être davantage tournés vers Lyon pour la Haute-Loire et vers l'Occitanie pour le Cantal.

Situations administratives :



64,50% des personnes accueillies sont **déboutées de leurs demandes d'asiles**.

19% se sont **désistées de leur demande d'asile** (OFPRA ou CNDA). En effet, lorsque les personnes font une demande d'ARV, elles décident de mettre fin aux démarches de régularisation en cours (demande d'asile ou de titre de séjour). Celles-ci sont donc annulées.

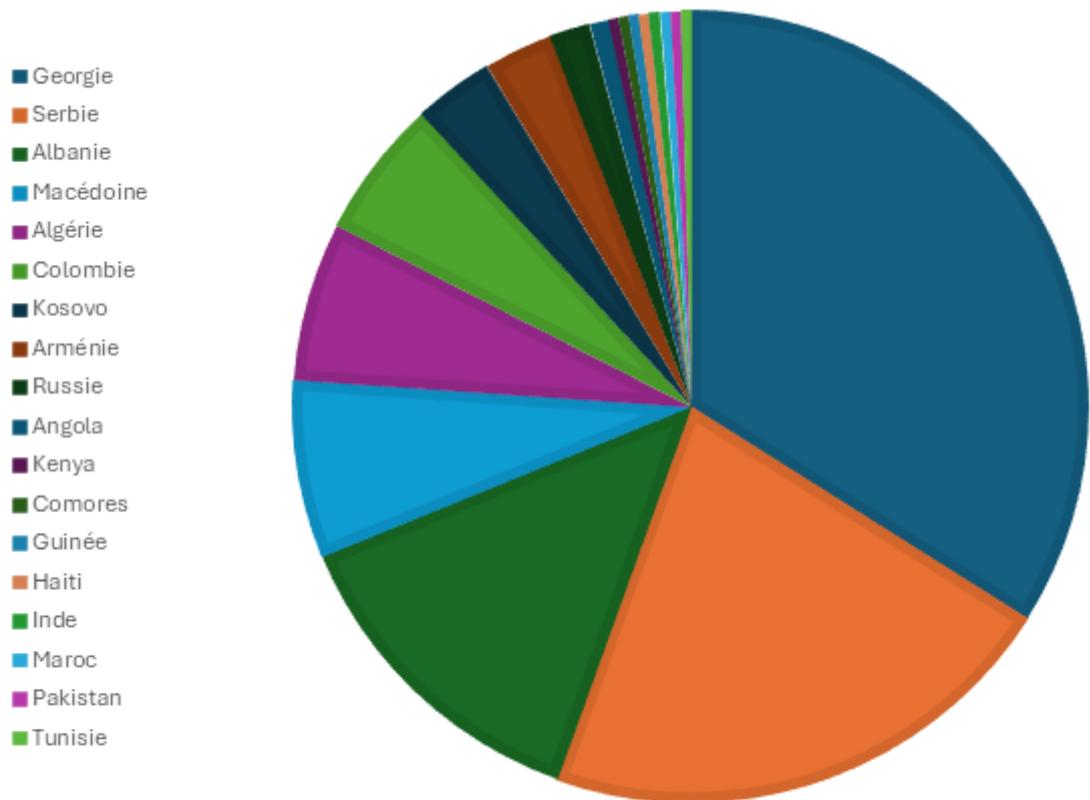
7.50% des personnes hébergées étaient en **procédure Dublin** avant d'effectuer leur demande d'ARV.

7.50% étaient en **situation irrégulière** sur le territoire français. Il s'agit en grande partie de personnes de nationalité algérienne qui ne font pas de demandes d'asile en raison de l'accord franco-algérien de 1968.

1.50% des **situations administratives ne sont pas connues du DPAR**. En effet, ces informations nous sont transmises par l'OFII.

Nationalités

En 2023, nous constatons qu'une **majorité de Géorgiens (33 %), de Serbes (21%) et d'Albanais (13%)** ont été accueillis au DPAR, soit 2/3 de la population (presque 70 % de la totalité des personnes hébergées). Cela peut s'expliquer par le fait qu'un programme de réinsertion est proposer aux personnes de nationalité Géorgienne. Des agents de l'OFII sont présents dans le pays afin d'assurer un accompagnement après le retour.



Le tiers restant équivaut à 15 autres nationalités : Macédonienne, Algérienne, Colombienne, Kosovare, Arménienne, Russe, Angolaise, Kényane, Comorienne, Guinéenne, Haïtienne, Indienne, Marocaine, Pakistanaise ou encore de Tunisienne.

Ressources

CALCUL PECULE DPAR

Barème/jour **6,80 € par adulte responsable du ménage**
 3,40 € par personne supplémentaires

NB Personnes	1 jour	2 jours	3 jours	4 jours	5 jours	6 jours	7 jours
1	6,80 €	13,60 €	20,40 €	27,20 €	34,00 €	40,80 €	47,60 €
2	10,20 €	20,40 €	30,60 €	40,80 €	51,00 €	61,20 €	71,40 €
3	13,60 €	27,20 €	40,80 €	54,40 €	68,00 €	81,60 €	95,20 €
4	17,00 €	34,00 €	51,00 €	68,00 €	85,00 €	102,00 €	119,00 €
5	20,40 €	40,80 €	61,20 €	81,60 €	102,00 €	122,40 €	142,80 €

EXEMPLE: Calcul pécule par jour pour une famille de 4

$1 \times 6,80 \text{ €} + 3 \times 3,40 \text{ €} = 6,80 \text{ €} + 10,20 \text{ €} = 17,00 \text{ €}$ (par jour pour une famille de 4 personnes)

Pendant toute la durée d'hébergement, les résidents perçoivent une **allocation de subsistance forfaitaire** calculée en fonction de la composition familiale.

Celle-ci permet aux personnes hébergées d'être autonomes dans leurs achats et la gestion de leur quotidien.

L'équipe a pu constater que ce pécule ne suffit pas toujours aux besoins des personnes. Certaines familles nombreuses ont ainsi fait des démarches de manière autonomes afin de bénéficier de colis alimentaires.

Aussi en 2024, les travailleurs sociaux rédigeront une enquête sociale et orienteront les personnes vers les associations caritatives afin qu'elles bénéficient de denrées alimentaires non périssables.

L'allocation de subsistance servira à l'achat de produits frais, de produits d'hygiène, de tickets ou abonnement de bus, à l'achat de valise ou sacs de voyage, au financement de documents et de photos, nécessaires aux démarches d'ARV, ...

Accompagnements divers

Une permanence OFII tous les jeudis après-midi, au sein du DPAR.

Les deux agents de l'OFII effectuent à tour de rôle une permanence au sein du DPAR63 une demi-journée par semaine.

Dans un premier temps, elles **rencontrent les personnes bénéficiaires du dispositif** afin d'avancer dans leurs démarches de retour.

Elles effectuent le suivi de la demande d'aide au retour, font les demandes de laissez-passer consulaire, transmettent les billets de train, les convocations au DPAR de Lyon et toutes les informations nécessaires pour le jour de la sortie et l'arrivée dans le pays de retour.

Dans un second temps, ces temps d'échange permettent aux personnes intéressées pour rentrer dans leur pays **d'obtenir des informations sur l'ARV** dans un lieu de rencontre fixe et neutre.

Cette rencontre hebdomadaire permet aux professionnels de faire le point sur les situations et de préparer les futures orientations.

L'équipe du DPAR63 se compose d'1 chef de service, d'1 coordinateur/ animateur, de 2 travailleurs sociaux, d'1 agent d'accueil, de 2 personnels d'entretien et de 4 veilleurs de nuit, ce qui équivaut à 10,10 ETP.

Les travailleurs sociaux sont disponibles pour accompagner les personnes dans leurs démarches, si besoin.

Il s'agit souvent de démarches liées au soin : transfert de suivi, RDV médicaux, demandes de documents aux administrations (actes de naissance, ...).

Ils interviennent aussi, en soutien à l'agent de l'OFII, pour effectuer des démarches administratives auprès des ambassades (enregistrement sur l'état civil du pays d'origine de la famille, reconnaissance de paternité, ...).

A titre exceptionnel, l'équipe peut aussi être mobilisée pour accompagner des personnes jusqu'à l'aéroport le jour du départ (absence de correspondance en train, handicap, saturation du DPAR de Lyon ...).

Vie de la structure

Le DPAR63 est installé dans les locaux du Centre d'Hébergement d'Urgence Anatole France.

Aucune distinction n'est faite entre les deux publics en ce qui concerne la vie au sein de l'établissement.

Quel que soit le dispositif d'accueil, les services d'hygiène et d'animation sont ouverts à tous et sous les mêmes conditions (gratuité des produits d'entretien, participation aux activités et aux sorties, utilisation des machines à laver...).

Les personnes hébergées au DPAR peuvent ainsi participer aux animations sportives dispensées par l'animateur ou aux différents ateliers proposés par l'équipe sociale, notamment pendant les vacances scolaires : ateliers créatifs, cuisine, visionnage de films, jeux de société, baby-foot, sorties extérieures...

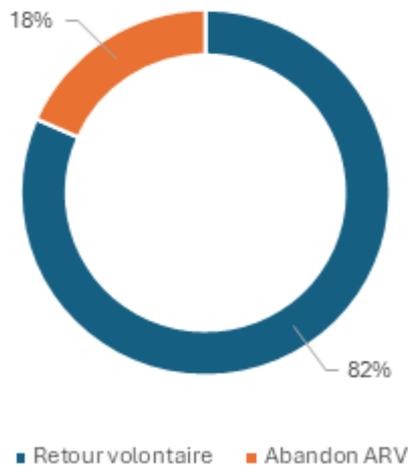
Durée d'hébergement :

Les personnes sont hébergées au DPAR63 en moyenne durant 42 jours avant de partir à Lyon, vers le DPAR ou directement à l'aéroport.

Sur l'année 2023, nous recensons 253 entrées au DPAR pour 250 sorties.

Avec moins de 20% d'abandon, le DPAR affiche un taux de réussite de 82%

Motifs de sortie

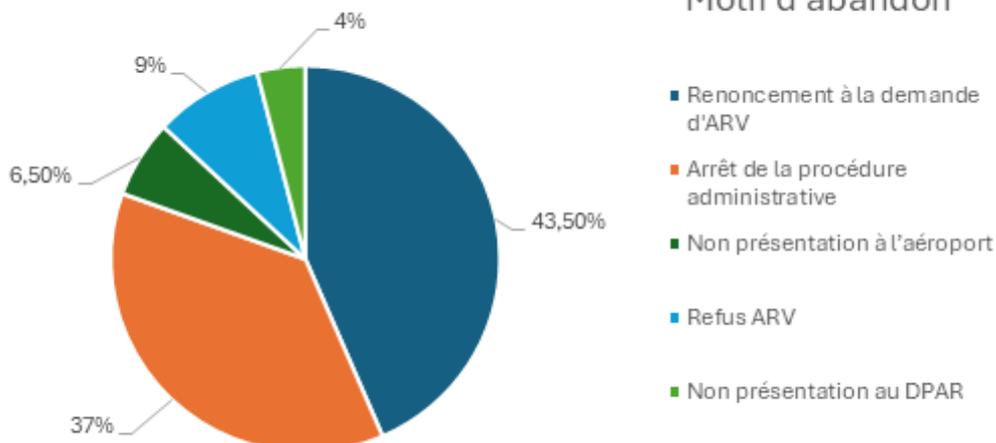


Ainsi, en 2023, l'OFII a pu confirmer le retour effectif dans le pays d'origine de 204 personnes.

Sur les **204 retours confirmés par l'OFII** : 183 personnes ont été transférées vers le DPAR de Lyon en attente de leur vol. 18 personnes se sont rendues directement à l'aéroport de Lyon. 1 personne est allée à l'aéroport de Paris.

46 personnes ont abandonné la procédure d'ARV et ont dû quitter le DPAR.

Motif d'abandon



En 2023, nous avons dû exclure 2 personnes du DPAR pour non-respect du règlement. Ces personnes ont pu poursuivre leur demande d'ARV sans être hébergées au DPAR.

Sur les 46 abandons, 2 personnes orientées ne se sont jamais présentées au DPAR et 20 personnes ont renoncé à leur demande d'ARV alors que la demande était en cours de réalisation.

De plus, la procédure administrative de 17 personnes n'a pu aboutir faute de documents (notamment pour enregistrer des enfants sur les registres d'Etat Civil du pays).

3 personnes sont sorties du DPAR mais ne se sont jamais présentées à l'aéroport.

1 famille de 4 personnes a été orienté sans comprendre la nature du dispositif. Après un délai de réflexion de 15 jours, la famille a souhaité refuser l'ARV et est sortie du dispositif DPAR.

Les mesures de réinsertion dans les pays diffèrent selon les pays et les projets de vie des personnes. L'OFII et ses interlocuteurs internationaux ont la charge de cette partie de l'accompagnement.

Bilan 2023

Le DPAR63 a ouvert ses portes durant le dernier trimestre de 2022. L'année 2023 est donc sa première année complète d'existence.

2023 a vu l'effectif augmenter pour atteindre son nombre de places final de 65 places.

Le dispositif s'est mis en place progressivement et son fonctionnement a été facilité par une bonne cohésion entre l'équipe du DPAR et les agents de retour de l'OFII.

De plus, la présence de personnel en continu sur le site avec une équipe de jour et une équipe de nuit permet de mieux répondre aux demandes des personnes hébergées et de les accompagner dans l'ensemble de leurs démarches.

Cependant, un nouveau décret, paru en octobre 2023, a changé les modalités pour bénéficier de l'ARV ce qui a ralenti le nombre de prises en charge sur le dispositif en fin d'année. Ces nouveaux critères d'éligibilité ont eu un impact très important sur la dynamique d'orientation ; Le taux d'occupation du site (53%) est un sujet de préoccupation majeur pour l'année à venir. Le premier semestre sera donc fortement dédié à la promotion du dispositif auprès des partenaires.

Pour 2024, l'équipe du DPAR souhaite mettre l'accent sur le domaine de la santé en s'appuyant sur le soutien de l'infirmière coordinatrice de parcours de soin de l'association. En effet, en 2023, de nombreuses personnes avec des problématiques de santé ont été accueillies. Une permanence mensuelle est donc envisagée pour l'année à venir afin de proposer un bilan pour chacun.

En 2023, l'équipe a également constaté que le pécule hebdomadaire distribué par l'association CeCler n'était pas toujours suffisant pour que les personnes subviennent à tous leurs besoins. En effet, nous recevons régulièrement des familles nombreuses avec des enfants en bas-âge devant faire face à des dépenses importantes : (couches, alimentation, produits d'hygiène...) Certaines personnes doivent aussi payer divers actes administratifs (traductions, photos officielles). Une orientation vers les associations caritatives telles que le secours populaire ou les restaurants du cœur est envisagée pour leur permettre de recevoir des colis alimentaires et des vêtements si besoin.

Maison d'ARTEMIS

La Maison d'Artémis a ouvert ses portes le 16 décembre 2019. Le public accueilli au sein de cette structure est composé de femmes vulnérables (sortie de prostitution, errance, parcours de rue, problématiques psychiques, toxicomanie...) ainsi que de femmes victimes de violences, avec ou sans enfant(s).

La capacité d'accueil de La Maison d'Artémis est de 50 personnes. Ces places sont réparties sur site (17 studios et un T4) ainsi que sur 7 appartements extérieurs.

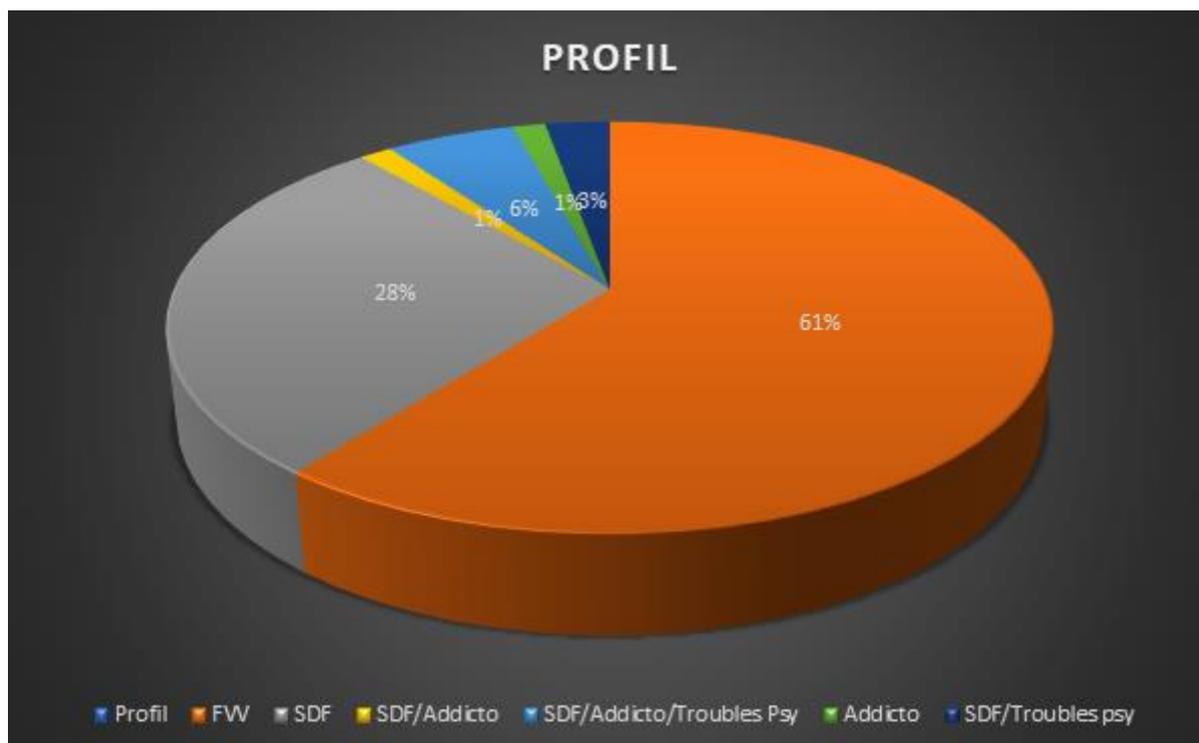
Elle a pour mission d'assurer une stabilité des femmes dans le but de les accompagner dans les divers axes de la vie quotidienne (administratif, logement, santé, emploi, parentalité...). L'objectif étant de leur apporter un soutien et une réassurance pour favoriser leur retour vers l'autonomie.

Le projet éducatif de la Maison d'Artémis vise à inscrire les bénéficiaires sur le territoire : pour exemple les enfants sont scolarisés dans l'école du secteur, les femmes sont inscrites sur les agences d'intérim du secteur.

Un Taux d'occupation à 99% en 2023

L'ensemble des orientations ont été effectuées par le service orienteur, le 115. Cependant, le service retrouve à plusieurs reprises les mêmes acteurs (gendarmerie/police, service VIF des CD, service AEMO, service psychiatriques...) à l'origine de l'orientation.

En 2023 la Maison d'Artémis a accueilli 71 situations familiales soit 150 personnes (enfants compris) contre 66 situations familiales en 2022 ce qui représentait 131 personnes. 96 % de ces ménages sont de droit commun (Carte d'identité ou titre de séjour valide). Une grande majorité de ces ménages provient de l'agglomération Clermontoise (54%), et 30% des ménages proviennent du secteur RLV



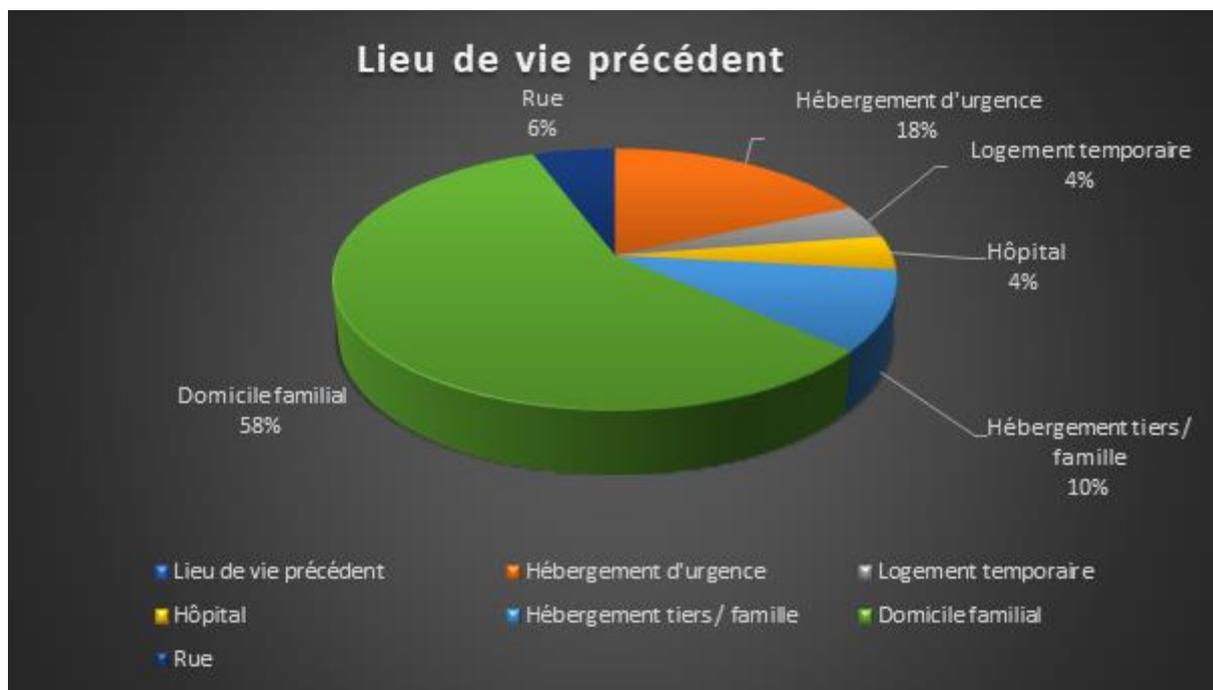
Le service a accueilli 61% de femmes victimes de violences ; 28% ont été orientées en l'absence de logement (hébergement d'urgence). L'accueil de femmes seules ou femmes avec enfants est similaires pour l'année 2023.

Moyenne durée de séjour Artemis (par ménage)		
Période	Femme seule	Femme seule avec Enfant(s)
Moins d'1 mois	8	14
1 mois à - de 3 mois	3	3
3 mois à - de 6 mois	10	6
6 mois à - d'1 an	10	5
1 an et plus	8	4
Total	39	32
Total MENAGES	71	

Nous constatons que la durée moyenne du séjour se situe pour 21% entre 3 et 6mois et 23% entre 6mois et 1an.

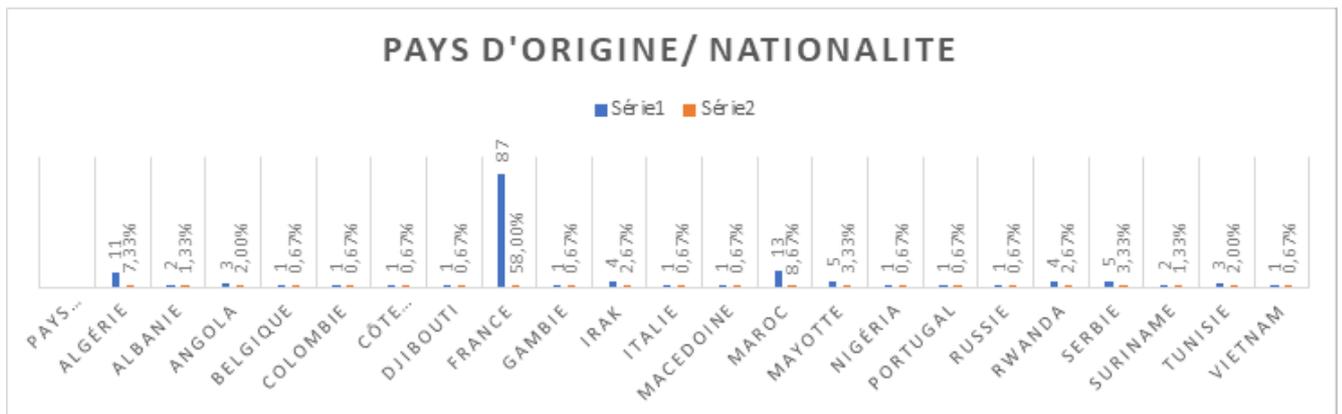
Cela s'explique par les actions mise en place pour accompagner au mieux les personnes accueillies. La Maison d'Artémis a eu un accompagnement plus long dans le cadre des prises en charge en raison des « poly-problématiques » des personnes accueillies.

Une grande partie des femmes vulnérables (hors femmes victimes de violences) avaient plusieurs axes de travail qui peuvent prendre du temps (recherche de logement avec des DLS pouvant atteindre + d'1 an d'attente), mais aussi des suivis médicaux qui obligent un traitement sur le long terme et une stabilité. Pour d'autres, la problématique de la parentalité a été un axe important : certaines se sont vues retirées leurs enfants, mettant en péril l'ensemble des démarches effectuées auparavant.



Il est constaté que 58% des femmes accueillies viennent du domicile familial, cela représente majoritairement des femmes victimes de violences, 18% des femmes viennent d'hébergement d'urgence.

Pour la majorité des femmes victimes de violences et vulnérables, le service constate que pour la quasi-totalité des situations, il y a un passé avec des violences (familiales, institutionnelles...).



87% des personnes accueilli sont d'origine Française. On constate une grande diversité de pays d'origine avec 22 nationalités représentées.

Dans le cadre de l'accompagnement global de la Maison d'Artémis de l'année 2023, il est constaté qu'une majorité des personnes prises en charge ont bénéficié d'un accompagnement administratif, notamment dans le cadre du logement avec la création/renouvellement de la demande de logement. De plus, l'ensemble des femmes victimes de violences ont bénéficié d'un accompagnement avec un avocat du secteur de Riom ou de Clermont-Ferrand si les démarches avaient débuté dans le secteur. De plus, un accompagnement spécifique du logement a été mis en place par la troisième travailleuse sociale qui passe dans l'ensemble des hébergements pour vérifier la tenue, la gestion et la propreté du logement.

En début d'année, le service recevait des femmes vulnérables avec des problématiques de logement ou de ressources, ou de violences conjugales.

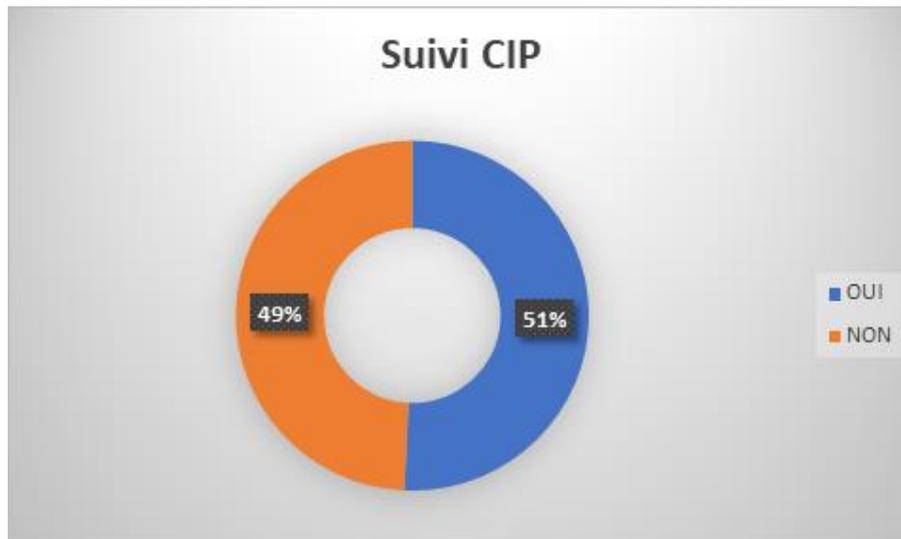
L'intervention de la psychologue depuis le mois de mars 2023 a permis aux femmes accompagnées (**41%**) d'avoir un lieu d'écoute et d'accompagnement psychologique afin de travailler leur confiance en elle. C'est un lieu où elles peuvent déposer tout ce qu'elles souhaitent.

Le service a constaté une évolution du public accueilli : en septembre 2023, une partie des orientations étaient en lien avec des problématiques addictologiques (**6%**) ou psychiatriques (**20%** sont suivi par un médecin psychiatre en dehors de la structure).

Un grand nombre d'accompagnement a débuté en lien avec le SATIS et le service de Clémentel où un partenariat s'est très rapidement tissé, en lien également avec le Pr BROUSSE qui est membre du CA de CECLER et se trouve également être le chef de service de ces différentes unités.

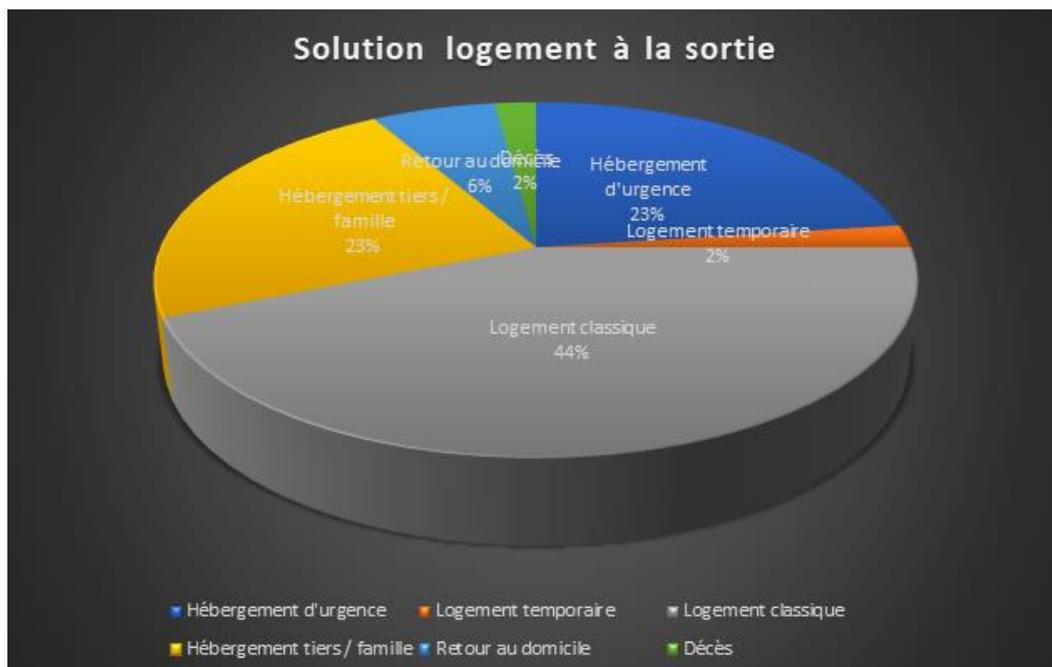
La présence de l'IDE de Cecler est aussi un plus depuis l'arrivée de personnes ayant des troubles psychiatriques et d'addiction car elle permet le lien entre le médical et le social et par conséquent un accompagnement plus concret et cohérent pour la personne accompagnée (**28%** ont un suivi avec l'IDE). Elle est aussi très présente lors des rendez-vous médicaux afin de bénéficier d'un maximum d'informations médicales, tout en préservant le secret médical.

L'insertion socio-professionnelle :



50% des personnes accueillies sont suivies par la CIP de l'association contre 30% l'an passé. L'accompagnement vers l'emploi (formation, stage, atelier d'insertion...) n'a pas été effectué pour toutes nos résidentes ; en effet, certaines sont arrivées sur le service avec déjà un emploi en poche (CDI ou CDD). Pour d'autres, l'emploi n'a pas été la priorité dans le sens où les problèmes de santé ou de suivi psychologiques étaient primordiaux avant de commencer à rechercher un emploi ou une formation. Aussi, les femmes ayant des enfants en bas âge n'ont pas pu mettre en place d'insertion professionnelle en raison d'un manque de place en crèche. Le mode de garde devient parfois un frein pour l'accompagnement professionnel. Enfin, pour celles ayant bénéficié de l'emploi, certaines sont reparties avec des bagages (formation, projet professionnel concrétisé), mais aussi des contrats d'embauche ou de formation.

L'accès au logement



Environ la moitié des personnes accompagnées sont sorties sur un logement autonome et moins d'un quart des personnes accompagnées ont été repris en charge par le SIAO au titre de l'hébergement d'urgence

Les animations et l'ouverture sur le territoire :

Le service propose de nombreux ateliers et activités afin de rompre l'isolement des femmes accompagnées et de les ouvrir sur l'extérieur. Des repas partagés sont proposés à des fins de socialisation et d'échange.

Nous proposons divers ateliers atelier bien-être, la manucure, fabrication de cosmétique afin de retrouver l'estime de soi.

Des randonnées sont proposées les samedis lorsque la météo le permet pour favoriser le lien social tout en faisant une activité physique. De plus, depuis que nous accueillons des animaux, cela permet d'établir du lien avec l'animal et la résidente. Cela permet également d'observer le comportement de l'animal.

Des sorties sont également proposées pendant les vacances (Parc de Mirabel à RIOM, Parc Animalier d'Auvergne, lac etc). Cela cible les enfants et permet de favoriser le lien mère/enfant. Cela nous permet aussi d'évaluer le comportement des enfants en activités ainsi que l'attitude des mères envers eux.

Nous mettons tout en œuvre pour nous insérer sur le territoire RLV en participant aux animations proposées par la ville de Riom.



l'Insertion Autrement !

Retour au
RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle SANTÉ



Un Taux d'occupation à 90% en 2023

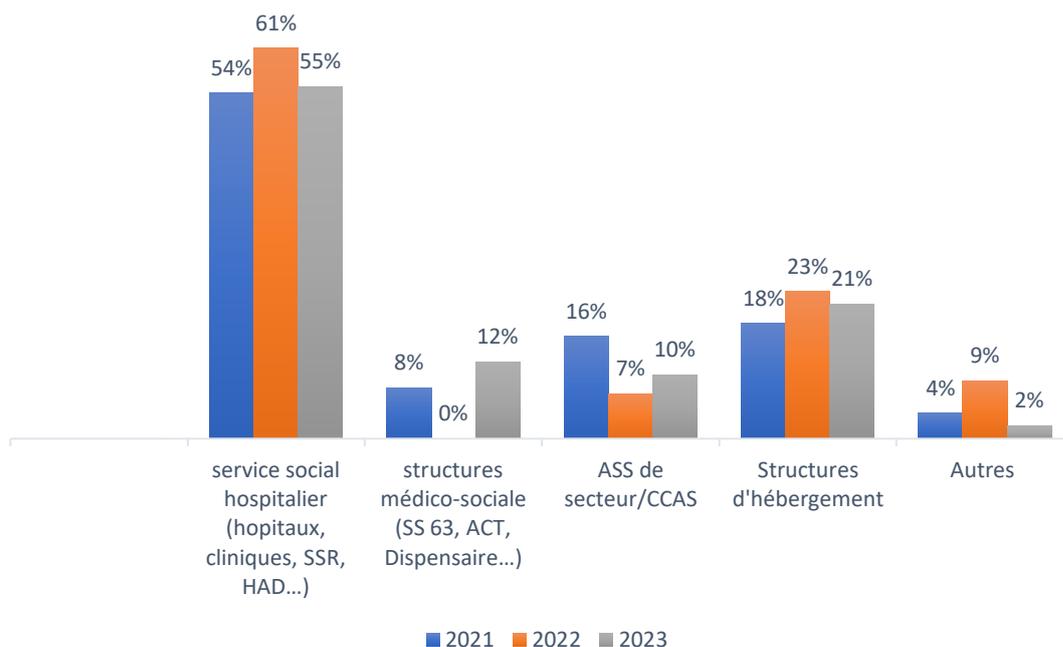
Ce taux, légèrement inférieur à 100%, s'explique par une vacance de place de quelques jours entre le départ et l'entrée de résidents, renforcée également par des entrées prévues mais non réalisées (désistement des personnes) qui ont nécessité un nouveau processus d'admission et repoussé d'autant plus les entrées.

Concernant les 2 places pour les personnes dites « accompagnants », financées par la DDETS, le taux d'occupation pour l'année 2023 s'est élevé à 45%.

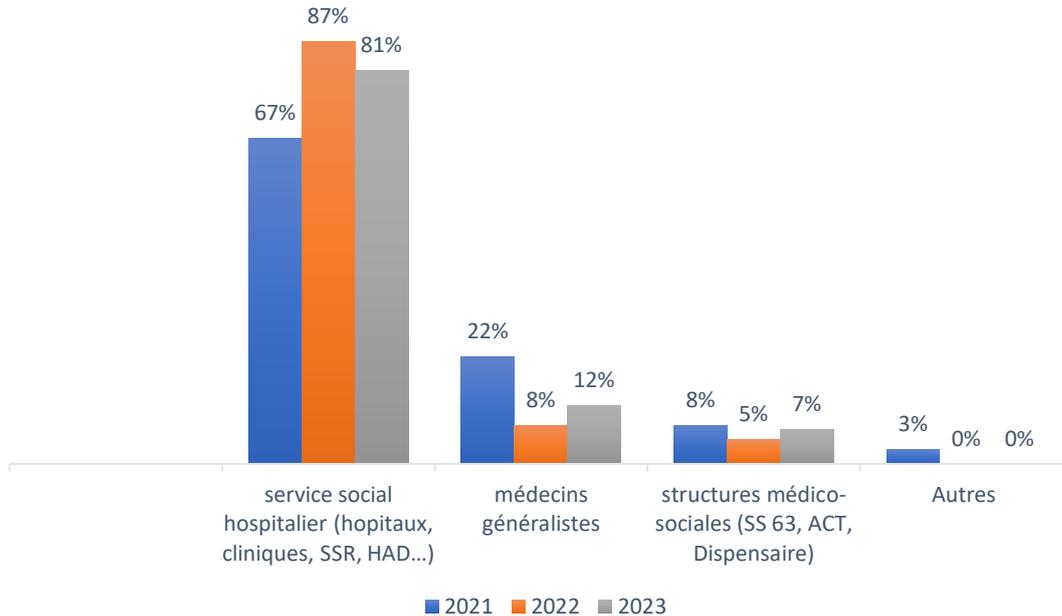
Un nombre de dossiers d'admission en très nette hausse

92 dossiers de demande d'admission ont été reçus durant l'année 2023 contre 55 l'an dernier, et 51 en 2021.

Une large majorité de dossiers d'admission instruits (partie sociale et/ou médicale) par les structures hospitalières



Service Social Orienteur



Service Médical Orienteur

La même tendance se dégage depuis plusieurs années, à savoir des dossiers envoyés à 68% (médical et social) par les structures hospitalières. Les dossiers proviennent pour les 2/3 de ces structures des services du CHU de Clermont- Ferrand (Gabriel Montpied, Estaing, SSR de « Clementel », CMP). Ce constat s'explique en partie par le fait que le dispositif LHSS est bien connu et repéré par le service social du CHU et, concernant plus spécifiquement le SSR et le CMP, par le Professeur Georges BROUSSE, chef de service de ces établissements et membre du conseil d'administration de l'association Cecler.

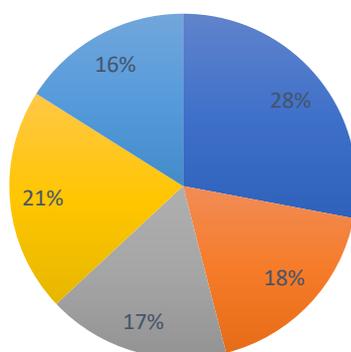
Au niveau social plus spécifiquement, les structures d'hébergement arrivent en seconde position (21%) comme structures orienteuses suivies des structures médico- sociales (SS 63) (12%). Ce constat, logique, s'explique du fait que les personnes sans logement se retrouvent hébergées dans ces structures et suivies pour certaines d'entre elles par l'équipe de SS 63.

Avec, comme l'an dernier, seulement 1/3 des personnes entrées

34 personnes ont reçu un avis favorable sur les 92 reçus, soit 37%, et 28 étaient rentrées au 31/12/2023 (4 sur liste d'attente et 2 refus de la personne).

L'augmentation très importante du nombre de dossiers reçus traduit l'amplification de ce qui a été observé l'an dernier. L'explication émise est que les centres d'hébergement et les hôpitaux étant confrontés à un nombre croissant de personnes ; pour les centres d'hébergement, ayant des problématiques médicales et, pour les hôpitaux, de personnes sans hébergement ; qu'ils instruisent des dossiers pour tenter de trouver une solution. Ces dossiers peuvent se révéler non adaptés à notre dispositif.

Motif de "non entrée" des personnes

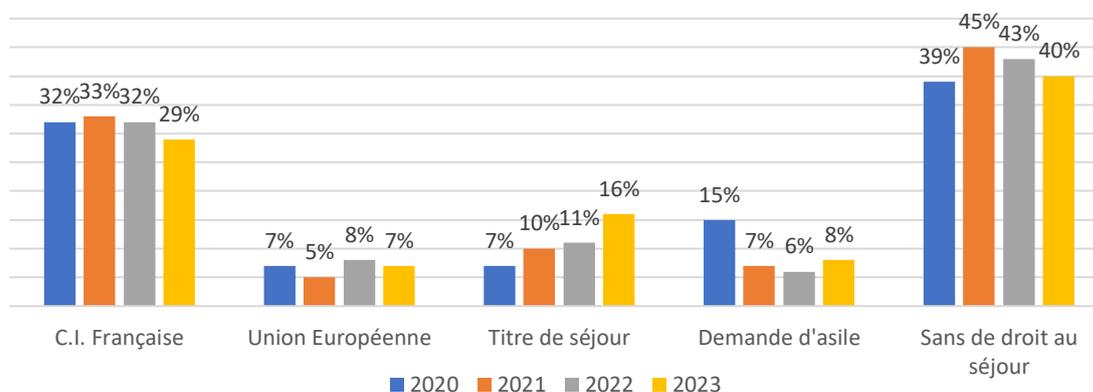


- Prise en charge trop "lourde"
- demande qualifiée principalement d'hébergement
- Demande "non prioritaire" (orientation ou place en CADA)
- Autre solution trouvée pour ou par la personne
- Autres (refus de la personne, décès, dossier incomplet, pas de place "accompagnant"...)

C'est ce que l'on constate au travers de l'analyse des chiffres des *motifs de non entrée des personnes en 2023*. En effet, est constaté d'une part que 28% des personnes nécessitent une prise en charge médicale que ne peut assurer le dispositif LHSS et que, d'autre part, pour 18% des dossiers la demande d'orientation est principalement une demande d'hébergement.

Une autre conséquence de dossiers « envoyés pour trouver une solution » est le fait que 21% des personnes n'entrent pas dans le dispositif du fait qu'elles ont trouvé une autre solution.

Les personnes « sans droit au séjour », typologie administrative prédominante des personnes présentes en 2023



Cette tendance ne change pas depuis plusieurs années, l'hypothèse explicative étant que les structures d'hébergement d'urgence et les hôpitaux recevant des personnes sans droit au séjour, et que le dispositif LHSS pouvant recevoir des personnes quelques soient leur situation administrative, ces personnes sont orientées dans le dispositif.

On constate cependant un léger fléchissement des personnes avec carte d'identité française (29% contre 32% l'an dernier) et sans droit au séjour (40% contre 43% l'an dernier) et une augmentation de personnes présentes avec un titre de séjour (16% contre 11%).

Des résidents présentant des comorbidités

En effet, **62 pathologies** ont été recensées cette année aux LHSS **sur les 45 résidents accueillis**, montrant ainsi que ces personnes présentent plusieurs comorbidités (13 personnes).

Avec autant de pathologies psychiatriques/addictives que de pathologies somatiques

C'est la première année en effet, que l'on observe un équilibre entre les pathologies somatiques et psychiatriques/addictives présentes.

Ce constat s'explique par le fait qu'un nombre conséquent de personnes précaires, sans hébergement, souffrent de pathologies psychiatriques et/ou addictives, mais également par le « partenariat » instauré avec les structures hospitalières accueillant ces personnes (SSR, CMP, Hôpital de Thiers, hôpital Sainte- Marie...). Le fait que ces structures s'engagent à réhospitaliser ces personnes lors de décompensation permet de travailler en bonne coordination et d'optimiser la prise en charge du résident.

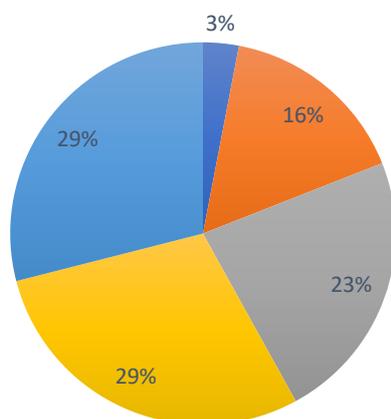
Un autre constat est que nous recevons de plus en plus de personnes dont la prise en charge est médicalement « lourde » (cancers en phase avancée) et chronique (BPCO stade avancé, maladie neurodégénérative) et qui nécessiteraient d'être accueillies dans des Lits d'Accueil médicalisé (LAM).

MALADIES SOMATIQUES (50%)		
Type de maladie	Nombre	Pourcentage
Cardio- vasculaire	3	5%
Infectieuse : VIH Hépatites Tuberculose	4 dont 2 1 1	6%
BPCO (maladie pulmonaire)	2	3%
Insuffisance rénale	4	6%
Diabète	3	5%
Cancers	7	11%
Orthopédie Générale	5	8%
Autre : Maladie de Crohn Drépanocytose Accident Spondylarthrite	4 1 1 1 1	6%
MALADIES PSYCHIATRIQUES/ ADDICTIVES (47%)		
Psychiatrique	15	24%
Toxicomanie (hors alcool)	8	13%
Alcoolisme	6	10%
MALADIES NEURODEGENERATIVES (3%)		
Syndrome de Korsakoff	1	1,5%
Démence	1	1,5%

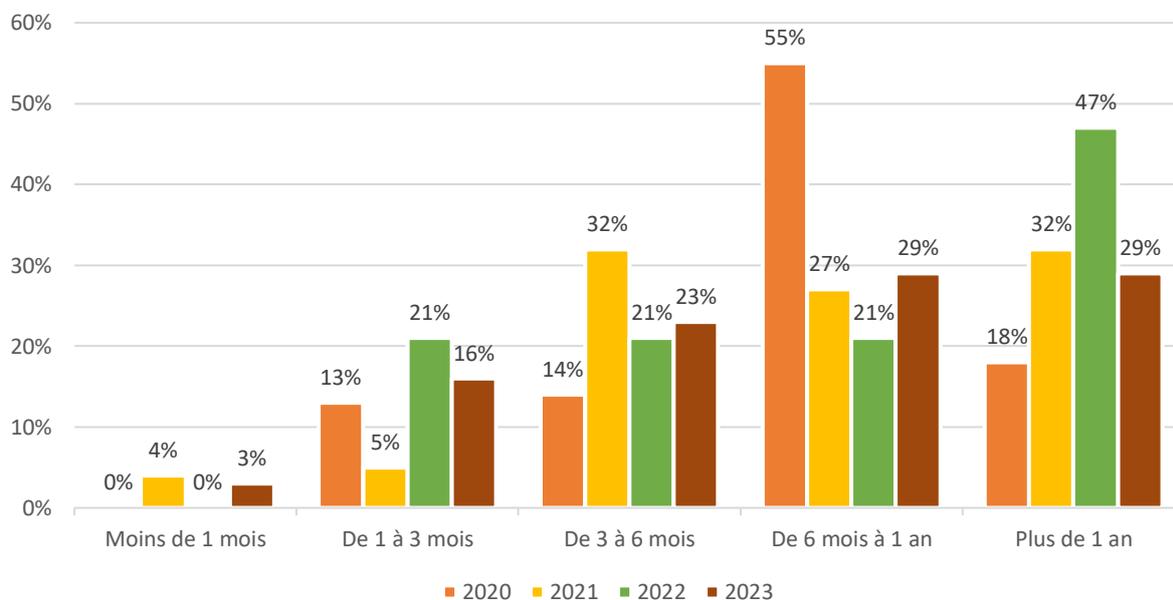
Une durée moyenne de séjour en légère baisse

La durée de séjour moyenne des personnes sorties est pour l'année 2023 à **9 mois** contre 10 mois l'an dernier. Elle oscille depuis 2020 entre 8 et 10 mois.

Durée de séjour 2023



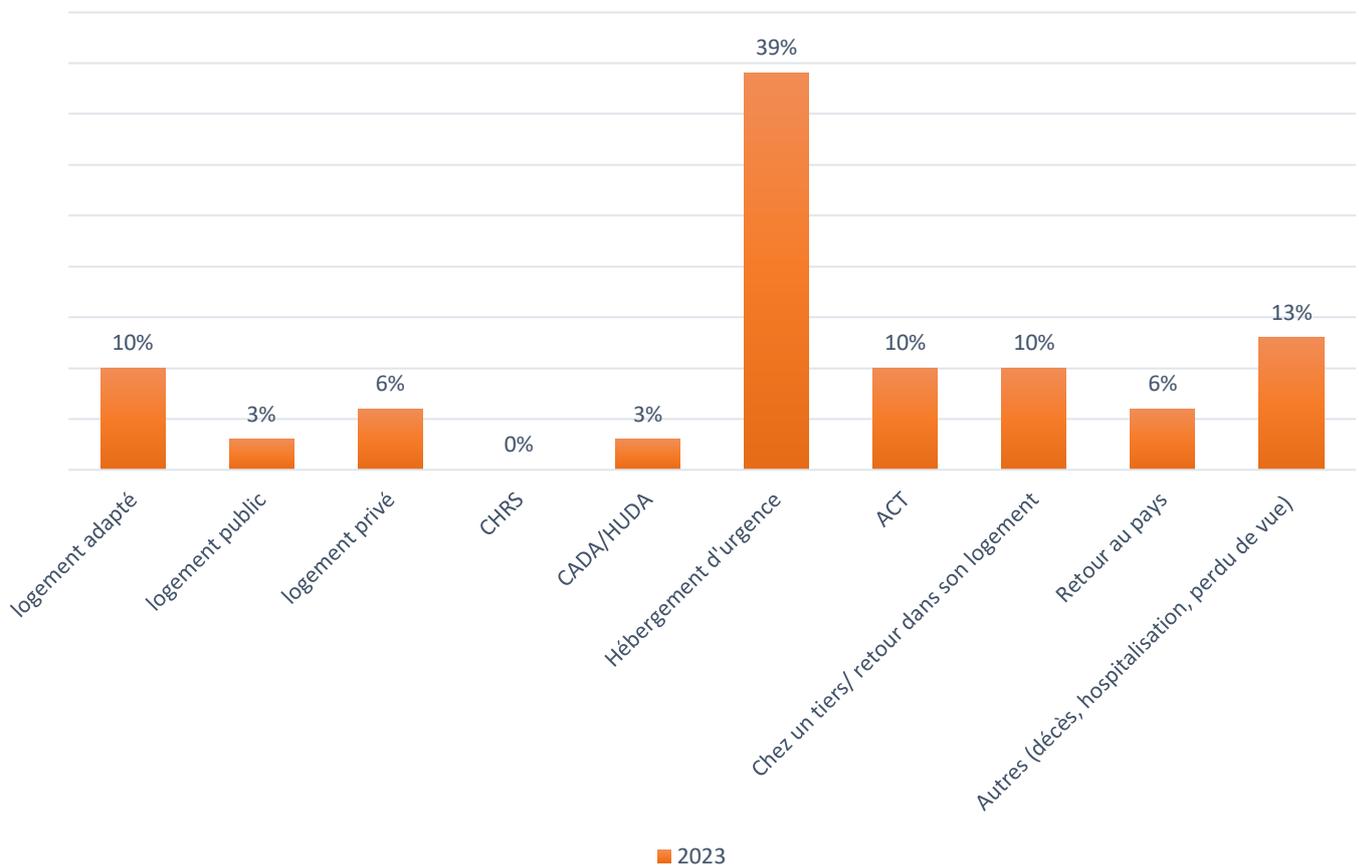
■ Moins de 1 mois ■ De 1 à 3 mois ■ De 3 à 6 mois
■ De 6 mois à 1 an ■ Plus de 1 an



Cette durée s'explique, comme les autres années, par le fait que :

- Les pathologies, pour certaines graves et/ou invalidantes des personnes, associées à l'absence de titre de séjour, ne leur permettent pas d'être réorientées vers une structure d'hébergement d'urgence tant qu'elles ne sont pas stabilisées,
- Les personnes de droit commun mettent un temps plus ou moins long, une fois stabilisées au niveau médical, pour intégrer un logement ou un hébergement adapté à leur situation sociale du fait de la « tension » existante que le territoire en termes de places d'hébergement/logement.

Des sorties positives et adaptées pour les personnes dont la situation administrative le permet

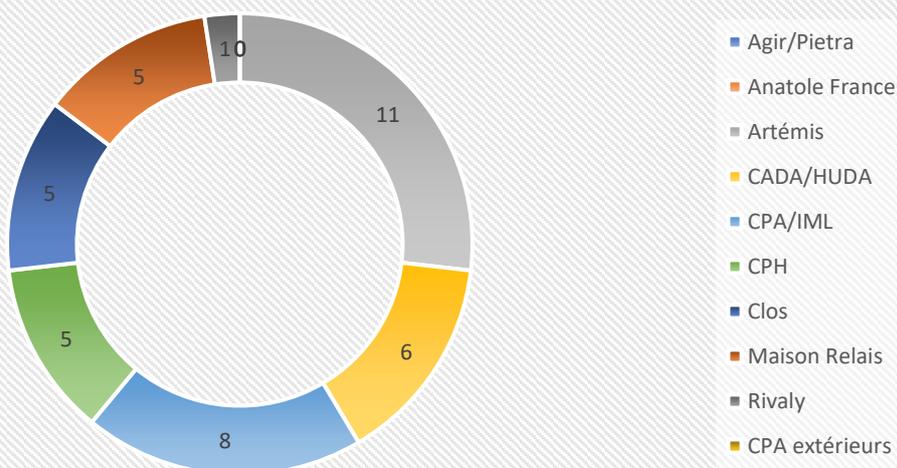


Le taux de sortie le plus important est celui de l'hébergement d'urgence (39% soit 12 personnes). Ce constat est à corrélé avec le nombre de personnes sans droit au séjour que nous accueillons.

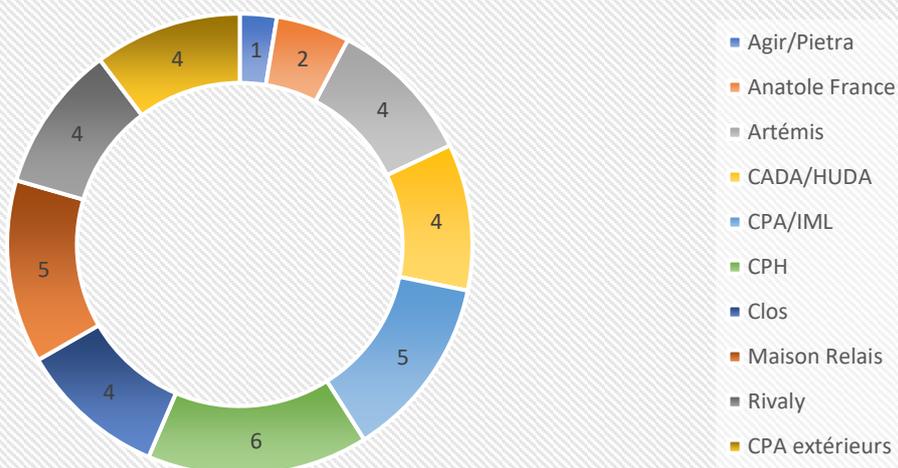
Pour les personnes de droit commun, les personnes sont sorties vers des hébergements, logements adaptés à leur problématique sociale et médicale. Ces sorties ont été travaillées sur la durée par les professionnels de l'établissement avec la personne et les partenaires. Ces

Rapport d'activité 2023 ide coordinatrice de parcours de soins

Permanences



Réunions d'Equipe



Les différentes problématiques rencontrées lors des permanences

- Coordination de parcours de soins
- Aide à la prise de RDV
- Recherche de médecins traitants
- Evaluation ide (psychologique, psychiatrique, somatique) + orientation si nécessaire.

Les problématiques rencontrées en urgence

- Demande de consultation urgente devant décompensation d'un usager, en général soldée par une orientation vers les urgences.
- Problématiques addictives, notamment manque de traitements => orientation vers CSAPA, SATIS, PASS de Clermont-Ferrand ou Riom

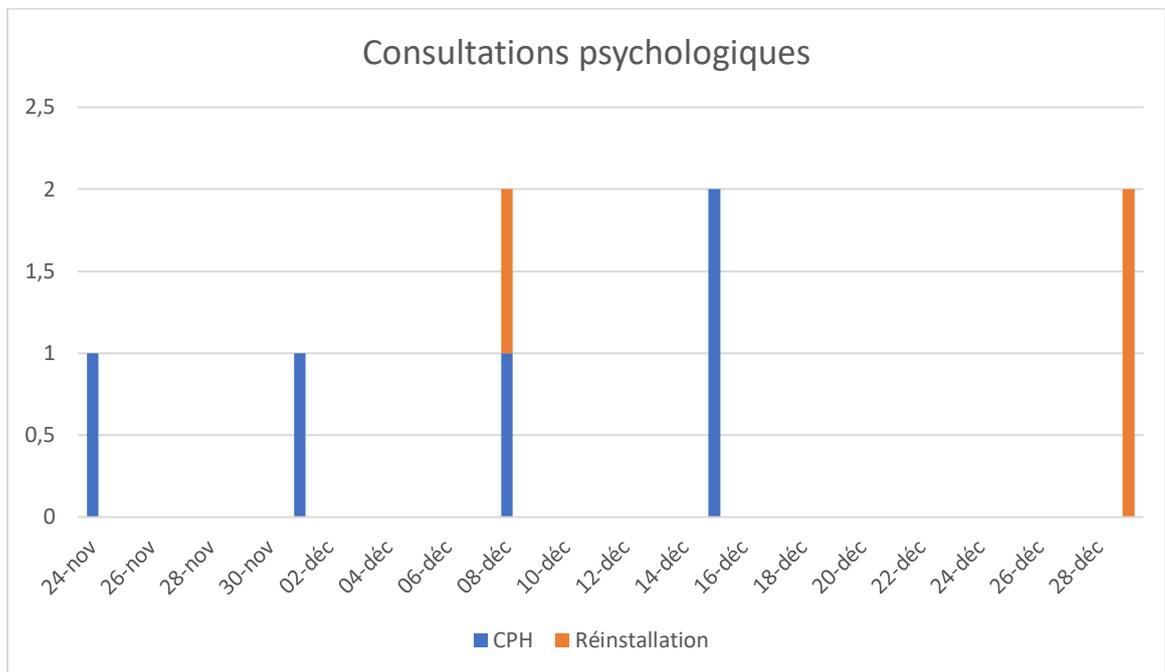
Partenaires rencontrés



Ateliers proposés

	Agir/pietra	AF	Artémis	CADA/HUDA	CPA/IML	CPH	Clos	MR	Rivaly	CPA Extérieurs
Addictions								X	X	
Santé sexuelle				XX		XX	XX		X	
Parcours de soins	XXXX			X	X		X			
Dépistage cancer du sein					X					

 **Consultations psychologiques 1/2 journée/semaine, avec Mr BARDON Ludovic. Mise en place le 24/11/2023**





l'Insertion Autrement !

Retour au RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

A n n e x e

P ô l e

I N T E G R A T I O N & T E R R I T O I R E S



RA AGIR

CeCler, dans le cadre du groupement solidaire Entraide Pierre Valdo, déploie le programme **d'Accompagnement Global et Individualisé des Réfugiés (AGIR)** dans le département du Puy-de-Dôme depuis le mois de septembre 2023.

Ce programme vise à l'accompagnement global et individualisé des réfugiés vers l'emploi et le logement. **Il consiste en un guichet unique départemental de l'intégration des réfugiés**, ayant pour but d'assurer un parcours d'intégration sans rupture aux bénéficiaires de la protection internationale (BPI). Il s'agit d'un complément de mesures déployées par les différents services publics dans le cadre du droit commun et en articulation avec le contrat d'intégration républicaine (CIR) mis en œuvre par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII). Grâce au programme AGIR, chaque BPI, qu'il soit hébergé ou non dans le dispositif national d'accueil (DNA), **se voit proposer un accompagnement vers l'accès à un logement autonome et l'emploi durable.**

Pour faciliter le parcours d'intégration des BPI sur le département du Puy-de-Dôme, AGIR propose également une seconde prestation sur **l'appui à la coordination opérationnelle des acteurs de l'intégration.**

L'accompagnement proposé par le programme AGIR s'articule autour de 3 piliers :

- L'accompagnement social

AGIR met en place un accompagnement social global, **axé particulièrement sur la sécurisation des droits spécifiques.** Les BPI disposent ainsi d'un accompagnement dans l'ouverture des droits sociaux, l'accès à la santé, le soutien à la parentalité, la mobilité... **Cet accompagnement se fait en coordination** avec les différents acteurs qui interviennent dans la situation du ménage.

- L'accompagnement vers et dans le logement

L'accompagnement dans la recherche d'un logement est amorcé dès l'entrée dans le dispositif via la mise en place d'un **plan d'action partagé.** Il est issu d'un croisement systématique avec les acteurs et partenaires qui interviennent autour de la situation et vise à accompagner les bénéficiaires vers l'accès à un logement autonome, **issu du secteur privé ou social.** Les BPI sont accompagnés par AGIR dans la préparation à l'accès au logement, puis dans le logement lorsqu'il s'agit d'un bail direct.

- L'accompagnement vers la formation qualifiante et l'emploi durable

La construction du projet professionnel est travaillée en lien avec le bénéficiaire dès l'entretien de premier accueil, si la personne souhaite être accompagnée vers l'emploi. Chaque BPI souhaitant bénéficier d'un accompagnement professionnel est accompagné en lien le SPE (France Travail, Missions Locales, CAP Emploi, APEC). En fonction de son niveau

de langue (inférieur ou supérieur au niveau A2), **une articulation avec l'acteur du SPE concerné est mise en place.**

- **L'accompagnement individualisé – Prestation 1**

Le déploiement d'AGIR 63 s'est mis en place sur la fin d'année 2023. Le marché subséquent issu de l'accord cadre national AGIR dans le département du Puy-de-Dôme a été **attribué en date du 7 juillet 2023 au groupement solidaire Entraide Pierre Valdo dont CeCler est membre pour ce programme.** Un conventionnement avec l'OFII a suivi cette attribution, le 24 octobre 2023 et les **premières orientations de BPI sur le programme ont été réalisées par l'OFII sur cette même période**

Pour assurer l'effectivité des missions confiées une **équipe pluridisciplinaire a été recrutée.** D'autres recrutements auront lieu sur l'année 2024 pour atteindre des effectifs permettant d'accompagner une file active cible de 396 BPI.

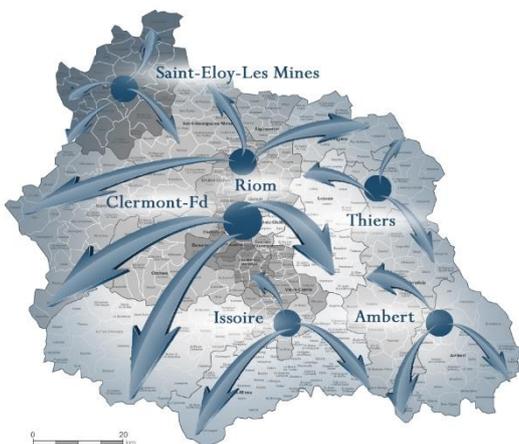
Elle sera à terme composée de :

- 1 ETP Chef de service
- 1 ETP Agent administratif
- 5 ETP Travailleur social
- 4 ETP Conseiller en insertion professionnelle

Chaque bénéficiaire est accompagné par un **binôme de référent**, composé d'un travailleur social et d'un conseiller en insertion professionnelle, couvrant d'une part, l'accès aux droits et au logement et d'autre part l'accès à la formation et à l'emploi. **Cet accompagnement est proposé pour une durée de 24 mois.**

Afin de proposer un accompagnement au plus près des publics, AGIR prévoit la mise en place **de permanences territorialisées.** Ainsi, sur la fin d'année 2023 des permanences à Thiers et à Riom ont été mises en place. Elles s'ajoutent aux locaux principaux d'AGIR situés sur le secteur de la Pardieu à Clermont-Ferrand et permettent l'accueil des publics sur 3 lieux du territoire.

A terme, 6 lieux d'accueil seront mis en place :



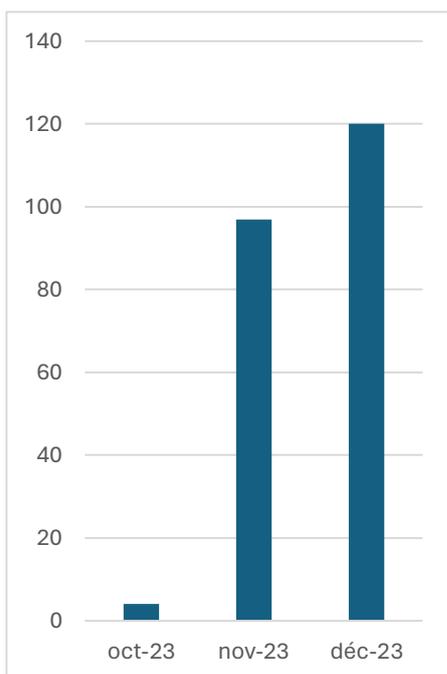
Afin d'être facilement repérable pour les publics accompagnés mais également pour proposer un appui aux acteurs locaux, les permanences ont pour projet d'être organisées au sein des Maisons des solidarités du Conseil Départemental ou bien au sein des Maisons France Service.

Plusieurs critères d'éligibilité sont nécessaires pour intégrer le programme :



Chaque orientation est validée préalablement par l'OFII.

- Montée en charge du dispositif



Dès la mise en place du volet opérationnel permettant de convoquer les bénéficiaires via le logiciel partagé avec l'OFII, les premiers BPI ont pu intégrer le programme AGIR.

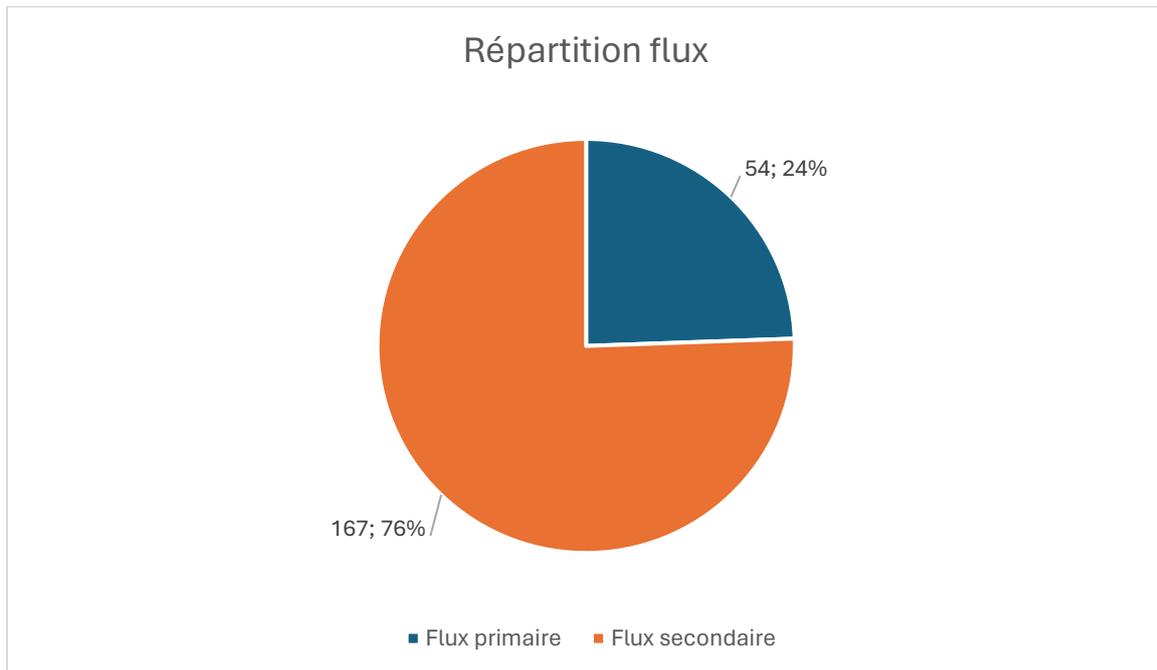
La montée en charge sur la fin 2023 a été importante : un des enjeux était notamment de permettre aux BPI statutaires en 2022 d'intégrer le programme, risquant de ne plus être éligible en 2024.

Chiffres clés au 31/12/2023 :

237 personnes orientées par l'OFII sur CIR-NG

221 personnes accompagnées par AGIR 63

- **Articulation flux primaire/flux secondaire**



Dans le cadre de la phase de déploiement du programme AGIR **deux types de flux sont identifiés** :

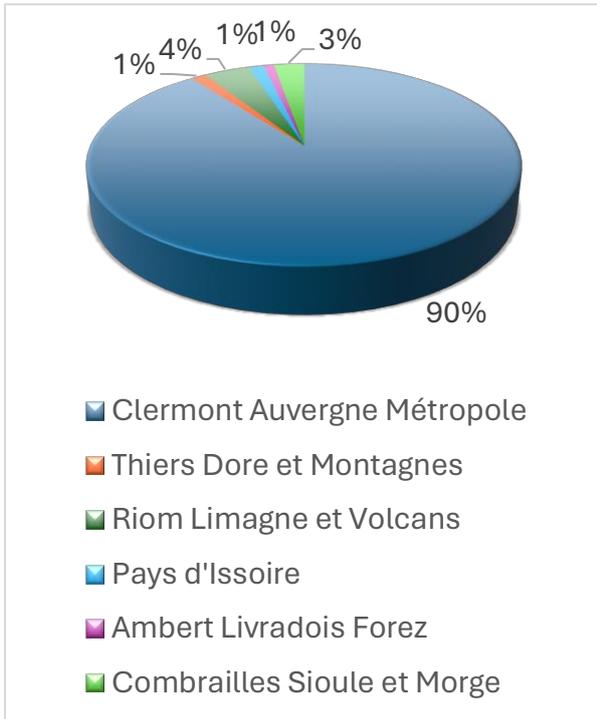
- **Le flux primaire** : il correspond au modèle d'orientation classique où les BPI sont orientés sur le programme AGIR lors de la signature du CIR à l'OFII.
- **Le flux secondaire** : il correspond à l'orientation sur le programme des BPI qui ont signé le CIR avant le déploiement d'AGIR sur le territoire. Nous concernant, il s'agit donc des BPI ayant signé le CIR avant le mois d'octobre 2023. Les BPI arrivant sur le territoire en provenance d'un autre département peuvent également être inscrit dans le flux secondaire.

Logiquement, sur cette fin d'année 2023 les bénéficiaires accompagnés par le programme sont majoritairement issus du flux secondaire. Au fil des mois, **cette tendance devrait d'inverser pour aller vers une majorité de personnes accompagnées issues du flux primaire.**

A noter, **37 demandes d'orientations transmises par des partenaires du territoire** ont été recensées via la fiche de liaison et transmises à l'OFII pour validation. Les demandes d'orientation proviennent de différents partenaires : structures DNA (CPH/CADA/HUDA), 115, SPE, partenaires logement accompagné, CCAS...

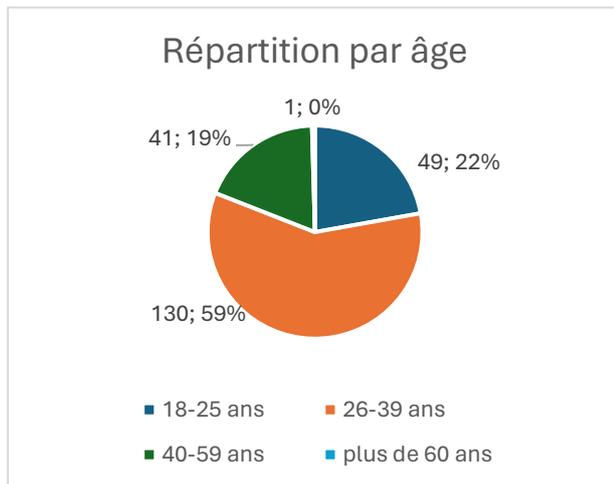
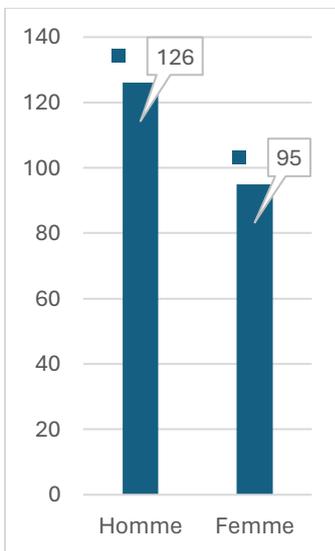
Vers la fin du mois de décembre, nous avons également commencer à recevoir des premières candidatures spontanées. Au 31/12/2023, **12 candidatures spontanées ont été recensées** ce qui montre que le dispositif commence à être bien repéré par le public. La majorité des personnes étaient éligibles au programme AGIR. Certains d'entre elles, non éligibles en raison de l'année d'obtention de la protection internationale ont été orientés sur des dispositifs de droit commun.

- **Répartition territoriale**

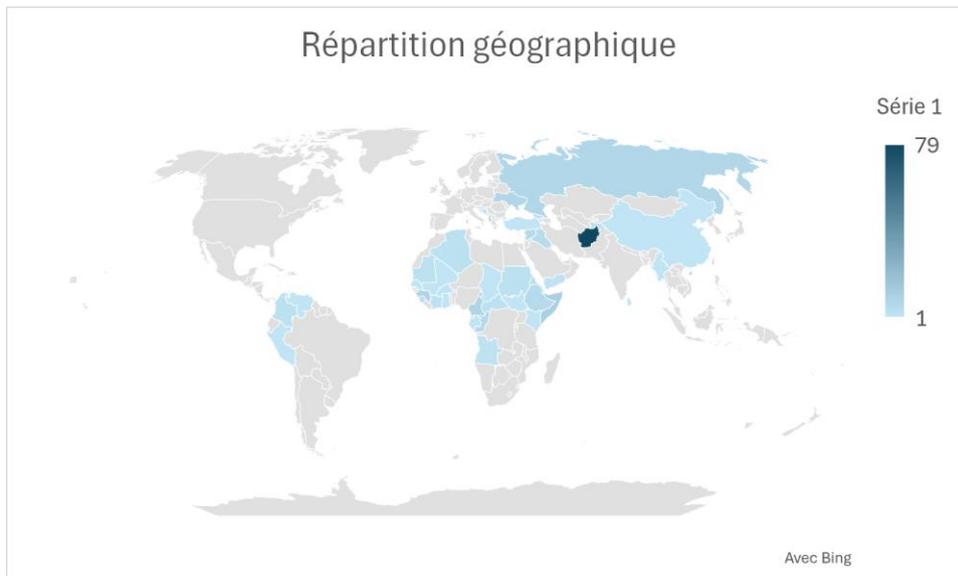


La majeure partie du public accompagné est domiciliée sur l'agglomération clermontoise : 198 personnes. 146 personnes sont domiciliées au sein de la ville de Clermont-Ferrand, soit environ une part de 74% des publics domicilié sur Clermont Auvergne Métropole.

- **Profil du public accompagné**



La quasi-totalité des personnes est en âge d'exercer une activité professionnelle.



Au 31/12/2023, **44 nationalités** sont accompagnées par AGIR.

Il est constaté une part importante de personnes de nationalités afghane chez les bénéficiaires (environ 36%). Les autres nationalités sont beaucoup plus hétérogènes.

- **Appui à la coordination des acteurs de l'intégration – Prestation 2**

L'enjeu de cette première phase de déploiement était dans un premier temps de faire connaître le programme AGIR au plus grand nombre. A cet effet, AGIR 63 a organisé **des webinaires hebdomadaires de présentation du dispositif** :

- 10 webinaires de présentation du dispositif organisés
- **Environ 150 connexions ont été identifiées**

Plusieurs partenaires nous ont fait remonter leur intérêt pour ce format qui permet à l'ensemble des acteurs d'avoir facilement accès à l'information, peu importe leur implantation territoriale.

Des réunions et des temps **de présentation du programme ont également été plus spécifiquement organisés** avec des partenaires et acteurs du territoire :

- Les acteurs du DNA
- Le PLIE
- Les acteurs de l'IAE
- Les partenaires logement accompagné
- Les acteurs des CTAI
- Des organismes de formation
- Des partenaires logement/bailleur
- Des acteurs du territoire...

D'autres temps d'échanges sont et seront prochainement organisés. Ils auront notamment pour but de **construire des outils et mettre en place une synergie avec les différents acteurs.**

La gouvernance du programme a également été définie sur cette fin d'année avec la DDETS et l'OFII. Elle sera constituée comme suit :

- **Un comité de suivi des parcours mensuel**, en présence de l'OFII, de la DDETS et d'AGIR
- **Un comité technique trimestriel**, réunissant l'OFII, la DDETS, les acteurs du SPE et AGIR
- **Un comité opérationnel semestriel (COS)**. Pour cette première année de déploiement du programme, AGIR 63 va organiser des réunions thématiques autour du logement/hébergement, de la mobilité, de l'emploi/formation, santé, culture, citoyenneté et accès aux droits. Tous les acteurs volontaires participants à ces réunions auront la possibilité de participer au COS
- **Un comité de pilotage annuel** sous l'égide de Monsieur le Préfet du Puy-Dôme.

De nombreux autres projets pour 2024 sont en cours. Ils seront exposés plus en détail sur le prochain bilan.

PIETRA (Programme d'Insertion par l'Emploi et le Travail)

Rapport 2023

L'année 2023 aura été particulière pour PIETRA car elle **marque une évolution importante pour le service.**

Historiquement financé dans le cadre du PIC IPR, PIETRA proposait depuis 2019 un accompagnement professionnel **pour les bénéficiaires de la protection internationale.** Ce financement s'est terminé en août 2023, en lien avec le déploiement d'AGIR sur le territoire. Ainsi, les réfugiés encore en cours d'accompagnement ont dû être orientés vers des dispositifs de droits commun.

Dès l'année 2021, PIETRA avait commencé à s'ouvrir à d'autres publics, notamment au **public primo-arrivants** avec l'action « Chemin vers l'insertion ». 2023 marque une continuité dans cette dynamique d'ouverture à de nouveaux publics et la mise en œuvre de nouvelles collaborations : l'une avec le **Ministère de la Justice**, via le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation du Puy-de-Dôme (SPIP 63) et l'autre **avec l'Hôpital de Jour en Addictologie (HDJ)** du CHU de Clermont-Ferrand.

Rappel :

PIETRA, Programme d'Insertion par l'Emploi et le Travail vise à répondre aux besoins de recrutement des entreprises du Puy-de-Dôme tout en donnant un accès à l'emploi pérenne et de qualité aux bénéficiaires accompagnés. Elle propose **deux offres de services distinctes** :

- L'une à destination des **bénéficiaires** qu'elle soutient dans leur processus de développement des compétences, vers un emploi de qualité.
- L'autre à destination des **entreprises**, qu'elle accompagne dans la définition de leurs besoins en ressources humaines et à qui elle propose des candidatures adaptées.

Le **parcours d'accompagnement**, s'articule autour de deux volets :

- Un **accompagnement vers l'emploi**, fondé sur le développement de leurs compétences et tourné sur l'apprentissage des codes de l'entreprise via des ateliers spécifiques ;
- Un **accompagnement dans l'emploi**, destiné à sécuriser le recrutement jusqu'à l'intégration du nouveau salarié dans l'entreprise.

Le **processus d'accompagnement des entreprises** s'articule également autour deux axes :

- Un service **d'accompagnement au recrutement**
- Un **accompagnement dédié à l'intégration des candidats** sur leur poste de travail.

L'accompagnement des BPI – PIC IPR

- **Le profil des personnes accompagnées**

Au **31 décembre 2023**, **739 bénéficiaires de la protection internationale ont été accompagnés** depuis le lancement de PIETRA et 301 personnes sur l'année 2023.

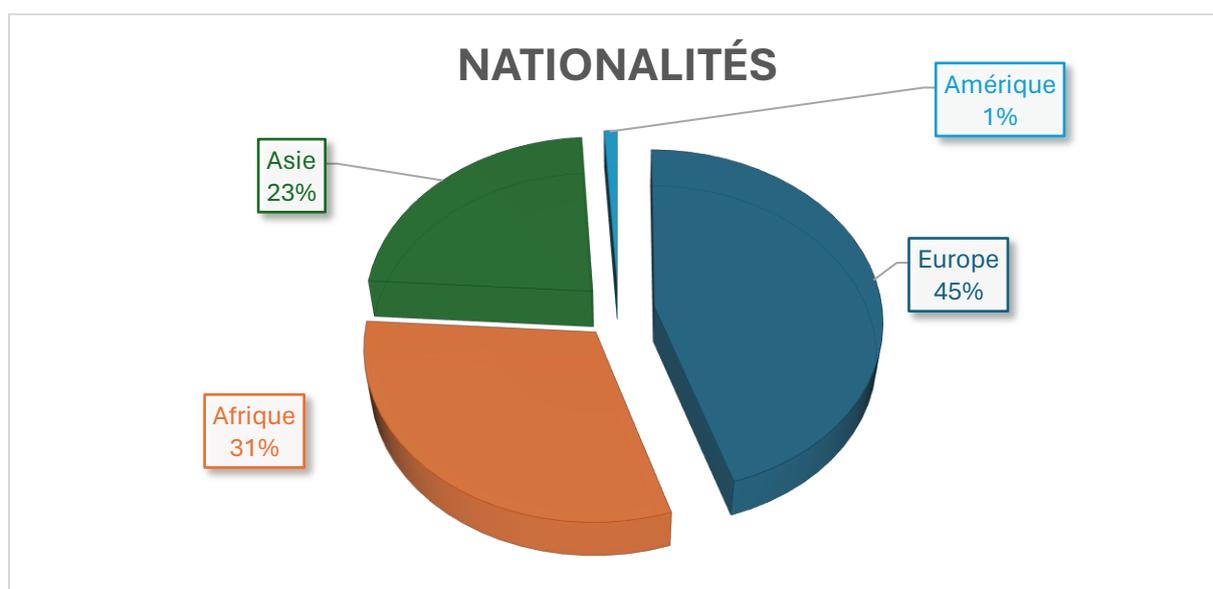
En 2023 :

- la **moyenne d'âge** est de **37 ans**,

- **52%** sont des **hommes**. Il est à noter que le nombre de femmes accompagnées est en constante évolution et qu'elles représentent **47 %** des personnes entrées sur le dispositif en 2023.

- seuls **12%** sont titulaires du **permis de conduire** (soit 45 personnes).

- **29 nationalités** sont représentées avec la répartition géographique suivante :

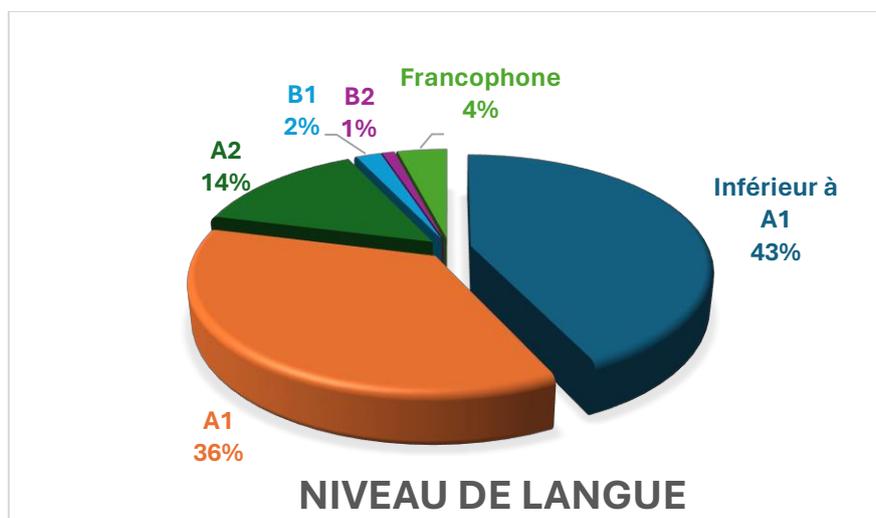


Il est à noter que 45% des personnes accompagnées viennent d'Europe. Cette augmentation significative est liée majoritairement au contexte géopolitique en Ukraine.

Sur le continent asiatique, il faut également souligner que la représentation **de la nationalité afghane représente une part de 80%** des personnes originaires du continent asiatique.

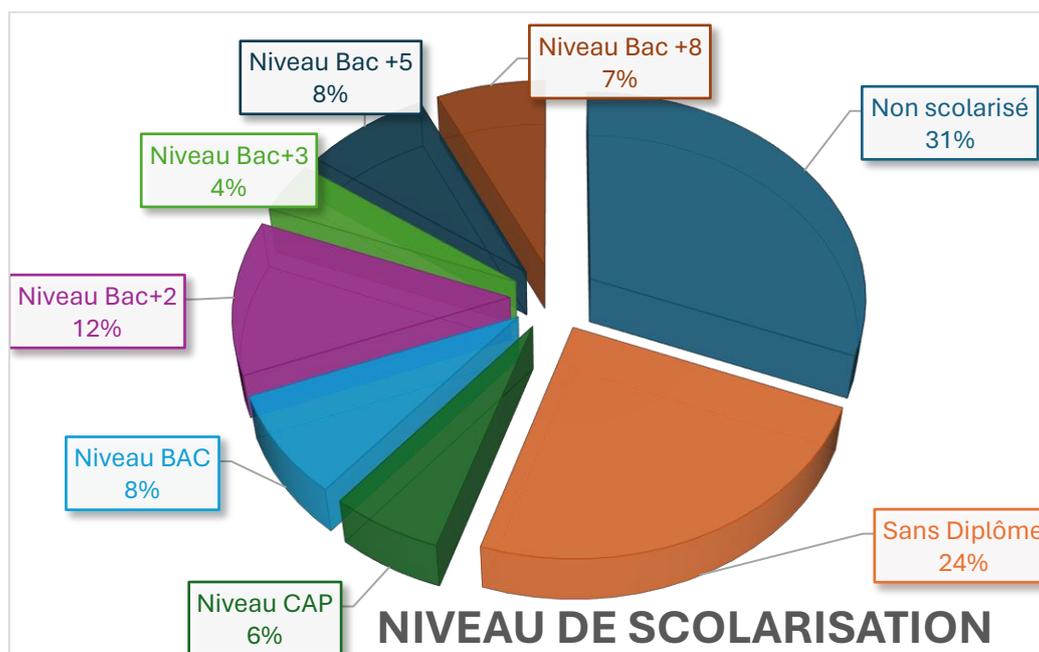
- **Le niveau de langue et niveau d'étude**

Le niveau de langue est réparti selon le graphique ci-dessous.



93 % de notre public est en difficulté de compréhension, d'expression ou de lecture de la langue française (niveau inférieur ou égal à A2).

Face à ce constat, PIETRA a mis en place des **Ateliers Conversation Hors les Murs** afin que les bénéficiaires puissent s'approprier la maîtrise de la langue par des activités culturelles et sportives. Le service a également mis en place des outils **d'immersion linguistique en entreprise** facilitant la prise de poste des bénéficiaires.

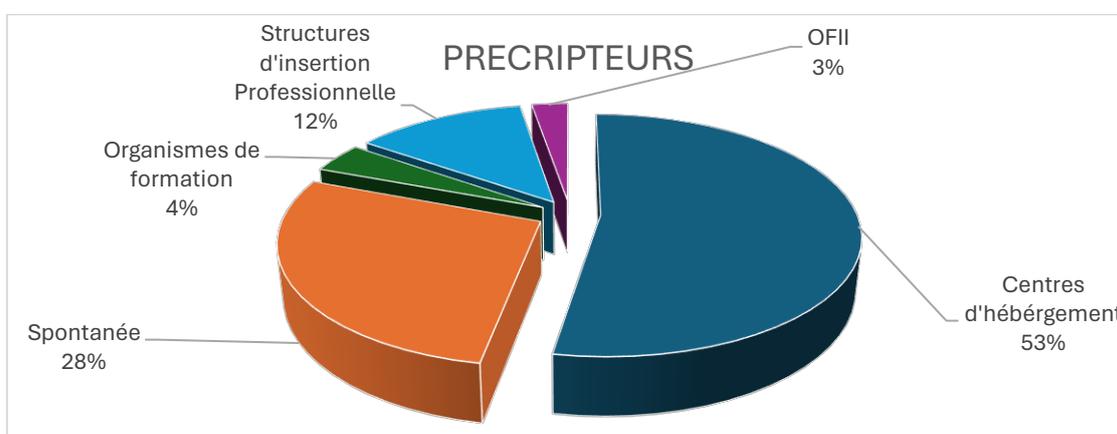


Il est important de noter qu'**un tiers des personnes accompagnées** par PIETRA **n'ont jamais été scolarisées** et que 61 % ont un niveau infra-bac. Ces résultats nous ont permis d'indexer notre accompagnement via une méthode adaptée : « **apprendre en faisant** ».

- **Les orientations**

Il est important de noter que **53% des entrées sur le dispositif l'ont été par des orientations de structures d'hébergement**.

28% des entrées sur le programme sont issues de candidatures spontanées. Cet élément montre que PIETRA est très bien repéré chez le public.



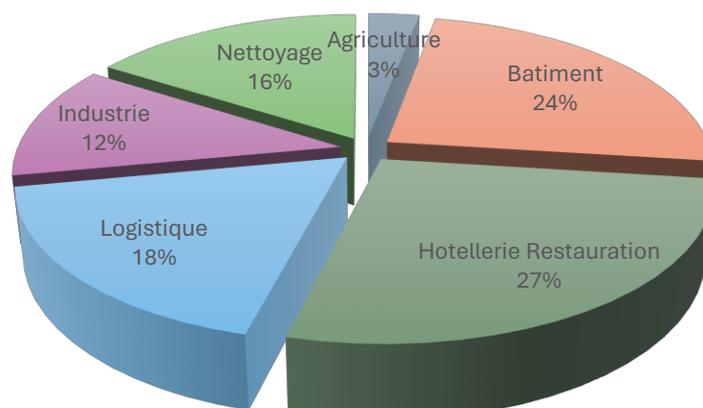
- **Les entreprises**

Depuis le lancement du programme, **1208 entreprises ont été prospectées**.

En 2023, ce sont **272 offres d'emplois adaptées qui ont été captées** via des prospections ciblées.

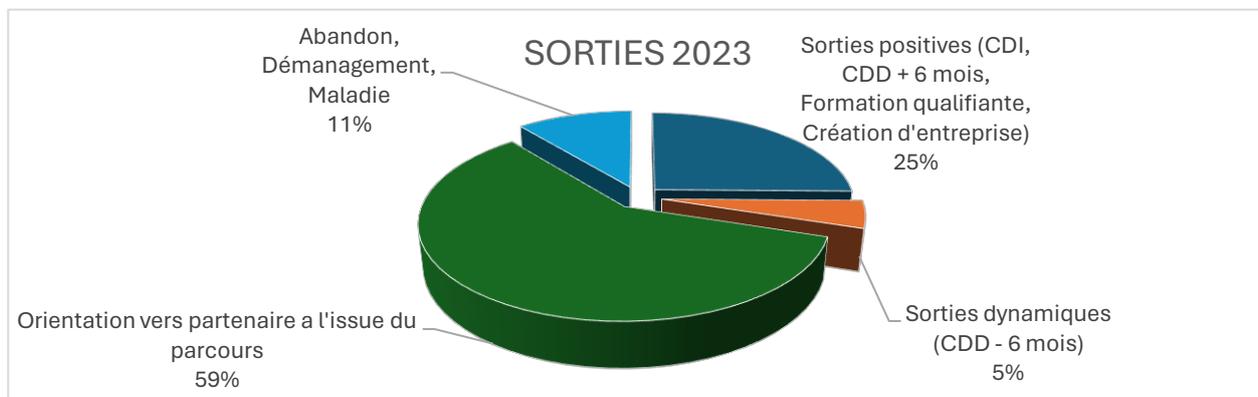
Les entreprises prospectées se répartissent ainsi dans les secteurs suivants :

Répartition secteur d'activité des entreprises

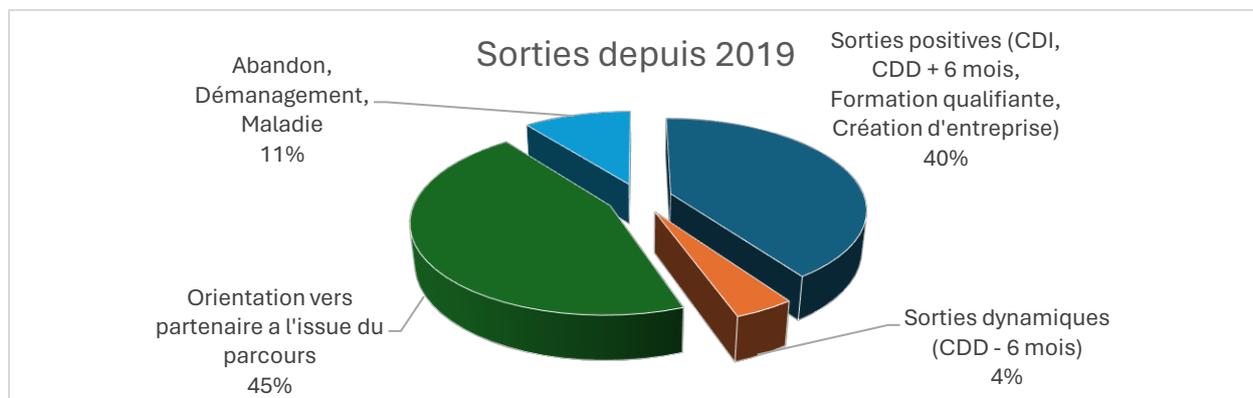


- **Les résultats**

En août 2023, le financement PIC IPR s'est arrêté. Ce sont donc **301 personnes** qui sont sorties du dispositif après seulement **5 mois d'accompagnement en moyenne**.

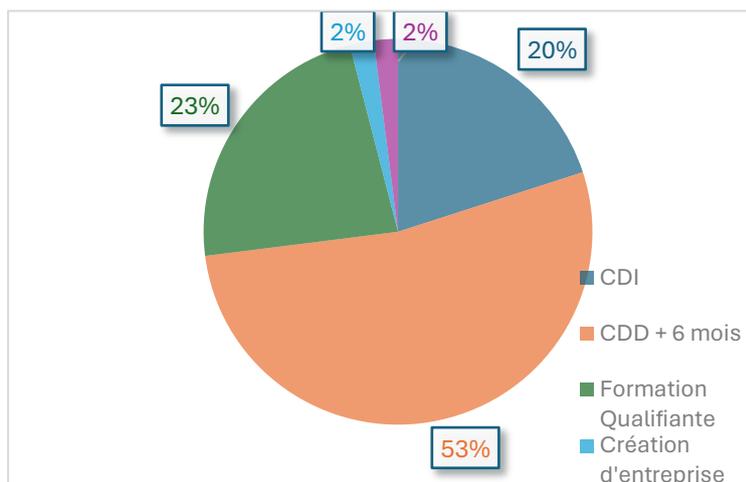


Sur l'année 2023, une baisse du taux de sortie positive est donc logiquement constatée. Ce sont donc 30% de sorties vers l'emploi dont 84% vers un emploi durable. En comparaison, le taux de sorties vers l'emploi était de 62% en 2022. Cela démontre que l'arrêt des accompagnements après 5 mois d'accompagnement a eu un réel impact sur les résultats de 2023.



L'objectif étant de maintenir une continuité dans le parcours de nos bénéficiaires, la majorité des personnes sorties du dispositif (59%) ont été orientées vers d'autres dispositifs d'accompagnement.

32 personnes éligibles au programme AGIR ont été orientées par l'OFII vers ce dispositif.



Les autres bénéficiaires ont été orientés par l'équipe vers des dispositifs d'accompagnements spécifiques vers l'emploi lorsque l'implantation géographique des BPI l'a permis (CTAI, PLIE) ou vers le droit commun pour les personnes vivant dans des secteurs ne bénéficiant pas de dispositifs particuliers (France Travail, Missions Locales).

Chemin vers l'insertion

Accompagnement des primo-arrivants

L'action « Chemin vers l'insertion » est intégrée dans le projet PIETRA.

Elle consiste dans l'insertion professionnelle des primo-arrivants (étrangers ressortissants de pays extra-communautaires et titulaires d'un titre de séjour depuis moins de 5 ans, dont les bénéficiaires de la protection internationale (BPI), c'est à dire ayant la qualité de réfugié ou le bénéfice de la protection subsidiaire.

L'accompagnement s'articule autour de deux axes :

- Un accompagnement individualisé dans l'objectif de permettre une mise à l'emploi durable (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante).
- Une formation adaptée autour des valeurs de la République qui s'inscrit dans la continuité du CIR.

- **Le public accompagné**

Au **31 décembre 2023**, nous avons accompagné **85 personnes pour l'année 2023**.

En 2023 :

Sur le profil du public

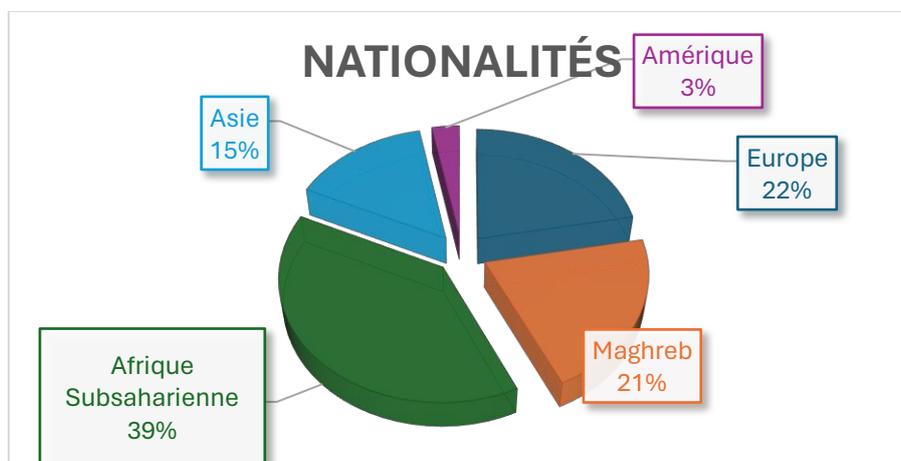
- la **moyenne d'âge** est de **35 ans**,
- Il est à noter que le nombre de femmes accompagnées est en constante évolution et qu'elles représentent **57%** des personnes entrées sur le dispositif en 2023.

Ainsi, 49 femmes ont été accompagnées en 2023 par le programme, soit une part de **57% du public accompagné**.

Concernant les profils des personnes accompagnées, **82% sont issues d'un rapprochement familial** : 52% sont conjointes de français, 30% sont arrivées en France dans le cadre d'une réunification familiale. A noter, 18% des femmes accompagnées sont parents d'enfants réfugiés.

Aucun bénéficiaire de la protection internationale n'a été accompagné durant l'année 2023, l'objectif du programme étant de s'inscrire en complémentarité de l'existant. Les bénéficiaires de la protection internationale ont donc systématiquement été orientés vers d'autres dispositifs, dont le PLIE pour les personnes résidentes de Clermont-Auvergne-Métropole.

22 nationalités sont représentées avec la répartition suivante :



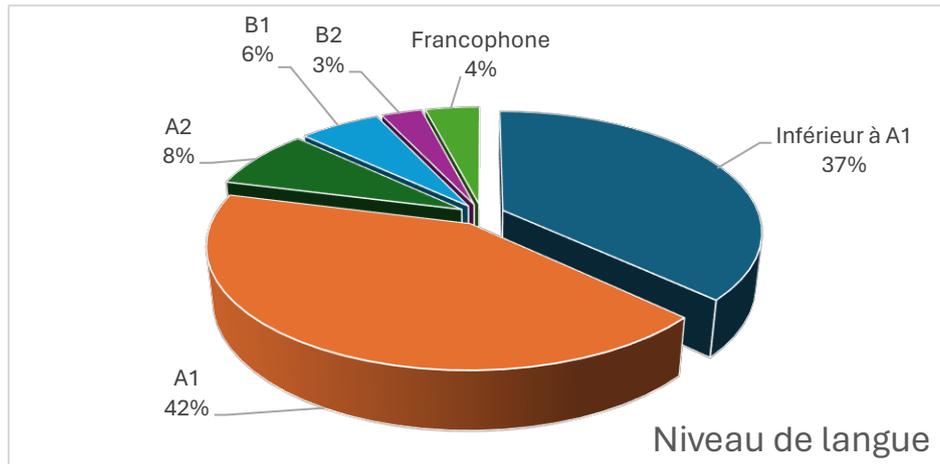
Il est à noter que 60% des personnes accompagnées viennent du continent africain.

- **Le niveau de langue et niveau d'étude**

Le niveau de langue est réparti selon le graphique ci-dessous.

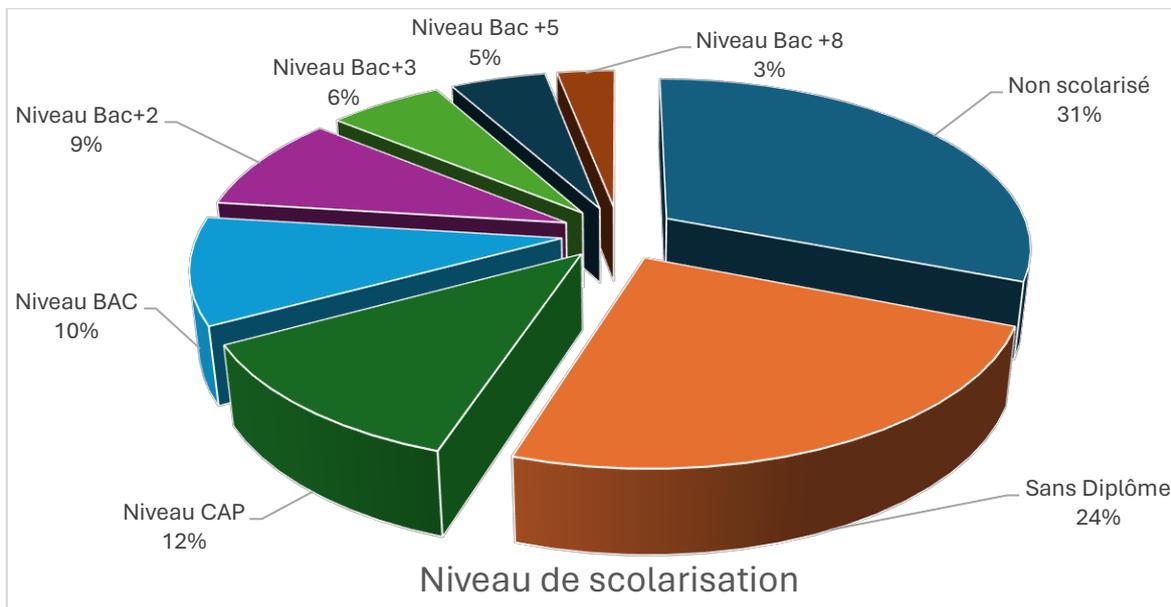
79 % des personnes accompagnées ont un niveau de langue équivalent ou inférieur au niveau A1.

Il est
de
31%



aussi
important
noter que
des

personnes n'ont jamais été scolarisées.

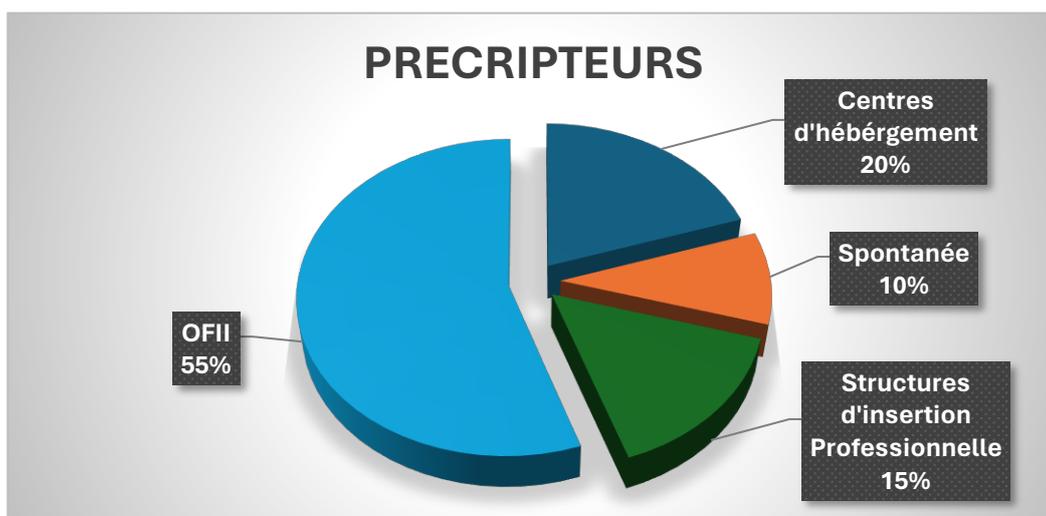


L'enjeu est donc d'engager **une première étape vers l'insertion par l'emploi**, facilitée par l'emploi d'abord. Beaucoup des bénéficiaires ne maîtrisent pas la langue, sont sans qualification, et en difficultés concernant la mobilité. Pour les femmes, il s'agit en grande partie de mères isolées sans moyen de garde et pour qui l'emploi n'est pas au début de l'accompagnement une priorité.

- **Les orientations**

Grâce **au partenariat mis en place avec l'OFII**, 32 personnes ont été orientées par l'OFII lors de la plateforme d'accueil de signature du contrat d'intégration républicaine. Le dispositif est également bien identifié par les publics primo-arrivants puisque **10% des orientations sur le service sont issues de candidatures spontanées**.

L'ensemble de ces personnes se sont vu proposer un premier entretien ainsi qu'un bilan socio-professionnel.



- **L'accompagnement**

Le dispositif d'accompagnement des primo-arrivants est **un accompagnement dit « socio-professionnel »** aux vues de la spécificité des bénéficiaires (beaucoup de mères isolées, d'importants freins dans l'accès à l'emploi...).

Chaque bénéficiaire de l'action est **accompagné individuellement** par un conseiller en insertion professionnelle référent de sa situation.

En 2023, **85 bilans socio professionnels** ont été réalisés : Il en ressort que le public accompagné n'exprime pas un désir d'accès à l'emploi dès le début de l'accompagnement mais plus une envie de créer du lien, de progresser en français et d'apprendre les codes sociaux de la vie en France.

L'enjeu est donc d'engager **une première étape vers l'insertion par l'emploi**, facilitée par l'emploi d'abord. Beaucoup des bénéficiaires ne maîtrisent pas la langue, sont sans qualification, et en difficultés concernant la mobilité. Pour les femmes, il s'agit en grande partie de mères isolées sans moyen de garde et pour qui l'emploi n'est pas au début de l'accompagnement une priorité.

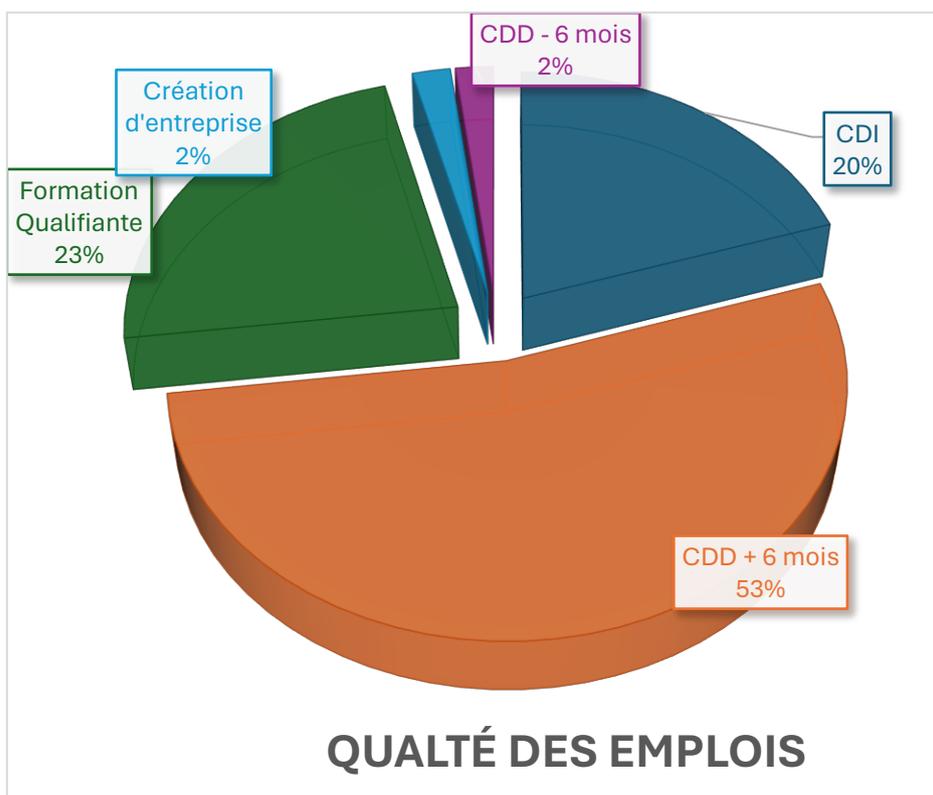
Une attention particulière est également apportée sur la **sensibilisation aux valeurs de la République et de la laïcité**. En 2023, 18 heures de formation sur les valeurs de la république et de laïcité ont été dispensées pour favoriser l'intégration des primo-arrivants en société et en entreprise.

- **Les résultats**

Sur l'année 2022, 4 sorties du programme avaient été effectuées. 1 sortie positive avait été réalisée.

En 2023, **43 bénéficiaires sont sortis du programme** au terme des 1 an d'accompagnement, dont 18 personnes vers un emploi durable (CDD de plus de 6 mois, CDI, formation qualifiante), **soit 41% des sortants**. Ces sorties vers l'emploi concernent 8 femmes et 10 hommes, ce qui représente une part plus importante de sortie vers l'emploi pour les hommes que pour les femmes.

Concernant les secteurs d'activités, les emplois ont majoritairement été pourvus dans **le bâtiment (24%)**, **l'hôtellerie restauration (27%)** et **la logistique (18%)**. Les autres secteurs d'emploi sont plus hétérogènes : Industrie, Nettoyage, Agriculture. Les personnes orientées vers des cours de langue dégradent le taux de sortie vers l'emploi durable ou la formation.



Les femmes représentent une part de 60% des personnes sorties du programme sans emploi durable. Cependant, l'accompagnement a permis à la majorité d'entre elles **une ouverture sur l'emploi, une valorisation de leurs compétences et savoirs faire et une reprise de confiance**. Il s'agit donc d'un premier pas dans

l'insertion professionnelle pouvant s'inscrire comme étape dans **leur parcours d'intégration en France**

Accompagnement dans le cadre du placement extérieur de Justice

Le 21 octobre 2022, CeCler et le service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Puy-de-Dôme signaient pour la première fois une convention commune. Cette collaboration avait pour objet l'accompagnement professionnel **de 5 personnes placées sous-main de justice** sur l'année 2023, dans le cadre du placement extérieur.

Le placement extérieur fait partie des **mesures de réinsertion sociale et de prévention de la récidive** des personnes placées sous-main de justice et permet aux personnes condamnées d'exercer des activités en dehors de l'établissement pénitentiaire. Il vise à engager les personnes dans un parcours vers **une réinsertion durable**.

Via le programme PIETRA porté par l'Association, il s'agit donc d'inscrire pleinement ce nouveau public dans la philosophie portée par le service depuis 2019 : « **L'emploi d'abord !** ».

Grâce à un entretien tripartite préalable qui réunit le Conseiller Pénitentiaire en Insertion et Probation (CPIP) référent, le bénéficiaire et l'équipe PIETRA, **un plan d'action adapté à chaque placement extérieur est défini**.

Ce plan d'action, base du projet d'accompagnement, pourra être axé sur **une dimension socio-professionnelle ou professionnelle**. Cette variable s'ajustera notamment en fonction des besoins identifiés, des souhaits de la personne concernant son projet d'insertion et de la durée de son placement extérieur.

A cet accompagnement individuel s'ajoute également plus d'une **dizaine d'ateliers différents** pouvant ainsi s'adapter aux besoins de chaque bénéficiaire afin de créer un parcours pleinement individualisé. Ils ont pour but de **maintenir une mobilisation active**, de confirmer et de développer des compétences.

- **Le public accompagné**

PIETRA prend en charge :

- Des personnes détenues bénéficiant d'un placement extérieur dans le cadre d'un aménagement de peine ou dans le cadre d'une libération sous contrainte classique ou de plein droit.
- Des personnes condamnées libres pour lesquelles un aménagement de peine est possible.
- Des personnes en cours d'aménagement de peine pour lesquelles un changement de mesure s'avère opportun.

Au **31 décembre 2023**, nous avons accompagné 4 personnes pour l'année 2023. Les deux premières personnes accompagnées sont entrées dans le dispositif en date du 12/04/2023.

Sur le profil du public

- la **moyenne d'âge** est de **29 ans**
- Sur les 4 personnes accompagnées, **3 hommes et une femme**.
- 100% des personnes sont francophones à l'oral. Cependant 50% éprouvent des difficultés en lecture et écriture.
- Aucune des personnes accompagnées n'avait de diplôme.

- **La participation du public :**

La participation à tout atelier ou à tout rendez-vous individuel avec l'équipe PIETRA fait l'objet d'un **émargement systématique par le bénéficiaire**.

De manière hebdomadaire, un compte rendu écrit est transmis par PIETRA au CPIP référent. Il reprend l'ensemble des événements auxquels le bénéficiaire a participé, ainsi qu'une **évaluation qualitative de l'investissement et du comportement adopté**.

En 2023 a été réalisé par l'équipe :

- 123 rendez-vous individuels d'Avril 2023 à décembre 2023.
- 61 ateliers collectifs et chantiers

Le public accompagné a donc pu bénéficier d'en moyenne 2 mobilisations par semaines.

Ceci démontre l'obligation d'investissement du public dans son accompagnement.

- **Les résultats**

Sur l'année 2023, **3 personnes ont pu accéder à l'emploi :**

- 1 personne effectue très régulièrement des missions intérimaires dans différents domaines d'activité (bâtiment, logistique, ...)
- 1 personne est en chantier d'insertion dans le domaine des espaces verts depuis le 01/09/2023.
- 1 personne a signé un CDI au sein de l'entreprise Burger King à Ménérol. Celle-ci a mis fin à sa période d'essai.
- 1 personne devait signer un CDI en restauration mais une problématique de santé ne lui a pas permis cette signature.

La durée moyenne d'accompagnement varie en fonction du reliquat de peine des personnes accompagnées et de la possibilité de demande de remise de peine auprès de l'administration judiciaire.

Un bénéficiaire est sorti du dispositif en 2023. Celui-ci n'étant pas en emploi, il a été orienté vers le PLIE en fin de parcours pour poursuivre les démarches engagées dans l'accès à l'emploi.

- **Les perceptives 2024**

En 2024, la collaboration entre PIETRA et le SPIP va se poursuivre avec une évolution significative de l'accompagnement en termes de nombre (de 4 personnes en 2023 à 15 personnes en 2024) mais aussi en termes de modalité :

Un placement extérieur avec ou sans hébergement :

Constatant que l'absence d'hébergement est un frein important dans le processus d'insertion des personnes placées sous-main de justice, PIETRA a souhaité s'adapter aux besoins du public et proposera une nouvelle modalité de placement extérieur avec hébergement

Grâce un parc de logement majoritairement issu du bail privé, les bénéficiaires auront ainsi la possibilité d'accéder rapidement à une solution d'hébergement via une intermédiation locative portée par PIETRA.

Les personnes en placement extérieur avec hébergement bénéficieront également d'un accompagnement social principalement axé sur la thématique du logement : gestion budgétaire, entretien d'un logement, capacité à habiter... Le travailleur social interviendra également au domicile du bénéficiaire en organisant des visites régulières et proposera un soutien administratif.

ADD PRO

La nécessité de construire un partenariat de nature médico-social pour accompagner les personnes souffrantes d'addiction et désireuses de trouver un emploi s'est imposée au CHU et à l'association CeCler comme une évidence.

Un partenariat a donc été créé avec le nouvel **hôpital de jour d'addictologie (HDJ) du CHU de Clermont-Ferrand**. De son côté, l'HDJ propose une prise en charge située à mi-chemin entre hospitalisation complète et les consultations externes pour des personnes souffrants d'addiction. Pour l'HDJ, ce partenariat a également pour objectif de répondre à une demande réelle de la part des patients : **reprendre une activité professionnelle**.

En 2023, l'embauche d'un stagiaire en master 2 de psychologie a permis d'engager pas vers cette nouvelle modalité d'accompagnement au travers d'une **première phase expérimentale**.

L'approche proposée se base sur **la méthode IPS (Individual placement support)**, qui vise à la stabilisation des personnes en situation d'addictions par l'emploi.

La méthode IPS se base sur l'idée de **placer au plus vite la personne en emploi**, tout en lui apportant le soutien nécessaire pour la maintenir au travail et lui permettre de bénéficier au plus vite des bienfaits d'un retour à l'emploi. Cette méthode s'inscrit donc pleinement dans la

philosophie portée par PIETRA depuis 2019 « **L'emploi d'abord** », plaçant ainsi l'emploi comme élément central dans le process de réinsertion des publics.

- **Le public**

En 2023, **5 personnes**, 3 femmes et 2 hommes ont bénéficié de l'accompagnement ADD PRO. Les personnes ont intégré le dispositif progressivement, avec un démarrage de l'action en mars 2023.

Les profils sont très hétérogènes même si quelques tendances se dessinent, parfois de manière opposée, à une représentation quasiment égale :

- Un public plutôt jeune (- de 30 ans) ou plus âgé (+ de 50 ans) ; moyenne d'âge à 43 ans
- La répartition homme/femme égale
- Une domiciliation en zone très urbaine ou très rurale
- Des personnes dont les addictions sont stabilisées et d'autres en cours de stabilisation

Chaque bénéficiaire accompagné à cependant **une volonté commune : trouver un emploi.**

Certains profils apparaissent très éloignés de l'emploi et n'ont pas exercé d'activité depuis plusieurs années. L'approche proposée par PIETRA se veut donc progressive et pleinement individualisée pour répondre aux besoins de chacun.

Sur l'année 2023, **25 mobilisations du public** ont été organisées via une approche individuelle et collective. Sur le versant collectif, les bénéficiaires ont notamment pu participer à des chantiers bénévoles, des visites d'entreprises, des jobs dating...

Deux types d'engagement se sont également dessinés :

- Une participation active et une présence à chaque mobilisation
- Une perte de contact, souvent en lien direct avec une période de rechute sur le volet addiction

Il est à noter que parfois ces rechutes peuvent être multiples. L'enjeu est donc **de trouver le point d'accroche**, qu'il s'agisse de l'HDJ sur le plan médical ou de PIETRA sur le volet de l'insertion professionnelle pour réengager le bénéficiaire dans un processus de stabilisation.

La coopération HDJ/PIETRA a prouvé l'importance de **créer un continuum entre la prise en charge thérapeutique et la prise en charge socio-professionnelle**. Au-delà de la complémentarité entre ces deux dispositifs, cette coopération étroite permet également de répondre aux enjeux de remobilisation du public en rechute.

Cette expérimentation se poursuivra sur l'année 2024 avec l'objectif de pérenniser l'action et de labelliser la méthode. Elle se formalisera notamment au travers de l'embauche d'un doctorant.

DAIP : Dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo arrivants – Rapport 2023

Rappel :

Depuis le 17 octobre 2022, le dispositif d'accompagnement à l'intégration des primo-arrivants (DAIP) est inscrit dans **Contrat Territoriale d'Accueil et d'intégration (CTAI)**, contractualisé à l'échelle du territoire de Thiers Dore et Montagne (TDM).

Il est dédié l'accompagnement des **publics primo-arrivants**, signataire du CIR depuis moins de 5 ans, présent sur le territoire du CTAI, l'objectif étant de **favoriser leur autonomie et une intégration sociétale optimale sur TDM**.

L'accompagnement est construit autour d'un projet individualisé issu d'un **co-diagnostic avec les acteurs intervenant autour de la situation** (travailleur social, acteur associatif etc.). S'inscrivant dans une logique de développement du pouvoir d'agir, la notion de choix des modalités d'accompagnement est construite en lien avec le bénéficiaire.

En 2023 et en lien avec l'évolution des publics accompagnés, les bénéficiaires ont ainsi eu la possibilité de choisir leurs modalités d'accompagnement via :

- Un accompagnement individuel
- Un accompagnement basé sur une approche collective
- Un accompagnement individuel et collectif

En 2023, 69 personnes ont été accompagnées par le DAIP.

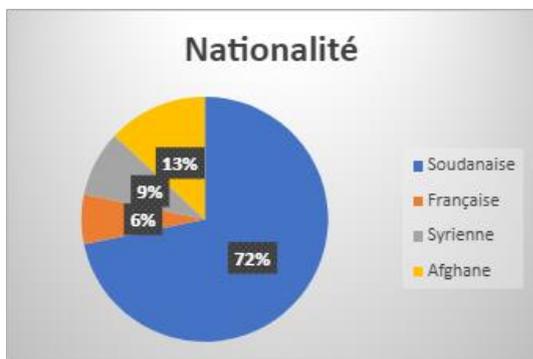
• **L'accompagnement individualisé**

Sur le plan individuel, le DAIP propose un accompagnement social qui s'inscrit en soutien de l'existant. De nature évolutif, il peut être global dans un premier temps, pour stabiliser une situation fortement dégradée ou plus ponctuel, la cible étant à terme d'inscrire pleinement les primo-arrivants dans le droit commun.

Le travailleur social propose un accompagnement sur la santé, la parentalité, la gestion administrative et budgétaire, le logement, mais également sur des besoins spécifiquement liés à ce public : l'organisation du système français, les codes sociaux, l'acculturation, la laïcité...

En 2023, **46 personnes ont bénéficié d'un accompagnement individualisé**. Il s'agit majoritairement de personnes bénéficiaires d'une protection internationale.

Sur cette année, toutes les personnes bénéficiant d'un accompagnement individuel ont également souhaité participer aux ateliers collectifs.

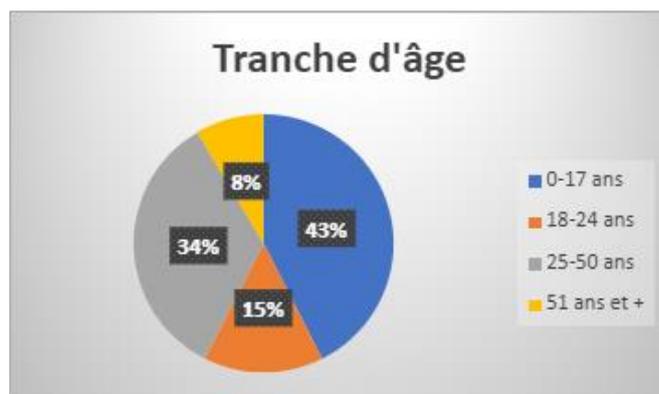


Historiquement, l'accompagnement individualisé concernait majoritairement des publics de nationalité soudanaises, en grandes difficultés sur le territoire. Sur 2023, la part des publics soudanais baisse et nous constatons l'arrivée au sein de ce dispositif de nouvelles nationalités.

A noter, une personne de nationalité française a par exemple bénéficié d'un accompagnement dans le cadre d'une réunification familiale.

Au sujet du profil des personnes accompagnées, 80% des bénéficiaires sont des familles, et 20 % des personnes isolées. Sur ce versant, la parité est totale puis 50% d'hommes et 50% de femmes sont accompagnées.

Il s'agit majoritairement d'un public jeune (58% ont moins de 25 ans) et en âge d'exercer une activité.



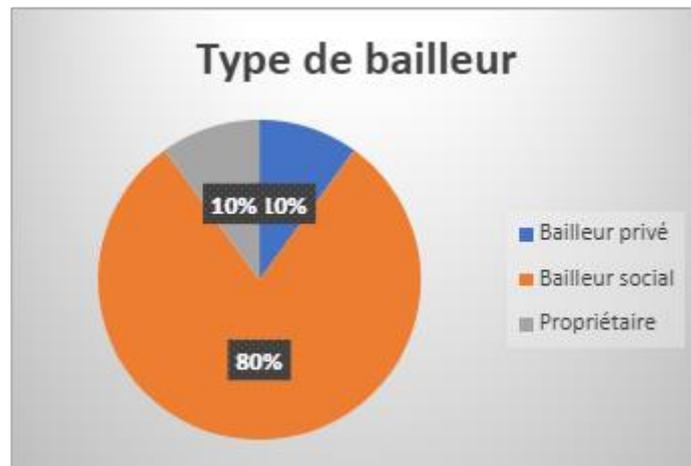
- **Aller vers le droit commun**

L'objectif du DAIP est également d'amener les publics à s'inscrire ou se réinscrire pleinement dans le droit commun. Pour cela, l'accompagnement proposé s'inscrit pleinement **en lien avec le travailleur social de secteur**, lorsqu'un référent est nommé. A l'inverse, pour des personnes éloignées de l'accompagnement, l'enjeu va être de ramener progressivement le bénéficiaire vers un accompagnement plus classique.

Pour tenir cet objectif, le DAIP a mis en place des **permanences d'accueil du public** au sein des lieux repérés sur le territoire comme « ressource » pour l'accompagnement de droit commun. Ainsi, des permanences régulières sont organisées à la **Maison des solidarités de Thiers (Conseil Départemental) et au Centre Communal d'Action sociale (CCAS) de la Ville de Thiers**. Ces permanences sont également une ressource pour les acteurs du territoire et pourront se mettre en place sur d'autres territoires en fonction des besoins des territoires.

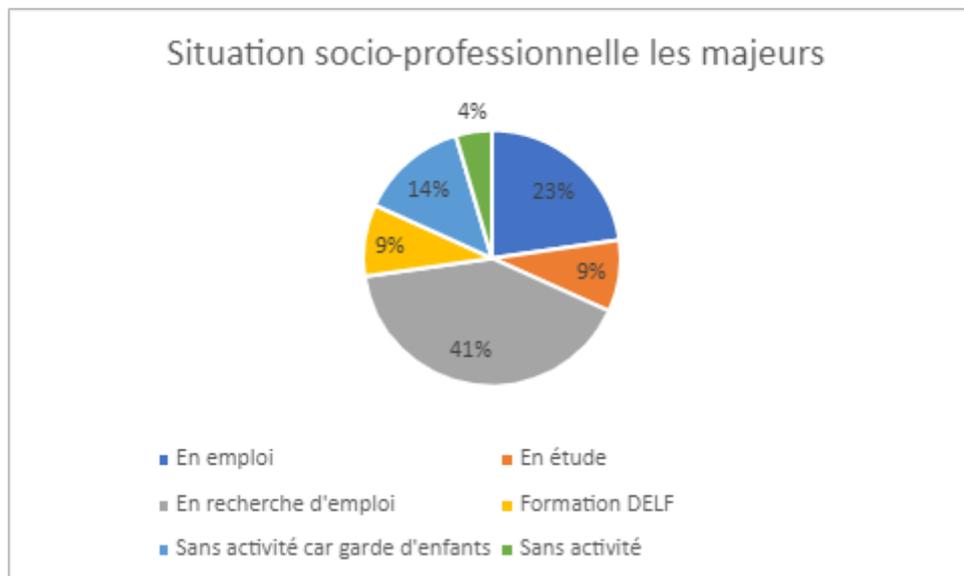
- **Le maintien dans le logement**

Le logement est majoritairement travaillé par le dispositif sur l'axe du maintien et de la prévention des expulsions locatives. 10 ménages sont accompagnés dans ce cadre.



En 2023, le dispositif a également accompagné une famille propriétaire de son logement.

- **L'accompagnement vers l'emploi**



L'un des freins à la recherche d'emploi est la barrière de la langue et pour certains se rajoute également les codes à avoir en entreprise. Pour cela, ils bénéficient d'un accompagnement socio-professionnel par PIETRA dans le cadre de l'axe 3 du CTAI.

En parallèle tous les bénéficiaires du DAIP, ont été orientées vers les formations linguistiques existantes sur le territoire : OEPRE, ATRIUM et les cours de français à visé socio-professionnel dans le cadre de l'axe 2 du CTAI.

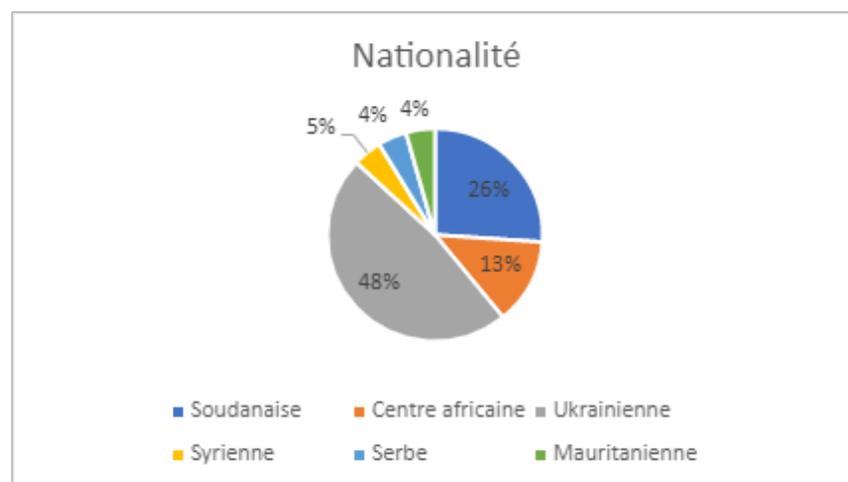
- **L'accompagnement basé sur une approche collective**

Dans son approche collective, le DAIP propose et met en place des ateliers éducatifs sur le territoire. Ces ateliers visent à améliorer les connaissances des bénéficiaires et à développer leur autonomie. Organisés dans plusieurs lieux, ils ont vocation à inscrire les bénéficiaires dans une logique « d'aller vers » et de découverte des activités existantes sur le territoire, pour ensuite s'y inscrire pleinement de manière autonome.

Grâce à la dynamique de groupe impulsée par le travailleur social et à la singularité de chaque participant, ces ateliers sont également source de partage expérientiel et d'entraide.

En 2023, 23 personnes ont bénéficié d'un accompagnement basé sur une approche collective.

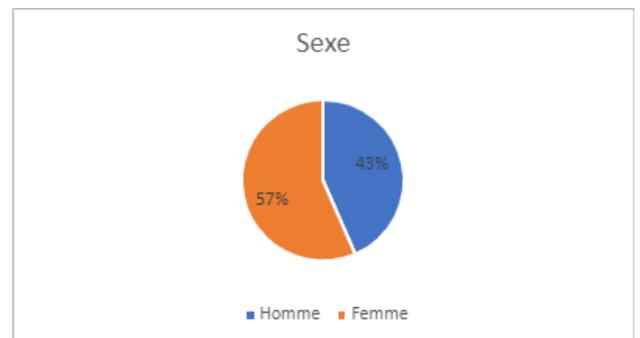
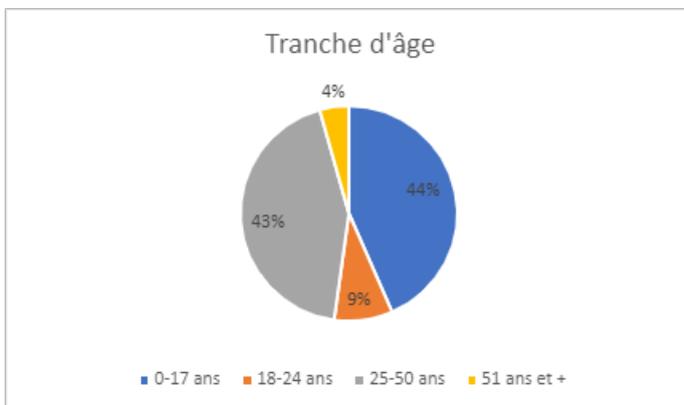
Les bénéficiaires de ce type d'accompagnement sont pour certains sur le territoire depuis plusieurs années. En revanche, leurs connaissances restent fragiles et chacun souhaite bénéficier de temps de groupe pour échanger sur le système qui les entoure afin d'avoir une pleine compréhension de celui-ci.



En 2023, la présence de nouveaux publics a été constatée sur le territoire : il s'agit notamment de déplacés d'Ukraine et de nouveaux réfugiés arrivés dans le cadre des dispositifs de réinstallation.

Ces personnes ont également pour vocation de s'installer durablement sur le territoire et ont donc pu bénéficier des ateliers collectifs, dans l'objectif d'accélérer leur processus d'intégration dès l'arrivée sur le territoire.

- **Profil des personnes bénéficiant de l'approche collective**

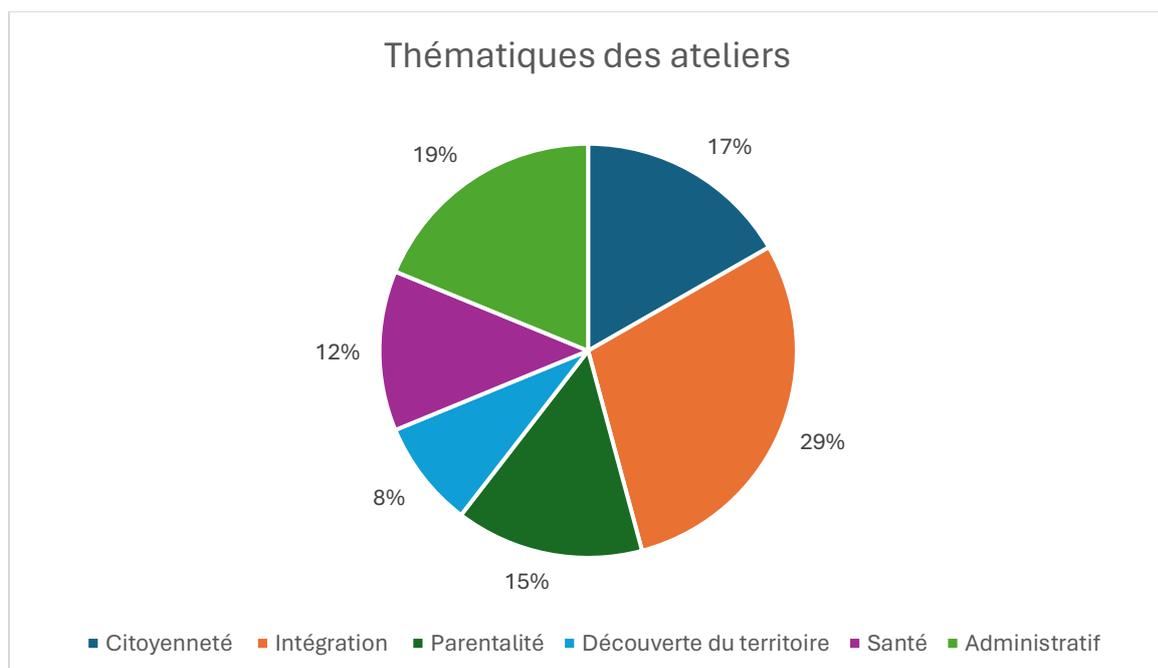


Une majorité de femme a participé aux ateliers collectifs sur l'année 2023. Cela s'explique notamment par la présence des ménages ukrainiens sur le territoire, composés majoritairement de mères isolées avec enfants.

- **Les ateliers collectifs**

En 2023, **48 ateliers collectifs** ont été organisés sur le territoire.

Ces ateliers ont pour vocation de répondre aux besoins des bénéficiaires. Pour cela, les thématiques bougent très régulièrement et s'adaptent à l'actualité ainsi qu'aux événements présents sur le territoire (rentrée scolaire, inscriptions aux activités sportives, forum des sports, octobre rose, mars bleu, déclaration d'impôts...).



Ces ateliers sont organisés principalement dans des locaux mis à disposition par l'Atrium ou l'Orangerie, dans l'objectif qu'à terme, ces lieux soient également repérés par le public comme espace de vie social et lieu ressource.

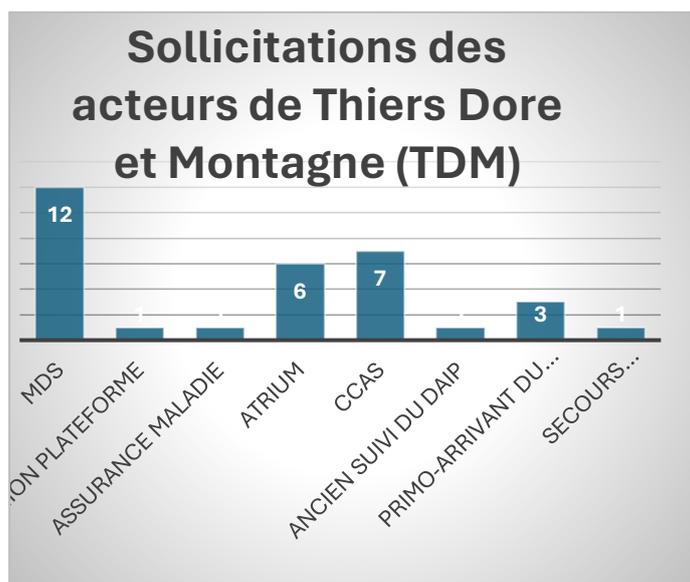
En 2023, 47 personnes ont bénéficié des ateliers collectifs proposés sur le territoire., avec une moyenne de 6 personnes présentes par atelier.

Sur l'ensemble de l'année, c'est donc 303 mobilisations du public au travers des ateliers.

Pour un total de 48 ateliers collectifs proposés en 2023 :

- Une mobilisation de 47 personnes différentes sur les ateliers
- Avec un total de 151 mobilisations sur les activités collectives éducatives sur l'année 2023

- **Appui des acteurs locaux dans l'accompagnement du public**



Le DAIP a poursuivi cette année les échanges entre professionnels au sujet de certaines situations. Dès lors qu'un acteur se trouve avec une question autour des modalités d'accompagnement du public primo-arrivant nous nous rendons disponibles pour accompagner le professionnel.

Nous sommes majoritairement venus en appui de la MDS sur 2023. Le nombre de sollicitation du CCAS de Thiers a également augmenté en lien direct avec la mise en place des permanences sur la fin d'année.

Notre objectif est de nous déplacer au plus près des acteurs, mais aussi du public en prenant en compte la notion de « lieu de ressource », pour favoriser la rencontre sur un lieu de confiance afin de créer la relation.

Cette année notamment, le dispositif s'est également engagé dans une approche « d'aller vers » le public. Plusieurs rencontres et temps d'échanges ont notamment eu lieu au sein des classes de français présentes sur le territoire. Ces nouvelles pratiques ont débuté en fin d'année 2023. Il sera intéressant de voir l'effet sur la mise en lien avec le public sur l'année 2024.

Rapport d'activité 2023 du dispositif Réinstallation Association CeCler



Après avoir géré le **Centre d'Accueil pour Réfugiés Réinstallés (CARR)** de Pessat-Villeneuve sur la période 2018-2020, l'Association CeCler a de nouveau été mobilisée dans le programme de **réinstallation 2022-2023**.

Opérateur pour le département du Puy-de-Dôme, CeCler a été missionnée dans l'accueil de 36 réfugiés réinstallés pour la première année d'exécution, avec un démarrage du projet au 12 mai 2022. En tant qu'opérateur de la réinstallation, CeCler a donc **assuré l'accueil et l'accompagnement des réfugiés dès leur arrivée en France, en mobilisation autant de logement que nécessaire**, chacun adaptés à la situation particulière des ménages accueillis.

En 2023, CeCler a poursuivi ses engagements dans le programme de réinstallation avec un objectif cible d'accueillir prévisionnellement 40 personnes sur une année, **soit un total de 79 réfugiés réinstallés sur l'ensemble du programme 2022-2023**.

➤ Une prise en charge dès l'arrivée en France



Au cours de l'année 2023, l'Association CeCler a finalement **accueilli 11 ménages**, représentant au total **39 réfugiés réinstallés**.

Pour chaque bénéficiaire de la protection internationale, l'accompagnement a débuté dès l'arrivée en France, **avec une prise en charge par l'équipe sociale débutée à l'aéroport de destination** (Clermont ou Lyon).

Chaque ménage a ensuite été accueilli **directement dans un logement capté spécifiquement pour répondre à ses besoins**. Lors de chaque arrivée, **un interprète professionnel a également été mobilisé pour effectuer avec le travailleur social un premier entretien d'accueil**, dans l'objectif de rappeler aux ménages les modalités du programme et de recueillir leurs besoins.

Dans les jours suivant l'arrivée, **un bilan de santé a systématiquement été effectué** pour chacun des réfugiés accueillis. En partenariat avec les acteurs du territoire, notamment avec le Conseil départemental via le dispensaire Emile Roux et les services de PMI, l'association Solidarité Santé 63, ou bien encore les PASS, chaque réfugié s'est ainsi vu proposer **un bilan de santé générale, des dépistages sérologiques, des radiographies pulmonaires, une mise à jour des vaccinations** ainsi qu'en entretien avec **un psychologue ou psychiatre si nécessaire**.

➤ Un accompagnement global d'une durée d'un an

Chaque réfugié réinstallé a bénéficié dans le cadre du programme d'un **accompagnement social global et individualisé d'une durée d'un an**, axé sur l'**accompagnement administratif**, notamment dans les démarches d'ouverture de droits, mais également sur **l'accès à la scolarité et à la formation linguistique, la santé, l'emploi, le logement, la mobilité, la culture, la citoyenneté...**

Dans l'objectif de stabiliser au plus tôt la situation administrative des réinstallés, l'équipe sociale a **tissé sur le territoire un maillage permettant une fluidité dans l'accès aux droits.**

Après avoir obtenu un premier récépissé de demande de titre de séjour édité par la préfecture, chaque ménage et ainsi accompagné dans **l'ouverture de ses droits sociaux.**

Grâce aux conventionnements mis en place sur le territoire, notamment avec la **CAF du Puy-de-Dôme**, les réfugiés bénéficient d'un circuit spécifique dans le traitement de leurs demandes, permettant ainsi de réduire les délais d'ouverture effectives des droits.

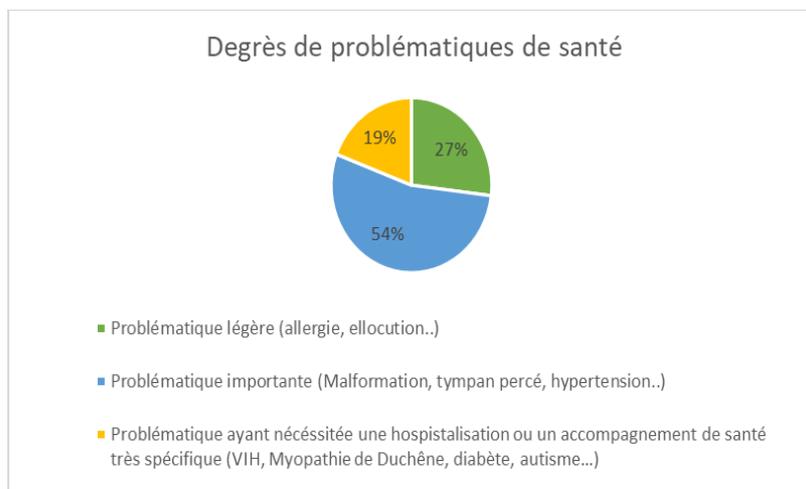
Le dispositif de réinstallation CeCler bénéficie également de contacts privilégiés avec la **CPAM du Puy-de-Dôme** via la nomination d'un référent. Ce partenariat permet une meilleure fluidité dans l'ouverture des droits à la complémentaire santé solidaire, mais également **un traitement spécifique des dossiers pour des personnes nécessitant une prise en charge médicale** dès l'arrivée en France.

➤ **D'importants besoins en termes de santé**

Tout au long de ce programme, le dispositif a constaté **d'importants besoins en termes de santé chez le public accueilli**. Il est donc apparu important de **proposer un accompagnement spécifique en matière de santé.**

Pour cela, chaque réfugié a pu bénéficier du **soutien d'une infirmière diplômée d'état, coordinatrice des parcours de soin**, salariée de l'Association. Les dossiers médicaux transmis par l'OIM ont ainsi pu bénéficier du regard systématique d'un professionnel de santé avant même l'arrivée des familles sur le territoire. Pour plusieurs ménages accueillis, **la prise en charge médicale a ainsi pu s'articuler en amont, notamment via le partenariat de proximité établi avec le CHU de Clermont-Ferrand.**

Grâce à une mutualisation inter-service, les réfugiés réinstallés ont également pu bénéficier de **consultations organisées chaque semaine avec un psychologue salarié de l'association.**

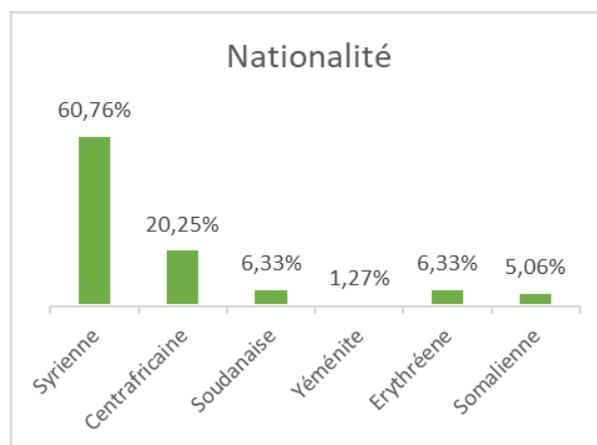
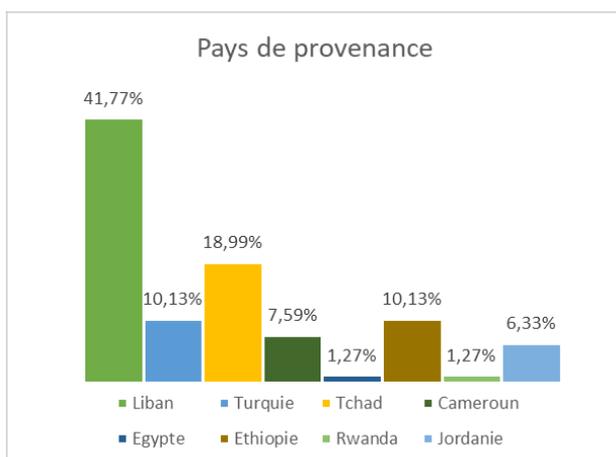


Sur les 79 réfugiés réinstallés accompagnés durant ce programme, 28 d'entre eux sont concernés par une problématique de santé, cela représente 35% des bénéficiaires.

Dans quasiment chacun des ménages, il a été constaté la nécessité pour au moins un des membres de bénéficier rapidement d'une prise en charge médicale.

➤ Profil du public accueilli

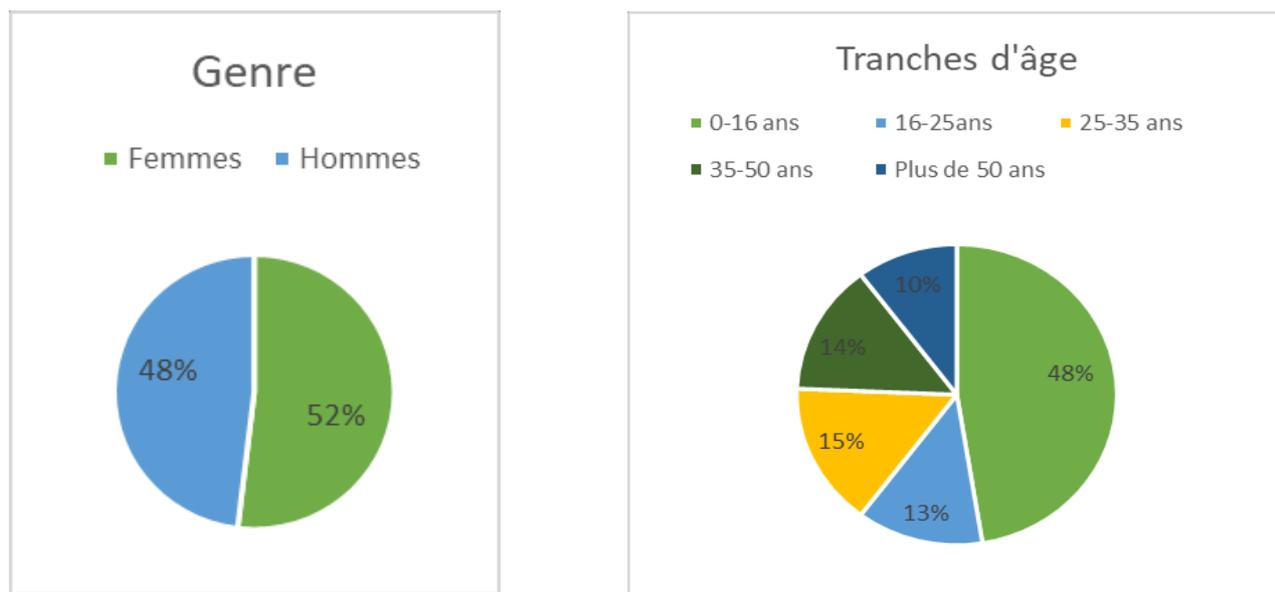
Sur la durée du programme 2022-2023, **20 ménages, représentant 79 réfugiés réinstallés** ont été accueillis. Il s'agit majoritairement de personnes de nationalité Syrienne, en provenance de camps situés au Liban.



37 personnes majeures et 42 mineurs ont été pris en charge.

Il s'agit donc majoritairement d'un public jeune puisque **61% des personnes ont moins de 25ans.**

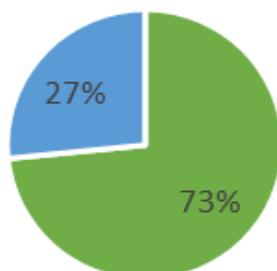
La moyenne d'âge global de l'ensemble de ces personnes est quant à elle estimée à 23 ans.



La composition des ménages reste variable et oscille entre **de grandes compositions familiales**, jusqu'à 7 personnes à **des personnes isolées**, pour une moyenne globale de 4 personnes par ménage.

A noter, **47% des familles sont monoparentales**, composées exclusivement de mères isolées avec leurs enfants.

■ Réfugié ■ Protection subsidiaire



La protection internationale a bien été accordée à chacune des familles.

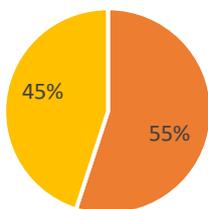
La majorité des ménages **a obtenu le statut de réfugié**, permettant ainsi l'accès à un titre de séjour « résident » d'une durée de 10 ans.

➤ Le logement comme base du parcours d'intégration

Chaque ménage a pu bénéficier dès son arrivée en France d'un logement. Pour cela, **l'équipe en charge du dispositif a donc réalisé la captation de 11 logements en 2023**, pour répondre aux besoins des 11 ménages accueillis.

Type de logement à l'arrivée

■ IML ■ Bail glissant



En lien avec les objectifs du programme de réinstallation, la majorité de ces logements a été captés dans le parc privé. **Ainsi 100% des ménages ont été accueillis dans un logement privé à leur arrivée en France.**

Une attention particulière a également été **portée sur la situation géographique des logements captés ainsi que leurs typologies.**

Pour répondre aux enjeux de répartition territoriale **des logements très différents ont été mis à**

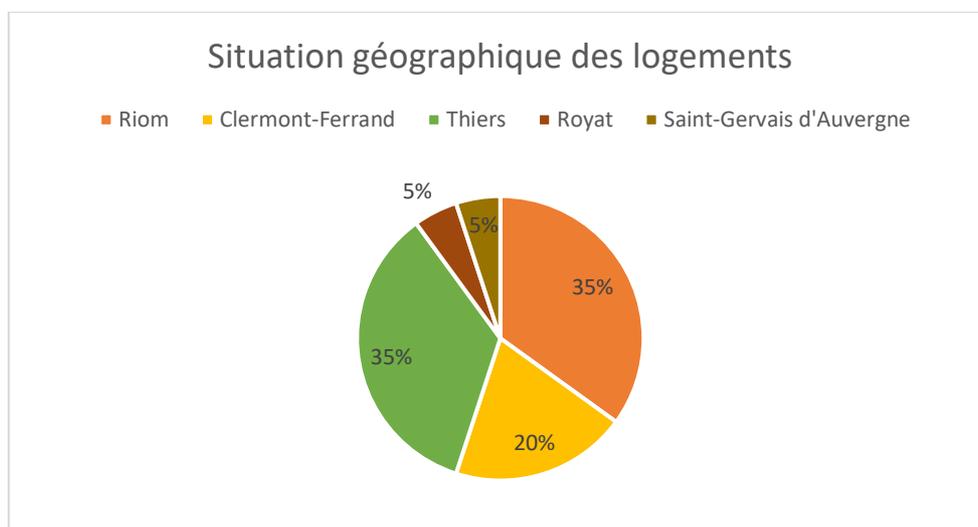
disposition des bénéficiaires.

Typologie des logements privés captés en 2023

64%



L'enjeu était double : répondre aux besoins de diffusion du public sur l'ensemble du territoire, tout en maintenant à disposition **un parc de logement situé à proximité immédiate du CHU de Clermont-Ferrand** pour répondre à l'accueil des ménages avec des problématiques de santé spécifiques.



A noter, certains ménages ont été accompagné par l'équipe sociale dans la recherche d'un nouveau logement au cours de leur prise en charge. Les motifs de cette nouvelle recherche de logement sont très singuliers : refus du propriétaire de faire glisser le bail, difficulté d'intégration sur le territoire, besoins spécifiques en termes de santé constaté à l'arrivée, projet personnel etc..

Une personne a également quitté le dispositif en cours de prise en charge pour un rapprochement familiale dans un autre département.

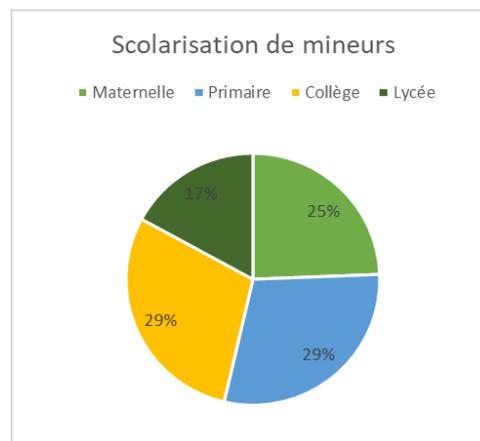
➤ Soutien à la parentalité – Scolarité

Comme indiqué précédemment, ce sont **majoritairement des familles** qui ont été accompagnées durant ce programme. La part des mineurs accompagnés représente par ailleurs **53% des bénéficiaires**. Naturellement, l'équipe sociale a donc mis en place pour chacune de ses familles un accompagnement **spécifiquement axé sur le soutien à la parentalité et la prise en compte des mineurs**.

L'école étant connue comme le premier lieu de socialisation des enfants, il était donc logique de travailler spécifiquement sur la scolarité. Très rapidement après l'arrivée en France, chaque famille a donc été accompagnée **dans la scolarisation des enfants** auprès des différentes écoles dans l'objectif d'aller vers un niveau d'étude correspondant à leur âge.

En lien avec les équipes pédagogiques, **l'intégration à l'école a été travaillée de manière adaptée pour chacun des enfants**.

Pour certains qui accédaient pour la première fois à une scolarisation, un parcours progressif a par exemple pu se mettre en place, au départ avec une présence à l'école sur des demi-journées, pour aller ensuite vers un temps de présence hebdomadaire sur chacune des journées de classes.



Via l'éducation nationale, les enfants ont également pu bénéficier d'un soutien linguistique en FLE (français langue étrangère) ou d'une entrée à l'école via des classes spécifiquement dédiées à la remise à niveau linguistique de type UPE2A (unité pédagogique pour élève allophone arrivants).



Plusieurs temps collectifs en famille ont également été organisés tout au long de ces deux années (sorties culturelles, loisirs, participation à des événements locaux...)

Véritables outils de découverte et de partage, ces temps ludiques permettent également **un support aux actions de soutien à la parentalité**.

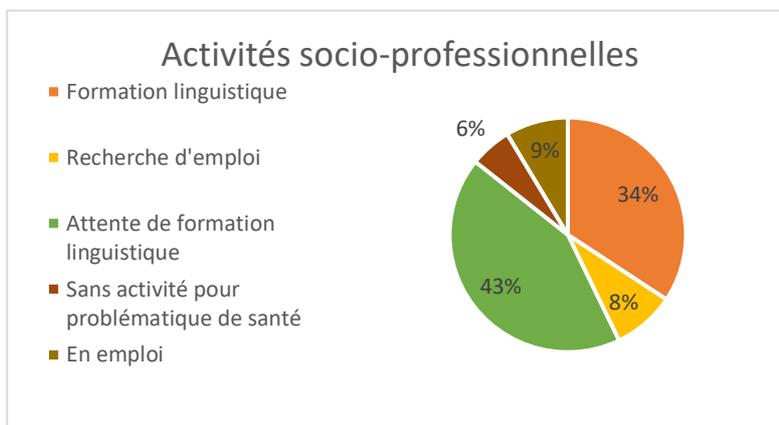
➤ L'activité socio-professionnelle

En 2023, **13 bénéficiaires de la protection internationale ont signé le contrat d'intégration républicaine auprès de l'OFII**, et ainsi pu bénéficier de formations civiques et linguistiques.

Au cours de cette année, **9 personnes avaient atteint le niveau A1 au 31/12/2023**. D'autres étaient encore en cours de formation sur cette fin d'année et seront amenées à terminer leur formation linguistique au cours de l'année 2024.

D'importantes difficultés dans l'acquisition du français sont observées chez le public, engendrant une incidence directe sur le parcours d'insertion professionnelle.

L'importance des problématiques de santé des réfugiés engendre également d'importants freins dans la mise en emploi.



➤ L'ouverture culturelle

Tout au long de cette année, **des actions d'ouverture sur le territoire et de participation aux événements locaux ont été organisées.**



Le dispositif de réinstallation a notamment participé à l'évènement clermontois « L'étonnant festin », événement autour de la cuisine et du partage.

Les réfugiés réinstallés ont ainsi pu préparer des spécialités de leur pays pour ensuite les faire goûter à d'autres.



Ce type d'événement permet également de valoriser les savoirs faire et compétence individuelle, **tout en favorisant le contact et les échanges entre puydomois.**



l'Insertion Autrement !

Retour au
RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle INSERTION



Centre d'Hébergement et Réinsertion Sociale - CHRS

 **Rappel :** Le service propose 26 places d'hébergement. Il accueille des familles avec ou sans enfants et des personnes isolées. En fonction du profil des personnes hébergées, la prise en charge peut s'effectuer sur site (unités de vie en semi-collectivité / appartement autonome) ou en diffus (2 T1, 1 T3, 1 T4 mis à disposition)

Le taux d'occupation pour l'année 2023 est de 93 %. (90% en 2022)

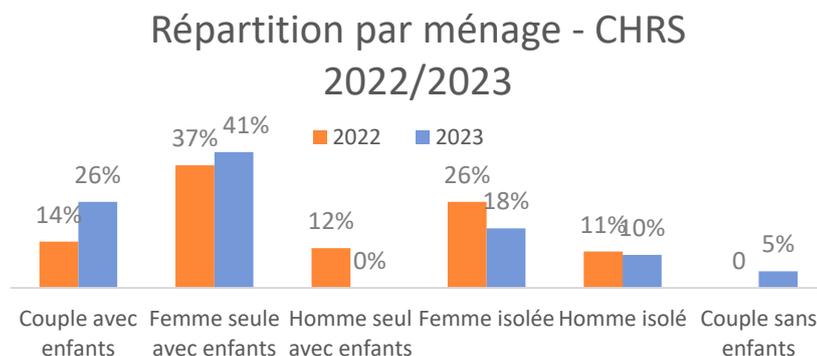
Les délais d'orientation restent encore assez longs, 4 mois pour une place famille et en moyenne 1 mois pour une place isolée.

18 ménages ont été hébergés en 2023 pour un total de 39 personnes (21 adultes et 18 enfants).

7 situations ont été accueillies dans l'année 2023, composées de 14 personnes (8 adultes et 6 enfants).

7 ménages composés de 13 personnes sont sortis en 2023.

Le public



Une majorité de femmes seules avec enfants à 41%

Couple avec enfants : 6 pers - 1 men

Couple avec enfants : 10 pers - 2 men

Femme seule avec enfants : 16 pers - 4 men

Femme seule avec enfants : 16 pers - 4 men

Homme seul avec enfants : 5 pers - 1 men

Homme seul avec enfants : 0 pers - 0 men

Femme isolée : 11 pers - 11 men

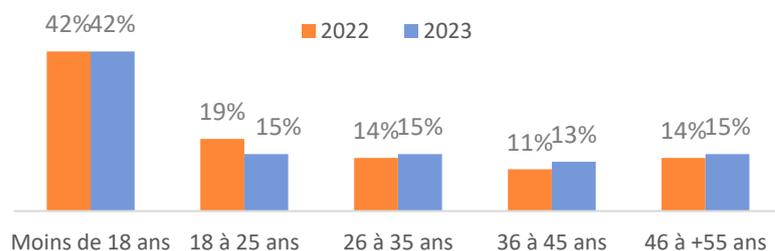
Femme isolée : 7 pers - 7 men

Homme isolé : 5 pers - 5 men

Homme isolé : 4 pers - 4 men

En couple : 2 pers - 1 men

Répartition par âge - CHRS 2022/2023



Répartition
égale de tous
les âges

Moins de 18 ans : 18

Moins de 18 ans : 16 pers

18 à 25 ans : 8 pers

18 à 25 ans : 6 pers

26 à 35 ans : 6 pers

26 à 35 ans : 6 pers

36 à 45 ans : 5 pers

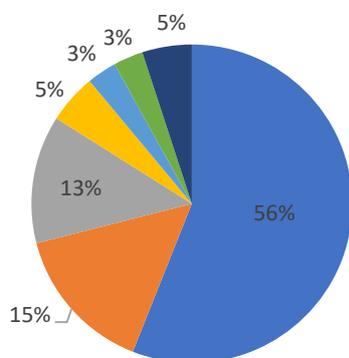
36 à 45 ans : 5 pers

46 à +55 ans : 6 pers

46 à +55 ans : 6 pers

Les motifs d'accueil

Motifs d'accueil - CHRS 2023



- Sortie d'une structure d'urgence
- Expulsion locative
- Regroupement familial
- Sortie d'errance
- Sortie d'incarcération
- Tiers
- Autres

Plus de la
moitié des
personnes
sortent d'un
hébergement
d'urgence

2022

47 % Sortie d'une structure d'urgence : 20 pers

7% Sortie d'errance : 3 pers

23% Expulsion locative : 10 pers

5% Fin hébergé chez un tiers : 2 pers

18% Autres : 8 pers

2023

Sortie d'une structure d'urgence : 22 pers

Expulsion locative : 6 pers

Regroupement familial : 5 pers

Sortie d'errance : 2 pers

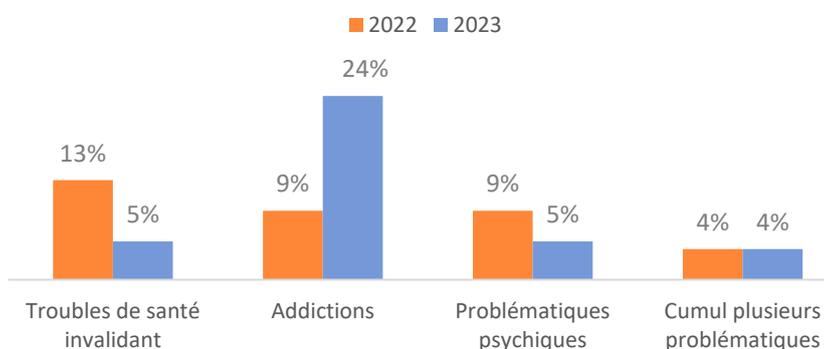
Sortie d'incarcération : 1 pers

Tiers : 1 pers

Autres : 2 pers

Situation au regard de la santé

Santé - CHRS 2022/2023



38% du public accueilli a des problématiques de santé et/ou addictions

Troubles de santé invalidants : 3 pers

Troubles de santé invalidants : 1 pers

Addictions : 2 pers

Addictions : 5 pers

Problématiques psychiques : 2 pers

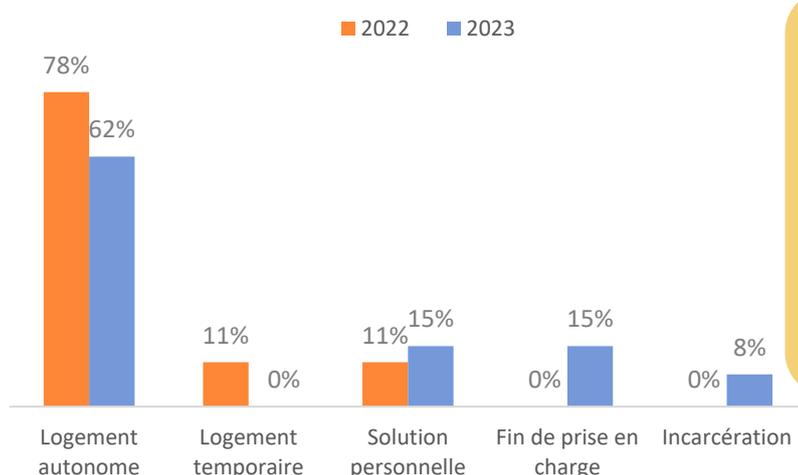
Problématiques psychiques : 1 pers

Cumul plusieurs problématiques : 1 pers

Cumul plusieurs problématiques : 1 pers

Situation au regard du logement

Logement à la sortie - CHRS 2022/2023



62% de sortie en logement autonome

7 ménages de 13 personnes sorties en 2023

Logement autonome : 14 pers

Logement autonome : 8 pers, 2 mén

Logt temp : 2 pers (Bail glissant, ACT)

Logt temp: 2 pers (Bail glissant, ACT) : 0 pers

Solution personnelle : 2 pers

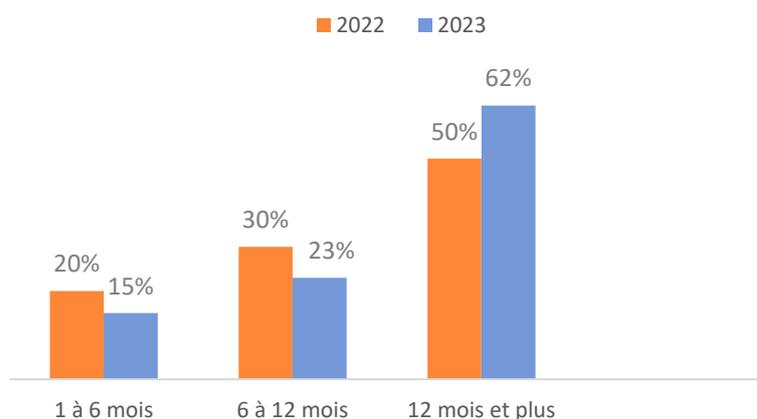
Solution personnelle : 2 pers, 2 mén

Fin de prise en charge : 0 pers

Fin de prise en charge : 2 pers, 2 mén

Incarcération : 1 pers, 1 mén

Durée de séjour - CHRS 2022/2023



Majorité de durée de séjour > 1 an

1 à 6 mois : 2 personnes

1 à 6 mois : 2 personnes

6 à 12 mois : 3 personnes

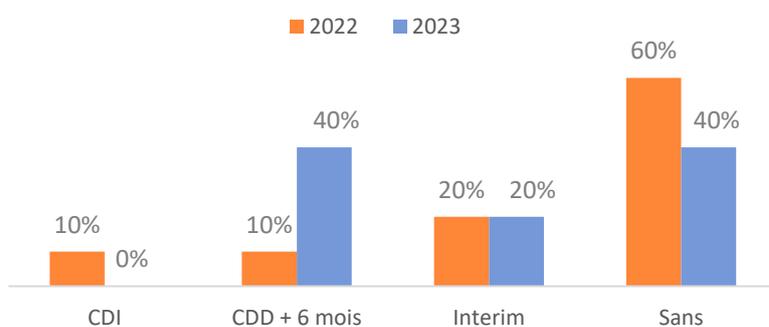
6 à 12 mois : 3 personnes

12 mois et plus : 5 personnes

12 mois et plus : 8 personnes

Le rallongement des durées de séjour et les diminutions de sortie sur logement autonome s'expliquent par des délais plus longs d'attributions de logement qui ont conduit en 2023 à déclencher 2 Droit Au Logement Opposable (DALO).

L'emploi à la sortie - CHRS 2022/2023



60% des personnes sont sorties en situation d'emploi

8 personnes sorties, 5 personnes pouvant prétendre à un emploi, 1 incarcération, 2 abandons

CDI : 1 pers

CDI : 0 pers

CDD +6 mois : 1 pers

CDD +6 mois : 2 pers

Intérim : 2 pers

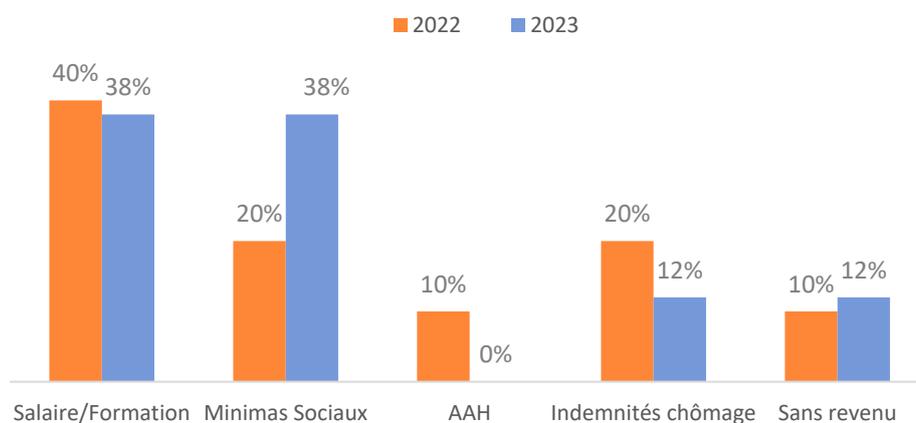
Intérim : 1 pers

Sans : 6 pers

Sans : 2 personnes

Les sorties anticipées de 3 personnes n'ont pas permis de finaliser les démarches et objectifs d'insertion professionnelle planifiées.

Les ressources à la sortie - CHRS 2022/2023



Salaire /Formation : 4 pers

Salaire /Formation : 3 pers

Minimas sociaux : 2 pers

Minimas sociaux : 3 pers

AAH : 1 pers

AAH : 0 pers

Indemnités chômage : 2 pers

Indemnités chômage : 1 pers

Sans revenus : 1 pers

Sans revenus : 1 pers

Les 2 sorties positives de 2 jeunes mères de famille sur un logement autonome et la sortie brutale d'une personne en incarcération n'a pas permis de développer l'axe de travail de l'insertion professionnelle. Elles sont malgré cela sorties avec les minimas sociaux.

Données 2023 Maison Relais

NOMBRE DE PERSONNES ACCOMPAGNÉES

2022	2023
29	30

TAUX D'OCCUPATION

2023 : 8513 nuitées soit un taux d'occupation à 78% (9199 nuitées à 84% en 2022) avec 7 entrées, 3 sorties et 4 décès.

Baisse du taux d'occupation expliquée par les travaux effectués sur 7 appartements retardant les mises à disposition puis par les délais d'orientation.

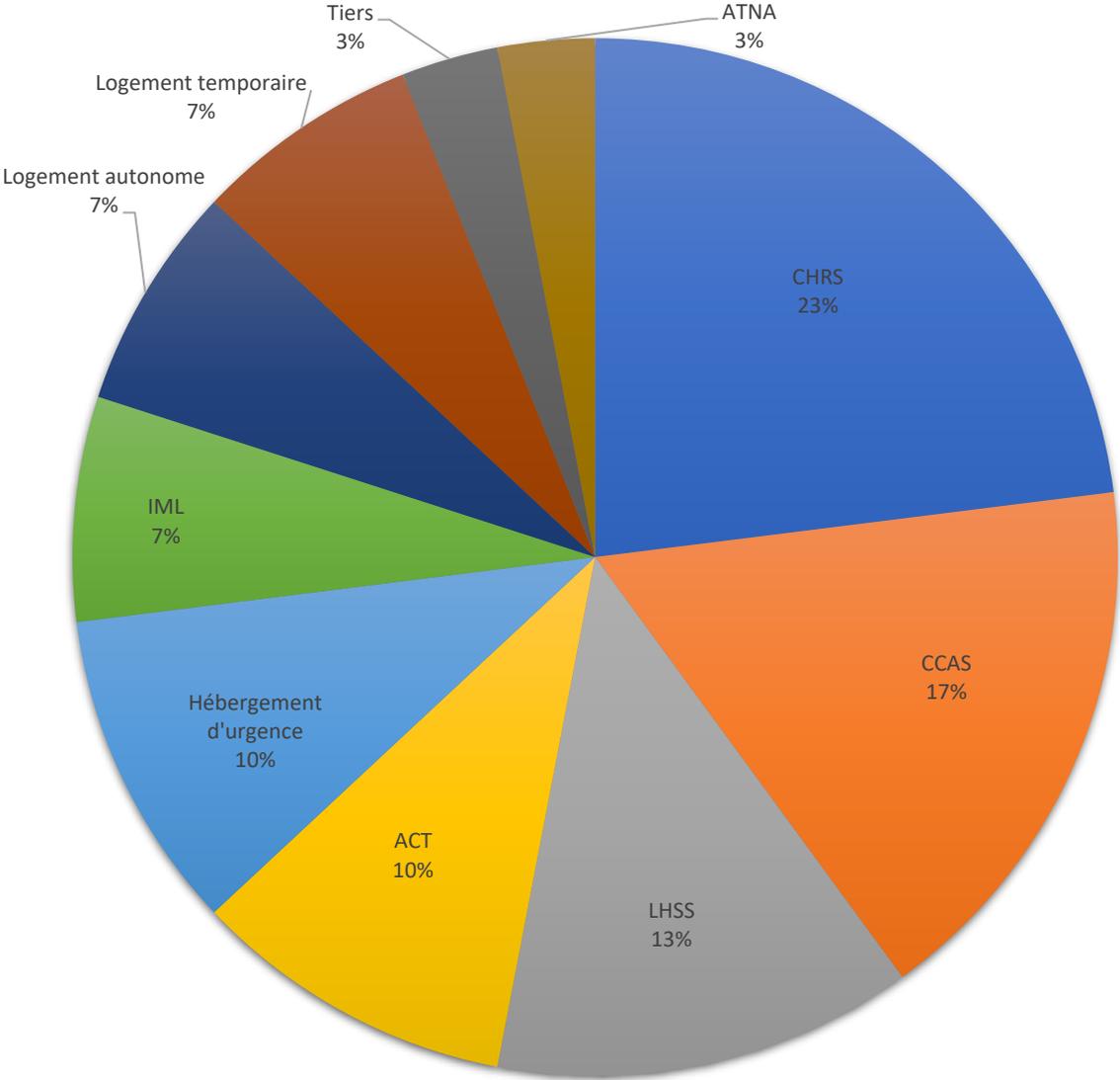
LES SERVICES ORIENTEURS

1/4 des orientations viennent des services thérapeutiques (LHSS/ACT) avec d'importantes problématiques médicales.

21% des personnes sont accueillies après une expérience compliquée en logement (IML, autonome ou temporaire) et subissent un retour en arrière en intégrant la Maison Relais.

	2022	%	2023	%
CHRS	8	28%	7	23%
CCAS	5	17%	5	17%
LHSS	6	21%	4	13%
Appartement de Coordination Thérapeutique (ACT)	0	0%	3	10%
Hébergement d'urgence	3	10%	3	10%
Intermédiation locative (IML)	0	0%	2	7%
Logement autonome	2	7%	2	7%
Logement temporaire	3	10%	2	7%
Tiers	0	0%	1	3%
Association tutélaire (ATNA)	0	0%	1	3%
Hôpital psychiatrique	2	7%	0	0%
TOTAL	29	100%	30	100%

SERVICES ORIENTEURS

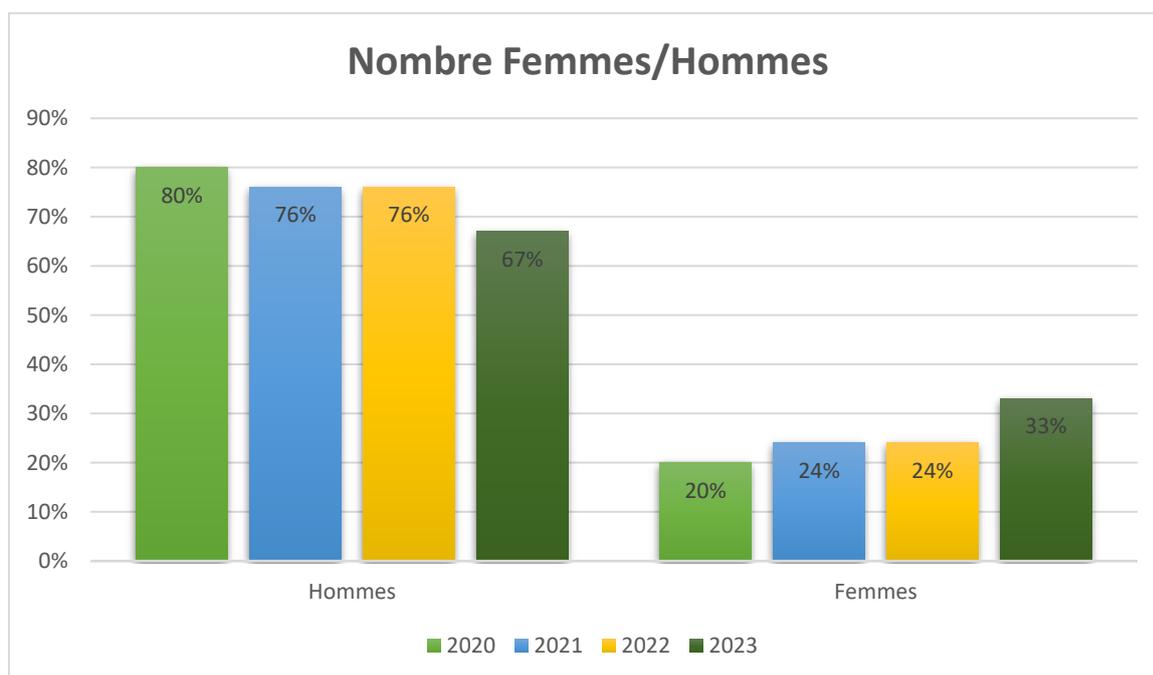


- CHRS
- CCAS
- LHSS
- ACT
- Hébergement d'urgence
- IML
- Logement autonome
- Logement temporaire
- Tiers
- ATNA

NOMBRE D'HOMMES ET DE FEMMES

Une orientation croissante de femmes sur les 4 dernières années avec un accroissement de 65%.

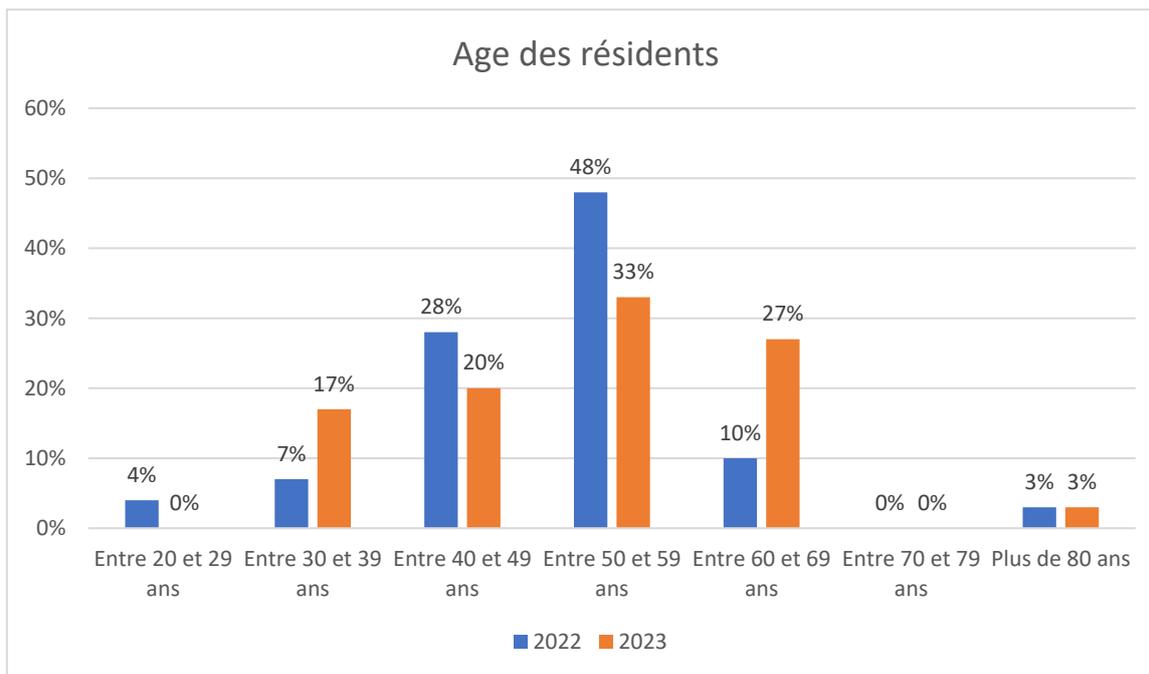
	2022	2023
Hommes	22	20
Femmes	7	10
Total	29	30



MOYENNE D'ÂGE

L'âge moyen en 2023 est de 52 ans (53 en 2022) toujours stable.

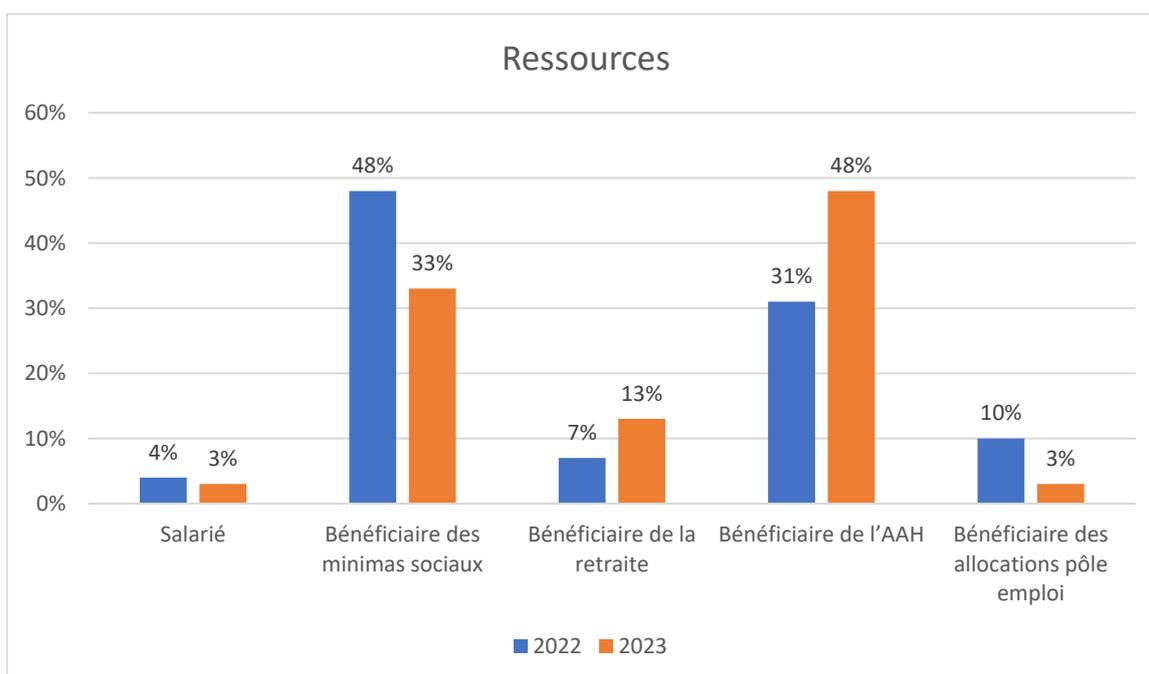
	2022	%	2023	%
20-29 ans	1	4%	0	0%
30-39 ans	2	7%	5	17%
40-49 ans	8	28%	6	20%
50-59 ans	14	48%	10	33%
60-69 ans	3	10%	8	27%
70-79 ans	0	0%	0	0%
80 et plus	1	3%	1	3%
Total	29	100%	30	100%



RESSOURCES DE LA POPULATION ACCOMPAGNEE AU 31/12/2023

Une baisse de 15% des bénéficiaires des minimas sociaux.

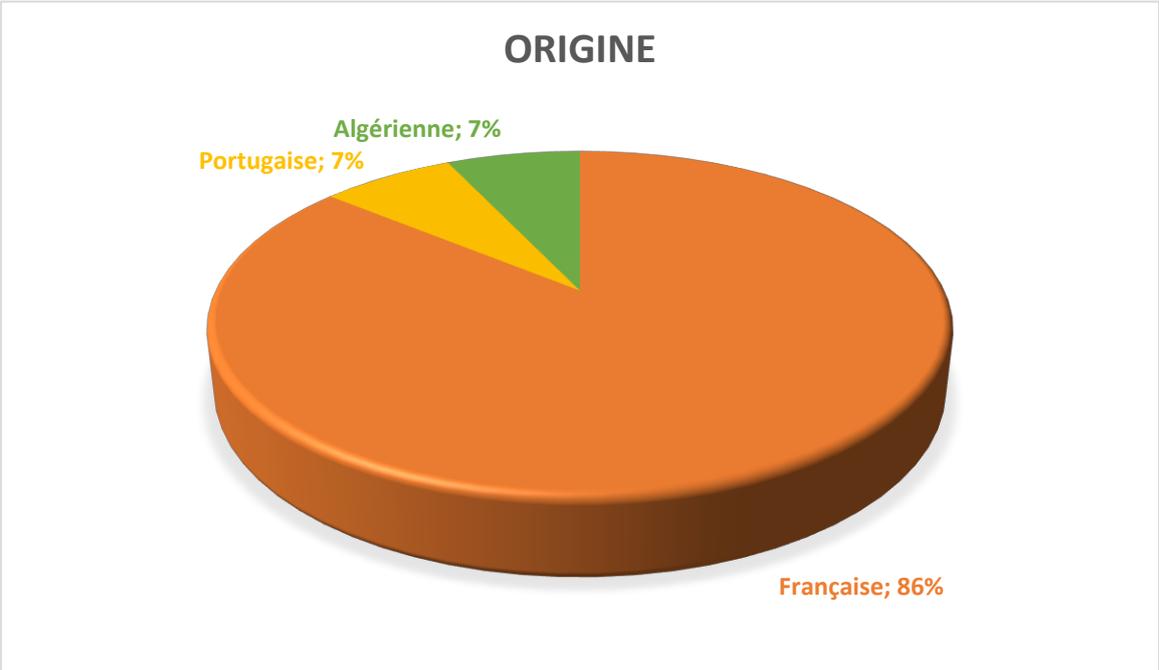
	2022	%	2023	%
Bénéficiaire de l'AAH	9	31%	14	48%
Bénéficiaire des minimas sociaux	14	48%	10	33%
Bénéficiaire de la retraite	2	7%	4	13%
Salarié	1	4%	1	3%
Bénéficiaire des allocations pôle emploi	3	10%	1	3%
TOTAL	29	100%	30	100%



40% des personnes accueillies bénéficient d'une mesure de protection ou mesure d'accompagnement spécifique en 2023 (27% en 2022).

NATIONALITES

	2022	%	2023	%
Française	27	93%	26	86%
Algérienne	2	7%	2	7%
Portugaise	0	0%	2	7%
TOTAL	29	100%	30	100%



PATHOLOGIES PSYCHIATRIQUES, OU ASSOCIÉES

83% des personnes accueillies (soit 25 personnes) sont atteintes de **troubles psychiques et/ou d'une addiction** (79% en 2022) réparti comme suit :

	2022	%	2023	%
Personnes accueillies atteintes de troubles psychiques	7	30%	8	32%
Personnes qui souffrent d'addictions	8	35%	8	32%
Personnes atteintes de maladie psychique et addiction	8	35%	9	36%
TOTAL	23	100%	25	100%

32% des personnes (soit 8 personnes) sont atteintes de troubles psychiques comme la dépression, la bipolarité, la schizophrénie, des troubles de la personnalité...

32% des personnes (soit 9 personnes) souffrent d'addiction (à l'alcool ou à des drogues comme, le cannabis, l'héroïne, cocaïne).

L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Seul 39% des bénéficiaires sont en âge ou en situation de travailler.

Pour les 6 résidents inscrits dans un parcours d'insertion professionnelle et accompagnés par la Conseillère en Insertion Professionnelle :

- 1 résident a pu participer à une formation rémunérée pendant 3 mois sur le thème du maraichage
- 1 résidente a pu bénéficier d'un contrat de travail en CDD
- 2 résidents ont participé à une formation à l'ESRP de Saint-Amant-Tallende
- 1 résident est actuellement en CDI
- 1 résident a dû interrompre l'accompagnement pour raison de santé

LES SORTIES

3 personnes sorties en 2023 et 4 décès

Ressources à la sortie :

Sur les 3 sortants en 2023, 2 percevaient l'AAH et 1 le RSA.

Une durée de séjour moyenne de 3 ans (5 en 2022)

Cette durée moyenne de 3 ans cache des réalités très différentes entre des séjours de 2 mois à 6 ans. Elle reflète toutefois la difficulté des personnes accompagnées à quitter le cadre rassurant de la Maison Relais :

- Une personne est restée 2 mois.
- Une personne est restée 2 ans et demi.
- Une autre est restée 6 ans

Des sorties sur d'autres dispositifs

Les 3 personnes ayant mis fin à leur accompagnement en 2023 :

- 1 personne a été orientée sur une pension de famille du département qui répondait plus à son projet rural
- 1 personne a été exclue pour non-respect du règlement et violence
- 1 personne a été orientée vers un EPHAD

L'insertion professionnelle CeCler

En 2023, 417 personnes ont été orientées vers le dispositif d'accompagnement vers l'insertion socio professionnelle.

8 services de CeCler peuvent orienter leurs résidents vers un accompagnement professionnel dédié. 61 personnes en ont bénéficié et 47 d'entre elles ont aussi été mis en lien avec des dispositifs ou des partenaires du territoire.

	CeCler	
	2023	
AF	2	Pôle Emploi
Artémis	23	Mission Locale
CADA/HUDA	7	PLIE/PIETRA
CHRS	10	Total
FVV	6	30
LHSS	2	12
Maison Relais	6	5
CHU Les Clos	5	47
Total	61	

	Type de contrat		
	2023		
	Femme	Homme	Total
CDD < 6 mois	4	0	4
CDD > 6 mois	1	0	1
CDDI	1	2	3
CDI	2	1	3
Compagnonnage/bénévolat	2	1	3
Interim	3	1	4
Interim insertion	0	1	1
Mission AI	0	0	0
Formation courte	2	0	2
Formation longue/qualifiante	4	2	6
TOTAL	19	8	27

10 personnes sont en **sortie dynamique** (CDI, CDD+6mois, formation qualifiante)

17 personnes sont dans un **parcours d'accompagnement dynamique** (CDDI, CDD/intérim, intérim d'insertion ou compagnons Mains Ouvertes, formations courtes).

« **L'Insertion Autrement** » à CeCler se caractérise par un accompagnement socio professionnel innovant pour l'ensemble des résidents de l'association.

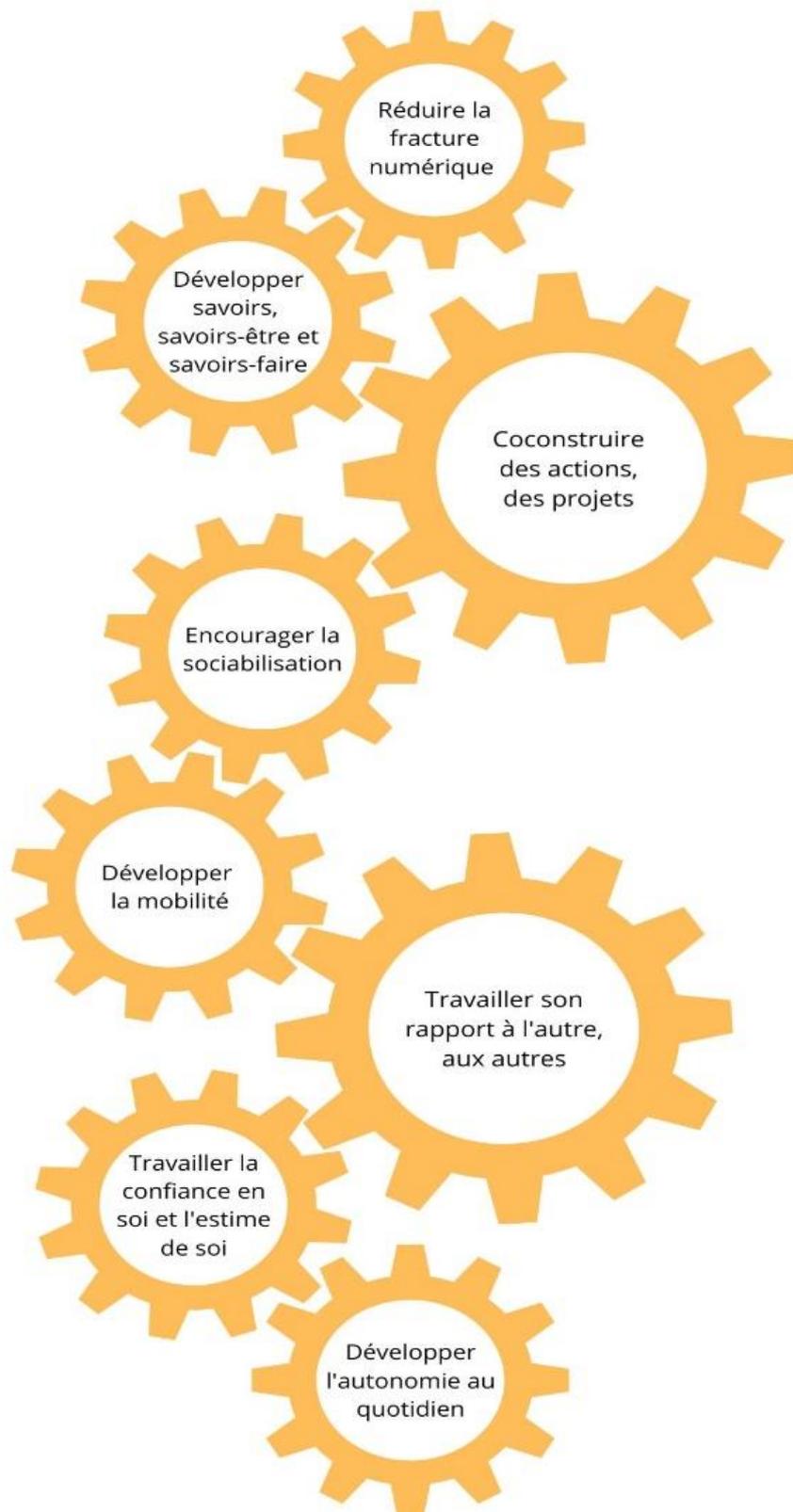
Pour pallier l'hétérogénéité des personnes reçues, outre l'accompagnement individuel réalisé en bureau, les résidents se voient proposés des temps collectifs adaptés en fonction de leur niveau de maturité vis-à-vis de l'emploi, de leur situation administrative, de leur problématique de santé.... Suivant les besoins repérés, des ateliers sont régulièrement créés et les personnes y sont orientées afin de construire un parcours d'insertion socioprofessionnelle. Dès son arrivée à CeCler, chaque personne est impliquée dans une dynamique d'insertion socioprofessionnelle.

Tout au long de son parcours d'hébergement, chacun peut ainsi participer à des ateliers ou des chantiers CeCler « S'insérer par le bénévolat ».

Répartition des participants par service et par type d'activité

	2023			
	Chantier	Chantier Elysium	Atelier	Total
AF	16	8	13	37
ARTEMIS	6	6	4	16
CHU Les Clos	5	1	11	17
CADA	15	18	45	78
CHRS	6	5	10	21
CPH	11	22	15	48
CPA	30	7	10	47
DAIP/ADL/APAGAN	2	0	1	3
HUDA	19	9	95	123
LHSS	2	5	12	19
MR	7	5	3	15
PIETRA	5	8	4	17
RIVALY	13	14	1	28
FVV	0	2	5	7
IML/CPA	1	0	2	3
UCSD	0	0	1	1
TOTAL	138	110	232	480

Dans ce tableau, une même personne d'un site donné peut avoir participé à un, deux ou trois types d'activités.





Ateliers collectifs : Apprendre en faisant !

Sur différents supports de travail, les personnes peuvent montrer leurs savoir-être et savoir-faire, développer des compétences, apprendre à communiquer en français, retrouver des rythmes, sortir de l'isolement, découvrir des métiers, gagner en estime de soi et confiance en soi.



Atelier réparation de vélo

(36 personnes sur 21 séances en 2023)

Atelier Jardin des Clos

(jardinage/bricolage/espaces verts)

(32 personnes sur 36 séances en 2023)



Atelier couture

(20 personnes sur 43 séances en 2023)



Atelier FLE par niveau (181 personnes en 2023).

Chantiers CeCler « S'insérer par le bénévolat »

S'insérer en proposant son appui sur des missions bénévoles auprès d'associations, collectivités ou entreprises : aide à l'organisation de manifestations sportives et culturelles, aide à de la manutention...

En 2023, 138 personnes ont participé à des missions bénévoles sur 20 chantiers CeCler « S'insérer par le bénévolat »

Parallèlement aux ateliers présentés ci-dessus, les personnes peuvent aussi s'investir sur des chantiers en tant que bénévole CeCler :

Tout au long de l'année, les résidents participent à des actions de bénévolats et sont reconnus pour leur engagement, leur motivation, leur ponctualité, leur adaptabilité...

Ces compétences sont valorisées dans une attestation de participation remise à chacun. Elles seront aussi notifiées dans leur CV.



Chantier Elysium

Fruit du partenariat entre la société des Eaux de Volvic, le CEPIV (Comité Environnemental pour la protection de l'Impluvium de Volvic) et l'association CeCler, Elysium est né en 2020.

En 2023, **110 personnes sont venues sur 18 ateliers organisés sur le site Elysium.**

A chaque séance, les résidents, hébergés par l'association CeCler, encadrés par les travailleurs sociaux et la Conseillère en Insertion Professionnelle, entretiennent et font vivre la parcelle de 4000m² mise à disposition par les Eaux de Volvic.

Véritable support d'insertion professionnelle, cet espace permet de travailler avec les personnes, tout au long de l'année, sur les attendus en entreprise (savoirs-être) mais aussi valoriser et développer les compétences professionnelles de chacun.

Le CEPIV accompagne aussi un groupe de résidents sur le métier d'apiculteur en les formant à l'entretien des 12 ruches, la collecte du pollen et la mise en pot du miel récolté.



L'environnement est une préoccupation inhérente aux activités mis en place par CeCler. Au sein d'Elysium,

l'écoresponsabilité et le respect de l'écosystème sont essentiels. Par la

surveillance des ruches, nous veillons aussi au contrôle du respect de la biodiversité sur l'impluvium de Volvic.



Voici, mêlées, différents événements qui ont rythmé l'année 2023

Tables de tri

Chaque année une équipe de résidents et de travailleurs sociaux de l'association CeCler se rend à Volvic pour prêter mains fortes à l'organisation de la VVX. Cette équipe a en charge plus particulièrement la régie repas. Au côté du traiteur, l'équipe organise la gestion des repas de l'ensemble des bénévoles VVX, des coureurs, de leur famille et du public (installation, distribution, rangement et nettoyage).

Cette année, nous avons été sollicités en plus pour la fabrication de tables de tri qui seront désormais utilisées à chaque manifestation VVX dans un souci d'éco responsabilité.

Une équipe a donc conçu et fabriqué pendant plusieurs ces tables de tri livrées pour la VVX 2023.



 **Eco Chantier Volvic**

Chaque année, l'association CeCler participe aux éco chantiers organisés par la Société des Eaux de Volvic. C'est l'occasion d'ouvrir Elysium à l'ensemble des personnes présentes sur cette matinée-là et de proposer des ateliers.

Cette année nous avons travaillé sur un atelier sur le bassin de rétention d'eau sur l'impluvium de Volvic. La problématique consistait à garantir la sécurité des canetons qui, chaque année au printemps, s'y noyaient en suivant leur mère dans le bassin. Pendant plusieurs semaines au Clos, une équipe a conçu et construit des passerelles pour permettre aux canetons de remonter sur la berge. Ces passerelles ont pu prendre place lors de la journée Eco chantiers fin septembre.

Enfin un printemps pus serein pour les canards !!



Team Building

Depuis plusieurs années, l'association CeCler s'associe à différentes entreprises visant à rapprocher deux mondes, celui des résidents CeCler et celui de l'entreprise, de briser les idées reçues afin de changer les regards de chacun.

Deux équipes d'une dizaine de personnes, issues de ces deux mondes, et pourtant vivante côte à côte, se rencontrent pendant une journée.

Les équipes forment des binômes autour de missions communes.

L'équipe des résidents CeCler apporte des expériences de vie unique, une motivation forte pour le travail, et l'opportunité pour l'autre équipe de découvrir un monde méconnu, au cours de cette journée riche en échanges.

En 2023, les entreprises ACCENTURE et la Société des Eaux de Volvic ont pu vivre ce moment sous forme d'ateliers éco chantier qui ont permis de réaliser réciproquement des hôtels à insectes et des tables de pique-nique.



ACCENTURE





Société des Eaux de Volvic



Clermont Ville Monde

L'association CeCler a participé à la journée festive et ludique organisée par la ville de Clermont-Ferrand durant laquelle une trentaine d'associations ont pu représenter les 5 continents.

Ce fut pour nous l'occasion de présenter tout le travail réalisé lors de l'atelier couture :



 *Eco chantiers intersites CeCler*

L'automne 2023 a été rythmé par un nouveau projet impliquant chaque site de CeCler (résidents et travailleurs sociaux) afin d'embellir le cadre de vie et de créer une dynamique d'insertion socioprofessionnelle. Le CADA et Anatole France sont les premiers sites à avoir pu bénéficier de ce nouveau chantier. Chacun a déterminé ses besoins, a réuni une équipe qui a été rejoint par tous les autres sites de l'association. Sur chaque chantier, une vingtaine de personnes ont pu ainsi intervenir et réaliser « l'impossible », avec un avant-après éloquent :



Au CADA : aménagement des espaces verts du parking

A Anatole France : aménagement de la cour intérieure avec différents espaces



La « courge à gogo »

Face à une production de courges importante, chaque année nous réalisons un évènement autour de la courge. L'année 2023 aura permis de créer l'évènement de la « courge à gogo » où chacun a pu déguster un velouté et des muffins préparés lors d'un atelier cuisine. Chaque convive est parti aussi avec son sachet de courges variées et des recettes.





l'Insertion Autrement !

Retour au
RAPPORT D'ACTIVITÉ





l'Insertion Autrement !

Annexe

Pôle RÉFUGIÉS



Rapport d'activité CPH 2023

Taux d'occupation : 98 %

144 personnes ont été accompagnées par le CPH en 2023. Parmi elles, 5 ont été prises en charge sur les places labélisées LGBTQIA+. Le taux d'occupation du CPH pour l'année 2023 est de **98.32%**.

Ce taux reste stable, avec une très légère hausse par rapport à l'année 2022. C'est essentiellement la modularité des places du CPH qui permet de maintenir un taux d'occupation élevé, en palliant les difficultés pouvant être liées aux orientations et leur délai : des orientations nationales qui n'ont pas abouties, conduisant à une vacance plus longue. Par ailleurs, certaines places sont restées vacantes par manque d'orientations : les compositions familiales proposées ne correspondaient pas à la typologie de l'hébergement par exemple.

La fin d'année 2023 a été marquée par un nouveau paramétrage du Dispositif National d'Accueil (DNA), en vue de réduire les délais des orientations CADA vers les CPH.

PROFIL DU PUBLIC ACCOMPAGNÉ

Parmi les 144 personnes accueillies, il y a eu 22 familles - *couples compris* -, soit 76 personnes (52,8%) et 68 isolés (47,2%).

➤ *Compositions familiales*

Hommes isolés : 63

Femmes isolées : 5

Couples : 2

Familles : 22, soit 76 personnes dont 7 familles monoparentales - *mères isolées avec enfants* : 29 personnes ce qui représente 32% des familles -.

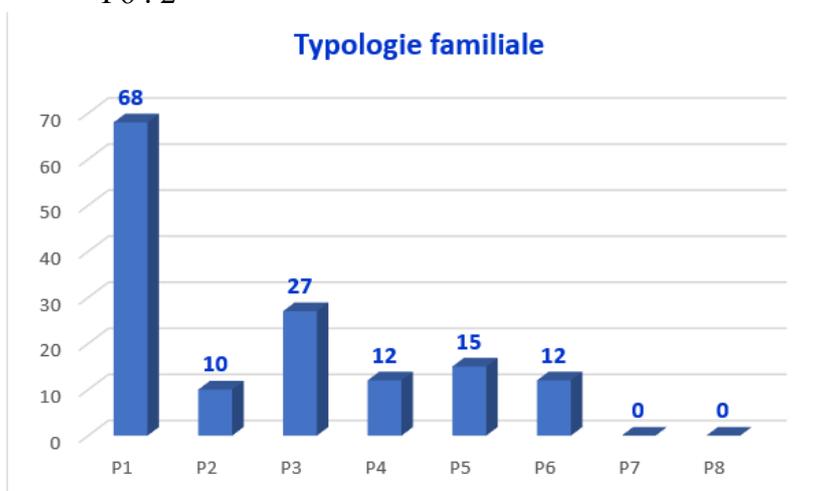
P2 : 5 - 2 couples + 3 mères isolées avec 1 enfant -.

P3 : 9

P4 : 3

P5 : 3

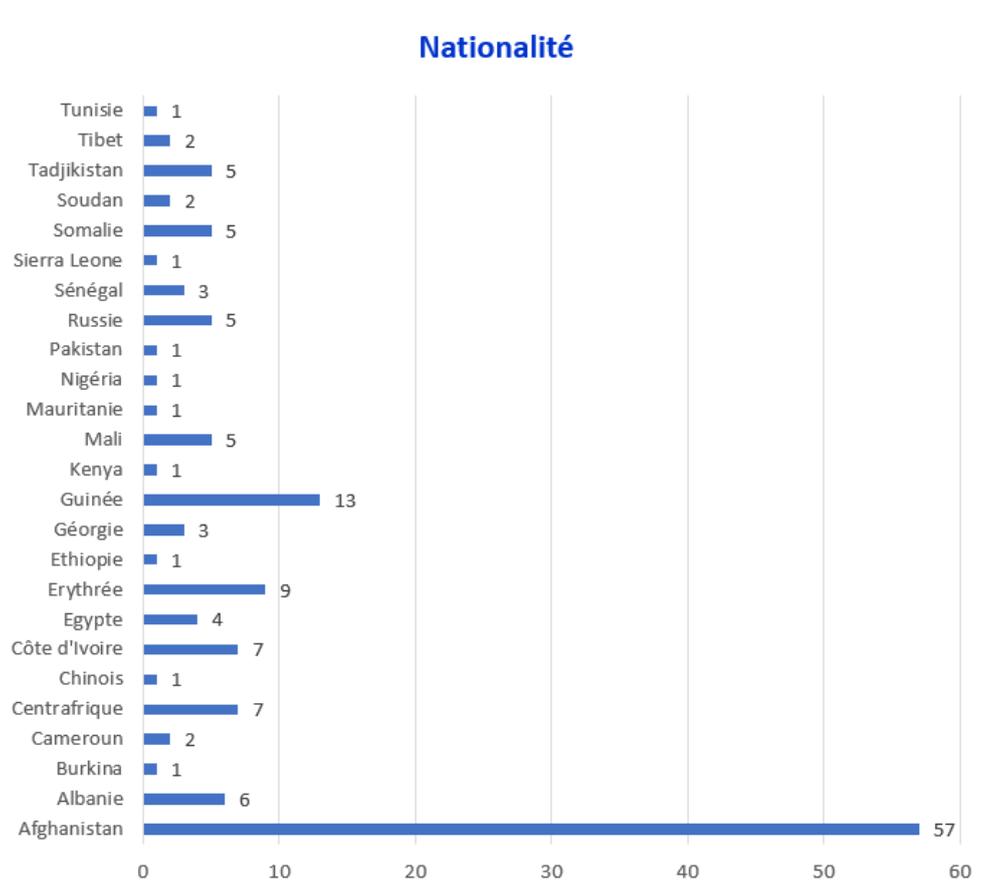
P6 : 2



Bien que toujours minoritaire, la part des isolés augmente encore en 2023, pour représenter quasiment la moitié de l'effectif : 47,2% en 2023 contre 41% en 2022. En 2023, les familles représentent 52,8% des personnes accompagnées contre 58% en 2022.

La typologie des familles a également évolué : le CPH a accueilli plus de petites familles, comme des P3 et des P2. La part des mères isolées reste constante.

➤ **Répartition par nationalité** : 24 nationalités sont représentées.



- Russie : 5 soit 3,5%
- Afghanistan : 56 soit 39,4%
- Côte d'Ivoire : 7 soit 4,9%
- Soudan : 2 soit 1,4%
- Guinée : 13 soit 9,2%
- Somalie : 4 soit 2,9%
- Sénégal : 5 soit 3%
- Nigéria : 1 soit 0,7%
- Sierra Léone : 1 soit 0,7%
- Mali : 5 soit 3,5%
- Ethiopie : 1 soit 0,7%
- Erythrée : 9 soit 6,4%
- Cameroun : 2 soit 1,4%
- Centre Afrique : 7 soit 4,9%
- Albanie : 6 soit 4,2%
- Chine : 3 soit 2,11%
- Burkina Faso : 1 soit 0,7%
- Egypte : 4 soit 2,9%
- Géorgie : 3 soit 2,1%
- Kenya : 1 soit 0,7%
- Mauritanie : 1 soit 0,7%
- Pakistan : 1 soit 0,7%
- Tadjikistan : 5 soit 3,5%
- Tunisie : 1 soit 0,7%

Toujours majoritaire, la part des personnes originaires d'Afghanistan continue d'augmenter, passant de 38% en 2022 à 39,4% en 2023.

Pour le reste des nationalités représentées, il y a encore plus de diversité dans les pays : 24 nationalités en 2023, contre 20 en 2022. Les autres nationalités représentées sont hétérogènes.

➤ Statuts administratifs

Protection Subsidiaire : **39** soit 27.5%

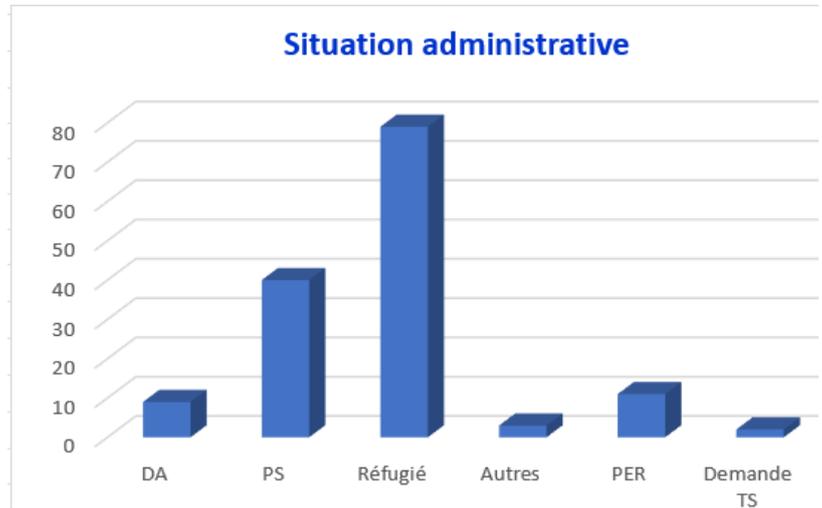
Refugiés : **83** soit 58.5%

Parents d'enfants réfugiés : **11** soit 8%

DA : **4** soit 3%

Autres - frère de BPI - : **3** soit 2%

Demande TDS - hors PER - : **2** soit 1%



A la différence de 2022, le CPH a accueilli plus de personnes ayant le statut de réfugié que de personnes ayant obtenu le bénéfice de la protection subsidiaire.

En effet, en 2023, 58,3% des personnes accueillies avaient le statut de réfugié, contre 34% en 2022. La part des demandeurs d'asile accueillis reste stable : la plupart sont venus au CPH pour rejoindre les membres de leur famille déjà hébergés.

➤ Structures de provenance

CADA : **97** soit 68.3%

HUDA : **12** soit 8.5%

PRADHA : **4** soit 2.8%

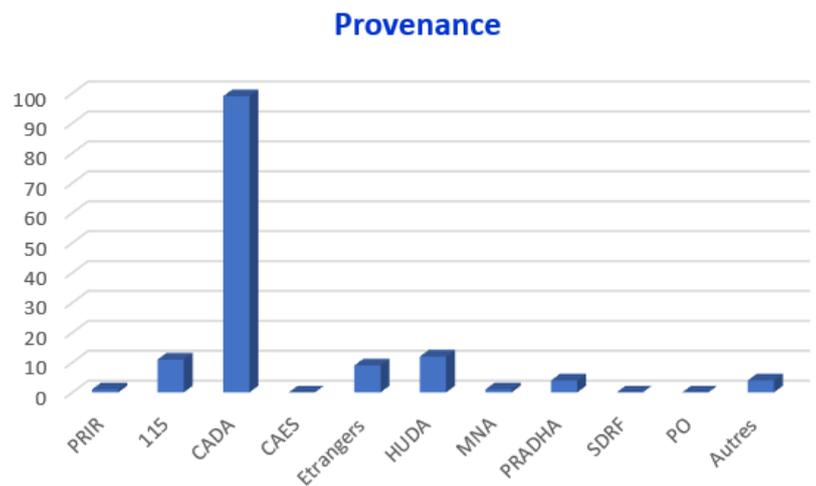
115 : **9** soit 6.4%

MNA : **1** soit 0.7%

PRIR : **3** soit 2.1%

Autres : **5** soit 3,52% (naissances)

Pays d'origine : **11** soit 7,7% (personnes arrivées dans le cadre d'une réunification familiale)



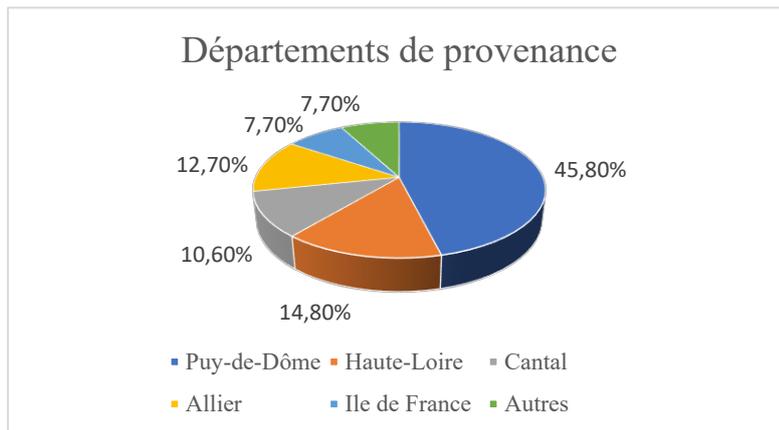
Le CPH est une structure du DNA : par conséquent, 79,6 % des orientations proviennent de dispositifs dédiés à l'accueil des demandeurs d'asile (CADA/HUDA/PRADHA). Parmi ces orientations, 83,9 % des orientations ont été effectuées au niveau régional et 7,7% des orientations ont été effectuées au niveau national, dont la plupart provenaient de la région parisienne. Via le DNA, l'OFII oriente principalement des personnes hébergées dans des structures d'accueil pour demandeurs d'asile situées dans le département du Puy-de-Dôme ou dans les départements voisins.

Toutefois, ce chiffre est en baisse par rapport à 2022. En effet, 89% des orientations provenaient de ces hébergements dédiés.

Les personnes sans hébergement et les demandeurs d'asile arrivant de leurs pays d'origine représentent 16,2% des personnes accueillies (20 personnes).

Enfin, les 7,7% restant correspondent aux demandeurs d'asile, venant de leur pays d'origine, arrivés au CPH dans le cadre d'une réunification familiale.

➤ *Départements de provenance*



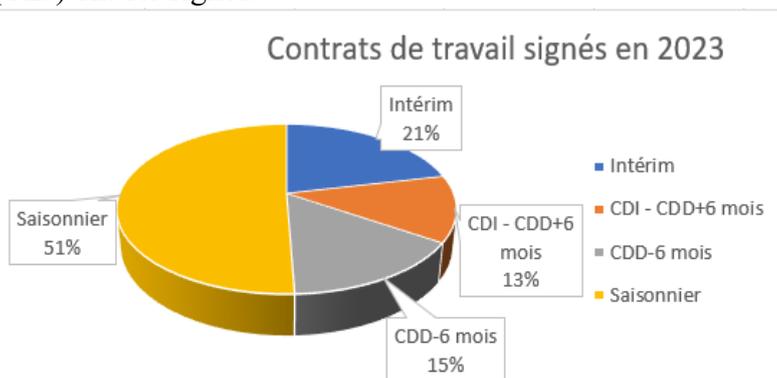
INSERTION PROFESSIONNELLE CPH

L'insertion professionnelle a une position centrale dans l'accompagnement proposé aux réfugiés du CPH. Pour cela, un travail en lien étroit avec les différents acteurs de l'insertion professionnelle est réalisé sur le territoire de RLV (Riom Limagne Volcans).

Ce travail partenarial permet d'évaluer les besoins sur le territoire et de répondre à une demande dans des secteurs spécifiques - *bâtiment, agriculture et métiers de bouche* - tout au long de l'année.



Au cours de l'année 2023, **79 contrats ont été signés**, 10 stages réalisés (PMSMP) principalement dans les secteurs de la cuisine et du bâtiment et 7 Contrats d'Engagements Jeunes (CEJ) ont été signés.



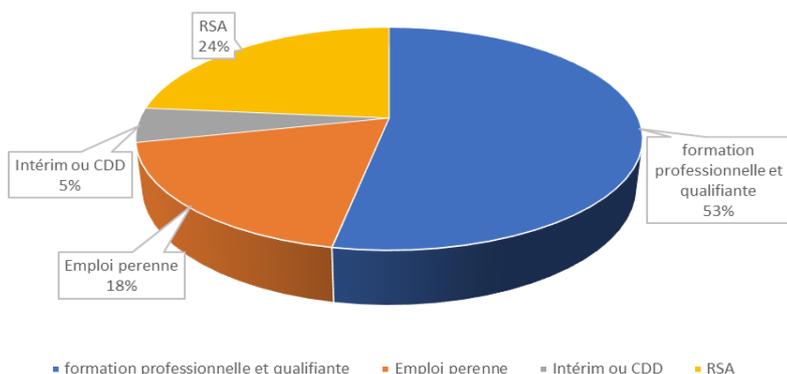
➤ *Accès à l'emploi des réfugiés sortis du CPH en 2023*



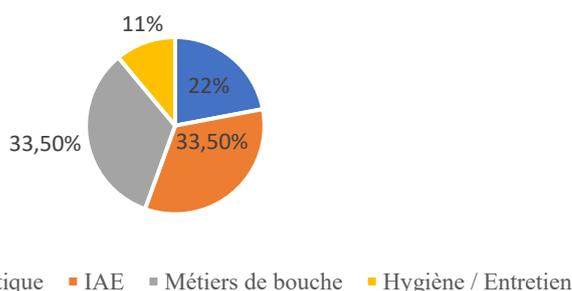
70 personnes sont sorties du CPH en 2023, dont 53 adultes. Parmi eux, 38 « actifs » - *personnes en âge et en capacité d'exercer une activité professionnelle* - et 15 orientations sociales - *personnes ayant des problématiques spécifiques ne permettant pas un accompagnement vers l'emploi* -.

76% des personnes accompagnées – 29 personnes- dans le cadre de l'insertion professionnelle sont sorties en 2023 avec un emploi dont 71% - 22 personnes - vers un emploi pérenne ou une formation professionnelle qualifiante.

Accès à l'emploi des réfugiés sortants du CPH en 2023



Sorties emploi: répartition par secteur d'activité



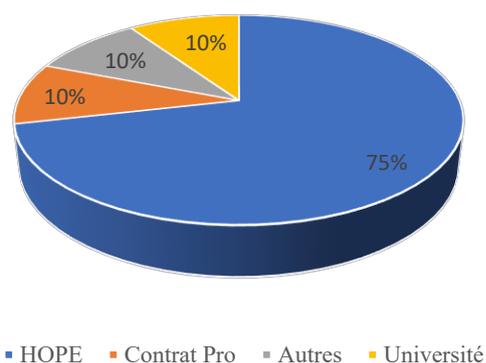
➤ **Sorties formations qualifiantes**

Les **formations HOPE** (Hébergement Orientation et Parcours vers l'Emploi) représentent 75% des sorties vers une formation qualifiante – 15 personnes -. Ces programmes sont des dispositifs à destination des publics BPI qui proposent :

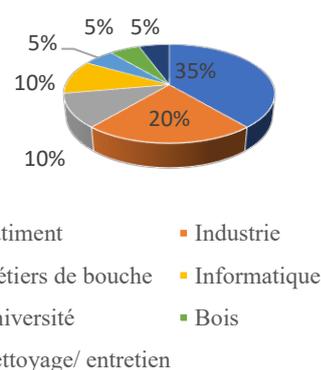
- Une formation en français à visée professionnelle dans le cadre d'une POEC (Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective) en lien avec France Travail ;
- Une formation métier, via un contrat de professionnalisation, d'apprentissage, ou un contrat de développement professionnel intérimaire ;
- Une prestation d'hébergement et de restauration sur le lieu de formation ;
- Un accompagnement global (administratif, social, professionnel, médical, citoyen, etc.) ;
- Un accompagnement vers l'accès au logement autonome.

Ce sont les centres AFPA qui dispensent ces formations. Le secteur du bâtiment est majoritairement représenté dans ce programme, les formations de Maçon / Maçon VRD et Peintre/Plaquiste sont régulièrement proposées.

Sorties formations qualifiantes



Formations : Répartition par secteur d'activité



➤ *Le travail saisonnier*



Les missions saisonnières représentent 53% des contrats de travail signés en 2023 – 40 contrats -, principalement dans le secteur du maraîchage.

Chaque année elles se déroulent entre mars et novembre. Le CPH bénéficie d'une situation géographique favorable à l'emploi saisonnier.

En effet, la totalité des contrats saisonniers ont été signés avec des agriculteurs situés à moins de 15 km de Pessat-Villeneuve.

Le bassin de la Limagne constitue une réelle plus-value pour ce type d'emploi et permet aux réfugiés de réaliser des emplois « parcours », tout en étant un bénéfice pour l'économie locale.

Le CPH dispose d'un parc de 15 vélos électriques. Ces vélos sont mis à disposition des réfugiés afin qu'ils réalisent ces missions de manière autonome tout en répondant à un besoin souvent immédiat et tributaire de la météo.



SORTIES LOGEMENT

Nombre de sorties : 70

➤ *Durée de la prise en charge CPH*

Le cahier des charges du CPH prévoit un accompagnement durant 9 mois, renouvelable avec l'accord de l'OFII sur une période de 1 fois 3 mois puis de 3 fois 1 mois.

70 personnes ont quitté le CPH durant l'année 2023. La durée moyenne de leur séjour a été de 11,5 mois contre 10,5 mois en 2022.

La durée moyenne des nuitées des familles est de 14 mois (stable par rapport à 2022) alors que la durée moyenne des isolés est de 9 mois (7 mois en 2022).

Durée moyenne de la prise en charge au CPH : 11,5 mois

Durée moyenne de la prise en charge au CPH pour les familles : **14 mois**

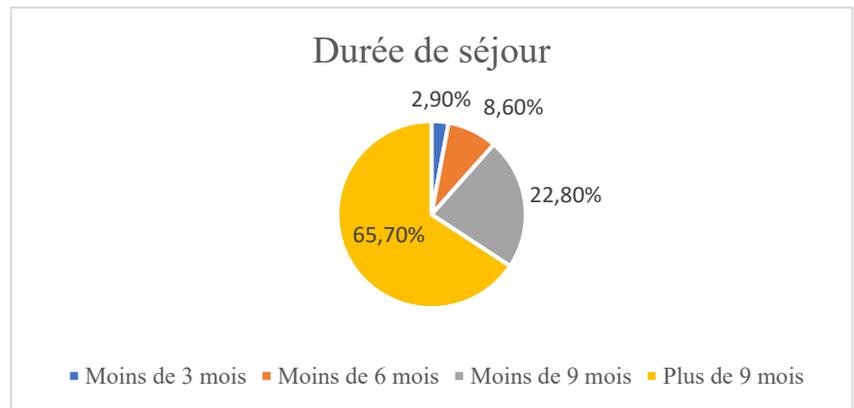
Durée moyenne de la prise en charge au CPH pour les isolés : **9 mois**

Moins de 3 mois : 2 soit 2,9%

Moins de 6 mois : 6 soit 8,6%

Moins de 9 mois : 16 soit 22,8 %

Plus de 9 mois : 46 soit 65,7%



La durée prolongée de la prise en charge s'explique par une croissance des vulnérabilités que présentent les personnes accueillies : problématiques d'addiction, psychologiques voire psychiatriques. Les sorties vers des dispositifs adaptés n'ont pas pu être réalisés dans le délai des 9 mois.

Le public est aussi plus analphabète dans leur langue d'origine, rendant l'apprentissage de la langue de plus en plus longue. Du fait des problématiques observées, l'accès à l'emploi devient également plus long.

La durée de prise en charge moins longue des isolés s'explique du fait que les personnes seules ne sont pas confrontées aux difficultés liées à la situation administrative que peuvent rencontrer les familles dans la délivrance de leur carte de séjour.

Les personnes possédant un statut de parent d'enfant réfugié n'ont pas de récépissé ouvrant des droits auprès de la CAF ou permettant d'accéder à un emploi stable. Il en va de même lors des procédures de réunification familiale. La fabrication de leur carte de séjour prenant beaucoup de temps, les démarches d'accès à l'emploi et en logement sont retardées,

justifiant une prise en charge au CPH longue ou bien des sorties sur solutions personnelles.

L'accès au logement devient, de manière générale, plus difficile.

Une augmentation conséquente des loyers a pu être observé : en l'espace d'un an et demi, un logement type studio est passé d'environ 300€ à 360/400€ en moyenne. Cette hausse se ressent particulièrement dans la recherche de logements pour les résidents ayant de faibles ressources.

En fonction de la typologie familiale, la recherche de logement est plus longue pour les grandes compositions familiales. Les familles sont souvent composées de mères isolées avec enfants ou d'un couple dont seul un des deux travaille. Leurs ressources ne sont pas suffisantes pour accéder à un logement dans le parc privé.

Ce sont essentiellement les personnes isolées qui accèdent au bail privé et les familles à des logements sociaux. Il semble important de noter que dans le parc privé, une réticence de plus en plus récurrente se fait ressentir par les propriétaires pour louer à des personnes percevant les minimas sociaux ou ne pouvant justifier de garants.

Une baisse peut également être constaté dans l'accès au bail privé dans la mesure où, cette année, 14 réfugiés isolés ont pu accéder à un logement dans les centres AFPA dans le cadre des formations HOPE.

Enfin, l'année 2023 est marquée par une hausse des sorties pour solution personnelle. Les isolés partent vers la région parisienne, rejoignant souvent des connaissances de leur communauté. Les familles parties pour solution personnelle sont pour la plupart arrivées en tant que parents d'enfants réfugiés. Leur situation administrative pas régularisée et n'ayant pas obtenu de carte de séjour dans le délai des 9 mois, elles n'ont pas pu prétendre à un logement pérenne. Au bout d'un an de prise en charge, sans que leur situation administrative n'ait été débloquée, ces familles ont préférées quitter le CPH.

➤ *Sorties logement*

Bail privé : **10 ménages** / 21,74 % (12 personnes)

Bail social : **10 ménages** / 21,74% (29 personnes)

Lieu de formation : **14 ménages** / 0,43 % (14 personnes)

115 : **1 ménage** / 2,17% (1 personne)

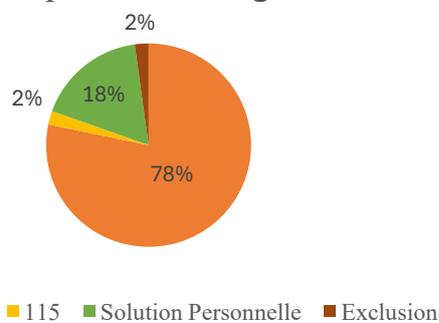
Solution personnelle : **8 ménages** / 17,39 % (11 personnes)

SIAO : **1 ménage** / 2,17% (1 personne)

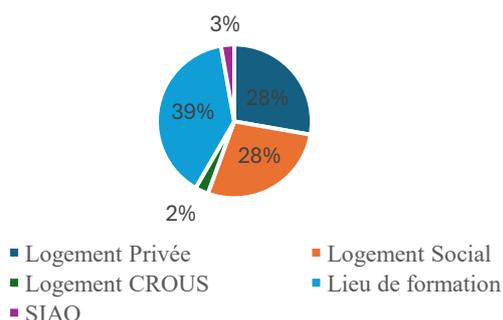
Exclusion : **1 ménage** / 2,17% (1 personne)

Sortie CROUS (résidence étudiante) : **1 ménage** / 2,17% (1 personne)

Répartition des sorties CPH en 2023 pour 46 ménages



Répartition des 36 ménages sortis en logement en 2023



➤ **Secteurs géographiques**

Puy-de-Dôme : **48** personnes soit 68.6%

Clermont-Ferrand : 40 personnes

Riom : 3

Cournon : 7

Royat : 1

Région Auvergne Rhône Alpes - hors département 63 - : **12** soit 17,1%

Puy-en-Velay : 5

Saint-Etienne : 1

Saint Priest : 2

Annecy : 2

Valence : 2

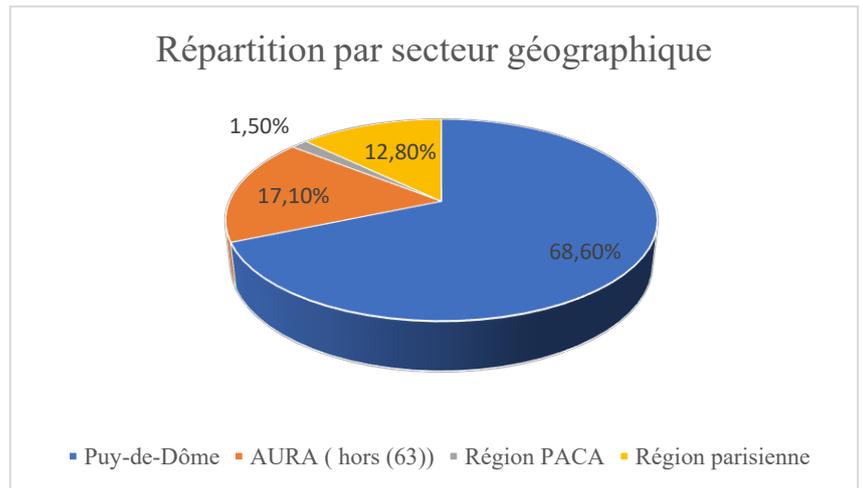
Région PACA : **1** soit 1.5%

Marseille : 1

Région parisienne : **9** soit 12,8%

Massy : 3

Paris : 6



Rapport d'activité CPA 2023

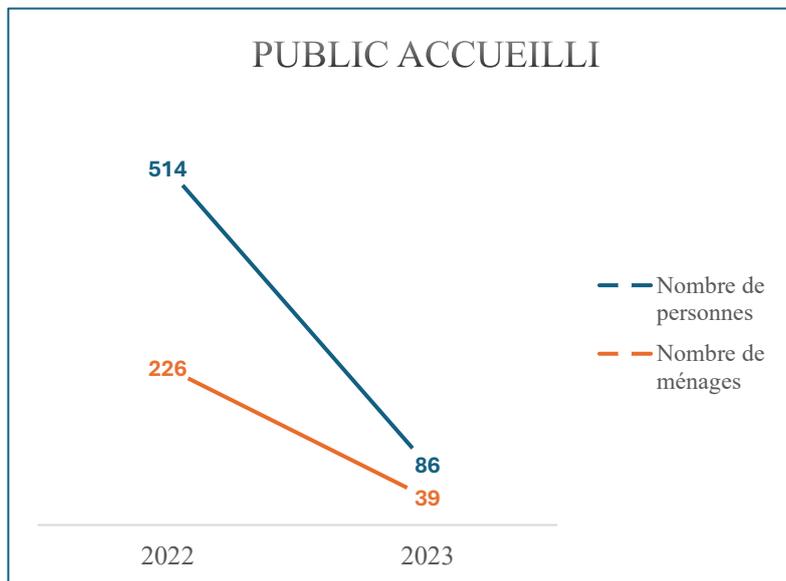
Taux d'occupation : 91 %

Le **Centre de Premier Accueil (CPA)** a ouvert ses portes le 14 mars 2022 avec une capacité d'accueil de 140 places.

Cette structure, dédiée à l'hébergement de déplacés ukrainiens, a accueilli 514 personnes en 2022 contre 86 en 2023.

Au total, 270 personnes ont été hébergées au CPA sur l'année 2023, incluant les personnes arrivées en 2022 et toujours présentes dans la structure au 1^{er} janvier 2023.

En deux années, 600 personnes ont été hébergées et accompagnées par les travailleurs sociaux du CPA.



En appui du dispositif sur site, des déplacés ukrainiens bénéficient d'un accompagnement social dans leur logement, soit par le biais de l'intermédiation locative (IML - 151 personnes), soit dans des logements autonomes ou mis à disposition à titre gracieux (AS - 84 personnes).

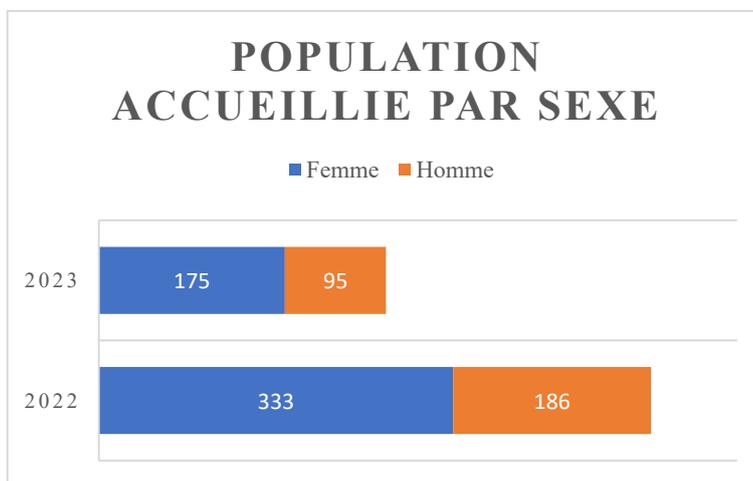
STATISTIQUES CPA

➤ **Public accueilli**

Peuvent être accueillis au sein du CPA les personnes bénéficiaires d'une autorisation provisoire de séjour, délivrée dans le cadre de la protection temporaire mise en place pour l'accueil de déplacés ukrainiens.

Pour l'année 2023, 175 femmes ont été prises en charge par le CPA contre 95 hommes.

Tout comme en 2022, il est notable que la sortie des hommes du territoire ukrainien reste une minorité, probablement dû au contrôle renforcé des frontières par l'armée ukrainienne.



➤ **Taux d'occupation**

En 2023, le taux d'occupation est de **91%**, contre 94% en 2022. Cette baisse peut être expliquée par la mise à disposition de places d'hébergement pour les accueils d'urgence qui n'ont pas été pourvus en totalité, contrairement à 2022 où des accueils étaient prévues de manière quasi hebdomadaire avec notamment les opérations de desserrement de l'État depuis plusieurs villes (Lyon, Marseille, etc.).

➤ **Nationalité**

En 2023, 94% du public accueilli était d'origine ukrainienne. 6% était issu des pays du Maghreb, de l'Arménie et de la Géorgie. Il s'agit de ressortissants de pays tiers, résidant en Ukraine au moment du déclenchement du conflit.



➤ **Droit au séjour**

À la suite du déclenchement de la guerre en Ukraine, le 24 février 2022, l'Union européenne a décidé d'activer la protection temporaire par la *décision d'exécution (UE) 2022/382 du Conseil du 4 mars 2022*. Celle-ci prévoit une protection temporaire de 6 mois renouvelable maximum jusqu'en mars 2025.

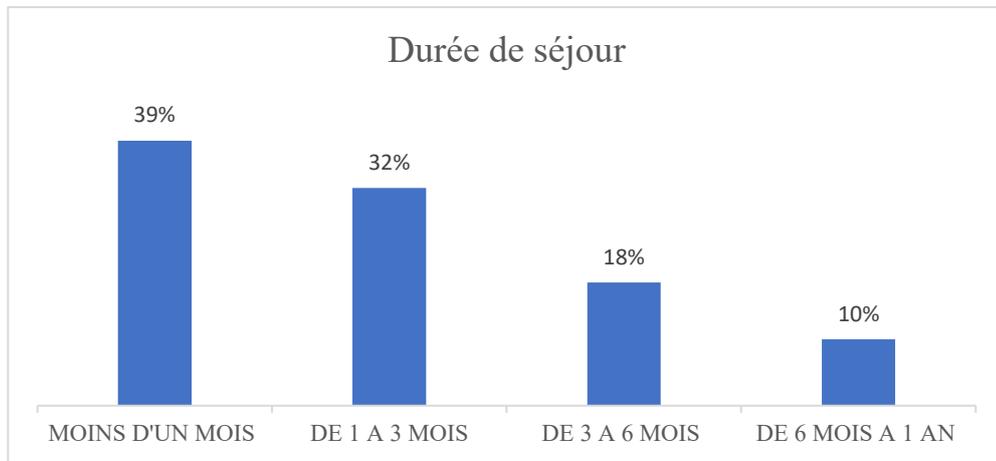
À l'approche des 3 ans de la protection temporaire, force est de constater que de plus en plus de personnes sous le régime de la protection temporaire décident de demander l'asile en France.

En 2023, 15 personnes accompagnées ont fait l'objet d'un passage au GUDA (Guichet Unique de Demande d'Asile) dont 4 ont obtenu la protection subsidiaire et 11 sont en attente d'une réponse par l'OFPRA (Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides).



➤ **Durée de séjour**

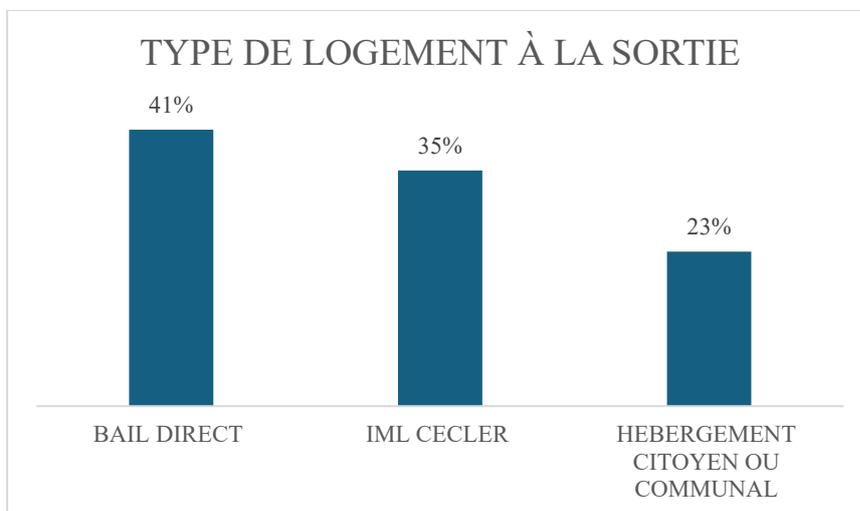
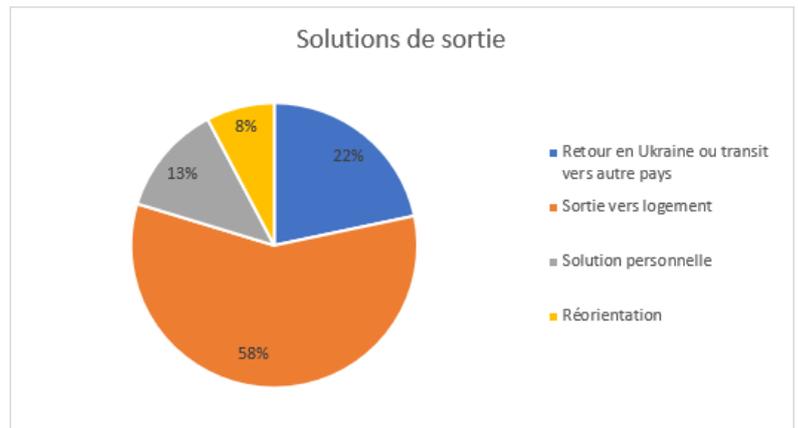
En 2023, 71 personnes ont quitté le centre d'hébergement. Parmi elles, 10% sont restées au-delà de 6 mois.



➤ **Solutions de sortie**

En 2023, 58% des personnes accompagnées (83 personnes) sont sorties vers un logement.

Parmi elles : 23% en hébergement citoyen ou communal (18 personnes), 35% en IML (30 personnes) et 41% en bail direct (34 personnes).



STATISTIQUES DISPOSITIFS D'ACCOMPAGNEMENT EXTÉRIEURS (IML / AS)

Le dispositif d'accompagnement social extérieur des déplacés ukrainiens se découpe en deux mesures distinctes :

- **Intermédiation locative (IML)** : Les personnes prises en charge dans ce dispositif sont des personnes hébergées en sous location dans des appartements CeCler. Ces personnes bénéficient d'un accompagnement social renforcé.
- **Accompagnement social (AS)** : Les personnes prises en charge dans ce dispositif ne sont pas hébergées dans des appartements CeCler. Elles sont soit hébergées dans des logements mis à disposition gratuitement, soit en bail direct. L'accompagnement social de CeCler est activé à la demande de la Direction Départementale de l'Emploi du Travail des Solidarités (DDETS), lorsque les personnes présentent une grande vulnérabilité.

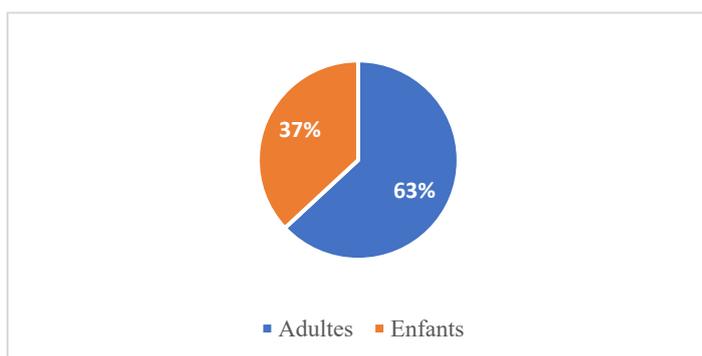
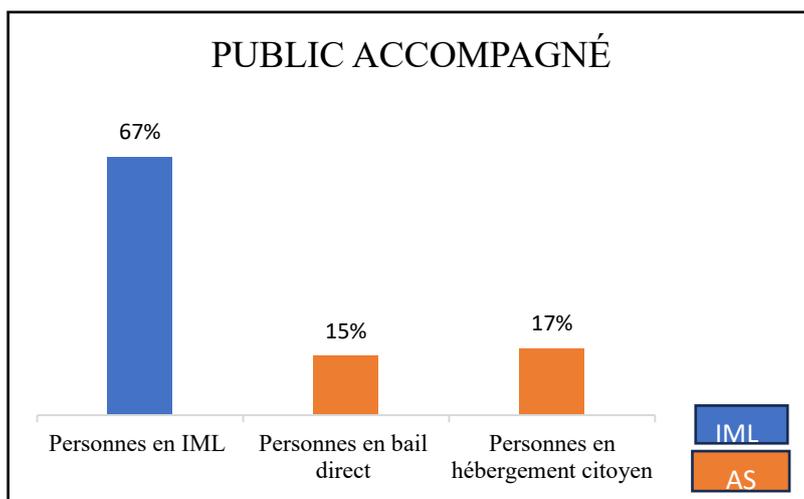
➤ **Public accueilli**

Depuis l'ouverture du Centre de Premier Accueil en mars 2022, l'État a mis en place des mesures d'intermédiation locative (IML) et d'accompagnement social (AS) afin de fluidifier les sorties de l'hébergement d'urgence vers les logements.

319 personnes ont été accompagnées depuis juin 2022, représentant 108 ménages.

Parmi eux, 32% bénéficiaient d'un accompagnement social (111 personnes) et 67% d'une mesure en intermédiation locative (217 personnes).

Pour l'année 2023, 118 personnes supplémentaires ont été accompagnées par le service et 103 sont sorties du dispositif pour divers motifs, dont : 27% en bail direct (33 personnes), 20% ont trouvé une solution personnelle (24 personnes) et 14% sont retournées en Ukraine (17 personnes).



Parmi la population accompagnée depuis 2022, 203 personnes étaient des adultes (63%) et 119 des enfants (37%).

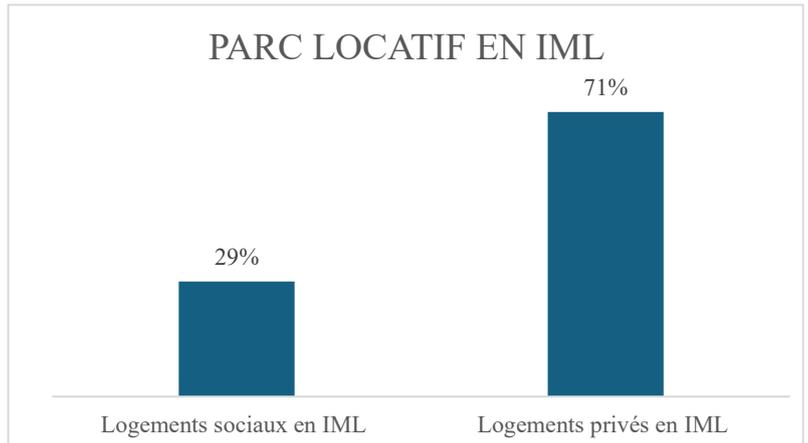
➤ **Intermédiation locative (IML)**

En 2023, il y a 242 mesures en IML, soit 217 personnes. Parmi elles, 150 étaient déjà présentes au 1^{er} janvier 2023 et 67 sont entrées au cours de l'année 2023.

Le nombre de mesures est supérieur au nombre de personnes, car certaines familles ont pu bénéficier de plusieurs mesures au long de leur accompagnement. C'est le cas par exemple des personnes qui ont changé d'hébergement plusieurs fois.

103 personnes ont quitté le dispositif d'intermédiation locative. Ce chiffre est nettement en hausse par rapport à l'année 2022.

La priorisation de l'accès à l'emploi des déplacés ukrainiens a permis à plus d'un tiers des personnes accompagnées d'accéder à un logement autonome.



Depuis l'ouverture du dispositif, CeCler axe son travail vers la captation de logements en IML, en bail glissant ou en bail direct.

47 logements (71%) étaient issus du parc privé et 19 (29%) du parc social.

➤ **Accompagnement social (AS)**

En 2023, 114 personnes ont été accompagnées dans leur domicile par une équipe sociale. 63 personnes étaient déjà présentes au 1^{er} janvier 2023. 51 personnes supplémentaires sont entrées sur le dispositif entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.

Une hausse importante du nombre de personnes ayant accédé à un logement autonome peut être constaté. 22 ménages en 2023 (51 personnes) contre seulement 8 pour l'année 2022 (12 personnes)

INSERTION PROFESSIONNELLE

À l'ouverture du dispositif en 2022, l'accompagnement était centré sur les sorties vers le logement afin de fluidifier les arrivées massives sur le Centre de Premier Accueil.

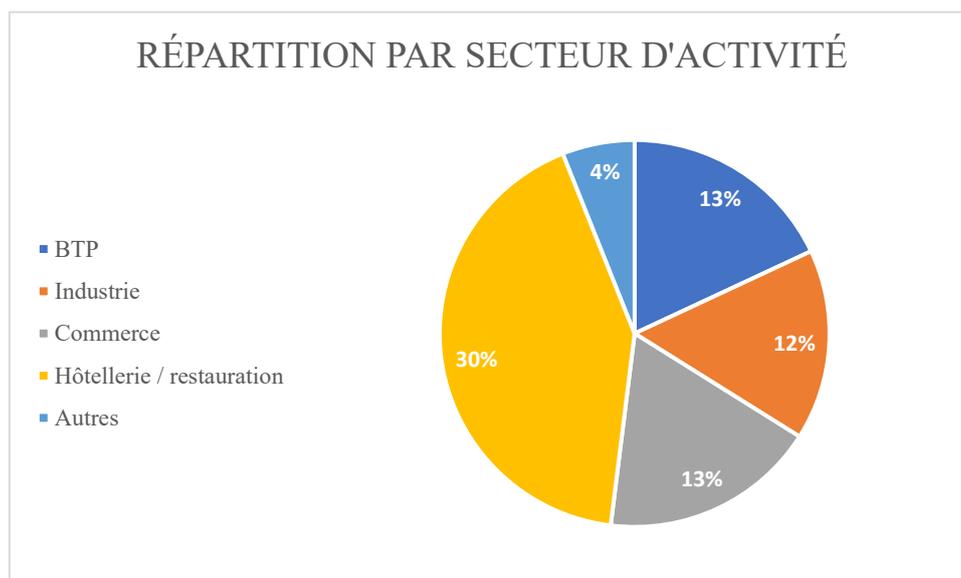
En 2023, la circulaire relative à l'accueil des déplacés ukrainiens axe l'accompagnement vers l'emploi et la formation.



Formation OPCO - Métiers de bouche – Mars 2023

Pour l'année 2022/2023, 173 personnes ont été accompagnées dans leur démarche d'insertion professionnelle, que ce soit pendant leur hébergement au CPA ou en IML/AS.

56% ont pu accéder à un emploi - 48 personnes en CDI (55%) - 13 personnes en CDD (15%) et 21 personnes en intérim (24%).



En parallèle à l'accès à l'emploi, 44% des déplacés ukrainiens (113 personnes) ont bénéficié d'une formation linguistique.

PERSPECTIVES POUR L'ANNÉE 2024

Pour l'année 2024, la priorité sera d'orienter les bénéficiaires de la protection temporaire vers des emplois pérennes afin qu'ils puissent accéder à un logement en bail direct, à l'autonomie financière et s'inscrire durablement sur le territoire.

Un accent sera mis sur l'accompagnement vers l'accès au logement autonome pour les ménages disposant de ressources stables, afin de diminuer les mesures en intermédiation locative.

À la demande de l'État, le CPA sur site fermera ses portes en début d'année. CeCler a remporté l'appel à projet pour l'ouverture d'un Centre de Premier Accueil (CPA) en diffus au 1^{er} janvier 2024, avec une capacité de 120 places.

L'accompagnement social reste le même, toutefois, à travers un accompagnement hors les murs.



l'Insertion Autrement !

Retour au
RAPPORT D'ACTIVITÉ





CeCler *l'Insertion Autrement !*

Nos principaux Financeurs



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PUY-DE-DÔME
LE DÉPARTEMENT**



**l'Europe
s'engage
en France**

ars
Agence Régionale de Santé
Auvergne-
Rhône-Alpes



VILLE DE
**CLERMONT
FERRAND**

**+ clermont
auvergne
métropole**



DANONE
ONE PLANET. ONE HEALTH

**Fondation
de
France**




MICHELIN
**FONDATION
D'ENTREPRISE**



www.cecler.fr



CeCler *l'insertion autrement !*

13 rue Condorcet
63000 Clermont-Ferrand

04 28 70 18 68

contact@cecler.fr

